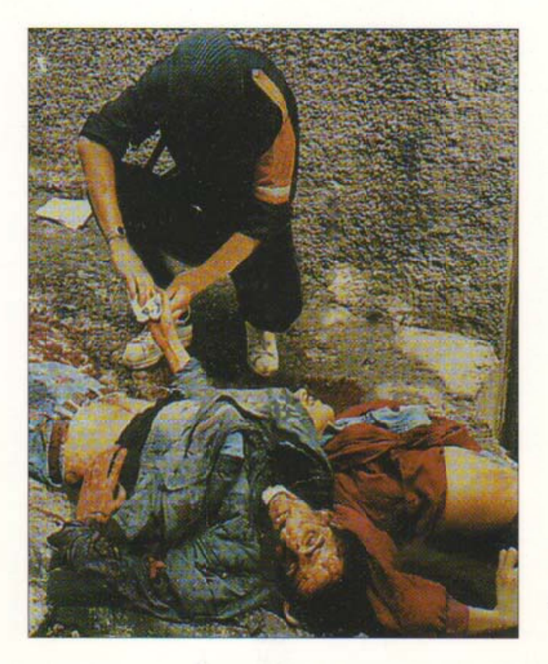
Comité Algérien
des Militants Libres de la Dignité Humaine
et des Droits de l'Homme

LIVRE BLANC SUR LA REPRESSION EN ALGERIE (1991-1995)

Les vérités sur une guerre cachée



Tome 2

HOGGAR

بسم الله الرحمن الرحيم



Comité Algérien des Militants Libres de la Dignité Humaine et des Droits de l'Homme

« J'ai vu le *Cheikh* Cherrati réguler dans la cour le flux des détenus. Il portait le Coran dans la main droite, bras levé vers le ciel. Il appelait ses frères "à ne pas répondre aux provocations". "C'est un complot pour nous décimer, rejoignez vos cellules, que Dieu vous protège !" a-t-il lancé avant de reprendre la récitation de versets du Coran. On était en fin d'après-midi, entre 17 et 18 heures. Soudain, un coup de feu a retenti. Nous avons vu Cherrati vaciller et lâcher le Livre. Du sang giclait de sa tête. Il a continué à réciter le Coran de manière saccadée, en s'effondrant… » (témoignage d'un rescapé du carnage de Serkadji).

Serkadji, l'ancienne Barberousse de la nuit coloniale, a été transformée en un véritable bagne régi par les seules lois de la terreur et de l'arbitraire. Cette prison s'illustrera par une tragédie et un carnage qui resteront à jamais gravés dans les mémoires de tous les Algériens. En effet, une machination des « services » s'est terminée les 21 et 22 février 1995 par l'assassinat de 105 détenus et de quatre gardiens dans des conditions horribles.

Ce second tome du *Livre blanc* illustre le bilan dramatique de la guerre qui sévit en Algérie. La première partie dévoile les diverses facettes de la terreur et de la répression à l'aide de témoignages et de listes, nécessairement non exhaustives, de victimes. La seconde est consacrée exclusivement au carnage de la prison de Serkadji.

Des preuves irréfutables de crimes contre l'humanité sont livrées pour l'histoire. Et seule, demain, l'histoire jugera.

ISBN 2-940130-03-5

9 782940 130030

Comité Algérien des Militants Libres
de la Dignité Humaine et des Droits de l'Homme

Département Publications et Presse

LIVRE BLANC
SUR LA REPRESSION EN ALGERIE
(1991-1995)

Tome II : Les verités sur une guerre cachée

HOGGAR

www.hoggar.org
info@hoggar.org

ISBN 2-940130-03-5

بسم الله الرحمن الرحيم

"ولقد كرّمنا بني آدم"
(الإسراء، الآية 70)

"Et Nous avons honoré l'Homme"

Le saint Coran, XVII-70

"ولا تكتموا الشهادة، ومن يكتمها فإنه آثم قلبه"
(البقرة، الآية 283)

"Ne cachez pas votre témoignage.

Quiconque le fait se rend coupable à l'égard de Dieu"

Le saint Coran, II-283

A la mémoire des victimes d'hier et d'aujourd'hui, mortes pour le noble idéal d'une Algérie souveraine, démocratique et sociale, dans le cadre des principes islamiques.

A toutes les victimes de la tragédie algérienne provoquée par la dictature militaire.

Sommaire

Avant-propos

Il ne suffit pas que les droits de l'homme soient écrits dans le livre du philosophe et dans le coeur des hommes vertueux, il faut que l'homme ignorant ou faible puisse les lire dans l'exemple d'un grand peuple.

Condorcet

Malgré la terreur qui s'abat sur ce peuple stoïque et sa litanie de sang et de larmes, nous avons tenu le serment devant Dieu et devant l'histoire de ne point taire les atteintes à la dignité humaine en terre d'islam, quels qu'en soient les auteurs, en usant de la seule arme des militants des droits de l'homme : l'information.

Malgré les innombrables difficultés rencontrées du fait d'une répression sauvage et meurtrière, des hommes et des femmes libres se vouent à cette tâche d'informer, et mettent à la disposition de l'opinion publique et des organisations internationales des droits de l'homme le deuxième tome et un supplément du *Livre blanc sur la répression en Algérie*, qui rapportent les crimes, supplices, injustices et manipulations macabres perpétrés par le pouvoir militaire et ses groupes armés occultes contre la majorité du peuple.

Nous réaffirmons notre voeu d'apporter un éclairage serein et objectif, en dehors de toute passion et de toute connotation partisane, n'en déplaise à certains donneurs de leçons d'outre-Méditerranée. Rares, il est vrai, mais agissants, ceux-ci ne sont interpellés que par la mort suspecte d'une frange minime de la population, et se gardent de s'émouvoir devant les dizaines de milliers de victimes de cette guerre cachée.

Les cas rapportés dans les deux tomes, plus de mille cinq cents, touchent toutes les couches de ce peuple, sans aucune distinction sociale ou politique. Il serait indigne pour nous de pratiquer devant cette tragédie humaine la surenchère macabre ou l'indignation sélective si chères à quelques-uns, car nous considérons que la moindre goutte de sang d'un Algérien, être humain avant tout, quelle que soit son appartenance socio-politique, est un drame pour tous.

C'est être *partial* que taire la vérité sur les meurtres de milliers de citoyens innocents, victimes de la répression mais aussi de manipulations macabres.

Notre modeste travail aurait été *partiel* si nous n'avions dénoncé que l'assassinat d'une dizaine d'intellectuels et exploité sans pudeur leur mort à des fins politiciennes. Utiliser la souffrance de suppliciés à des fins de propagande est un crime en soi.

Nous publions ce travail en sachant pertinemment qu'il ne fera jamais la une des journaux télévisés et des émissions littéraires, comme c'est le cas de certains écrits fumeux et mensongers, mais qu'il restera un témoignage pour l'histoire, et un outil de travail pour les organisations internationales des droits de l'homme et pour les hommes et les femmes honnêtes et sincères du monde libre.

Notre seul et unique but, en tant qu'intellectuels et militants de la dignité humaine, est de faire toucher du doigt à l'opinion publique, cette arme des opprimés, la triste réalité du drame algérien, telle que nous la vivons sur le terrain.

Nous tenons à remercier toutes les organisations internationales des droits de l'homme, les intellectuels, les journalistes du monde libre et tous ceux, très nombreux, qui nous ont apporté leur indéfectible soutien après la parution du premier tome. Leurs messages ont été pour les militants libres de la dignité humaine et des droits de l'homme un vrai réconfort, et ont montré que la notion d'universalité des droits de l'homme n'est pas qu'un vain souhait, mais une réalité patente.

Nous tenons à remercier également nos collègues de la Ligue française des droits de l'homme, ainsi que les éditeurs, intellectuels et journalistes français qui ont pris courageusement position lors de l'interdiction du premier tome décidée en

août 1995 par le gouvernement français. Ils constituent les dignes représentants de la véritable patrie des droits de l'homme. L'Algérie de demain, Etat de droit et de liberté, leur sera reconnaissante.

Si nous n'avons pas tenu à répondre à la provocation du gouvernement français, c'est pour la simple raison que nous nous voulons au-dessus de ces contingences mesquines. Nos ouvrages ne sont et ne seront jamais des moyens de propagande au service d'un quelconque parti ou d'intérêts claniques, mais seront au service d'une valeur que Dieu nous recommande de préserver et de chérir : la dignité humaine. L'intérêt porté à l'ouvrage, la forte demande qu'il a suscitée au sein des institutions internationales et de l'opinion publique ne pourront être voilés par la décision officielle française.

A cette décision, la parution du deuxième tome et du supplément nous paraît la meilleure réponse. Des preuves irréfutables de crimes contre l'humanité sont livrées pour l'histoire. Et seule, demain, l'histoire jugera.

Alger, le 1er novembre 1995.

Pour le bureau exécutif du Comité algérien des militants libres de la dignité humaine et des droits de l'homme,
Le président.

Introduction

L'Algérie continue de pleurer ses morts, victimes d'une guerre provoquée par un pouvoir militaire ébranlé par la volonté populaire de changement exprimée par le suffrage universel, un certain 26 décembre 1991. L'Algérie entre dans la cinquième année d'une guerre atroce, menée par les responsables d'une faillite sanglante contre la majorité d'un peuple stoïque, avec son cortège de larmes, de terreur et de malheurs. Avec près de soixante mille victimes, elle reste cependant une guerre cachée, qui se déploie sans images et sans témoins. Tout a été réglé avec minutie pour que ce massacre des temps modernes se déroule à huis clos. Un cameraman assassiné à la Casbah, une lettre de menaces à la correspondante à Alger du quotidien *Le Monde* ont provoqué la psychose et le départ de la majorité des journalistes étrangers. Les officines de l'action psychologique, en agissant ainsi, pensaient poursuivre en toute discrétion leur carnage programmé. L'Observatoire national des droits de l'homme (ONDH) était là pour couvrir leurs abus. Les islamistes avaient bon dos pour endosser tous les crimes horribles et abominables. Malheureusement pour les médiocres stratèges de l'éradication, l'opinion publique a fini par découvrir l'ignoble stratagème, grâce au courage de journalistes dignes et de militants des droits de l'homme intègres, qui ont bravé les menaces de mort pour crier tout haut qu'en Algérie le terrorisme d'Etat a provoqué un véritable crime contre l'humanité.

La situation politique

Le coup d'Etat du 11 janvier 1992 a permis de mettre définitivement à nu le régime en place depuis l'indépendance, après que la fallacieuse couverture du parti-alibi FLN lui a été ôtée : une caste de généraux autour de laquelle gravite une faune de prébendiers et de laquais. Ce coup d'Etat, qui était censé sauver le régime de l'effondrement, a en réalité sonné le glas de l'Etat-armée et du monopole de l'utilisation des armes, grâce auquel il s'était imposé au lendemain de l'indépendance pour bâillonner les libertés individuelles et collectives de la nation, et laisser libre cours à l'incompétence, à la médiocrité et à l'opportunisme. En effet, frustrée de son choix démocratique issu des urnes, la majorité a décidé de résister au pouvoir militaire illégitime et usurpateur.

Après quatre années d'une guerre sans merci, dans laquelle un quarteron de généraux a fourvoyé l'armée, la résistance populaire n'a pu être vaincue, malgré toute la quincaillerie russe et les derniers gadgets anti-guérilla offerts gracieusement par la patrie de Bigeard et de Massu. Cela montre bien, comme l'ont exprimé clairement certains hommes politiques algériens, réunis à Rome, qu'il ne s'agit nullement de groupuscules «terroristes», mais bel et bien d'une résistance d'essence populaire, n'en déplaise à certains analystes et autres pseudo-intellectuels des salons parisiens.

Ces médiocres stratèges de l'éradication du peuple se sont trompés d'époque et de société, et ont pensé, lors du putsch, que trois mois suffiraient pour se débarrasser de toute opposition à leur oligarchie. C'était la promesse faite au malheureux Boudiaf. Le temps et l'histoire ont démontré la vanité de ces espoirs. A l'heure de l'écroulement des idéologies totalitaires dans le monde, la crédulité de notre médiocratie gouvernante l'a amenée à croire qu'un coup d'Etat pouvait encore être le moyen de préserver son pouvoir contre la volonté populaire. Erreur fatale !

Le pouvoir, qui ne pouvait répondre à une sanction du suffrage universel qui remettait en cause ses immenses privilèges que par la force des armes, son moyen préféré de gestion politique, s'est engagé dans une fuite en avant suicidaire qui mettrait en danger la stabilité et l'unité nationale, n'était-ce le degré de maturité de ce peuple qui a évité la dislocation de la nation, malgré tous les plans diaboliques de division.

A l'heure de la chute du mur de Berlin, symbole du totalitarisme communiste, et de la percée apparente des notions de Démocratie et de Droits de l'Homme dans ce

que Kamal Joumblatt appelle le «monde du silence», dans le cadre d'un nouvel ordre international aux contours encore flous, le pouvoir ne pouvait se permettre un classique coup d'Etat à la Pinochet, qui eût été trop compromettant aux yeux de l'opinion publique internationale. Il lui fallait trouver un prétexte, agiter des acteurs factices.

L'alibi existait : le FIS, ce «monstre attentatoire aux libertés individuelles et collectives». La société victime de ce monstre était toute prête : une minorité élitiste tenant à des privilèges mal acquis. Il ne restait qu'à trouver une légitimité historique (encore une fois) pour l'opposer à la légitimité populaire issue des urnes. Boudiaf, grâce au génie opportuniste d'un Ali Haroun, fut l'homme idéal pour l'incarner, le temps d'une mission. Cette mission, le coup d'Etat, accomplie à peu de frais pour le pouvoir militaire, compte tenu du silence complaisant pour ne pas dire complice de certains gouvernements occidentaux, Boudiaf ne servait plus les desseins inavoués de l'oligarchie militaro-financière. «Ils ont ramené mon père pour exécuter un travail bien précis. Une fois le travail terminé, ils l'ont tué», disait Nacer Boudiaf au sujet de son malheureux père. Les officines spéciales trouvèrent en Boumaarafi, sous-officier des groupes d'intervention et sympathisant islamiste, le profil adapté à cette nouvelle mission. Lui faisant croire qu'un complot de «généraux islamistes» était en préparation au sein de l'armée pour mettre fin au «pouvoir mécréant et corrompu», on lui demanda de «déclencher» le processus en tuant Boudiaf. Ce dernier assassiné, de complot de «généraux islamistes» il n'y eut point. Le seul complot était celui organisé par les généraux putschistes pour garder désespérément un pouvoir chancelant. Cette thèse a été reprise par la veuve du défunt, qui, à la veille du procès de Boumaarafi, déclarait au quotidien français *La Croix* du 13 mai 1995 : «Boumaarafi ne m'intéresse pas. Pour moi, c'est un bon soldat qui a exécuté un ordre. On l'a utilisé parce qu'il est islamiste. C'était alors facile pour le pouvoir de faire croire qu'il faisait partie du FIS. Je l'ai dit et répété maintes fois, je le redis encore, ce n'est pas le FIS qui a tué mon mari.»

D'actes anticonstitutionnels en actes anticonstitutionnels, l'Algérie s'est retrouvée, une année après le putsch, sans institutions élues. Pas de président de la République, ni d'assemblée nationale, ni de maires, ni d'assemblées de *wilayas*… La décomposition institutionnelle.

Les députés élus démocratiquement furent déportés dans les camps de concentration de l'extrême-Sud, et ceux que le suffrage universel avait rejetés siégèrent pompeusement dans une chambre d'enregistrement appelée Conseil consultatif national (CCN). Le comble de l'ironie et du ridicule fut atteint lorsque cette assemblée antidémocratique fut admise à… l'Union interparlementaire ! Algérie des paradoxes, monde machiavélique.

Les maires élus furent eux aussi déportés ou emprisonnés, et remplacés par des présidents de Délégations exécutives communales (DEC). Toutes les associations caritatives religieuses furent dissoutes. Seul le Rotary-club conserva le droit d'«aider» les Algériens.

Le Haut comité d'Etat (HCE), direction présidentielle «collégiale» anticonstitutionnelle imposée officiellement par une instance consultative, le Haut conseil de sécurité, en réalité par l'armée, montra vite ses limites et ses errements politiques. Boudiaf fut sacrifié sur l'autel de l'intérêt clanique, après qu'on lui eut fait endosser «sans état d'âme» toutes les mesures répressives gravissimes (état d'urgence, ouverture des camps de concentration, dissolution du parti majoritaire, arrestations massives, institutionnalisation de la torture). Après cette brève parenthèse, s'installa la politique du *statu quo*, menée par un homme du sérail et des affaires qui a toujours excellé dans l'art de l'équivoque et de l'ambiguïté, Ali Kafi, et ce sous la couverture hypocrite d'une symbolique historique usée.

Ali Kafi est l'exemple type de l'ex-maquisard recyclé par le système de la prébende. Le colonel Boumediene acheta le silence de beaucoup d'autres, au lendemain de l'indépendance, dans le cadre de la «régulation politique par la corruption».

Sous le règne d'Ali Kafi furent désignés deux fossiles de la *boulitique* : Belaïd Abdesslam puis Rédha Malek furent Premiers ministres. L'histoire retiendra que cette période fut marquée par l'instauration du couvre-feu dans plusieurs *wilayas*, l'instauration des tribunaux d'exception, et l'exécution de vingt-six citoyens condamnés à mort par ces mêmes tribunaux.

Belaïd Abdesslam, père de la quincaillerie dite «industrialisante», est un revenant parachuté par les militaires, que les citoyens de son modeste village de Aïn Kebira avaient débouté lors des législatives du 26 décembre 1991. Alors que les problèmes étaient amples et les solutions urgentes, il conforta l'artériosclérose envahissante en érigeant l'immobilisme en doctrine de gouvernement.

Rédha Malek, seconde main de tous les clans depuis l'indépendance, rédacteur de la tristement célèbre «Charte nationale», fait partie de ces intellectuels serfs, excrétés par la Guerre de libération, et utilisés par les nouveaux colons de l'Algérie pour combler le déficit et l'indigence intellectuels et servir les desseins inavoués d'un multiclanisme ravageur.

Si, ailleurs, gouverner c'est prévoir, et choisir en fonction de circonstances, en Algérie, gouverner c'est corrompre et terroriser. L'histoire retiendra la phrase hautement significative qu'en tant que chef de gouvernement – dont le devoir eût dû être d'instaurer paix et concorde en terre d'islam – il lança dans un discours haineux tenu à Oran : «La peur doit changer de camp.» Tout un programme politique pour celui dont les ancêtres, *aghas* et *bachaghas*, ouvrirent les portes des Aurès et de la capitale des Hammadites à l'armée coloniale.

Le rappel de ces deux personnages ne manqua pas d'interroger la plume de l'éditorialiste d'un quotidien parisien du soir, qui écrivit : «La question reste posée de savoir si ceux qui ont conduit le pays à sa perte sont aujourd'hui les mieux placés pour voler à son secours.» Comme disait aussi, à juste titre, une journaliste algérienne d'un hebdomadaire national : «Pour garder un pouvoir, il faut savoir construire un pays.»

Une fois investi du pouvoir, Ali Kafi oublia ce qu'il déclarait deux ans auparavant, dans une interview à un hebdomadaire : «Un peuple que l'on bafoue et que l'on réprime pendant vingt-six ans réagit, dès que les moyens lui en sont donnés, par les mêmes méthodes qui sont utilisées contre lui.» Le goût du pouvoir despotique l'a certainement, depuis, fait changer d'avis.

L'ère Kafi fut donc marquée par un *statu quo* politique caractérisé par un double langage : des apparences de «dialogue» pour tenter de sortir de la crise, sans que ne soit perdu un iota du pouvoir, et une réalité de répression sauvage, qui vit apparaître les exécutions sommaires collectives en représailles aux actions de la résistance populaire. Le «dialogue», ce subterfuge destiné à tromper l'opinion publique, se limitait à réunir des partis lilliputiens et des associations sportives et musicales pour discuter de l'avenir politique de la nation. En fin de mandat du HCE, une Commission de dialogue national (CDN) fut mise en place par le pouvoir militaire, comportant trois officiers supérieurs, et présidée par le Dr Khatib Youcef, personnage versatile appartenant à cette catégorie d'hommes politiques qui se sont toujours appliqués à humer le vent du moment. Son but était d'aboutir à une conférence de consensus national contre le FIS, impliquant tous les autres partis. Le sort de cette commission, à l'image de son président et de sa composante, était scellé d'avance. Les partis représentatifs, conscients de la manoeuvre, ne répondirent pas à l'appel. En ce qui concerne le FIS, dans une énième et vaine tentative de division, les hommes de cette commission tentèrent de court-circuiter ses chefs emprisonnés à Blida ; à plusieurs reprises, ils prirent langue, dans sa geôle de

Serkadji, avec Abdelkader Hachani, présenté comme un interlocuteur «modéré» et «valable». Hachani est connu pour sa sagesse et sa pondération, et sa réponse a toujours été le refus catégorique. Loin de se décourager, les membres de cette commission n'hésitèrent pas à se déplacer, toute honte bue, au camp de concentration de Oued Namous (voir tome 1), pour contacter des universitaires déportés et leur proposer d'assister à la conférence nationale de consensus, au nom du FIS, avec promesse de leur libération. Le comble de l'ineptie fut atteint par cette commission le jour de l'ouverture de la conférence nationale, quand on tenta par un indigne subterfuge d'amener Abdelkader Hachani dans la salle en lui faisant croire qu'il allait sortir de Serkadji pour rejoindre le palais de justice… L'incohérence politique régnait : le pouvoir illégitime recherchait un consensus contre le parti majoritaire tout en tentant de le faire participer à la conférence de… consensus. Talleyrand s'y serait perdu. Cette conférence fut un fiasco total pour les tenants du pouvoir. Certains journalistes n'hésitèrent pas à la qualifier de jeu de cirque. Elle fut boycottée par la quasi-totalité des partis, y compris les partis décoratifs, sous l'oeil moqueur de la presse internationale.

Cela n'empêcha nullement le pouvoir de poursuivre sa fuite en avant en faisant désigner un président de l'Etat (et non plus de la République, nouveauté) par le Haut conseil de sécurité, encore lui, en remplacement de la direction collégiale du HCE. Il y avait jurisprudence en la matière ! Ce président ne fut autre que le général en retraite Liamine Zeroual, ministre de la Défense. De cette conférence sortit une plate-forme dite de «consensus national», qui s'arrogea le droit d'amender la Constitution ! Faute de régler la grave crise sanglante qui secouait le pays, les différents clans du pouvoir militaire, dépourvus de morale politique et de culture démocratique, consolidaient leurs positions. Il est vrai, pour reprendre l'historien Mohamed Harbi, que «la politique en Algérie apparaît plus comme un moyen d'acquérir une position que comme un moyen concret de résoudre les problèmes». Le pouvoir se donnait ainsi un répit de trois années pour venir à bout de la majorité de son peuple, dans le cadre d'une nouvelle phase de transition, la énième depuis l'indépendance.

Cette période fut marquée par une accentuation de la guerre, sous la direction du général Lamari. Le pouvoir misait sur la force militaire, qu'il pensait supérieure ; il ignorait qu'en réalité elle n'était que précaire. De nombreux massacres furent entrepris par son armée dans de nombreux villages : Larbaa en janvier 1994, El Oued en avril de la même année, Lakhdaria en mai, Ténès en mai, Berrouaghia en juin, Cherarba en juin… Des centaines de cadavres décapités et mutilés furent jetés sur les routes et dans les rues pour terroriser la population. Le pouvoir illégitime, sans assise populaire et sans crédit politique, se résumant finalement à une cohorte de vulgaires aventuriers avides de gains, n'avait d'autre choix que de précipiter le pays dans une politique de l'affrontement qui a déjà fauché des dizaines de milliers de vies, sans parler des restrictions des libertés et de la mise en veilleuse des institutions. Une armée composée de brillants jeunes officiers et d'enfants de ce peuple était entraînée, malgré elle, par un quarteron de généraux aveuglés par les privilèges de la prébende et de la corruption dans une dérive guerrière affligeante contre son propre peuple.

La première décision prise par ce pouvoir «transitoire» a été de s'ouvrir des voies de perfusion en optant pour le rééchelonnement de la dette extérieure, hypothéquant ainsi le pays pour le présent et pour l'avenir, après avoir dilapidé toutes ses richesses, et paupérisant ainsi un peu plus la population. Cette bouffée d'oxygène pour un pouvoir au bord de l'asphyxie et les conseils «éclairés» de la France officielle lui permettront de consacrer *quatre milliards de dollars* aux moyens de répression : habile manière pour le pouvoir de gérer son agonie.

Le général en retraite Zeroual, nouvelle figure d'une armée qui exerce le pouvoir sans en assumer les responsabilités, devant l'ampleur du désastre, eut comme son

prédécesseur recours à un dialogue factice, non par conviction mais par nécessité circonstancielle. Des contacts seront pris avec les principaux responsables du parti majoritaire lors des élections annulées, incarcérés à la prison militaire de Blida. Acculé par une situation sécuritaire dramatique et un délabrement économique avancé, le régime militaire recherchait à tout prix un éventuel partage du pouvoir, alors que les partis représentatifs cherchaient à *redonner la parole au peuple pour qu'il puisse s'autodéterminer librement*. L'exacerbation des luttes claniques au sein de l'institution militaire ne facilita pas la tâche des décideurs. Même les propres enfants du système reniaient leur géniteur, à l'image de Sid-Ahmed Ghozali, ex-chef du gouvernement, qui déclarait officiellement en octobre 1993, à l'Institut français des relations internationales, et en tant qu'ambassadeur d'Algérie en France : «Il ne fait aucun doute que 90% de la population rejette à la fois l'Etat et le pouvoir.»

Aux yeux du pouvoir militaire, l'échec du «dialogue», en réalité programmé, était dû à «l'incapacité des partis d'opposition de s'entendre entre eux», selon les propres termes du général-président dans son discours du 31 octobre 1994. Deux mois plus tard, l'histoire mettait à nu ce grossier mensonge. Des partis représentatifs de 80% de l'électorat de 1991, le FIS, le FFS, le FLN, En Nahdha, le MDA, le PT et le JMC, auxquels s'était associée la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), se réunissaient à Rome pour proposer au peuple algérien et aux généraux putschistes un programme pacifique et démocratique de sortie de crise. Ces partis montraient ainsi, aux yeux du monde, qu'ils savaient surmonter leurs divergences, contrairement aux allégations mensongères du pouvoir militaire. Ils démontraient aussi leur grande lucidité, leur sagesse et leur maturité politique face au danger de désagrégation de la nation, conséquence d'une politique suicidaire du pouvoir militaire. La grandeur de ces hommes politiques a été de tendre, en dépit de tout, la main à des généraux aux mains ensanglantées qui faisaient la guerre à leur peuple, et ce, non pour partager un pouvoir déliquescent, mais pour sauver l'Algérie. Vociférations, insultes, campagnes hystériques de dénigrement menées par les «chiens de garde» lâchés par le pouvoir seront la seule réponse à ce Contrat national de Rome. Cela n'a trompé personne. Cette hystérie collective ne traduisait en réalité que le profond désarroi et l'affolement du pouvoir et de ses laquais devant cette proposition de solution pacifique et démocratique qui, sous d'autres cieux, eût été accueillie comme un événement salutaire.

Sur le plan national, les responsables du FIS arbitrairement incarcérés réagiront positivement à cette démarche démocratique et pacifique de règlement de la crise. Ali Benhadj, homme politique diabolisé par le pouvoir et ses valets, précisait clairement dans une lettre datant du 20 janvier 1995 que «le Contrat national porte en lui les éléments d'une solution juste et légale de la crise qui secoue le pays, car il met à nu ses origines. Nous refusons l'internationalisation ainsi que l'ingérence internationale, par conviction, et parce que nous avons tiré les leçons de l'histoire. Mais nous refusons également que l'image de l'opposition soit altérée, sous le couvert de la diplomatie, par les propos de ministres et d'ambassadeurs auprès des instances internationales et des conférences régionales». Expliquant la décision de l'opposition représentative de se réunir à l'étranger, il déclarait : «Le recours de l'opposition à l'étranger n'a pas été l'expression d'un choix, mais d'une obligation, eu égard aux pressions qu'elle subit à l'intérieur du pays. La véritable internationalisation a été réalisée par le pouvoir, sous la couverture de la diplomatie. Les preuves matérielles existent ; la dernière en date est la réunion des "4 + 2" tenue à Tunis à l'initiative de Charles Pasqua.»

Les JIA, dans un communiqué adressé le 15 janvier 1995 à l'AFP, se déclaraient prêts à arrêter la guerre si le pouvoir militaire acceptait «les demandes des partis représentatifs réunis à Rome».

Sur le plan international, hormis la France, partie prenante du conflit, cet accord fut

bien accueilli par les pays européens et les Etats-Unis.

Ces réactions ne feront qu'augmenter le désarroi des généraux. Désarçonné et dans une ambiance de tragi-comédie, le pouvoir n'hésitera pas à importer les théologiens des despotes du Moyen-Orient pour nous expliquer à la télévision que la signature de l'accord de Rome sous l'égide de la Communauté catholique de Sant'Egidio était *haram* (illicite), en usant et abusant maladroitement d'une partie d'un verset du Saint Coran : «Jamais tu ne seras agréé des juifs et des chrétiens tant que tu n'auras pas embrassé leur religion…» Ils préféraient oublier, dans le travestissement de la religion et de l'histoire, ce que nous apprend la Conduite (*Sunna*) du Prophète Mohamed (QLSSL) : certains de ses compagnons, et à leur tête Djaffar Ibn Abi Talib, se sont réfugiés sur son ordre chez le roi chrétien d'Abyssinie. L'histoire de l'avènement de l'islam nous a appris également que le Prophète a reçu des délégations de chrétiens dans sa mosquée, où ils ont accompli leurs prières. Il est vrai que nos gouvernants, trop préoccupés par la rapine et le transfert de capitaux, ignorent tout de l'histoire, et laissent aux ayatollahs de service et autres théologiens douteux le soin d'abreuver d'inepties les téléspectateurs.

A cette campagne odieuse contre un projet pacifique participait également une certaine «opposition». Car, dans l'Algérie des paradoxes, existent deux types d'opposition :

- une opposition au pouvoir, représentative, dont l'ancrage populaire a été démontré lors des premières élections libres ;

- et, particularité algérienne, une «opposition»… à l'opposition représentative, constituée de partis lilliputiens et autres micro-formations décoratives, généralement procréés par les officines spécialisées du pouvoir, et possédant de ce fait une capacité de nuisance extraordinaire. Cette variété particulière d'«opposants» brille par son absence d'assise populaire et son arrivisme politique immoral. Ses leaders seront transformés de temps à autre par le pouvoir, et pour les besoins de la cause, en… «chargés de missions» !

En laissant du temps au temps, l'histoire a montré, avec le Contrat national de Rome, que l'unique obstacle à une solution pacifique de la crise algérienne était bel et bien le pouvoir militaire. *Si Démocratie signifie, pour la majorité des Algériens, libre choix de leurs dirigeants sur un terrain politique balisé par les principes d'alternance, de respect de la dignité humaine et des valeurs civilisationnelles de la nation*, elle a une toute autre signification pour notre quarteron de potentats galonnés. Au risque de perdre leurs privilèges et du fait de leur indigence politique, ils n'hésitent pas à confondre allègrement multipartisme et multiclanisme, et préfèrent à l'alternative démocratique l'alternance clanique, seul moyen de relégitimation de leur système. D'où leur refus de ce Contrat, «globalement et dans le détail».

Impasse politique et répression féroce font qu'est désastreux le bilan de cette fuite en avant pratiquée depuis le 11 janvier 1992.

La situation des droits de l'homme

Après les arrestations massives, les déportations dans les camps de concentration de l'extrême-Sud, les exécutions sommaires, les tueries collectives, les incendies de dizaines de milliers d'hectares de forêts au napalm, la généralisation des tribunaux d'exception, le pouvoir militaire se lançait dans une tentative de dislocation de la nation en ressuscitant les diaboliques mais vains stratagèmes de la colonisation française.

La création de milices et de comités d'autodéfense, chers au ministre résidant Robert Lacoste, est l'une des premières mesures prises par un pouvoir aux abois. L'ironie de l'histoire a voulu que les premiers comités d'autodéfense de l'Algérie indépendante se soient constitués là où s'étaient formés ceux de la Guerre de libération nationale. Ces milices ne sont qu'un ramassis de délinquants et de repris de justice. Appelé officiellement «garde

communale», ce corps de miliciens a été baptisé par la population «garde territoriale», mots de triste souvenir. Il est à noter que depuis l'avènement du général Zeroual en février 1994, plus de dix mille repris de justice ont été graciés. Ces éléments douteux sont encadrés par des «maquisards» de la 25e heure de la Guerre de libération, ceux que le langage populaire désignait sous le vocable de «marsiens» (opportunistes ayant rejoint les maquis après le cessez-le-feu de mars 1962). Nous retiendrons que ces repris de justice faisant fonction de miliciens reçoivent un salaire mensuel de 14 000 dinars, ce qui correspond à un salaire de médecin ou de magistrat débutants. Les résultats ne se sont pas faits attendre. Ces miliciens assurent «l'ordre» pendant la journée et rackettent les citoyens durant la nuit, en toute impunité, réflexe naturel oblige. De nombreux exemples ont été et continuent d'être régulièrement rapportés par la presse, notamment en Kabylie et dans la Mitidja.

A cette milice est venu s'ajouter le rappel de 50 000 réservistes de l'armée en mai 1995. Ces mesures traduisaient la volonté expresse du pouvoir de faire basculer les Algériens dans une guerre fratricide, alors que jusque là l'affrontement opposait la majorité d'un peuple à une poignée de généraux putschistes.

L'autre mesure prise par le pouvoir militaire a été la création de zones de sécurité pour la nomenklatura. Sidi Fredj est réservé aux officiers supérieurs putschistes, et le Club des Pins aux civils : magistrats des tribunaux d'exception, officiers de police, mercenaires en chefs de la plume, syndicalistes de carrière et autres larbins du régime, ce qu'un historien a appelé «les privilégiés de l'avoir, du pouvoir et du savoir». De ce fait, les Algériens à la mauvaise conscience se sont expatriés soit vers Paris, soit vers le Club des Pins. Parallèlement à ces «zones de sécurité» seront créées des «zones d'exclusion» dans le Sud algérien, où les «autochtones» devront se munir de visa pour se déplacer dans leur propre pays. Acculé dans ses derniers retranchements par sa politique de fuite en avant, le pouvoir militaire s'est replié dans son «Algérie utile», celle des privilèges et des richesses, laissant le reste du pays, celui des «gueux» et des «pouilleux» sous l'autorité et à la merci de hordes de miliciens sans foi ni loi. Ainsi, au fil des ans, l'Algérien a-t-il perdu sa citoyenneté, devenant simple sujet avant d'être déclaré officiellement «autochtone», au sens colonial du terme, par ses propres gouvernants.

La politique du tout-sécuritaire a conduit en quatre ans l'Algérie au tout-insécuritaire. La dictature constitutionnalisée a abouti au délabrement de toutes les structures, administratives, économiques et sécuritaires.

Sur le plan sécuritaire, les lois d'exception ont inéluctablement entraîné un rapide et dangereux glissement vers l'arbitraire.

L'institutionnalisation de la torture, avec uniformisation de ses méthodes dans toutes les structures de détention et de garde à vue, a été l'une des plaies de cette guerre, dont les cicatrices indélébiles hanteront longtemps de nombreuses consciences. De la technique du chiffon à celle de la gégène en passant par le chalumeau, le fer à souder, l'épreuve de l'échelle et la sodomisation, pour ne citer que cela, ces méthodes barbares sont les moyens d'extorsion de faux aveux, qu'exploitent les juges anonymes de tribunaux d'exception pour envoyer à la potence d'innocents citoyens. Les nombreux témoignages publiés sont éloquents, et démontrent la gravité de ce mal qui continue à proliférer du fait de la totale impunité dont bénéficient leurs auteurs. De nombreux citoyens sont morts sur la table de torture, après des sévices cruels. L'opinion publique a en mémoire la mort horrible du citoyen Mohand Arezki Houmine au centre de torture de Châteauneuf, après énucléation des yeux et éviscération devant son épouse. Ce cas a été rapporté par le journaliste du quotidien anglais *The Indépendent*, Robert Fisk, le 4 février 1994. Ce crime crapuleux a été maquillé en accrochage au cours duquel «le terroriste Houmine a été abattu à Boumerdès». L'opinion se rappellera aussi

la mort horrible sous la torture du commandant de marine Bessas et du capitaine d'aviation Brahimi, soupçonnés de sympathies islamistes.

Les exécutions sommaires, individuelles au début, collectives par la suite, ont constitué l'autre moyen de gestion par les généraux de la douloureuse crise qui secouait le pays. Les services de sécurité ont reçu carte blanche pour tuer «légalement» tout citoyen considéré comme dangereux, non pas pour la société, mais pour le pouvoir illégitime. Il existe au niveau de la police politique des listes de personnes à abattre, plus particulièrement de personnes qui disposent d'un potentiel intellectuel pouvant nuire au pouvoir. C'est aussi sous l'étiquette de «terroristes activement recherchés» que sont assassinés des milliers de citoyens, soit au cours d'opérations de représailles (exécutions collectives) réalisées par l'armée, la gendarmerie et les groupes d'intervention de la police, soit au cours d'opérations dites ponctuelles réalisées par la police politique quand il s'agit de politiques ou d'intellectuels.

Ces méthodes nous rappellent étrangement celles des Massu, Bigeard, Trinquier et Argoud. Dans l'un de ses ouvrages (*Bataille d'Alger ou bataille d'Algérie*), feu Mohamed Lebdjaoui, ancien responsable de la Guerre de libération, mentionnait les techniques d'exécutions sommaires pratiquées par les généraux de Saint-Cyr contre nos «fellaghas» : «La dénomination «abattu en fuite» est une formule de style courant. Tous les assassinats individuels ou collectifs commis sont blanchis ainsi. Au cours d'opérations, tout musulman civil abattu est baptisé rebelle, même s'il a trois ou quatre ans. Tout suspect mort au cours d'un interrogatoire ou autrement, est appelé : «abattu au cours de tentative de fuite.» Etrange coïncidence ! A quarante années d'intervalle, il faudrait seulement remplacer «musulman» par «intégriste» et «rebelle» par «terroriste».

L'opinion publique a en mémoire les massacres de Ténès en avril 1994, où 173 citoyens furent lâchement exécutés par des éléments de la Sécurité militaire, déguisés en maquisards islamistes, tout comme ceux de Lakhdaria et de Berrouaghia en mai et juin 1994, où plus de 70 citoyens furent exécutés et mutilés. Elle a aussi en mémoire l'exécution d'intellectuels dont la presse, tant nationale qu'internationale, ne parle jamais. C'est le cas du Dr Bouchelaghem Fouad, Ph.D. de physique et enseignant à l'université de Blida, kidnappé au domicile de ses parents à Alger le 3 juin 1994 par la sinistre police politique (SM), et découvert deux mois plus tard à la morgue de Bologhine, criblé de balles. La version donnée à sa mère par l'ordre assassin était qu'il «avait été abattu alors qu'il tentait de fuir». C'est encore le cas du Pr Boularas, enseignant à l'université de Blida, kidnappé par la police politique à Larbaa et découvert quelques mois plus tard à la morgue de Bologhine. Il avait été exécuté sommairement après d'horribles tortures au centre de Châteauneuf. Nous ne terminerons pas cette évocation des crimes crapuleux sans rappeler l'assassinat du Dr Taleb Abderrahmane, médecin, à son domicile de Khemis El Khechna, le 19 juin 1994, par des militaires accompagnés d'éléments de la police politique. Tous ces crimes ignobles et lâches ne seront malheureusement jamais médiatisés, comme l'ont été certains autres, car il s'agissait là d'intellectuels islamistes, donc de sous-citoyens. Il est vrai aussi que pour les chantres de l'indignation sélective de part et d'autre de la Méditerranée, «un bon islamiste est un islamiste mort».

Nous noterons pour l'histoire qu'il existe au cimetière d'El Alia (El Harrach) un carré réquisitionné par les services de la répression, que les employés fossoyeurs de ce cimetière appellent ironiquement le «carré des terroristes». Là sont enterrés, généralement de nuit et de manière anonyme, des citoyens sommairement exécutés ou morts sous la torture, sous l'étiquette de «X Algérien». Nous rappellerons à l'opinion publique qu'initialement, après le coup d'Etat, les corps des citoyens assassinés sommairement ou morts sous la torture étaient remis aux familles dans des cercueils scellés. L'enterrement avait lieu sous haute surveillance des services de sécurité, et

seuls quelques proches parents étaient admis au cimetière. Depuis octobre 1994, les corps ne sont plus remis aux familles, et sont enterrés de nuit sous la dénomination de «X Algérien», sans plus d'explications.

L'ouverture des camps de concentration est l'autre tache noire, indélébile, du pouvoir militaire. Nous voudrions d'emblée préciser qu'il s'agit bien de camps de concentration (et sans guillemets) et non de camps de sûreté de l'Etat comme les désignent leurs initiateurs. Le Larousse définit le camp de concentration comme étant, c'est nous qui soulignons, «un camp dans lequel sont rassemblés, *sous surveillance militaire* ou policière, soit des populations civiles de nationalité ennemie, soit des *prisonniers* ou des *détenus politiques*». La définition est claire et ne prête à aucune confusion avec les camps d'extermination du type d'Auschwitz. L'envoi dans l'extrême-Sud algérien de détenus politiques est une vieille habitude du pouvoir. Dès l'indépendance, des figures historiques de la Guerre de libération y seront internées. Boudiaf connaîtra en 1963 le camp de Tsabit, où il enverra lui-même, trente ans plus tard, et «sans état d'âme», des centaines d'Algériens, parmi les milliers d'autres qu'il déportera. Ferhat Abbas connaîtra en 1964 le camp d'Adrar. Farès, Bentoumi, Mezhoudi et plus récemment Abdenour Ali Yahia y seront également internés pour leurs opinions politiques. Comme les sinistres camps de Bossuet, de Paul-Cazelles et de Djenane Bourezg de la nuit coloniale, ils se voudront en vain lieux de rédemption des opposants à l'ordre assassin.

Ces camps de concentration ont été massivement ouverts au lendemain du putsch de janvier 1992 et ont accueilli plus de 15 000 déportés, plus particulièrement les élus désignés par les élections municipales de juin 1990 et les élections législatives avortées de décembre 1991. De très nombreux universitaires et enseignants figuraient parmi ces déportés. Le décret instaurant ces camps accordait au ministre de l'Intérieur, le général Belkheir, tous les droits pour priver le citoyen de ses libertés et pour le déporter, sans possibilité de défense ni de jugement, durant un temps indéterminé. Les conditions de vie très précaires ont entraîné de nombreuses maladies et épidémies. Les brimades exercées par les militaires ont été fréquentes, et ont provoqué de nombreuses actions de protestation. Parmi ces dernières, on rappellera à la conscience universelle le mouvement de protestation du 27[e] jour sacré de Ramadhan de l'année 1992 (3 mars) au camp de Reggane, qui se termina par l'assassinat du déporté Ammi Hadi, âgé de 65 ans, originaire de Sidi Bel Abbès, mutilé de la Guerre de libération nationale et porteur d'une prothèse de membre inférieur. Quelques jours plus tard, ce lâche et ignoble crime, perpétré sur une personne âgée et handicapée, a été maquillé dans la presse comme la conséquence d'une tentative d'évasion. La falsification était trop grossière pour être vraisemblable : un unijambiste de 65 ans qui tente de fuir en plein désert et pendant Ramadhan était une thèse peu plausible. La réalité était toute autre. Ammi Moussa tenta de s'interposer entre les déportés contestant les conditions déplorables de détention et les militaires qui menaçaient de tirer dans le tas. Il fut abattu par un sergent-chef originaire de Tébessa.

Nous citerons également pour l'histoire le mouvement de protestation des déportés d'Aïn M'guel en mars 1994, qui fut durement réprimé par les militaires. Cinquante et un déportés de ce camp furent déférés devant le tribunal militaire de Blida et incarcérés à la prison de la même ville pour «destruction de biens de l'Etat et atteinte à corps constitués» La dernière agression en date a eu lieu au camp d'Aïn M'guel en mars 1995 et a entraîné la mort d'un déporté.

Sur les dix camps ouverts initialement (Aïn M'guel, Bordj Omar Idriss, El Menaa, Homr, In Salah, Ouargla, Oued Namous, Reggane, Tiberghamine et Tsabit) il n'est resté après juin 1994 qu'un seul camp, celui de Aïn M'guel, avec 647 déportés. Parmi les déportés de ces camps, 300 ont été déférés devant les juridictions d'exception pour «activités terroristes», après qu'on leur a préfabriqué des infractions sur mesure. Ceux qui ont été libérés ont pour la plupart

été repris quelques temps après par les services de sécurité, d'autres ont été égorgés par l'une des branches du crime de la Sécurité militaire : l'Organisation des jeunes Algériens libres (OJAL). Rares sont ceux qui ont pu s'exiler.

Les prisons, autres lieux de détention arbitraire, abritent actuellement plus de 40 000 prisonniers politiques, toutes catégories sociales confondues, du doyen de faculté au modeste *fellah* digne. Hommes, femmes et enfants s'entassent dans les geôles du pouvoir militaire, leur seul crime étant d'avoir dit non à l'injustice et à la *hogra* des potentats qui ont saigné l'Algérie. Les conditions de détention sont bestiales. Les droits les plus élémentaires du prisonnier sont bafoués, la notion de détenu politique n'existant pas dans le lexique du pouvoir. Ces détenus sont considérés comme des criminels. La situation des détenus de droit commun est de loin meilleure. La lecture du Coran à haute voix, l'appel à la prière, le port du pantalon traditionnel, de la barbe, de la *gandoura* ou du *kamis* sont considérés comme des fautes graves passibles de quarante-cinq jours d'isolement au cachot. La lecture des journaux et l'écoute de la radio sont strictement interdites, plus particulièrement dans trois prisons : Serkadji, Tazoult et Berrouaghia, où se sont illustrés des directeurs tortionnaires voire criminels. Les visites de ces prisons par le Comité international de la Croix-Rouge n'ont jamais été autorisées par le pouvoir militaire.

La prison de Tazoult, ex-Lambèse, est réputée par la dureté de son régime carcéral sous la direction d'un ex-chef de détention, tortionnaire, le sieur Latrèche Mohamed dit Hama. La férocité des gardiens envers les prisonniers politiques y est notoire, et leur totale impunité tout autant. Cette prison s'est signalée en mars 1994 par une évasion massive de détenus (plus de 1200). Depuis, les conditions de détention sont devenues encore plus draconiennes.

Serkadji, l'ancienne Barberousse de la nuit coloniale, a été transformée en un véritable bagne régi par les seules lois de la terreur et de l'arbitraire. Dirigée par le sinistre directeur Ahmed Hadaoui et son adjoint Saïd Djemaa, cette prison s'illustrera par une tragédie et un carnage qui resteront à jamais gravés dans les mémoires de tous les Algériens. En effet, une machination des «services» s'est terminée les 21 et 22 février 1995 par l'assassinat de 105 détenus et de quatre gardiens dans des conditions horribles qui ont soulevé l'émoi de l'opinion publique dans le monde (voir seconde partie). Ce bagne, soumis à l'arbitraire de son directeur et de son équipe de névrosés, s'était déjà illustré le 30 mai 1993 par la répression sanglante d'un mouvement de protestation contre les conditions bestiales d'incarcération, et ce la veille de *l'Aïd El Adha*. Cette répression a fait des dizaines de blessés. Serkadji est aussi le lieu d'incarcération arbitraire d'Abdelkader Hachani, ingénieur en pétrochimie, en détention préventive sans jugement depuis… quatre années, pour avoir appelé l'armée à respecter et à défendre la sanction du suffrage universel !

La prison de Berrouaghia a, elle aussi, connu un carnage similaire à celui de Serkadji, à la mi-novembre 1994. A la différence de ce dernier, ce carnage n'a pas été médiatisé, en raison de l'isolement de cet établissement et du black-out imposé par les autorités militaires et judiciaires durant quarante-cinq jours, avec interdiction de visites pour les avocats et les familles. L'enquête préliminaire menée par le Comité algérien des militants libres de la dignité humaine et des droits de l'homme, diffusée sur le plan international, a dénombré 62 morts, dont cinq ont été froidement exécutés dans la cour de la prison par le directeur, Hamid Guemache. Là aussi, et de l'avis des détenus survivants, il s'agissait d'une machination pour éliminer le maximum de prisonniers politiques. De l'avis des détenus, des avocats et des familles contactées, les conditions de détention se seraient dégradées depuis la nomination, en août 1994, du nouveau directeur, le sieur Guemache Hamid. L'ancien directeur avait été jugé par le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice comme étant «trop humain».

La folie meurtrière constitue le stade supérieur d'une politique qui était d'emblée vouée à l'échec malgré les moyens répressifs mis en oeuvre : arrestations massives, tribunaux d'exception, tortures systématiques, dynamitages de maisons, attaques de maquis au napalm, bombardement de villages… Il ne reste au pouvoir militaire que l'extermination des principaux opposants à sa fuite en avant suicidaire. Les carnages horribles de Berrouaghia et de Serkadji entrent dans cette stratégie et en sont des exemples patents.

Telle est, résumée, la situation politique et des droits de l'homme en Algérie, terre meurtrie par plus de trente années d'injustice et d'arbitraire et par quatre années d'une guerre menée par un quarteron de généraux gérant leur agonie dans le sang et les larmes de leur peuple. Soixante mille morts, plus de quarante mille détenus, tel est le bilan provisoire du putsch du 11 janvier. Ce tome second du *Livre blanc* illustrera ce bilan dramatique à travers deux parties. La première dévoilera les diverses facettes de la terreur et de la répression à l'aide de témoignages et de listes de victimes, bien sûr non exhaustifs. La seconde est consacrée exclusivement au carnage de la prison de Serkadji.

«L'armée algérienne est peut-être la seule armée au monde qui n'aura connu de guerre que celle de la répression de son peuple», a dit un militant politique.

Peut-on parler d'Etat et de notion des Droits de l'Homme dans un pays où on enterre les citoyens d'une minorité idéologique au «Carré des Martyrs» avec trompettes et fanfares, alors que des milliers d'autres, exécutés sommairement ou morts sous la torture, sont enterrés furtivement de nuit au «carré des terroristes», dans des tombes anonymes et sous la dénomination de «X Algérien» ?

A-t-on le droit d'encenser certains morts et d'en cacher des milliers d'autres ?

Avons-nous le droit de nous taire, quel que soit le prix à payer, quand la caste corrompue et immorale de l'ordre des assassins veut imposer à la majorité d'un peuple *l'inégalité devant les droits puis l'inégalité devant la mort* ?

Ce sont là des questions que nous posons à la conscience universelle.

Le retour à la paix civile ne peut s'imposer sans arrêt de la première violence, celle de l'Etat, de la répression, des textes juridiques d'exception qui lui servent de support, et sans la libération des dizaines de milliers de prisonniers politiques.

Devant cette tragédie des temps modernes, le pouvoir militaire trouvera toujours des thuriféraires et autres baudets de service pour s'exclamer devant l'amoncellement des cadavres et des problèmes économiques : *Lakad nadjahna* ! (nous avons réussi !) Effectivement, ils auront réussi à mener l'Algérie vers la faillite sanglante !

Quant aux militants libres de la dignité humaine et des droits de l'homme, ils continueront à mener leur combat pour le triomphe et le respect de ces valeurs universelles que le Saint Coran appelle à chérir. Ils ont appelé et continuent d'appeler à la création d'une Commission d'enquête sur tous les crimes ignobles et crapuleux, et sur tous les actes barbares perpétrés contre notre peuple et les étrangers non impliqués dans cette guerre cachée. Ils le feront avec la participation en tant qu'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales connues pour leur indépendance et leur impartialité, pour mettre à nu de vastes et sinistres machinations. Ils seront toujours là pour clamer haut et fort les vérités d'une guerre cachée.

Premiere partie
Terreur et repression

Cette partie est un compte rendu partiel des différents crimes inscrits dans diverses stratégies répressives et de terreur, que la junte militaire algérienne et ses conseillers étrangers organisent et perpètrent contre le peuple algérien.

Le premier chapitre présente une série de vingt-deux témoignages de victimes de la torture qui viennent s'ajouter aux trente-cinq publiés dans le premier tome de ce *Livre blanc*. Le lecteur remarquera une certaine uniformité dans les techniques de torture rapportées par les suppliciés. Certains témoignages décrivent les péripéties similaires qu'ont vécues dans les mêmes moments les victimes groupées par les services de répression dans le même dossier. Surtout, la torture en Algérie est progressivement devenue une institution nationale. Son utilisation a été systématisée et ses techniques standardisées, quasiment ritualisées dans tous les centres où on la pratique : commissariats de police, brigades de gendarmerie, casernes, villas ou garages de la Sécurité militaire.

Les exécutions sommaires par les escadrons de la mort de la junte constituent une autre catégorie de crimes dans la politique de terreur, dite sécuritaire, du pouvoir militaire, particulièrement renforcée après la circulaire du 17 septembre 1994 du général Lamari, appelant ses officiers à «éradiquer en trois mois» la résistance populaire. A l'instar de la dictature militaire au Guatemala, connue pour avoir perfectionné cette méthode criminelle qui «fournit une démonstration visible et efficace du pouvoir de l'Etat», le régime militariste algérien instrumentalise cette technique de pointe pour projeter et graver sans équivoque son message de puissance absolue, d'intimidation et d'impunité.

La politique des disparitions est un instrument de terreur introduit en force relativement récemment par la junte algérienne. Cette activité criminelle, qui a été le pivot central sur lequel la dictature militaire en Argentine a appuyé sa stratégie de terreur et de domination du peuple argentin, ajoute à l'oblitération de la victime l'angoisse de sa famille, qui, sans pouvoir consommer son deuil, reste attachée à un espoir souvent illusoire. Il est connu, comme l'indique la Commission nationale sur les personnes disparues d'Argentine[1], que la politique de disparition ne repose pas seulement sur la logique d'un individu criminel qui essaie d'effacer toutes les traces de son acte. C'est un autre stratagème que la junte militaire instrumentalise afin de paralyser la protestation publique et de prévenir la solidarité de la population en s'assurant le silence des parents. En leur donnant l'espoir que leurs bien aimés pourraient être en vie, dans la catégorie nébuleuse des personnes disparues, une ambiguïté est créée afin de forcer les parents dans l'isolement, apeurés de faire quoi que ce soit qui puisse irriter le pouvoir et terrifiés à l'idée que leurs propres actions puissent impliquer que leur fils, fille, père ou frère soit sur la liste des morts.

Dans ce même ordre macabre, des cadavres mutilés, égorgés ou criblés de balles, et non identifiés, sont régulièrement découverts, jonchant les rues et routes d'Algérie. Ces crimes s'inscrivent dans la même logique de la politique des disparitions : «effacer» l'identité des cadavres amplifie l'ombre qui plane sur les disparus.

Des centres secrets de détention ont été établis pour la poursuite de cette politique de la terreur. Parmi ces centres, ceux qui ont pu être identifiés par les citoyens sont les casernes de Bourouba, de Bouzaréah, de Ben Aknoun, de Blida et de Boghari ainsi que les centres de police d'El Madania et de Bab Ezzouar, nouvellement aménagés dans le cadre de ce plan de liquidation. C'est de ces centres que la Sécurité militaire puise des citoyens à exécuter en représailles, et que les préposés à la comptabilité macabre présentent dans des communiqués de presse comme étant des «terroristes» et

[1] Argentina's National Commission on Disappeared People, *Nunca Mas* (Never Again), Faber and Faber Pub., London 1987.

autres «criminels» abattus lors d'opérations de «recherches» fictives.

De tout cela la presse néocoloniale nationale et les grands médias français ne soufflent mot.

Dans les chapitres II et III de cette partie nous livrons à l'opinion publique des listes non exhaustives de citoyens exécutés individuellement ou en masse, ou portés disparus. Elles constituent la suite des listes parues dans le premier tome.

Le chapitre IV présente un échantillon de plus de soixante-dix cas où les délais de garde à vue de douze jours prévus par la loi anticonstitutionnelle d'exception du 30 septembre 1992 ne sont pas respectés. On ne peut plus parler de gardes à vue, il s'agit plutôt de séquestrations arbitraires de citoyens qui sont soumis systématiquement à la «question».

L'incarcération de mineurs est un autre aspect de la répression ; elle a également été légalisée par la loi anticonstitutionnelle. Le chapitre V présente une liste non exhaustive de mineurs incarcérés à la prison d'El Harrach.

Le dernier chapitre de cette partie expose une dernière facette, peu connue, de la répression. Les témoignages de trois agents de la répression exilés viennent non seulement corroborer les dires des suppliciés (chapitre I), et apporter une confirmation de la politique calculée de l'exécution sommaire, mais dévoilent aussi la répression, le déni systématique de la sympathie humaine, la culture de brutalisation et les techniques d'organisation de la complicité au sein même du système de répression. En effet, les agents qui ont pu sauvegarder un peu de leur condition humaine, et qui osent manifester un geste de sympathie humaine à un supplicié ou porter un jugement de valeur sur les ordres qu'on leur demande d'exécuter, se retrouvent eux-mêmes cibles privilégiées de la répression, et paient souvent de leur vie leur fidélité à l'espèce humaine et à l'éthique professionnelle.

Chapitre I
Témoignages sur la torture

1 • Allache Tahar
2 • Djémaoune Abdeslam
3 • Aït Chaouche Mokhtar
4 • Ichalalen Abderrahmane
5 • Tayebi M'hamed
6 • Boukhalfa Abderrahmane
7 • Halouane Mohamed Ben Ahmed
8 • Gharbi Brahim
9 • Thamert Hocine
10 • Aït Ahmed Rachid
11 • Kentour Brahim
12 • Boutiche Ahmed
13 • Omar Khider
14 • Lafri Khaled
15 • A. Ahmed
16 • Ghamour Rédha, Benslimane Hakim, Djebbar Redouane et Yousfi Nadir
17 • Chekakri Abdeldjalil
18 • Bouaouicha Mustapha
19 • Tayane Mohamed
20 • Boustila Kamal
21 • Belhadi Ali
22 • Salah Abdallah

Témoignage no 1 : Allache Tahar

«J'ai été séquestré durant quatre mois et demi en garde à vue»

J'ai été arrêté le 1er avril 1994 suite à un ratissage effectué dans notre quartier. J'ai été conduit au groupement de gendarmerie situé au quartier d'Aïn Naadja (Birkhadem, Alger) où on m'a enlevé tous les objets et papiers d'identité ainsi qu'une somme de 3150 dinars. On m'a jeté dans une cellule sombre et sale sans aucune aération. On venait régulièrement pour me bastonner, sans me préciser les raisons de mon arrestation. Je ne savais pas pourquoi j'étais là-bas. On venait, on me sortait de la cellule pour me rouer de coups et on m'y remettait dans un état de déchéance physique. On m'a gardé ainsi à la caserne d'Aïn Naadja durant quatre mois et demi. On me donnait un morceau de pain et une gorgée d'eau de manière irrégulière. Il arrivait qu'on m'oublie durant plusieurs jours, en raison du nombre d'arrestations qui s'opéraient chaque jour. C'était un véritable défilé de jeunes et de vieux. On m'interdisait parfois d'aller faire mes besoins naturels et on m'obligeait à les faire dans la cellule, ce qui aggravait un peu plus les conditions d'hygiène déjà déplorables.

Je ne savais pas comment répartir la gorgée d'eau qu'on me donnait. Je ne pouvais me permettre de me laver ou de faire mes ablutions. Les poux et autres bestioles m'envahissaient et provoquaient des infections sur mon corps. Les lésions de grattage m'empêchaient de dormir. Il n'était pas question de réclamer aux geôliers des soins. Leur réponse était l'insulte et le blasphème, à tout bout de champ.

Après quatre mois et demi de séquestrations et de brutalités en tous genres (coups de pied, coups de barre de fer, brûlures par mégots de cigarettes…), on a fini par me confectionner un dossier, au fur et à mesure de mes interrogatoires sous la torture, où les tortionnaires me posaient des questions et y répondaient eux-mêmes. C'était hallucinant. On m'a impliqué dans des faits irréels et imaginaires.

J'ai été présenté à la justice le 14 août 1994. Je n'arrivais plus à maintenir mon équilibre. J'avais énormément maigri. Le juge d'instruction auquel j'ai été présenté n'a pas cherché à comprendre. Il avait l'air ailleurs. Mon cas ne l'intéressait pas. Il s'agissait pour lui d'une simple formalité administrative : signer le billet d'incarcération. Il ne m'a posé aucune question. Ma présence semblait le gêner et il était pressé de me voir sortir de son bureau. Je tiens à préciser que je n'ai signé aucun procès-verbal à la gendarmerie d'Aïn Naadja. J'ai été alors transféré à la prison d'El Harrach où je suis arbitrairement détenu jusqu'à ce jour où j'écris ce modeste témoignage pour l'histoire.

Allache Tahar, instituteur.
Prison d'El Harrach, le 20 septembre 1994.

Témoignage no 2 : Djémaoune Abdeslam

«Trois mois dans une cellule avec des menottes»

J'ai été arrêté dans la rue le samedi 18 mars 1994 à 13 heures, par des gendarmes qui m'ont emmené à leur groupement de Aïn Naadja (Birkhadem, Alger). Mes parents sont restés sans nouvelles de moi. On m'a enlevé mon argent de poche et mes pièces d'identité. J'ai été jeté dans une salle sombre mal éclairée ou m'attendaient de nombreux gendarmes excités. Ils gesticulaient comme des malades mentaux. Ils semblaient être dans un état second. Un frisson glacial a parcouru mon dos. Je n'arrivais pas à me concentrer. Je sentais mes jambes me trahir. C'était indescriptible. Une ambiance surréaliste de terreur. Je ne savais plus si c'était un cauchemar ou la réalité. La première image du film *La Bataille d'Alger* m'est venue immédiatement à l'esprit, celle du malheureux Ghandriche en pleine séance de torture avec les paras. Un gendarme m'a bandé les yeux. J'ai senti des objets me pincer les doigts et le sexe. Soudain, une décharge électrique m'a soulevé en l'air malgré mes attaches au banc. Plusieurs autres décharges ont suivi. Je recevais en même temps une pluie de coups de pied et de poing. Je ne pouvais savoir d'où venaient les coups, car j'avais les yeux bandés, les mains et pieds liés. Ce supplice a duré plus d'une heure et a été répété pendant plusieurs jours. Au bout d'une semaine, ce calvaire a cessé. Ensuite, on m'a oublié. On m'a laissé ainsi pendant cinq mois, enfermé dans une cellule. Pendant trois mois, j'ai été attaché avec des menottes. Mes poignets présentaient des plaies infectées du fait de la strangulation par les menottes.

C'était affreux. Les conditions étaient bestiales, l'hygiène absente. Je faisais mes besoins dans ma cellule, mes geôliers ne répondaient jamais à mes appels. On me jetait de temps à autre un morceau de pain rassis et un peu d'eau dans une boite de conserve métallique rouillée. A chaque fois que je demandais une ration supplémentaire de pain je recevais des injures et des coups de pied.

J'ai été présenté au juge le 14 août 1994 dans un état physique déplorable. La comparution a été expéditive. Il ne m'a pas laissé le temps de lui demander des explications sur ma séquestration arbitraire durant cinq mois au groupement de gendarmerie d'Aïn Naadja. Il a décidé de me mettre sous mandat de dépôt à la prison d'El Harrach.

Je suis prêt à témoigner devant les organisations internationales sur les sévices que j'ai subis sans savoir pourquoi.

Djémaoune Abdeslam, 27 ans, restaurateur.
Prison d'El Harrach, le 20 septembre 1994.

Témoignage no 3 : Aït Chaouche Mokhtar

«Un écolier de 14 ans est mort sous mes yeux sur la table de torture»

Je m'appelle Aït Chaouche Mokhtar. Je suis né le 13 février 1951 à Alger. Je suis marié et père de quatre enfants, et habite à Zeghara (Alger). J'ai été arrêté le 14 janvier 1995 à mon domicile vers 1 heure du matin, devant mon épouse et mes enfants. J'ai été insulté et tabassé devant eux puis jeté dans la malle d'une voiture des services de sécurité et emmené au PC opérationnel de Châteauneuf. J'ai subi les supplices de la torture : chiffon, électricité, coups sur le crâne avec un bidon métallique… La raison de mon arrestation est qu'un de mes neveux était recherché. La sécurité voulait que je leur dise où il se trouvait et quelles personnes lui rendaient visite. Durant ma garde à vue de huit jours j'ai subi des tortures atroces, sans parler des coups de poings routiniers, des insultes et des menaces de mort. J'ai été arrêté en même temps que ma soeur âgée de 56 ans, son fils de 20 ans et un autre neveu et sa femme. Nous sommes tous incarcérés à El Harrach. Nous avons tous été torturés, sans aucun respect pour les femmes.

Pendant ma garde à vue au PCO de Châteauneuf, j'ai assisté à la mort sous la torture d'un écolier de 14 ans dont le cartable traînait dans la salle de torture.

J'atteste de la réalité des faits décrits, et je suis prêt à témoigner devant Dieu et les hommes qui voudraient m'écouter.

Aït Chaouche Mokhtar.
Prison d'El Harrach, le 16 février 1995.
(Salle 3 B, n° d'écrou 75409 GPMC)

Témoignage no 4 : Ichalalen Abderrahmane

«La police a jeté ma famille dans la rue et a dynamité ma maison»

Je me nomme Ichalalen Abderrahmane. Je suis âgé de 55 ans et habite à Zeghara, commune de Bologhine à Alger. Nous avons été arrêtés par la police, mon fils âgé de 20 ans et moi, le 19 novembre 1994 à 2 heures du matin. Après avoir fracassé la porte de mon domicile et nous avoir ligotés et jetés à terre, ils ont fouillé de fond en comble la maison sans rien trouver.

Avant de nous embarquer dans leur véhicule, ils nous ont roués de coups avec leurs bottes et nous ont bandés les yeux avec nos propres tricots de peau. Ils nous ont emmenés vers un lieu qui s'est avéré être le nouveau centre de détention et de torture d'El Madania.

Le lendemain, un dimanche, après la prière du *maghreb*, on m'a allongé sur un banc en bois et ligoté les cuisses et les jambes après m'avoir menotté les poignets sous le banc. Puis on m'a mis un chiffon sur la figure et fait ingurgiter de force de l'eau avec un tuyau en me bouchant le nez. Mon ventre a enflé et est devenu douloureux. On m'a détaché et on m'a fait retourner sur le côté pour me vider l'estomac. J'ai alors été bastonné, de la poitrine aux pieds. Ces opérations ont été renouvelées trois fois de suite. Après cela, on m'a ramené à la cellule et alors a commencé la torture de mon fils, avec le même procédé, jusqu'à ce qu'il ait inventé de toutes pièces des faits imaginaires sous l'effet de la torture. On m'a emmené à nouveau dans la salle de torture pour écouter ce que disait mon fils. Lorsque j'ai démenti tous ses propos, les tortionnaires ont procédé à nouveau à ma torture, mais cette fois-ci avec plus d'ampleur et d'acharnement, jusqu'à ce que tout mon corps soit couvert d'ecchymoses.

Le lendemain, j'ai été torturé d'une autre manière, dans une pièce où il y avait de nombreux barreaux métalliques scellés aux murs. J'ai été menotté et fixé, suspendu, à l'une des barres. Je ne touchais le sol qu'avec la pointe des pieds. Le supplice a duré plus de quatre heures, jusqu'à ce que mes articulations, extrêmement douloureuses, m'apparaissent comme luxées. Dans cette situation inconfortable, j'ai été menacé de tortures plus intenses si je ne confirmais pas les dires extorqués à mon fils sous la torture. Ne pouvant supporter ces sévices cruels et les douleurs insupportables, et devant les menaces, j'ai acquiescé malgré moi.

Après qu'on m'a arraché ces faux aveux, j'ai été remis dans ma cellule, en état de véritable loque humaine. J'ai été maintenu en garde à vue pendant vingt jours. Les tortionnaires m'ont fait signer un PV, les yeux bandés. Je ne savais pas ce qu'il contenait. J'ai été transféré au commissariat central pour être fiché. J'y ai passé deux jours. J'ai été ensuite présenté au juge d'instruction de la cour spéciale d'Alger, le 10 décembre 1994. Je lui ai fait part des supplices inhumains que la police m'a infligés. Il a consigné cela dans un PV puis a signé mon incarcération à la prison d'El Harrach.

J'ai appris plus tard que mon domicile de deux pièces-cuisine a été dynamité par la police quelques jours après mon arrestation, et que ma famille est actuellement hébergée par des voisins. L'opération d'évacuation de ma famille, avant le dynamitage, n'a duré que dix minutes, temps donné par les policiers à mon épouse pour ramasser les affaires.

Je tiens également à signaler que durant mon séjour au centre d'El Madania et suite aux tortures infligées, trente et une personnes ont été arrêtées, deux personnes sont mortes sous la torture et vingt-six personnes ont été présentées à la justice.

Ichalalen Abderrahmane.
Prison d'El Harrach, le 26 janvier 1995.
(N° d'écrou 74744)

Témoignage no 5 : Tayebi M'hamed

«Si le juge te libère, je t'exécuterai»

Les gendarmes ont fait irruption à mon domicile le samedi 18 décembre à 6 heures 30. Après avoir perquisitionné, ils m'ont placé les menottes et m'ont conduit à la brigade de gendarmerie de Saoula (Tipaza), où j'ai été enfermé dans une cellule avec d'autres détenus. On m'a transféré ensuite à la compagnie de gendarmerie de Chéraga. On est restés huit jours dans une cellule, sans aération. On dormait à même le sol, dans un froid glacial. Au neuvième jour, les gendarmes nous ont transférés, menottes aux poignets, les yeux bandés, vers la brigade de gendarmerie de Baba Hassen. Là, nous avons eu droit à toute une variété de supplices, et au mépris des gendarmes qui nous ont traités comme des animaux. Nous étions dans une cellule exiguë d'où se dégageait une odeur fétide. Nous pataugions dans nos urines et nos excréments. Nous sommes restés cinq jours dans cette cellule. Personnellement, je suis resté trois jours sans manger ni boire. Les gendarmes voulaient me punir à leur façon, car je refusais de reconnaître les faits qu'ils me reprochaient. C'était un véritable scénario.

Dans la nuit du quatrième jour nous avons été brusquement envahis par une horde de gendarmes. Ils se sont rués sur nous et nous ont agressés, certains avec les crosses de leurs armes, d'autres avec des barres. Cette bastonnade collective a duré une heure. Ils nous ont enchaîné les poignets et les chevilles et sont partis. Au cinquième jour, ils sont revenus et nous ont brutalisés à nouveau d'une manière cruelle. Du sang coulait de nos visages. Je n'arrivais pas à comprendre cette haine qui marquait ces gendarmes et cette férocité animale. Ils nous cognaient la tête contre les murs. Nous étions ensanglantés. Je garde, à ce jour, les traces des coups sur mon corps. Nous étions traités de traîtres et de fils de harkis. Les gendarmes m'ont menacé personnellement de ramener mon épouse à la brigade si je ne reconnaissais pas les faits. Puis on m'a transféré vers un autre lieu de détention qui s'est avéré être la brigade de gendarmerie de Aïn Benian, où on m'a enfermé dans une cellule exiguë de 1,5 m x 1,5 m. Nous étions quinze personnes à être entassées dans cet endroit. Nous ne pouvions même pas bouger. Les conditions de détention étaient plus que bestiales. Nous étions traités comme des animaux par nos frères. C'était désolant. Je suis resté dans cette cellule dix-huit jours. Dans cette brigade, on nous a affamés. C'était leur méthode préférée de torture, nous restions jusqu'à trois jours sans manger ni boire. Du fait de l'exiguïté de la cellule, il nous était impossible de nous allonger. Nous dormions accroupis et à tour de rôle.

J'ai été présenté le 18 janvier 1994 à la cour spéciale d'Alger. Avant d'entrer dans le bureau du juge d'instruction, le chef de brigade m'a averti qu'en cas de libération par le juge, il m'exécuterait.

Tayebi M'hamed.
Prison d'El Harrach.
(Salle 4 bis, n° d'écrou 70325)

Témoignage no 6 : Boukhalfa Abderrahmane

«Les gendarmes ont volé les bijoux de mon épouse»

Samedi 18 décembre 1993 à Saoula (Tipaza). Il était 17 heures 30, quand des gendarmes ont fait irruption à mon domicile. Ils ont procédé à une perquisition et ont jeté toutes les affaires au sol. Ils ont volé les bijoux de mon épouse, d'une valeur de 30 000 dinars, ainsi qu'une somme de vingt et un dollars. Ils m'ont passé les menottes aux poignets et m'ont embarqué dans leur véhicule sous les coups de crosse et les insultes. Ils m'ont jeté dans une cellule de la brigade de gendarmerie de Saoula où j'ai passé ma première nuit.

Le lendemain, ils m'ont transféré à la brigade de Baba Hassen, où j'ai passé douze jours. J'ai «goûté» à toutes les méthodes de

torture. Les gendarmes m'ont fouetté avec un câble électrique à la tête et sur le visage. Je suis resté plusieurs jours avec un visage enflé, tuméfié. J'étais méconnaissable. J'étais privé d'eau et de pain. En plus de la torture et autres sévices infligés, ils voulaient m'affamer.

Ils voulaient me contraindre à reconnaître des faits qui m'étaient totalement étrangers. Ils m'ont menacé de ramener mes enfants et mon épouse et de la violer devant moi.

Au onzième jour de détention, des gendarmes ont fait irruption dans notre cellule en pleine nuit et nous ont frappés violemment avec les crosses de leurs armes et des barres de fer. Cela a duré plus d'une heure. Ils nous ont enchaînés ensuite aux chevilles et aux poignets de manière collective comme des bagnards.

Le lendemain, la même opération s'est renouvelée. Une dizaine de gendarmes se sont rués sur nous et nous ont frappés de toutes leurs forces et sans répit. Une haine féroce se lisait sur leurs visages. On avait l'impression qu'ils étaient conditionnés.

Dans la soirée, les gendarmes nous ont sortis de la cellule, menottés, les yeux bandés, et nous avons été transférés à la brigade de gendarmerie de Aïn Benian. Là, ils nous ont enfermés dans une cellule de 1,5 m x 1,5 m. Nous étions quinze détenus dans cette cellule à survivre dans des conditions bestiales, et ce durant dix-huit jours. Ils nous ont privés de nourriture pendant des journées entières. Nous étions réduits à une vie animale, sans manger ni boire pendant trois à quatre jours, sans nous laver et en pataugeant dans nos urines et nos matières fécales. L'air était irrespirable.

Nous avons été présentés au tribunal d'exception d'Alger le 18 janvier 1994. Le chef de brigade nous a avertis qu'en cas de libération de l'un de nous, il l'exécuterait. Je priais pour aller en prison malgré mon innocence pour échapper à la mort.

Boukhalfa Abderrahmane.
Prison d'El Harrach, le 1er mars 1994.
(Salle 4 bis, n° d'écrou : 70316)

Témoignage no 7 : Halouane Mohamed Ben Ahmed

«Ils ont broyé les testicules de mon fils»

Mon fils Halouane Kamal, né en 1969, était infirmier à l'hôpital de Thénia (Boumerdès). Il a été interpellé par la police à mon domicile le 31 mars 1993 à 9 heures 30. Je n'ai pas su où il a été emmené.

Le 11 mai 1993, j'ai été informé par les services de gendarmerie d'Oued Moussa que mon fils avait été retrouvé mort le 8 mai 1993. Ils m'ont demandé de ramener le livret de famille à la brigade, afin de pouvoir identifier le corps de mon fils, déposé initialement à de la morgue de l'hôpital de Rouiba, puis transféré à la morgue de Thénia.

J'ai vu de mes propres yeux les blessures infligées à mon regretté fils durant sa détention chez les policiers. Il gardait des traces de menottes serrées au niveau des deux chevilles. Ses mollets étaient transpercés de part en part. Le responsable de la morgue de l'hôpital de Thénia, M. Bouazouz Ahmed, qui a lavé le cadavre de mon fils, m'a confirmé que ses testicules avaient été broyés. Mon cousin a, lui aussi, vu les blessures de mon fils et constaté les traces de torture. Face à mes protestations et à mon indignation devant ce crime, la gendarmerie a prétendu que mon fils a été libéré, lui et quatre autres personnes, et qu'ils ont été retrouvés morts non loin d'une caserne de Oued Moussa. Ces quatre personnes étaient un certain Djamal, taxieur à Boudouaou, Omar, son frère, Youcef, travaillant à la mosquée de Corso, et un quatrième citoyen habitant à Boudouaou mais que je ne connaissais pas personnellement.

Ces quatre personnes et mon fils avaient été placés en garde à vue au commissariat de police de Reghaia (Boudouaou). Ils ont été torturés puis exécutés sommairement pour venger des policiers tués lors d'un accrochage où étaient aussi des militaires de la caserne d'Oued Moussa, accrochage qui s'est soldé par la mort de nombreux

policiers. Les militaires ont dit que la voiture sur laquelle ils avaient tiré était une Renault 12 alors que le taxi de Djamal, retrouvé près des corps, était une Peugeot 505.

Mon fils a été enterré au cimetière du douar Ouled Ali (commune de Thénia).

A mon tour je n'ai pas échappé à cette injustice et à cette terreur qui règnent dans mon pays. A soixante ans, déformé par les rhumatismes, j'ai été arrêté quelque temps après l'assassinat de mon fils pour des raisons que j'ignore. Je suis incarcéré à la prison d'El Harrach. Mon seul crime, c'est peut-être d'avoir clamé tout haut que mon fils a été assassiné par des policiers d'une manière lâche, après avoir été sauvagement torturé et avoir eu les testicules broyés. Comment peut-on taire un crime pareil qui m'a enlevé à tout jamais mon enfant ?

Je suis prêt à tout moment à témoigner devant une commission d'enquête nationale ou internationale, et à fournir tous les renseignements.

Halouane Mohamed Ben Ahmed.
Né le 28 août 1935 à Thénia,
demeurant au *douar* Ouled Ali.
Prison d'El Harrach, le 19 janvier 1995.
(Salle 3 B, n° d'écrou : 75209)

Témoignage no 8 : Gharbi Brahim

«La Sécurité militaire voulait que je sois une taupe»

C'est un témoignage que j'écris pour l'histoire à toutes les consciences sincères et à tous les coeurs sensibles.

C'est le témoignage des jours de supplices que j'ai passés dans les geôles de la dictature, où j'ai subi toutes les variétés de tortures physiques et morales, suspendu entre la vie et la mort.

J'essaie, à travers ce témoignage, de rapporter fidèlement ces moments d'horreur et de terreur passés entre les mains de tortionnaires sans foi ni loi. C'est avec un coeur lourd de tristesse et de drame que j'essaie de raconter ce qui m'est arrivé. Dieu reste témoin de ce que je dis.

1er jour (dimanche 24 avril 1994)

Il était 23 heures 45. Je ne dormais pas encore. J'ai entendu un bruit étrange dehors, dans les escaliers de l'immeuble. J'ai décidé de sortir sur le palier de l'étage pour voir ce qui se passait. Dès que j'ai ouvert la porte de l'appartement, j'ai vu quelqu'un me menacer d'un revolver. J'ai été immédiatement maîtrisé par deux autres qui m'ont passé les menottes. Je voyais des ombres cagoulées qui m'entouraient de partout.

Après la perquisition de mon appartement, ils m'ont couvert le visage et m'ont descendu dans la rue sous une pluie de coups et d'injures. On m'a jeté dans un fourgon banalisé, à plat ventre. Un civil armé a tenté d'introduire le canon de son pistolet dans mon anus…

Le trajet a été long. Je me suis retrouvé au commissariat central d'Alger. On a vérifié mon identité puis on m'a jeté dans une cellule après m'avoir roué de coups. On m'a mis à genoux, les mains en l'air, les poignets menottés. Je suis resté ainsi dans cette position durant toute la nuit.

2e jour (lundi 25 avril 1994)

Je suis resté dans la même position que la veille, sous la surveillance d'un gardien, jusqu'à 15 heures. A cette heure, la porte de la cellule s'est ouverte et on m'a appelé. On m'a sorti de ce trou sous un chapelet d'insultes et d'obscénités pour m'emmener vers la salle des supplices. Les tortionnaires m'ont couvert le visage. Plusieurs personnes m'ont entouré et se sont mises à me frapper et à m'insulter. Ils avaient tous le même langage, grossier et obscène.

On m'a déshabillé de force et allongé sur un banc, attaché aux jambes et aux poignets. Je ne pouvais plus bouger. Ma tête tournait et bourdonnait. Une torture effroyable a commencé. On a versé sur mon corps de l'eau froide, puis on m'a placé un chiffon sur le visage et on a versé de l'eau dans ma

bouche. L'eau était nauséabonde. J'étouffais. Un tortionnaire me frappait avec un bâton aux pieds, un autre boxait mon ventre, tandis qu'un troisième continuait à me verser de l'eau sale dans la bouche.

Une série de questions m'ont été posées : «Où est Redjem ? Où est Mokhtar Djillali ? Où sont les armes ?» Je répondais que je ne savais rien. Les coups pleuvaient de plus belle, au point que je me suis évanoui. Cette séance a duré près de deux heures. Il commençait à faire sombre. On m'a détaché du banc et on m'a soulevé. Je ne pouvais plus me déplacer seul. Mes mains semblaient paralysées. Elles fourmillaient sans arrêt. On m'a jeté alors dans ma cellule.

Une heure plus tard, l'un des tortionnaires est venu, en civil, pour me dire : «Nous allons t'emmener vers un lieu d'où tu ne reviendras plus». On m'a sorti effectivement du commissariat central, puis on m'a jeté dans le coffre d'un véhicule. L'homme qui le conduisait était excité. Il roulait à une vitesse vertigineuse. J'étais persuadé qu'ils allaient m'exécuter, dans un lieu obscur et isolé, comme à leur habitude. L'heure de mon destin avait peut-être sonné.

Je priais… C'était ma seule arme devant l'oppression et l'injustice. Je récitais des versets du Saint Coran pour me donner courage et accepter le destin. Le trajet apparaissait long et de temps à autre, ils s'arrêtaient pour discuter, ce qui augmentait mon angoisse. Le véhicule a pénétré dans la cour d'une bâtisse. C'était le centre des «forces spéciales antiterroristes» de Châteauneuf (école supérieure de police).

On m'a sorti sous les coups et les insultes, et j'ai été accueilli par un autre groupe avec le même langage ordurier. Je me suis rendu compte alors de l'état de déchéance morale de nos institutions. Le langage obscène était le seul langage que j'entendais depuis mon arrestation. Ils excellaient dans cet art littéraire d'un genre nouveau. Ils m'ont introduit immédiatement dans le bureau de celui qui semblait être le chef. La première question posée par ce dernier a été : «Où est Redjem ?» J'ai répondu, comme au commissariat central, que je ne le savais pas.

Le supposé chef a ordonné à ses sbires de m'emmener à la salle de torture. On m'a déshabillé à nouveau et on m'a allongé brutalement sur un banc auquel on m'a ligoté fermement. Le supplice a recommencé, comme au commissariat central, avec les mêmes techniques et les mêmes questions. La torture, remarquais-je, était une véritable institution nationale. Ainsi ont défilé la technique du chiffon, les bastonnades, les coups de poing sur le ventre… L'un des tortionnaires a découpé la peau de ma poitrine avec une lame de rasoir. Ces supplices ont duré jusqu'à environ 1 heure du matin.

Ensuite on m'a détaché du banc et on m'a jeté dans un couloir, les mains derrière le dos, menottes aux poignets, les yeux bandés. Je souffrais en silence et j'entendais les cris et gémissements des autres torturés. Certains suppliciés demandaient de l'eau. L'un des gardiens, à qui il restait un peu de coeur et de miséricorde, leur donnait de l'eau en cachette pour ne pas être surpris par ses collègues.

3e jour (mardi 26 avril 1994)

J'étais toujours dans un couloir, les poignets ligotés derrière le dos et les yeux bandés. J'avais droit à chaque passage d'un tortionnaire à une insulte, à un coup de pied ou à un crachat. Cette situation a duré jusqu'à 16 heures environ. On est alors venu m'emmener une nouvelle fois à la salle de torture. On a tenté de m'étrangler tandis qu'un des tortionnaires «s'amusait» à me découper la peau du ventre avec une lame de rasoir. Un autre tortionnaire était intéressé par mes organes génitaux qu'il frappait avec de violents coups de pied. C'était atroce. Je transpirais et je criais de toutes mes forces pour qu'ils arrêtent ces supplices inhumains. C'était surréaliste. Ma tête bourdonnait, mes oreilles sifflaient et malgré le bandage sur les yeux, de véritables étincelles défilaient. Je me suis mis à vomir du sang, puis j'ai perdu connaissance. Les tortionnaires voulaient savoir où habitait R. Ahmed. Je ne le savais pas. On m'a jeté à nouveau dans le couloir. Cette nuit-là, on m'a donné un gobelet d'eau.

4e jour (mercredi 27 avril 1994)

Il était 9 heures. On m'a emmené dans l'un des bureaux, menottes aux poings, les yeux bandés. On m'a posé beaucoup de questions centrées essentiellement sur Redjem, Mokhtar Djillali, Youcef et les groupes armés. Ils m'ont demandé de leur indiquer où se trouvaient leurs caches et les réseaux d'armements.

Ces questions étaient posées sous une pluie de coups de poing et d'insultes. L'un des tortionnaires me flagellait le dos avec un câble électrique. Cet interrogatoire a duré environ deux heures. On m'a ramené ensuite dans le même couloir où je recevais à chaque passage un coup de pied et des insultes. Mon état de santé se détériorait à vue d'oeil. Les blessures provoquées par la lame de rasoir commençaient à s'infecter. En quatre jours j'avais perdu beaucoup de poids.

Le soir, on m'a emmené à nouveau dans le même bureau et on m'a répété les mêmes questions. «Que voulez-vous que je vous dise ?» lançais-je à mes tortionnaires. Devant l'entêtement de ces sinistres individus, plus proches des animaux que des êtres humains, j'étais prêt à inventer n'importe quel scénario, pour me soustraire aux affres de la torture.

5e jour (jeudi 28 avril 1994)

Ce jour-là m'est arrivé un fait surprenant. C'était très tôt, le matin. Je dormais. C'était la seule période où on pouvait s'assoupir car les tortionnaires allaient récupérer leurs forces. Je me suis mis à rêver que j'étais en train d'enlever mes menottes, quand soudain j'ai été réveillé par des coups de pieds au visage et sur le dos. Je me suis mis à crier : «Je rêvais, je rêvais !» Un tortionnaire à la carrure de lutteur m'a donné un violent coup de pied au visage et j'ai perdu connaissance. Je n'ai repris mes esprits qu'à une heure avancée de la nuit et je me suis retrouvé trempé d'eau. On m'a alors transféré dans une cellule qui portait le numéro 9. On m'a ramené pour la première fois à manger, et quel manger ! On m'a mis les menottes et on m'a bandé les yeux pour le restant de la nuit.

6e jour (vendredi 29 avril 1994)

Il était 9 heures. La lourde porte grinçante de la cellule s'est ouverte. On m'a sorti et traîné vers l'un des bureaux. Je pensais que j'allais une nouvelle fois subir la question. On m'a ôté les menottes et le bandeau que j'avais sur les yeux. Mes mains étaient le siège d'intenses fourmillements, elles avaient un aspect cartonné. Je ne les sentais plus. On m'a collé une plaque d'immatriculation autour du cou et on m'a photographié de face et de profil. On a pris aussi mes empreintes digitales. Je me demandais comment était mon visage sur les photos après tous les coups reçus. On m'a jeté ensuite dans ma cellule.

7e jour (samedi 30 avril 1994)

Je suis resté durant toute la journée dans ma cellule, suspendu entre la vie et mort. Mon corps était endolori par les coups, mes plaies suppuraient, mes mains et mon visage étaient bouffis. Des céphalées intenses m'empêchaient de bouger. Je luttais, résigné, contre la douleur, le froid et la faim, priant le Tout-Puissant pour alléger mes peines. Je n'ai pas été torturé physiquement ce jour-là, mais la torture morale me ravageait en entendant les cris de mes frères suppliciés.

8e jour (dimanche 1er mai 1994)

Il était midi environ. On m'a sorti de la cellule, après m'avoir couvert la tête avec un sac en plastique. On m'a descendu dans la cour sous une pluie de coups et d'insultes. J'ai reconnu dans la cour la voix du frère Thamert Hocine que je connaissais. On nous a placé les menottes et on nous a jetés à l'arrière d'une camionnette, à plat ventre sous la surveillance de quatre civils armés.

Je pensais qu'on allait nous exécuter en cours de route. Le trajet a duré près d'une heure. Le véhicule a pénétré dans un lieu qui s'est avéré par la suite être un centre de la Sécurité militaire, dans les environs de Blida. Honnêtement, je ne pensais pas y

arriver vivant. Ces hommes n'étaient sous aucun contrôle, ils avaient droit de vie ou de mort sur les citoyens. Je me rendais encore une fois compte du désastre dans lequel nous vivions.

J'ai été reçu d'emblée par un officier qui s'exprimait en français : «M. Gharbi, ici tu es dans un autre monde. Si tu collabores avec nous, ta vie sera sauve, sinon tu seras égorgé et ton cadavre sera jeté devant ton domicile pour l'exemple». Un frisson glacial a parcouru mon corps. Un officier supérieur qui s'exprimait ainsi, ce n'était pas de bonne augure. La gangrène était à tous les niveaux. On m'a enfermé dans une cellule portant le numéro 1. Une heure plus tard, on est venu m'emmener dans l'un des bureaux, le visage couvert par un sac. On m'a fait asseoir sur une chaise et on m'a ôté le sac.

J'avais en face de moi une brochette d'hommes en civil, bien épinglés. J'ai reconnu parmi eux deux officiers supérieurs qui étaient venus en 1991 en inspection lorsque j'étais incarcéré à la prison militaire de Blida. Nous sommes entrés dans une longue discussion sur la situation politique du pays. J'ai donné mon humble avis sur la situation et sur les origines du drame que nous vivions. Puis la discussion s'est cristallisée sur la nouvelle organisation du Front islamique du salut et son degré de maîtrise des groupes armés, ainsi que sur les relations extérieures de ce parti. Cette discussion a duré quatre heures.

J'avais le pressentiment qu'ils préparaient un scénario au vu de la discussion, de son orientation et de sa tournure. On m'a ramené dans ma cellule. Cette nuit a été pour moi la plus longue et la plus terrible sur le plan psychologique. Je priais Dieu pour qu'Il m'épargne les griffes de ces monstres sans scrupules.

9e jour (lundi 2 mai 1994)

Il était environ 10 heures. La porte de la cellule s'est ouverte et un homme des «forces spéciales» m'a emmené dans le bureau des officiers de la veille. On m'a fait asseoir et l'un des officiers a commencé à poser des questions et à y répondre sur les frères Redjem, Djillali Mokhtar, Khider Omar et Ali Chami. J'écoutais sans confirmer ni infirmer ses dires. Je me disais intérieurement qu'ils n'avaient qu'à écrire ce qu'ils racontaient. J'avais résolument décidé de leur expliquer auparavant que nous n'étions pas contre eux en tant qu'individus mais contre un système qui a empêché le peuple de choisir ses représentants et son destin.

J'ai été reconduit à ma cellule qui était mitoyenne de la salle de torture. J'entendais des cris horribles durant la nuit. J'ai failli devenir fou en entendant ces hommes subir les supplices. J'entendais tout ce qui se disait. Je reste persuadé que cela a été fait d'une manière délibérée pour me faire souffrir psychologiquement. C'était une forme de torture morale.

Du 10e au 16e jour (du mardi 3 au lundi 9 mai 1994)

Les jours se suivaient et se ressemblaient. La torture était d'une autre nature. On me sortait trois fois par jour pour aller aux WC. Ces sorties se faisaient sous les insultes et les coups. Dès que j'entrais dans les toilettes, on me demandait de sortir immédiatement, en m'empêchant de terminer mes besoins. Si je m'amusais à tarder, c'était une pluie de coups de pied, de poing et de bâton qui s'abattait sur moi. On m'empêchait même de faire mes besoins naturels ! Quelle cruauté ! Le soir, c'étaient les séances de torture dans la salle qui était mitoyenne de ma cellule. Après la prière du *maghreb*, commençait le supplice avec les cris et les bruits que j'entendais de ma cellule. C'était affreux. Je subissais une torture morale atroce. J'étais angoissé, je frôlais la folie. Je dépérissais et perdais la mémoire. Je priais Dieu pour qu'Il me rappelle à Lui, et en finir avec la tragédie que je vivais.

17e jour (mardi 10 mai 1994)

Il était environ 9 heures. On est venu une nouvelle fois m'emmener au bureau des officiers. J'avais en face de moi un officier supérieur de la Sécurité militaire. Il m'a demandé encore une fois mon avis sur la

situation actuelle sur le plan politique et sur le «dialogue». Il voulait que j'aille chez le frère Hachani Abdelkader, arbitrairement incarcéré à la prison de Serkadji. J'avais compris que la Sécurité militaire voulait me transférer à Serkadji auprès de Hachani pour pouvoir le côtoyer et savoir ce qu'il pensait de la situation. En un mot, «l'étudier» pour le compte de la SM. Ils voulaient faire de moi une taupe. J'ai refusé catégoriquement cet odieux marchandage. On m'a conduit alors à ma cellule, avant de me ressortir une heure plus tard pour me conduire dans la cour où nous attendait un fourgon. J'avais les yeux bandés et les menottes aux poignets. J'ai reconnu là aussi la voix du frère Hocine Thamert et celle d'Omar Khider. Je croyais auparavant que ce dernier était mort. Dès que le fourgon a démarré, nous en avons profité pour discuter et échanger furtivement quelques mots. Où allions-nous ? Le frère Omar Khider nous a demandé de faire nos prières et de réciter des versets du Coran car il pensait que nous allions être exécutés. Il avait vécu cela et avait assisté à l'exécution en cours de route de Rabah Amiri, Malik Benkrati, Rabah Benchiha et Ali Berrached[2].

Finalement, le fourgon est entré dans la bâtisse du centre de torture de Châteauneuf. Nous y retournions donc. Nous avons été accueillis par les sbires du régime par des insultes, des obscénités et des coups, comme à l'accoutumée. On nous mis dans un long couloir, à genoux, face au mur, durant une bonne dizaine d'heures, avant de nous jeter dans des cellules. J'occupais la cellule n° 2.

18e jour (mercredi 11 mai 1994)

Il était environ 10 heures. La porte de la cellule s'est ouverte. On m'a couvert le visage et fait pénétrer dans un bureau. Je me suis retrouvé devant un responsable qui disait n'importe quoi. Il était impulsif et colérique. De sa bouche ne sortaient qu'obscénités, insultes et blasphèmes. Même les responsables n'étaient pas épargnés par ce vice ! Il m'a traité de traître, de fils de harki (collaborateur de la France coloniale), et m'a menacé de mort. Il bavait en gesticulant. C'était un véritable cas pathologique. Il m'a questionné sur ma personne, mes études, mon appartenance politique etc. Il avait devant lui un volumineux dossier. Il m'interrogeait tout en écrivant. J'ignore, à ce jour, ce que contenait ce gros dossier. On m'a reconduit dans ma cellule et, le soir, un tortionnaire est venu, le dossier sous le bras. Il m'a ordonné de signer certaines feuilles en me menaçant : en cas de refus, la torture allait reprendre. Devant les affres que j'ai subies, je n'ai pas réfléchi une seule seconde. J'ai signé : pourvu que le supplice ne recommence pas.

19e au 24e jour (du jeudi 12 au mardi 17 mai 1994)

Ces journées se ressemblaient dans la tristesse et la monotonie. Elles étaient longues, interminables. J'étais dans une cellule étroite qui ne dépassait pas 1,5 m2 et que je partageais avec deux autres frères. Mes plaies continuaient à suppurer, mon état de santé à se détériorer de plus en plus. J'avais perdu mes réflexes. J'étais amorphe et très amaigri. Nous ne mangions que les restes de l'alimentation des tortionnaires. J'avais continuellement des insomnies. Comment voulez-vous dormir quand vous êtes hanté tous les jours par la torture ? Les portes des cellules s'ouvraient à tout moment. Je croyais à chaque fois qu'on venait me chercher pour la torture. C'était affreux. Je craignais cette salle de torture que les tortionnaires appelaient, toute honte bue, la «salle d'exploitation». *Sobhane Allah !* Beaucoup n'en revenaient pas. Ils mouraient attachés au sinistre banc du supplice. C'était l'enfer.

25e jour (mercredi 18 mai 1994)

On m'a sorti très tôt de la cellule, menottes aux poignets. Il y avait avec moi les frères Khider Omar et Thamert Hocine. On nous a sortis dans la petite cour où nous attendait un fourgon cellulaire. Plusieurs jeunes nous ont rejoints. Beaucoup d'entre eux étaient défigurés, les yeux hagards. Le fourgon a démarré vers une destination qui s'est avéré être le palais de justice d'Alger. Nous avons été parqués dans un coin de l'un des étages

[2] Voir plus loin le témoignage de Khider Omar.

du palais. Les policiers nous insultaient constamment et nous brutalisaient. Tout ceci, dans un lieu qui prétend être un palais de justice. De justice !

On passait, un par un, devant le juge d'instruction, après qu'on nous avait enlevé les menottes. Je priais pour ne plus retourner au centre de torture.

Quand mon tour est arrivé, je suis entré dans le bureau du juge. Il m'a posé quelques questions auxquelles j'ai répondu. L'essentiel pour moi était d'aller en prison pour échapper aux tortionnaires de Châteauneuf. On nous a descendus, après notre comparution, dans une cellule du sous-sol du tribunal, puis reconduit au fourgon cellulaire qui a pris cette fois-ci le chemin de la délivrance : la prison d'El Harrach.

Telle est la situation dramatique que j'ai vécue en tant que citoyen algérien, sur cette terre d'Algérie arrosée par le sang de plus d'un million de martyrs assassinés par la France coloniale.

Remarques :

1 - Je n'ai pas tout dit car je suis en prison, je ne peux tout développer.

2 - J'ai appris que malgré mon arrestation, les services de sécurité continuaient à terroriser mes vieux parents en faisant des descentes sur notre maison.

3 - Tous mes documents universitaires et effets personnels m'ont été volés lors des perquisitions.

4 - La rédaction de ce témoignage constitue pour moi une autre forme de torture car je me remémore tous les supplices subis.

5 - Notre incarcération est une autre forme de continuation de la torture car, à chaque fois, nous apprenons l'exécution sommaire d'un ami ou d'un parent.

Je prie Dieu d'armer nos familles de patience et de courage, et que la paix et la sécurité reviennent sur cette terre d'Algérie chérie, sous la bannière de l'islam.

Gharbi Brahim, ex-cadre de la société INFRAFER.
Président d'APC (maire) des Issers, Boumerdès.
Prison d'El Harrach, le 9 octobre 1994.
(N° d'écrou 71722)

Témoignage no 9 : Thamert Hocine

«Il m'a tailladé les doigts avec des ciseaux de tailleur»

Ceci est le récit des jours sombres que j'ai passés dans les geôles du régime, entre la vie et la mort. J'essaie, après tant d'horreurs, de rassembler les morceaux du puzzle que ma mémoire, bouleversée par ce drame, tente de réunir.

J'attendais le jour de mon arrestation… C'était presque normal que cela arrive. On arrêtait arbitrairement et à tout bout de champ des citoyens pour leurs opinions politiques. C'était prévisible, d'autant plus qu'un ami intime venait d'être arrêté.

C'était un mercredi, le 6 avril 1994. Je me suis levé à l'aube pour accomplir la prière du *fadjr*. Pendant que je priais, j'ai entendu un bruit de moteur qui se rapprochait de plus en plus. En regardant par la fenêtre, j'ai vu plusieurs véhicules, tous feux éteints, s'approcher de notre domicile. Ils étaient à 500 m de la maison. Je suis sorti immédiatement du domicile en courant pour ne pas être capturé. Il faisant encore sombre. Je me suis mis hors de portée de ces intrus et j'ai observé. Les militaires ont encerclé la maison. Des ombres furtives bondissaient de tous les côtés. Ils ont défoncé la porte et envahi la maison, mettant en émoi mes parents réveillés brutalement par ces envahisseurs.

Mes parents, par la suite, en venant me rendre visite après mon incarcération à El Harrach, m'ont informé de toutes ces péripéties. Comment ces militaires ont perquisitionné partout, brutalisé femmes et enfants et demandé après moi. Comment ils

ont pris de nombreuses cassettes de ma bibliothèque et jeté à terre et piétiné tous mes ouvrages. Comment ils ont frappé mon frère aîné et menacé ma soeur. Comment ils ont quitté la maison après l'avoir mise sens dessus dessous, et emmené l'un de mes frères.

Cette nuit là, il y avait trois véhicules de type Toyota de la gendarmerie, trois véhicules banalisés de la Sécurité militaire et trois Land Rover de l'armée. Je venais d'échapper de peu à une arrestation, mais pas pour longtemps. Je décidais de quitter Dellys et de me réfugier à Alger.

Dimanche 24 avril 1994

J'étais à Alger en compagnie de deux amis, Mahboub et Faouzi. Il était 11 heures. Nous marchions dans l'une des ruelles de la ville. Il y avait peu de monde. Une camionnette blanche s'est arrêtée brusquement à notre niveau et nous a abordés. De l'arrière ont bondi une dizaine d'hommes cagoulés et armés de pistolets. Ils nous ont entourés et maîtrisés rapidement. Ils nous ont jetés à l'arrière du fourgon, en nous assénant de coups de poing. Ils nous ont ôté nos vestes pour nous couvrir la tête. Nous nous sommes mis ensuite à plat ventre sur injonction des hommes cagoulés. Et le véhicule a démarré en trombe.

On s'est dirigé vers le commissariat central d'Alger, haut lieu de la torture et des crimes politiques. Ils nous ont jetés dans un coin. Un policier m'a enlevé mes papiers d'identité : le permis de conduire, le passeport, la carte du service national, ainsi qu'une somme d'argent, des lunettes et un bracelet-montre.

On m'a jeté dans une pièce sombre où il y avait quatre prévenus de droit commun. J'y suis resté pendant trois heures. La porte s'est ouverte, et un individu en civil m'a appelé par mon nom. Il m'a pris par le col de ma veste en m'insultant. Je tiens à préciser que depuis mon arrivée sur les lieux, le seul langage que j'entendais était fait d'obscénités et de mots orduriers indignes d'être entendus dans une institution dit d'» Etat». L'agent m'a conduit vers la salle de torture. Devant la porte, il m'a enfoncé un sac sur la tête. Il m'a couvert le visage pour que je ne puisse pas apercevoir mes tortionnaires. Je sentais la présence d'au moins six ou sept personnes dans la salle. Des coups de poing et de pied se sont abattus sur moi de toutes parts. Je ne pouvais pas parer les coups, le sac sur le visage m'empêchant de voir.

L'un des tortionnaires m'a assené avec une barre un violent coup à la nuque qui m'a fait chuter au sol. J'ai perdu connaissance.

Lorsque j'ai repris mes esprits, un tortionnaire m'a ordonné de dire tout ce que je savais sur certaines personnes et comment je les ai connues. Il m'a aussi ordonné de parler de mes contacts avec les groupes de la résistance armée et d'indiquer le lieu des caches d'armes.

Je leur ai décliné mon identité en leur demandant de vérifier sur les pièces qu'ils avaient saisies sur moi. Un tortionnaire m'a répondu brutalement que les papiers saisis sur moi étaient falsifiés.

Ils m'ont ensuite déshabillé de force. Ils m'ont allongé et attaché solidement. La torture infernale allait commencer. Ils se sont excités autour de moi comme des animaux sauvages autour d'une proie. C'étaient de véritables malades mentaux livrés à eux-mêmes. Un tortionnaire m'a arrosé d'eau froide en poussant des cris d'hystérie. Je grelottais de froid. Un autre m'a mis un chiffon sur le visage, en me versant de l'eau sale qui avait un goût de Crésyl. Les autres tortionnaires me frappaient, qui avec un bâton sur les pieds, qui avec des coups de poing dans le ventre. J'étouffais. Mon estomac avait ingurgité des litres d'eau crésylée, j'avais l'impression qu'il voulait éclater. Je me suis mis à vomir tandis que le tortionnaire continuait à me verser de l'eau dans la bouche. C'était horrible, un véritable cauchemar. Il y avait un tel brouhaha autour de moi que je peux comparer cela aux films de mon enfance, quand les Indiens tournaient autour d'un «visage pâle» ligoté.

Après cette épreuve, ils m'ont questionné sur le lieu où se trouveraient Redjem, Mokhtar Djillali et Brahim Gharbi. J'ai répondu que je ne savais pas où ils se trouvaient.

Alors a commencé la deuxième phase du supplice. On m'a attaché les mains avec des menottes sous le banc et un tortionnaire s'est mis à tirer de toutes ses forces sur ces menottes. Je sentais mes épaules se luxer. Un autre tortionnaire s'est assis sur mon ventre, tandis que ses acolytes me bastonnaient les jambes et la plante des pieds. C'était insupportable. Je me suis une seconde fois évanoui.

Quelques instants après que j'ai repris connaissance, les tortionnaires ont repris l'épreuve du chiffon, puis m'ont brûlé les parties sensibles avec des mégots. Je criais de toutes mes forces : «Je ne sais pas, je ne sais pas !» Le tortionnaire qui tirait sur mes menottes sous le banc redoublait d'efforts. J'étais agressé de partout. Je voyais un voile noir, je faiblissais puis disparaissais.

Je sentais vaguement qu'on me détachait, qu'on essayait de me mettre debout, qu'on me cachait le visage avec mes vêtements… Etait-ce la réalité ou un cauchemar ? Je ne savais plus… Je ne sentais plus rien.

Je me suis retrouvé plus tard dans une cellule, complètement endolori. Je ne pouvais effectuer aucun mouvement. J'avais horriblement soif mais il n'y avait pas d'eau. Je voulais m'asseoir mais je ne pouvais pas. Je voulais dormir mais le sommeil ne venait pas. J'ai passé une nuit atroce.

Deuxième jour

Il était environ 10 heures. Les tortionnaires sont venus me sortir de la cellule en m'ont couvert le visage avec un vêtement. Ils m'ont transféré vers un autre lieu et m'ont fait asseoir dans un coin, en m'ordonnant de ne pas bouger et de ne pas enlever la chemise qui me cachait le visage. Je suis resté ainsi près de deux heures. Puis les tortionnaires sont revenus pour me faire monter dans un véhicule de la police de type Patrol. Ils m'ont ordonné de me mettre à plat ventre à l'arrière du véhicule. Un policier en civil s'est assis sur ma tête et m'a dit : «Nous allons te conduire vers un lieu d'où tu ne reviendras pas.»

Le véhicule a démarré brutalement et a pris une vitesse folle. J'étais persuadé qu'ils allaient m'exécuter et me jeter dans la rue comme ils l'ont fait avec d'autres. Je me suis mis à réciter des versets du Coran. Le trajet a été long. De temps à autre, le véhicule s'arrêtait en bord de route. Je pensais alors que mon heure était arrivée.

Finalement, le véhicule est entré dans la cour du centre de torture de Châteauneuf qu'ils appellent, eux, le PCO «antiterroriste». On m'a sorti du véhicule sous les coups de poing et de pied. D'autres m'insultaient. C'était leur langage ordinaire.

Un policier m'a violemment cogné la tête contre le mur et m'a jeté dans une cellule qui portait le n° 3, dans laquelle se trouvait un compagnon d'infortune.

Il était environ 16 heures quand la porte de la cellule s'est ouverte. Une profonde angoisse m'a pris à la gorge. Le supplice allait certainement recommencer. On m'a couvert le visage et on m'a emmené vers ce qu'ils appellent «la salle d'exploitation», c'est-à-dire la salle de torture. Un tortionnaire m'a pris violemment par le cou et m'a lancé : «Crache tout !» J'ai répondu instinctivement, de peur : «Oui.» Ils m'ont déshabillé et m'ont allongé et attaché sur un banc. Ils m'ont versé, comme la première fois, de l'eau froide sur le corps. Puis ils m'ont appliqué un chiffon sur le visage. La séance a duré longtemps. L'interrogatoire a tourné autour de Redjem, Mokhtar Djillali et des groupes de la résistance populaire. Ils notaient scrupuleusement mes réponses. On m'a ramené ensuite dans la cellule où j'ai passé ma deuxième nuit sans boire ni manger. Mon corps était traversé par des douleurs atroces.

Troisième jour

Il était aux environs de 9 heures. On m'a sorti de la cellule pour m'emmener vers un bureau. On m'a ordonné de m'asseoir à

même le sol tout en me couvrant la tête avec ma chemise. L'un des policiers me posait des questions qui tournaient autour de Redjem, Mokhtar Djillali et des groupes de la résistance. Un tortionnaire s'est mis à me donner des coups de poing dans le dos et sur la tête. Un autre me fouettait avec un câble électrique. Ces coups ont duré pendant tout l'interrogatoire.

Un tortionnaire, excité, n'était pas satisfait des réponses que je donnais, elles ne correspondaient pas au scénario qu'il voulait ; soudain il a pris la machine à écrire avec laquelle il rédigeait le PV et me l'a fracassée sur la tête. J'ai poussé un violent cri de douleur. Le sang coulait, mes cheveux ruisselaient. Mes yeux et la chemise qui me recouvrait le visage étaient trempés de sang. Les autres tortionnaires étaient effrayés par la brutalité sauvage de leur acolyte. L'un d'eux s'est inquiété du devenir de la machine ; le sang qui coulait de mon cuir chevelu ne semblait pas l'inquiéter. J'avais des douleurs atroces au crâne, ma tête voulait exploser. J'ai été pris d'un vertige violent. Je voyais tout tourner autour de moi. Mes vêtements étaient pleins de sang.

Quatrième jour

Comme à l'accoutumée, et à la même heure, les tortionnaires sont venus me sortir de la cellule en me couvrant la tête. J'avais de violents maux de tête. Le traumatisme de la veille me faisait extrêmement mal. Les mêmes voix que celles de la veille m'ont interrogé. Les questions portaient cette fois-ci sur mes études, mon travail, mon appartenance politique, mes relations avec le FIS et la résistance populaire, la date de mon passage à la clandestinité etc. Cet interrogatoire était toujours accompagné de violences et d'insultes. Ils voulaient à tout prix que je reconnaisse être un «émir» de la résistance. Devant mon refus d'admettre ce scénario, l'un des tortionnaires a sorti d'un placard de gros ciseaux de tailleur. A ma grande stupéfaction, il s'est mis, aidé par ses acolytes, à vouloir me couper les extrémités des doigts de la main droite. Il s'acharnait, car il ne pouvait briser l'os des phalanges. Du sang coulait abondamment. Je criais en le suppliant d'arrêter. Plus je criais, plus il s'acharnait à tenter de couper l'os. Je sentais une véritable décharge électrique à chaque fois qu'il tentait de couper un doigt. Je hurlais de toutes mes forces. C'était horrible, inimaginable. Je n'ai jamais pensé que des Algériens pouvaient arriver à de tels actes bestiaux contre leurs propres frères. Jamais je n'aurais pensé que des policiers algériens commettraient un acte aussi criminel et crapuleux : couper les doigts d'un citoyen, impunément. Quatre doigts de ma main droite ont été atteints. Seul le pouce n'a pas été touché. Les os des quatre doigts étaient à nu, le sang continuait à couler. Le tortionnaire, hors de lui, a tenté de m'étrangler avec les ciseaux. J'étouffais. Le tortionnaire a été pris d'une crise de tremblements. C'était une véritable crise d'hystérie. Je ne pouvais plus ni parler ni respirer. Je me suis effondré d'épuisement. J'ai cru que mes cordes vocales étaient coupées à force de crier et de hurler.

Puis est venue ma quatrième nuit d'insomnie. En plus des douleurs atroces de la tête et de la main, il y avait les cris et les gémissements des autres suppliciés. C'était l'enfer.

Du cinquième au septième jour

Ces trois jours ont été des jours de répit. Cela m'a permis malgré la faim et la fatigue de faire le bilan de mon état physique : les plaies commençaient à s'infecter au niveau de la main droite et du cuir chevelu. Mon visage avait enflé. Les tortionnaires m'ont oublié durant ces trois jours. Ils avaient d'autres proies à transformer en loques humaines.

Huitième jour

C'était le 1er mai 1994. Il était environ midi. La porte de la cellule s'est ouverte. Les tortionnaires m'ont couvert la tête et m'ont descendu dans la cour. J'ai retrouvé un autre détenu, Brahim Gharbi. Ils nous ont mis des menottes et nous ont jetés à l'arrière d'une camionnette de type Mazda banalisée, à plat ventre. Trois ou quatre hommes armés sont montés avec nous à l'arrière. A chaque fois que nous étions transférés d'un lieu à un autre, je pensais que mon heure était

arrivée. C'était leur méthode préférée pour se débarrasser d'un détenu, l'exécution sommaire et l'exposition du cadavre sur la route, pour l'exemple, pour terroriser la population.

Le véhicule a roulé près d'une heure et est entré dans la cour du bâtiment du centre de la sinistre Sécurité militaire de Blida.

Dans un bureau dans lequel nous avons été introduits, un officier hautain et méprisant nous a dit : «Vous êtes ici dans un autre monde. Ou vous parlez et vous resterez en vie ou vous vous taisez et c'est la mort qui vous attend. Nous vous égorgerons et vous jetterons devant vos maisons !» On nous a emmenés ensuite dans un autre bureau pour prendre notre filiation et d'autres renseignements avant de nous enfermer dans des cellules individuelles.

Neuvième jour

Un militaire m'a emmené dans un bureau où j'ai été reçu par un officier qui m'a invité à m'asseoir sur une chaise. Il était en présence de trois autres civils que j'ai rapidement reconnus. Il s'agissait des trois civils qui accompagnaient les militaires lors de leur descente sur ma maison le 26 avril 1994. Les questions qu'il m'a posées étaient diverses, portant sur la région de Dellys où j'habitais, sur les groupes armés et mes relations avec eux, sur les caches de la résistance, où se cachaient les personnes recherchées de la région, etc.

J'ai répondu que j'ignorais tout cela. Il a donné un ordre à ses sbires : «Emmenez-le sur la table !» Là j'ai découvert de sinistres individus qui se comportaient comme des animaux sauvages, sans foi ni loi. Ils n'avaient ni conscience, ni morale, ni miséricorde. De véritables animaux sauvages. De leurs bouches ne sortaient que des insanités épouvantables.

Ils m'ont déshabillé et m'ont allongé et ficelé sur un banc. Ce qui était curieux c'est que les méthodes étaient les mêmes partout, au commissariat central, à Châteauneuf et au centre de la Sécurité militaire de Blida. Ils ont probablement reçu les mêmes cours sur les méthodes de torture. Ils m'ont arrosé d'eau froide, puis m'ont appliqué la technique du chiffon. Dès que je prononçais un mot, ils s'arrêtaient, et quand la réponse ne les satisfaisait pas, ils reprenaient de plus belle.

Puis ils se sont mis à me bastonner avec une barre de métal et à me faire ingurgiter de l'eau puante, qui venait probablement des WC. Elle avait une odeur d'excréments. L'un des tortionnaires s'est mis à me verser de l'eau froide dans l'oreille, en me donnant des coups dessus. J'avais des douleurs atroces à l'oreille. Je n'entendais plus avec. L'interrogatoire tournait autour des caches de la résistance de Dellys et de certaines personnes en fuite.

J'ai finalement perdu connaissance. Quand j'ai repris mes esprits, les tortionnaires étaient encore en train de frapper sans répit. Je ne sentais plus rien. Tard dans la nuit, je me suis rendu compte que j'étais dans ma cellule, affaissé sur le sol.

Dixième jour

Aux environs de midi, un geôlier est venu me sortir de la cellule et m'emmener dans la cour ou m'attendait un véhicule banalisé de type Peugeot 505. Ils m'ont passé les menottes et m'ont poussé à l'intérieur en compagnie de trois civils armés. La voiture a démarré, suivie d'une autre occupée par deux autres civils. J'ignorais la destination, et à chaque moment je pensais à la liquidation physique. L'officier qui était assis à mes cotés était âgé. Il essayait d'un ton paternaliste de me persuader de collaborer et de «revenir au droit chemin». «Comment se fait-il qu'un intellectuel, un professeur puisse faire des choses pareilles ?» me disait-il, comme si défendre des principes et le droit d'un peuple à s'autodéterminer était un crime.

Lorsque nous étions sur le point d'arriver, ils m'ont couvert la tête et m'ont couché sur le plancher du véhicule, pour que je ne puisse pas reconnaître les lieux.

Le véhicule s'est arrêté devant un hangar et des bâtiments mitoyens. Ce lieu s'est avéré

par la suite être une caserne située à cinq kilomètres au nord-est de Dellys. On m'a fait rentrer dans le hangar où il y avait deux personnes en train d'être torturées. C'étaient des personnes de Dellys que je connaissais, Abdelkader et Mahmoud. Les tortionnaires m'ont pris dans un coin du hangar et m'ont questionné à leur sujet. Il y avait de nombreux officiers et soldats qui m'attendaient. L'un des officiers a d'abord utilisé la méthode douce. Il m'a offert la possibilité de travailler pour la Sécurité militaire et de sauver ma vie. Un autre a pris le relais en me disant d'un ton péremptoire : «Sinon, tu seras exécuté !»

Un agent de la Sécurité militaire m'a pris à part et m'a présenté une liste de personnes qui auraient constitué la base arrière des islamistes. Puis il m'a présenté de nombreuses photos et m'a demandé des informations sur chacune d'elles. L'interrogatoire a duré plusieurs heures.

Tard dans la soirée, nous avons repris le chemin de Blida. A notre arrivée, un officier est venu me dire, après avoir été informé de l'interrogatoire de Dellys : «J'espère que tu as dis la vérité, dans le cas contraire, c'est la mort qui t'attend.»

Onzième jour

Il était à peu près 11 heures 30. On m'a emmené à nouveau dans le bureau de l'un des officiers. Il m'a invité à m'asseoir et m'a questionné sur les caches de la résistance de Dellys. La séance a duré environ une heure.

Du douzième au seizième jour

Les journées se ressemblaient. La torture avait changé de nature. On nous sortait pour aller aux WC trois fois par jour. Ces derniers étaient distants de nos cellules de quarante à cinquante mètres. Avant de nous ouvrir les portes, cinq à six tortionnaires se mettaient le long du couloir menant de la cellule aux WC et dès que l'un de nous passait, il recevait des coups le long du trajet. Cette nouvelle forme de torture se déroulait donc trois fois par jour. Sur le plan de la santé, mes plaies continuaient à s'infecter et aucun soin ne nous était donné.

Dix-septième jour

J'ai été réveillé très tôt par le geôlier qui m'a ordonné de mettre ma veste. Il m'a couvert la tête et m'a conduit dans la cour. Un fourgon blindé nous attendait. J'ai retrouvé les frères Brahim Gharbi et Omar Khider. On nous a enchaînés ensemble et le fourgon a démarré. Chacun posait des questions à l'autre. Chacun pensait comme l'autre. Allait-on nous exécuter sur la route et jeter nos cadavres ? On s'est mis à réciter la chahada et des versets de Coran. Finalement, ils nous ont emmenés au centre de torture de Châteauneuf. On nous a mis à genoux, face au mur, dans l'un des couloirs. Il était environ 10 heures. Nous sommes restés dans cette position jusqu'à la tombée de la nuit. Puis on nous a enfermés dans des cellules.

Dix-neuvième jour

Il était 9 heures. Un geôlier est venu me chercher, et m'a couvert la tête. Il m'a conduit dans un bureau où je me suis retrouvé face à un responsable. On m'a fait asseoir. Ce responsable criait sans raison, puis s'est mis à m'insulter et à lâcher une flopée obscénités. Il m'a traité de traître, de fils de harki. Puis il m'a questionné sur ma vie, mes études, mes fréquentations, mon passage dans la clandestinité etc. Il tapait nerveusement sur sa machine à écrire. Ses questions m'étaient posées en français. Je n'ai pas compris une de ses questions. Il a sursauté en me disant : «Je ne comprends pas l'arabe !» A la fin, je lui ai demandé de lire le PV. A ma grande surprise, il m'a tendu les feuilles. Il s'est calmé temporairement. J'étais stupéfait à la lecture du PV. Il avait écrit exactement le contraire de ce que je lui avais dit ! C'était un véritable scénario pour film. On se serait cru dans un asile de psychiatrie ! J'ai protesté vainement. Avec un rictus, il m'a ordonné de signer, sinon… l'instinct animal reprendrait le dessus. Que Dieu nous protège !

Du vingtième au vingt-cinquième jour

Les journées étaient tristes mais calmes. Les tortionnaires avaient d'autres personnes à

torturer. Mes plaies de la main et du crâne suppuraient. Mon corps était plein d'ecchymoses. L'insomnie ne me quittait pas. J'ai réclamé en vain un médecin, j'ai reçu en réponse des insultes et des obscénités.

Vingt-sixième jour

On m'a sorti de la cellule après m'avoir couvert la tête avec ma chemise. On m'a conduit dans la cour où nous attendait un fourgon cellulaire. Les frères Brahim Gharbi et Omar Khider étaient là aussi. D'autres prisonniers nous ont rejoints. On nous a emmenés au palais de justice de la rue Abane Ramdane. On nous a conduits à l'un des étages du tribunal d'exception. Nous étions une vingtaine, menottés. Nos têtes étaient recouvertes de nos chemises.

Nous pensions avoir échappé aux coups. Malheureusement ce n'était pas le cas. Les policiers se sont mis à nous frapper en plein palais de justice, sans retenue.

On nous a appelés au bureau du juge à tour de rôle. On nous a alors ôté les menottes et les chemises de nos visages. J'avais peur de retourner au centre de torture de Châteauneuf ou au commissariat central. Je priais pour être le plus rapidement incarcéré pour échapper aux affres du supplice.

A la fin de l'instruction, j'ai montré au juge mes doigts mutilés par les ciseaux du tortionnaire ainsi que la plaie purulente de mon crâne. Il avait l'esprit ailleurs. Mes doléances semblaient le déranger. Il a fait un signe pour que je sorte du bureau. C'est la justice de notre pays. On nous a descendus dans une cellule du sous-sol, puis quelque temps après on nous a embarqués dans le fourgon cellulaire. Il a démarré en trombe, toutes sirènes actionnées, vers la prison d'El Harrach. De loin, elle nous est apparue comme un lieu de villégiature, après toutes les douleurs subies pendant les vingt-cinq jours de séquestration.

Nous avons été accueillis à la prison par un gardien excité et heureux de nous souhaiter la bienvenue… avec des coups de pied. De l'excès de zèle devant les policiers. Il était heureux !

Thamert Hocine,
professeur de lycée à Dellys (Boumerdès).
Prison d'El Harrach, le 5 octobre 1994.

Témoignage no 10: Aït Ahmed Rachid

«Malgré ma monoplégie polio, je n'ai pas été épargné par les tortionnaires»

Avant de relater les péripéties du supplice que j'ai subi, je tiens à préciser à l'opinion publique que je suis un handicapé atteint de poliomyélite du membre inférieur droit. Je suis obligé de marcher avec une béquille ou en verrouillant mon genou paralytique avec ma main droite. Sans cela, je ne peux marcher.

J'ai été arrêté le samedi 18 décembre 1993 suite à un ratissage de l'armée et de la gendarmerie à Saoula (Tipaza). L'armée, après avoir encerclé la zone, a défoncé la porte de notre maison, sans avertissement. Ceci s'est déroulé à l'aube, aux environs de 5 heures du matin. Cette intrusion brutale a provoqué l'émoi de mes parents, âgés et malades, et de mes petits frères, effrayés par la brutalité de ces individus, cagoulés et armés.

Dès qu'ils ont pénétré, ils nous ont demandé le livret de famille et nos pièces d'identité. Ils ont questionné mes frères sur leur situation professionnelle. Quand mon tour est arrivé et que je leur ai dit que j'étais chômeur, ils m'ont ordonné de sortir. Puis ils ont changé d'avis, préférant perquisitionner d'abord. Ils ont jeté tous les vêtements et la vaisselle au sol. Ils n'ont ménagé personne, pas même les femmes qu'ils ont insultées. Ils ont créé un désordre incroyable. Rien n'y a échappé. Ils m'ont mis les menottes et m'ont sorti. Je n'arrivais pas à marcher correctement car je verrouillais mal mon genou paralytique du fait des menottes qui me gênaient. J'ai reçu des coups de rangers accompagnés de quolibets du type «chien de boiteux». Ils m'ont jeté dans leur voiture Nissan et m'ont emmené à la brigade de gendarmerie de Saoula. Ils

m'ont enfermé dans une cellule, où j'ai retrouvé d'autres prisonniers. Certains étaient des habitants de Saoula que je croisais souvent dans la rue, d'autres m'étaient inconnus. Je suis resté dans cette cellule jusqu'à 15 heures environ, asphyxié par l'odeur d'urine.

On nous a divisés en deux groupes et on nous a transférés vers la brigade de Baba Hassen. Là est descendu le premier groupe. Quant à nous, nous avons continué notre chemin jusqu'à la brigade de Chéraga.

Nous avons été jetés dans deux cellules, aux conditions d'hygiène déplorables. Nous dormions à même le sol et il n'y avait pas de WC. Nous sommes restés ainsi, sans manger ni boire. J'avais, du fait du froid, des douleurs atroces au niveau de mon membre paralysé. Ces douleurs persistent jusqu'à ce jour où j'écris, pour l'histoire, ce modeste témoignage d'un opprimé sans défense.

Après avoir passé huit jours à la brigade de Chéraga, sans savoir pourquoi j'avais été arrêté, les gendarmes se sont présentés le 26 décembre 1993 devant notre cellule, les visages cachés par des cagoules. Ils vociféraient comme des sauvages. Ils ont ouvert brutalement la porte de la cellule et y ont pénétré de force. Ils nous ont aligné contre le mur et nous ont bandé les yeux. J'étais le dernier du groupe, on m'a bandé les yeux avec un slip sale. Puis on nous a mis les menottes aux poignets derrière le dos. Je ne pouvais pas marcher du fait de mon handicap. Lorsque j'ai demandé à l'un des gendarmes de m'ôter les menottes pour pouvoir marcher, il m'a donné un violent coup de pied dans le dos et m'a traîné par le col de ma chemise jusqu'au blindé (BTR), où il m'a demandé de monter. Je ne pouvais me hisser en raison de mon handicap et des menottes. Deux gendarmes m'ont soulevé brutalement et mis à l'intérieur. Mon visage a percuté le plancher du blindé. Nous avons été transférés vers un autre lieu. A notre arrivée, ils m'ont sorti du BTR en me traînant, et m'ont jeté sur le sol. Ils se sont mis à nous donner des coups de pied et de poing. Je n'arrivais pas à éviter les coups, mes yeux étaient bandés.

On m'a traîné ensuite jusqu'à la cellule avec six autres compagnons d'infortune. Durant toute cette période de transfert, nous avons été soumis à des bastonnades.

Au bout de quelques heures, on nous a sortis un par un. J'étais, du fait de mon handicap, le dernier à sortir. On m'a introduit dans un bureau et on m'a demandé de m'asseoir sur le sol, les yeux toujours bandés. Là a commencé le premier interrogatoire. J'ai su enfin pourquoi j'avais été arrêté. On m'a dit : «Tu es un terroriste et nous avons toutes les preuves !» Lorsque j'ai essayé d'expliquer que je ne pouvais, vu mon état, réaliser des actions, et que par principe j'étais contre le terrorisme, le gendarme qui m'interrogeait m'a répondu sèchement et d'un air ironique : «Sache que celui qui rentre dans ce bureau doit reconnaître même les faits qu'il ignore. Nous avons les moyens de te faire parler. L'essentiel pour nous c'est que tu sortes d'ici avec un maximum de chefs d'inculpation. Si tu résistes, tu pourriras ici et tu y crèveras !»

J'ai compris dès lors pourquoi la jeunesse algérienne s'est soulevée pour se sacrifier. L'injustice criarde sortait de la bouche d'un officier d'une institution censée nous protéger de cette injustice ! Malgré ces intimidations, je lui ai répété que je n'appartenais à aucun réseau terroriste et que je n'en connaissais aucun. Le responsable qui dirigeait cet interrogatoire, un officier du grade de capitaine, a demandé à l'un des gendarmes de faire entrer les sept autres détenus dans le bureau. Il leur a ordonné de s'asseoir sur le sol et leur a dit : «A partir du moment où vous refusez de reconnaître les faits, sachez que vous allez parler de gré ou de force. Nous avons les moyens de vous arracher les aveux que nous voulons. Le vrai terroriste est celui qui résiste à la torture et qui meurt sans parler.» Il a ordonné à ses hommes de nous ramener à notre cellule. Les gendarmes nous ont attachés d'une manière étrange et sadique. Le pied de l'un était attaché au poignet de l'autre, et son autre pied au poignet d'un autre et ainsi de suite. De cette manière, dès que l'un bougeait, tout les autres l'accompagnaient dans son mouvement. Nous étions enchevêtrés comme des

animaux. J'ai perdu connaissance quelques minutes plus tard, du fait des coups de poing que j'avais reçus au ventre, au visage et aux organes génitaux.

Moins d'une heure après, un gendarme est venu nous appeler un par un pour nous emmener vers la salle des supplices. Le premier supplicié a été Aït Bouali Layachi. Il a été emmené après la prière du *dohr*. Quelques minutes plus tard, nous avons entendu des cris stridents et des hurlements. Nous avons prié pour lui.

Cela a duré jusqu'à 1 heure du matin. Il avait un sacré courage. Malgré les affres de la torture durant plusieurs heures, ils n'ont pu rien lui soutirer.

Mon tour est arrivé le lendemain. Entre-temps, nous avons passé la nuit dans la cellule, dans nos urines et nos excréments, sans manger ni boire.

J'ai été introduit dans la salle de torture. On m'a attaché les pieds et les poignets à la chaise sur laquelle j'étais assis. On s'est mis à me frapper sans arrêt. Je criais de toutes mes forces. L'un des gendarmes m'a enfoncé un morceau de journal dans la bouche pour m'empêcher de crier. Des coups pleuvaient sur ma tête et ma poitrine. Ils se sont acharnés sur ma jambe paralysée à coups de manche à balai. Je me suis évanoui à plusieurs reprises. Je me réveillais à chaque fois trempé d'eau. Pendant cinq jours consécutifs, j'ai subi le même supplice durant des heures.

Nous sommes restés également affamés depuis notre arrivée.

Une nuit, dont je ne me rappelle pas la date, on m'a sorti de ma cellule vers 22 heures et on m'a demandé de me déshabiller. Il y avait sept ou huit personnes autour de moi. J'ai refusé catégoriquement. L'un des gendarmes m'a jeté violemment au sol et ses collègues se sont mis ensemble à me donner des coups de pied. Un violent coup de rangers m'a cassé une dent. Mon visage était en sang. J'ai perdu connaissance. En me réveillant, je me suis retrouvé trempé d'eau.

Un capitaine est entré et s'est mis à m'observer. Voyant que j'étais handicapé, il a ordonné à ses sbires de me briser le membre inférieur gauche qui était sain. Deux gendarmes se sont alors mis à me frapper au tibia gauche avec des manches à balai. Je ne pouvais plus me tenir debout sur le membre sain qui était complètement endolori par les violents coups de bâton. J'ai regagné ma cellule en rampant. Durant cette séance, on m'a demandé de reconnaître avoir aidé les «terroristes».

L'un des gendarmes tortionnaires a écrasé mon cou avec ses rangers au point de m'étouffer, puis a enlevé sa ceinture et me l'a passée autour du cou. J'ai pensé qu'il m'étranglerait avec. J'ai perdu à nouveau connaissance.

«Nous allons libérer les autres, et toi tu resteras moisir dans la cellule. Si les terroristes nous attaquent au cours d'une sortie en patrouille, nous viendrons te massacrer», m'a dit le chef de brigade. Ce langage m'a rappelé les citoyens qui avaient été arrêtés quelques jours auparavant, et qui avaient été assassinés à Saoula. Ils les ont fait passer pour des «terroristes».

Effectivement, mes compagnons de cellule ont quitté la brigade. Je ne sais s'ils ont été libérés, transférés ou exécutés. Dieu seul le sait. J'étais le seul prisonnier dans la cellule.

Durant la nuit suivante, on est venu m'extraire de la brigade pour m'emmener vers la salle des supplices. On m'a déshabillé comme d'habitude et on m'a bastonné. On m'a privé d'eau et de pain et on m'a empêché d'aller aux WC. Je faisais mes besoins sur place, dans des conditions bestiales. Il faisait un froid glacial, on était en plein hiver.

Ce soir-là, et devant la sauvagerie des coups des tortionnaires, j'ai décidé, pour ne pas souffrir davantage, d'accepter de faire de faux aveux. J'étais contraint de mentir et d'admettre tout ce qu'ils disaient, pour échapper aux effroyables sévices et à cette mort lente qui me guettait.

Je me suis alors adressé au chef de brigade qui suivait, avec une certaine réjouissance pour ne pas dire jouissance, la séance de torture. Je lui ai dit de citer tous les chefs d'inculpation et que j'étais prêt à les reconnaître tous. Il a sorti un calepin et s'est mis à réciter des phrases toutes prêtes. Il s'arrêtait régulièrement pour me poser la question : «Es-tu d'accord, reconnais-tu cela ?» Je répondais à chaque fois : «Oui.» En réalité, tout était mensonges. J'ai tout admis sous la contrainte. Je me suis alors rappelé la phrase du capitaine : «Celui qui entre dans ce bureau doit reconnaître même les faits qu'il ignore.» Il avait raison.

Le chef de brigade était content et satisfait des faux aveux. Tout était inscrit dans son calepin. C'était une distribution de chefs d'inculpation à la carte. Après cela, la torture a cessé. On m'a laissé néanmoins attaché à mon siège. Je voulais uriner. J'ai demandé au gendarme qui me surveillait de me donner un récipient. Il m'a ramené une bouteille dans laquelle j'ai uriné. Le gendarme l'a prise et me l'a versée sur la tête en ricanant. Il m'a détaché du siège et m'a ordonné de laver le sol. Je n'osais plus lui dire quoi que ce soit, car il m'a menacé de me faire boire mes urines la prochaine fois.

J'étais dans un état de santé lamentable. En dehors des douleurs dues aux coups, j'avais faim. Je n'avais pratiquement pas mangé depuis douze jours. Une odeur nauséabonde se dégageait de mon corps, sali d'excréments et d'urines. Les poux avaient envahi mes cheveux. Je me grattais partout. Je ne m'étais pas lavé depuis mon arrestation.

Après ces douze jours j'ai été transféré vers un lieu inconnu, enchaîné et les yeux bandés, sous les coups des gendarmes. Nous sommes restés onze jours dans ces nouveaux lieux, en proie à un froid glacial, à la faim et dans des conditions d'hygiène désastreuses.

Ma jambe paralysée me faisait atrocement mal. Durant ce dernier séjour, nous n'avons pas été torturés. Une fois que les grosses cicatrices de torture ont disparu, on nous a transférés le mardi 18 janvier 1994 à la brigade de Chéraga, puis au tribunal d'Alger. Durant le trajet de transfert vers le tribunal, nous avons été menacés par le chef de brigade de gendarmerie. Il nous a «conseillé» de ne pas revenir sur nos aveux et qu'en cas de libération par le juge, il allait nous exécuter automatiquement à la sortie du tribunal. Je priais le Tout-Puissant pour que le juge nous place sous mandat de dépôt pour échapper à une mort certaine comme cela s'est passé pour d'autres à Saoula.

Nous avons été agressés et insultés par les gendarmes même à l'intérieur du palais de justice.

Mon incarcération à la prison d'El Harrach a constitué pour moi une délivrance et la fin des cauchemars. *El Hamdou Lillah* ! (Que Dieu soit loué !)

Aït Ahmed Rachid.
Prison d'El Harrach, le 6 février 1994.

Témoignage no 11 : Kentour Brahim

«J'ai fait un arrêt cardiaque sous la torture»

Ce qui suit est le récit de tristes moments passés dans les geôles du régime dictatorial algérien, tels que je les ai vécus jour après jour… J'ai frôlé la mort à plusieurs reprises. Je n'avais jamais pensé que la barbarie pouvait atteindre un tel stade et que des Algériens pouvaient faire de tels actes de sauvagerie.

Ce qui suit est ce que ma mémoire traumatisée a pu retenir de l'enfer que j'ai passé. Dieu en est témoin.

1er jour (27 mai 1994)

Je revenais en compagnie d'un ami d'un voyage en Europe, via le Maroc. Nous voyagions dans une Audi 100. Il était 10 heures 30. Au niveau de la douane, nous avons été surpris par le mauvais accueil des douaniers, leur brutalité et les insultes à notre encontre. Après la fouille du véhicule, nous sommes restés en attente près de quatre heures, sous la garde des agents. Ils

nous ont saisi tout ce que nous avions ramené de voyage, comme vêtements, lunettes de vue… Même nos propres habits nous ont été enlevés. Nous sommes restés avec nos pantalons seulement. Personnellement, ils m'ont saisi 5800 francs français, 1200 dinars algériens et 200 dirhams marocains. Même la cuisinière ramenée du voyage a été saisie. Les agents de douane travaillaient en collaboration avec les services de sécurité qui ne se sont pas gênés pour nous frapper et à nous humilier.

Nous avons alors été transférés, les yeux bandés, dans un centre de la Sécurité militaire à Maghnia (Tlemcen). L'interrogatoire a commencé sous les coups et les insultes. C'était un véritable entraînement pour eux. Ils s'exerçaient et échauffaient leurs muscles sur nous. L'un des agents de la SM nous donnait des coups de poing, l'autre des coups de pied, un troisième nous bastonnait avec une canne. Ils nous ont posé des questions sur des faits totalement étrangers pour nous et avec lesquels nous n'avions aucune relation. Cette situation a duré deux heures, puis nous avons été transférés dans un véhicule Volkswagen vers un vaste terrain où nous attendait un hélicoptère. Nous avons été pratiquement jetés à l'intérieur, sous les insultes et les menaces de nous jeter par-dessus bord en plein ciel.

L'atterrissage s'est fait quelques minutes plus tard sur un autre terrain. Je pense qu'il s'agissait d'une base militaire d'Oran, le trajet était court et l'accent des militaires était celui de là-bas.

Nous avons été emmenés directement vers une salle spécialement aménagée pour la question, d'après sa disposition et les instruments qui s'y trouvaient. L'enfer d'une torture aveugle et cruelle a commencé. Les questions portaient sur des faits avec lesquels nous n'avions rien à voir. Ils nous ont questionnés sur des personnes que nous ne connaissions pas. Lorsque nos réponses ne leur convenaient pas, ils redoublaient d'efforts dans le supplice.

Ils m'ont fouetté avec un gros câble électrique, puis m'ont frappé avec une barre. Ils sont ensuite passés à la gégène en me plaçant des électrodes sur les lobes des oreilles et sur le sexe. C'était atroce. A la fin, ils m'ont plongé la tête dans un bassin d'eau sale, jusqu'à l'asphyxie. Cette séance a duré de 17 heures à environ minuit. C'était inimaginable. Il faudrait quand même que l'opinion publique sache de quoi ils sont capables.

J'ai du mal à citer, par respect et par pudeur, les autres méthodes utilisées contre moi, qui m'ont humilié et touché à mon honneur. Avec tout le respect que j'ai pour l'opinion publique qui lira peut-être un jour ce témoignage, je dois raconter comment ils m'ont attaché le sexe avec un fil solide et l'ont tiré de toutes leurs forces vers le plafond. Je hurlais de douleur. Je souhaitais que la mort m'emporte pour échapper à cette cruauté barbare. Je me suis évanoui et, selon mon compagnon d'infortune, j'aurais fait alors un arrêt cardiaque. Toujours selon mon ami, les tortionnaires se seraient affolés. Ils auraient fait appel à un médecin militaire qui aurait utilisé un défibrillateur, pour réanimer mon coeur. C'est grâce à Dieu et à Sa miséricorde que je suis encore en vie. En me réveillant quelques heures plus tard, je me suis retrouvé complètement dévêtu, la poitrine brûlante, étourdi… Ce n'était pas un cauchemar, c'était la triste réalité. Malgré mon état de santé extrêmement critique, j'avais les poignets et les chevilles liés.

Au fur et à mesure que je reprenais conscience, je voyais mon corps endolori couvert de sang. J'avais une soif intense. Pas une seule goutte d'eau ne m'a été donnée. Je n'ai pas fermé les yeux de ce qui restait de cette nuit. Les gardiens frappaient régulièrement à la porte de ma cellule pour m'empêcher de dormir, en me traitant de tous les noms.

2e jour (28 mai 1994)

Dans la matinée, j'ai reçu la visite du médecin militaire. Il m'a demandé si j'allais bien. Je ne savais comment lui répondre. J'étais dans un piteux état.

Une heure après, trois hommes sont venus. Ils ont pénétré dans la cellule et m'ont roué de coups sans me poser une seule question. Quelques instants plus tard, un officier est venu. Il m'a dit textuellement : «Ici il n'y a ni justice, ni droits de l'homme ni Bon Dieu.» Puis il m'a insulté, en proférant des obscénités indignes de son grade. C'était un langage de voyou. Il m'a ensuite dit : «Qu'es-tu venu faire en Algérie, espèce de harki, de traître à la patrie ?» Puis il est parti en fulminant.

En milieu de matinée, on m'a fait sortir en compagnie de mon ami, les yeux mal bandés. On nous a fait monter dans un véhicule qui a démarré en trombe. Nous nous sommes retrouvés sur un aéroport. A travers mon bandeau, j'ai aperçu la piste et le petit avion qui nous attendait.

L'avion s'est posé sur l'aérodrome militaire de Boufarik. Nous étions aux environs de 19 heures 30. Le soleil commençait à se coucher. J'ai aperçu, toujours à travers mon bandeau, six à sept agents en civil sur la piste d'atterrissage. Deux d'entre eux avaient des caméras et nous filmaient. Nous avons été conduits vers un véhicule banalisé qui nous attendait. Il nous a menés vers une destination inconnue. Nous avons été jetés dans des cellules d'isolement. Il faisait nuit. J'ai été réveillé en pleine nuit et emmené dans un bureau. J'avais en face de moi un colonel, et à ses côtés un commandant. Ils m'ont précisé d'emblée qu'ils savaient tout sur moi, depuis longtemps, et que je n'avais rien à leur apprendre de nouveau (!). Ils m'ont dit que j'étais surveillé depuis 1965 ! Honnêtement, je pensais qu'ils tentaient de m'intimider. J'ai été surpris quand ils m'ont montré un volumineux dossier portant mon nom. Il y avait tout ce qui concernait mes activités politiques depuis les années 1960, mon opposition à Houari Boumediene, mes activités politiques avec Ben Bella. Le colonel était correct et respectueux.

Puis on m'a sorti du bureau des officiers et on m'a enfermé à nouveau dans ma cellule d'isolement, sans boire ni manger depuis quarante-huit heures.

3e jour (29 mai 1994)

J'ai été transféré d'assez bonne heure dans l'un des bureaux du centre. De nombreuses questions m'ont été posées. La torture a repris, avec, cette fois-ci, la technique du chiffon et la gégène. Ils m'ont cité plusieurs noms et m'ont demandé quelles étaient mes relations avec les personnes citées. Ils m'ont montré plusieurs photos de ces personnes qui m'étaient inconnues. Finalement, ils m'ont confronté avec des personnes que je ne connaissais pas.

4e et 5e jours (30 et 31 mai 1994)

On m'a oublié dans ma cellule et c'était tant mieux. Deux journées sans supplices.

Du 6e au 11e jour (1 er au 6 juin 1994)

Je suis resté dans ma cellule. Mon état de santé était précaire. Mes plaies s'étaient infectées. Mon corps était endolori. Je ne pouvais ni m'asseoir, ni marcher, ni dormir.

12e jour (7 juin 1994)

Ce jour-là, on s'est souvenu de moi et on est venu me chercher pour une nouvelle séance de torture qui a été brève.

13e jour (8 juin 1994)

J'ai été transféré vers une caserne et isolé dans une cellule… Un officier est venu me voir dans la cellule.

Le soir, j'ai été à nouveau ramené au centre de la Sécurité militaire.

14e jour (9 juin 1994)

Mes geôliers m'ont emmené voir un médecin vu que mon état de santé s'était dégradé. Je leur en suis reconnaissant. Malheureusement, cette *rahma* (miséricorde) n'a pas duré longtemps. Le soir même, j'ai été emmené dans la salle de torture ou j'ai été brutalisé. Ils m'ont questionné sur mes relations avec les fils d'Abassi Madani et sur mes relations en France et à Oran. La séance de torture a duré près de deux heures et demie. Ils m'ont

questionné sur une organisation dont j'entendais le nom pour la première fois, l'OLTA. Le quotidien *Le Matin* avait cité cette organisation ainsi que mon nom. J'ai été atrocement torturé pour mon «appartenance» à une organisation fictive et sur dénonciation d'un quotidien. C'était la première fois que j'entendais parler de ce sigle. Ils m'ont ensuite présenté une liste de noms. Ils m'ont confectionné un nouveau dossier et m'ont enfermé dans ma cellule.

15e jour (10 juin 1994)

Rien de particulier à signaler.

16e jour (11 juin 1994)

Une journée sans torture. J'ai été emmené dans un bureau où ils ont complété mon dossier.

17e jour (12 juin 1994)

J'ai été transféré vers une caserne des environs d'Alger. Il paraît qu'il s'agissait de Châteauneuf. La nuit, on est venu me sortir de ma cellule et on a pris des renseignements. Un colonel est venu me voir et me questionner sur mes activités au sein du mouvement islamique. Il m'a surpris en me disant qu'il me connaissait depuis fort longtemps. Il m'a interrogé sur mes activités politiques avant que je ne connaisse Ben Bella et m'a dit : «Tu as toujours été un terroriste.» Je n'ai pas répondu à cette provocation.

18e jour (13 juin 1994)

Rien à signaler.

19e jour (14 juin 1994)

J'ai été emmené tôt dans la salle de torture. C'était pour une séance de bastonnade. Les tortionnaires se sont rués sur moi avec des câbles et des barres de fer. Ils ne m'ont posé aucune question. Ils me disaient seulement : «Parle ! Parle !» Ils ont voulu pratiquer sur moi des actes que la pudeur et le respect m'interdisent de décrire. Les tortionnaires avaient des gueules d'animaux enragés. Aucune retenue ni pitié. Ils n'avaient à aucun moment le comportement d'êtres humains. Un cœur de pierre. C'était désolant.

20e et 21e jours (15 et 16 juin 1994)

Les tortionnaires ont continué à remplir mon dossier. Leur imagination était débordante. Ils pouvaient tout se permettre. Des renseignements sur mes activités, ma vie, mon appartenance politique. Celui qui remplissait le dossier était correct. Les autres me menaçaient, avec leur langage vulgaire.

Du 22e au 32e jour (17 au 27 juin 1994)

Rien à signaler.

33e jour (28 juin 1994)

J'ai été torturé ce jour-là car ils voulaient obtenir des renseignements sur une personne demeurant à Oran et qui aurait été citée par une autre personne torturée. Je ne connaissais pas cette personne.

34e jour (29 juin 1994)

On m'a fait signer sous la contrainte et la menace le procès-verbal que je n'avais pas lu. On m'a forcé à signer le texte. Devant ces barbares, je n'avais pas le choix.

35e et 36e jours (30 juin au 1er juillet 1994)

Rien à signaler.

37e jour (2 juillet 1994)

On m'a interrogé avec brutalité sur une personne qui aurait été arrêtée à… Paris.

Du 38e au 40e jour (3 au 5 juillet 1994)

Durant ces trois jours, je suis resté enfermé dans ma cellule.

41e jour (6 juillet 1994)

J'ai été présenté au tribunal d'exception d'Alger, après quarante jours de séquestration et de tortures. Le juge m'a

signifié mon incarcération à la prison d'El Harrach.

Kentour Brahim.
Prison d'El Harrach, le 20 août 1994.
(N° d'écrou 72230)

Témoignage no 12 : Boutiche Ahmed

«Il a voulu me couper les doigts avec une pince»

Des unités de l'armée et de la gendarmerie ont entrepris le samedi 18 décembre 1993 un vaste ratissage dans la région de Saoula. Ce jour-là, tous les commerces étaient fermés. Des gendarmes se sont présentés à mon magasin et ont interrogé les voisins sur le propriétaire.

Le lendemain, à mon arrivée au magasin, les voisins m'ont appris que des gendarmes avaient demandé après moi. C'est ainsi que je me suis immédiatement rendu à la gendarmerie de Saoula. C'était le dimanche 19 décembre. J'étais accompagné de quelques ouvriers. Je n'ai jamais pensé que les gendarmes allaient m'arrêter. Dès que je me suis présenté et ai décliné mon identité, les gendarmes m'ont arrêté et ont renvoyé les ouvriers qui m'avaient accompagné, sans autre explication. Ils m'ont enfermé dans une cellule après m'avoir ôté mon blouson et mes chaussures. Je suis resté pendant sept heures dans la cellule. Puis les gendarmes m'ont sorti, menottes aux poings, derrière le dos, les yeux bandés. On m'a conduit vers un véhicule en me rouant de coups. On m'a demandé de monter en compagnie d'une autre personne et le véhicule a démarré vers une destination inconnue.

A notre arrivée, les gendarmes nous ont fait descendre avec brutalité en nous frappant avec la crosse de leurs armes. J'ai trébuché et je suis tombé. En me relevant, j'ai reçu un coup de crosse sur la tête. Ils m'ont mis contre un mur et chaque gendarme qui passait me cognait la tête contre le mur.

Je ne savais pas où je me trouvais. On m'a introduit dans une cellule où j'ai trouvé d'autres détenus qui étaient ligotés dans un enchevêtrement bizarre. C'était une véritable chaîne humaine. Ils ont attaché mon poignet droit avec le pied gauche d'un autre détenu, le pied droit de ce détenu était lui-même relié au poignet gauche d'une autre personne, etc. C'était diabolique.

Je suis resté dans cette situation durant cinq jours avec mes compagnons, sans manger ni boire, dans une cellule exiguë et puante. La cellule était mouillée d'urines et jonchée d'excréments. C'étaient des conditions bestiales. Une étable est plus propre que cela. On nous sortait individuellement pour l'interrogatoire. Dans la salle de torture, chaque tortionnaire avait sa méthode. L'un se spécialisait dans les coups de poing, l'autre maniait le fouet et le câble électrique… Tous se sont mis à l'unisson pour me frapper, chacun avec ses moyens. Je ne savais pas d'où venaient les coups. Je sentais le sang ruisseler sur mon visage. Je saignais du nez. Les tortionnaires me demandaient de reconnaître des faits avec lesquels je n'avais rien à voir. Devant mon refus d'admettre un scénario fabriqué de toutes pièces, l'un des tortionnaires a pris une pince coupante pour me couper les doigts. J'ai hurlé de douleur. Devant ma résistance, il m'a blessé un doigt sans le couper.

La torture s'est répétée pendant neuf jours.

Après cela, j'ai été à nouveau transféré ailleurs, les yeux bandés. J'étais accompagné d'autres détenus. Nous avons été accueillis par les mêmes insultes et les mêmes brutalités. On nous a enchaînés par groupes de deux. On a fait venir un autre groupe de détenus qui portaient des traces fraîches de sévices corporels. Nous nous sommes retrouvés à dix-sept dans une cellule de 3 m x 1,80 m. On nous donnait trois pains et cinq litres d'eau par jour. Parfois, on nous oubliait. La cellule était glaciale. Le sol était humide, le froid pénétrait par les fenêtres sans vitres.

Je suis resté dans cette cellule vingt-trois jours. Le 18 janvier 1994, j'ai été présenté à la «justice». Au cours du transfert, nous avons été menacés par les gendarmes d'être

exécutés si on revenait sur nos «aveux» devant le juge d'instruction. A l'intérieur du tribunal, nous avons été roués de coups jusqu'à notre entrée dans le bureau du juge. Avant de pénétrer, le chef de brigade nous a avertis : «Si l'un de vous est libéré par le juge, je me chargerai de l'abattre.»

Que Dieu nous protège de ces tristes individus !

Boutiche Ahmed, commerçant à Saoula.
Prison d'El Harrach, le 1er mars 1993.

Témoignage no 13 : Khider Omar[3]

«Les militaires ont fait sortir quatre prisonniers du fourgon et les ont exécutés»

J'adresse à l'opinion publique un rapport détaillé et circonstancié au sujet de mon arrestation et des violences subies durant les quarante-sept jours de ma détention, dans le cadre de la garde à vue dans les geôles du régime, pendant lesquels j'ai subi une panoplie de supplices physiques et moraux, des menaces de mort et des humiliations.

La nuit de mon arrestation

Dimanche 3 avril 1994. Il était 2 heures du matin quand des forces combinées de militaires et de policiers ont encerclé mon domicile. Ils ont perquisitionné partout, en proférant injures et grossièretés. Tous mes livres et cassettes ont été pris. J'ai été ligoté avec un câble électrique et emmené au commissariat de police de Dellys, accompagné de coups de poing et de pied. J'ai été jeté dans une cellule après avoir été dévêtu.

Dimanche 3 avril 1994

J'ai été abandonné dans la cellule durant toute la journée sans manger ni boire. On ne m'a pas interrogé jusqu'à 16 heures. A ce moment, la porte de la cellule s'est ouverte et un officier des services de renseignements m'a mis les menottes et bandé les yeux après avoir vérifié mon identité. On m'a jeté dans la malle d'un véhicule et on m'a emmené vers une base militaire, à l'est de Dellys, située près de la plage. L'officier des renseignements m'a informé qu'il m'avait amené ici pour m'exécuter, en m'insultant et en m'humiliant.

On m'a mis dans un grand hangar servant de garage aux véhicules militaires. Là, a commencé l'interrogatoire. J'étais entouré d'officiers et de policiers en civil. Cet interrogatoire portait sur certains documents trouvés chez moi. On voulait que je reconnaisse d'emblée certains faits et que j'implique des personnes dont ils avaient la liste. J'ai refusé d'admettre des faits fictifs et d'impliquer des gens que je ne connaissais pas, innocentes victimes de leurs machinations. Devant mon refus catégorique, ils ont utilisé la torture. J'ai été totalement déshabillé et ligoté des poignets et des chevilles avec un fil de fer. Puis j'ai été allongé sur le sol. On m'a versé un seau d'eau froide sur le corps. Je grelottais de froid. On s'est mis alors à me fouetter avec des câbles électriques et des cordes. J'ai été blessé sur tout le corps. Du sang coulait de mes plaies. Des questions variées m'étaient posées en même temps. Comme je n'avais pas changé d'un iota mes réponses, ils ont changé de méthode. On m'a jeté dans un bassin et on m'a plongé la tête sous l'eau pour me noyer. J'étouffais et j'avais l'impression que mes oreilles allaient éclater. Ne pouvant plus résister à ces actes barbares, j'ai fini par «reconnaître» ce qu'ils voulaient. La torture a cessé et on m'a alors ramené au commissariat de Dellys dans la malle de leur véhicule. J'ai alors passé une autre nuit dans la cellule sans boire ni manger.

Lundi 4 avril 1994

Les policiers m'ont extrait de la cellule vers 8 heures du matin et m'ont jeté dans la malle de leur véhicule après m'avoir bandé les yeux. Ils m'ont emmené vers une destination inconnue qui s'est avérée être le centre de la Sécurité militaire de

[3] M. Khider Omar, enseignant d'anglais, a déjà livré un témoignage en langue anglaise, publié dans le tome 1 du *Livre blanc*

Boumerdès. Pendant une bonne heure, j'ai été l'objet d'insultes, de bastonnades et d'humiliations de toutes sortes. J'ai été ensuite transféré au centre de la Sécurité militaire de Blida où on m'a enfermé dans un dépôt de marchandises. Quelque temps plus tard, des militaires sont venus m'interroger, en m'insultant. On m'a demandé de leur indiquer la cache d'un certain Brahim Gharbi qui serait recherché. Je les ai informés de son adresse. Ils m'ont alors laissé en paix.

Mardi 5 avril 1994

A 8 heures, on m'a sorti et on m'a emmené vers la capitale. Les éléments de la Sécurité militaire se sont dirigés vers le lieu supposé être le refuge de Brahim Gharbi. Après deux heures d'attente et de recherches, et en l'absence de la personne recherchée, on a repris le chemin de Blida et on m'a accusé d'avoir menti et d'avoir donné de fausses informations.

Après m'avoir posé une dernière question, on m'a dirigé vers la salle de torture qui était une salle d'eau. On m'a allongé sur une table de bois après m'avoir déshabillé de force et ligoté solidement. On m'a mis sous un robinet et on s'est mis à verser de l'eau. Je grelottais de froid. Les tortionnaires se sont mis à me donner des coups de poing sur tout le corps. Je ne voyais pas venir les coups car j'avais les yeux bandés. L'un d'eux a utilisé un bâton qui apparemment était en bois, c'est du moins la sensation que j'avais. Tout en me frappant, on me demandait : «Où sont Redjem et Gharbi ?» Mes réponses étaient à chaque fois négatives, car j'ignorais où ils se trouvaient. Les méthodes de tortures sont montées d'un cran dans l'échelle de la barbarie. On a alors utilisé la technique du chiffon, puis l'électricité. On m'a placé deux pinces (électrodes) sur les lobes des oreilles. Je subissais cinq types de tortures à la fois. A la fin de la séance, on a attaché mon sexe à un câble électrique et l'un des tortionnaires est monté sur la table et s'est mis à tirer de toutes ses forces vers le haut. J'ai perdu alors connaissance. A mon réveil et ne pouvant plus résister à ces horribles supplices, j'ai lancé au hasard des noms de personnes demeurant à Dellys.

La torture a alors cessé. On m'a libéré de mes attaches mais je ne pouvais plus me lever de la table. J'étais cloué par la douleur. Mon bras gauche était paralysé. Ma verge était gonflée d'un volumineux oedème et présentait une plaie béante qui saignait abondamment. On m'a descendu de la table et on m'a jeté mes vêtements sur le corps. On m'a ensuite transféré à nouveau à Dellys. Il était environ 16 heures.

A notre arrivée à la base militaire, je suis resté près de deux heures dans le fourgon, ligoté et tremblant de froid. Je ne portais qu'un pantalon et une chemise trempés.

Les militaires m'ont alors conduit dans le bureau du commandant de la base où m'attendaient de nombreux officiers (de l'armée, de la police et de la SM). Une nouvelle série de questions m'ont été posées concernant le domicile d'un citoyen dont j'avais balancé le nom sous la torture. On m'a demandé de plus amples détails sur sa demeure et ses fréquentations. On m'a demandé aussi quel était le meilleur moyen de l'arrêter (?!). Cet interrogatoire s'est déroulé sous les injures et les coups de barre de fer. On me menaçait à chaque fois d'exécution. A la fin de cet interrogatoire, on m'a ramené dans le fourgon durant quelques instants, puis on m'a sorti à nouveau à l'air libre, près du véhicule, et on se moquait de moi, on m'humiliait, on me lançait toutes sortes d'obscénités. Du fait des supplices subis, on m'a transformé en un véritable cadavre ambulant. Les militaires m'ont jeté à nouveau dans le fourgon où j'ai passé la nuit, encore une fois sans manger ni boire.

Mercredi 6 avril 1994

Un officier de la Sécurité militaire est venu de très bonne heure, avant le lever du soleil, m'apprendre qu'on allait au domicile du citoyen que j'avais dénoncé sous la torture pour l'arrêter. Il m'a avisé que toute tentative de fuite se solderait inéluctablement par la mort. Le véhicule a démarré et s'est dirigé vers le domicile d'une autre personne que celle dont j'avais donné l'adresse sous la torture. Il s'agissait

de M. Hocine Thamert. A l'arrivée, on m'a fait descendre en me frappant violemment. Ils ont fait irruption avec violence au domicile de ce citoyen. Ils ne l'ont pas trouvé. Ils ont cassé tous les meubles qui étaient à leur portée, en insultant les occupants de la maison. Ils ont pris des documents. Ils étaient fous de rage de ne pas avoir trouvé la personne recherchée. Ils m'ont alors demandé de leur indiquer le domicile de la personne dont j'avais cité le nom, puis on s'est dirigé vers ce lieu. J'ai fait tout le trajet sous les coups de poing des éléments du groupe d'interventions spéciales (GIS). Je ne pouvais plus me mettre debout et encore moins marcher du fait de mon état d'épuisement. Je leur ai indiqué le domicile qu'ils ont envahi de force et sans ménagement. Enragés de n'avoir rien trouvé, ils ont jeté tous les meubles dans la rue.

On s'est dirigés ensuite vers le domicile d'une troisième personne dans un village environnant. Les éléments du GIS ont été surpris par la présence d'un groupe armé, caché dans un dépôt. Ils se sont enfuis pour se cacher et m'ont laissé seul dans le véhicule, ligoté, à la merci des balles qui sifflaient de partout. L'accrochage a duré toute la journée. A chaque fois qu'un élément du GIS était touché, ils le ramenaient dans le véhicule en m'insultant et en me frappant. J'étais devenu leur souffre-douleur. On m'a alors fait sortir du véhicule pour laisser la place à leurs hommes touchés.

A la nuit tombante, on est repartis vers la base militaire, puis vers le commissariat. Là, on m'a demandé des renseignements sur les domiciles de certains citoyens de la ville de Dellys. Les policiers m'ont emmené au centre-ville et ils ont perquisitionné plusieurs habitations. L'opération de recherche a duré près de deux heures. Ils ont arrêté un citoyen nommé Ali Berrached.

De nouveau, on m'a transféré vers la base militaire et on m'a laissé dans le véhicule. J'ai vu les militaires faire sortir deux citoyens dans un état lamentable. Il s'agissait de messieurs Rabah Amiri et Malek Bentouati. Il était environ minuit.

Jeudi 7 avril 1994

A 7 heures du matin, un homme du GIS est venu me réveiller. Il m'a enlevé les menottes et m'a fait sortir dans la cour de la base pour que je me dégourdisse les jambes, avant de me remettre dans le fourgon. Trois autres prisonniers m'ont rejoint. Il s'agissait de Rabah Amiri, Malek Bentouati et Ali Berrached. J'ai remarqué sur leurs visages des traces de torture.

Amiri et Bentouati avaient été arrêtés deux jours avant moi. On les accusait de travailler avec moi dans plusieurs domaines. Durant tout le trajet en direction du centre de la Sécurité militaire de Boumerdès, je me suis entretenu avec les frères qui m'accompagnaient.

Au centre de la SM de Boumerdès, on m'a isolé de mes compagnons et mis dans un autre véhicule. On nous a transférés sur Blida. On m'a enfermé dans la même pièce que j'avais occupée lors de mon premier séjour, et qui était mitoyenne des salles de torture. J'entendais des cris horribles de frères suppliciés.

Quelques instants après mon arrivée, on m'a introduit dans un bureau alors que mes compagnons étaient emmenés vers la salle de torture. Mon interrogatoire a été bref, il n'a duré que quelques minutes, ce qui m'a d'ailleurs surpris. J'ai passé cette nuit à gémir des souffrances que j'avais endurées les jours précédents, et plus particulièrement des douleurs au dos dues à un coup de crosse.

Vendredi 8 avril 1994

A 8 heures du matin, on m'a sorti de la salle obscure. On m'a passé les menottes et on m'a mis un sac sur la tête pour me couvrir le visage. J'ai grimpé à l'arrière d'un fourgon en compagnie de deux jeunes que je ne connaissais pas. On allait vers une destination inconnue. Après une heure de trajet, les militaires ont déposé les deux jeunes dans une caserne. Ces jeunes habitaient Boufarik. Au bout de quelques instants, on est arrivé dans ce qui semblait

être une base militaire. On m'a descendu du fourgon sous une pluie de coups et d'injures. J'étais trimbalé d'une région à l'autre, d'un centre à l'autre. De nouveau, j'ai repris le chemin de Blida. A mon arrivée, j'ai trouvé tout l'état-major des renseignements qui m'attendait et à leur tête le commandant de la caserne.

Un nouvel interrogatoire a commencé, concernant les frères ramenés de Dellys. Là, j'ai compris pourquoi j'avais été éloigné de la base le matin. C'était pour interroger les autres sous la torture. On m'a confronté avec certains frères qui étaient dans un état de délabrement physique inquiétant. C'était le cas de Rabah Benchiha, demeurant à Bordj Ménaïel, qui était atteint d'un cancer du colon. Il a été sauvagement torturé au point de ne plus pouvoir tenir debout, ni articuler correctement une phrase. Après cette confrontation et la prise de renseignements, on m'a remis dans la cellule où j'entendais les cris de mes frères qui étaient torturés.

Samedi 9 avril 1994

J'ai été réveillé ce jour-là par les cris et les supplications des torturés qui subissaient les affres de la barbarie avec des méthodes inhumaines : utilisation du chalumeau et de la gégène. Il y avait près de quinze personnes que je connaissais. Ce supplice a duré plusieurs heures. Moi, de ma cellule, en entendant ces horribles cris de souffrance, je subissais une véritable torture morale.

Le soir, j'ai reçu la visite d'un officier de la Sécurité militaire, venu marchander ma participation à un scénario concocté par ses soins, en échange de quoi j'aurais la vie sauve. Ce scénario consistait à entrer en contact par téléphone avec des amis en Allemagne pour leur soutirer des renseignements. J'ai marché dans la combine et je les ai appelés.

Dimanche 10 avril 1994

Après avoir passé la nuit à entendre les cris des suppliciés, j'ai continué dans la journée à appeler mes amis en Allemagne. Les principales questions qui m'étaient posées par les officiers de la SM tournaient autour de la personnalité d'Abderrezak Redjem et de Brahim Gharbi. On m'a aussi demandé des renseignements sur des documents trouvés chez moi. Ce scénario et les interrogatoires ont duré ainsi jusqu'au vingt-quatrième jour de ma détention.

Jeudi 14 avril 1994

J'ai entendu au matin un mouvement anormal. Quelques instants après, on m'a sorti de la cellule et on m'a embarqué dans un véhicule. On m'a annoncé que je devais repartir avec eux sur Dellys, pour leur indiquer le domicile d'un certain Abderrahmani. Je leur ai immédiatement répondu que je ne connaissais pas le domicile de cette personne. Malgré cela, on m'a embarqué de force. J'ai remarqué en cours de route qu'un fourgon nous précédait. A notre arrivée à la base militaire de Tadmaït (Kabylie), vers 15 heures, on m'a bandé les yeux et on m'a abandonné dans le véhicule jusqu'à 0 heure 30. De temps à autre, des militaires passaient et m'insultaient.

Vendredi 15 avril 1994

On m'a emmené à 4 heures du matin avec un important renfort militaire en direction du village où devait habiter Abderrahmani. Le fourgon nous accompagnait toujours. J'ai vite pensé qu'il devait y avoir des prisonniers à l'intérieur. A notre arrivée au domicile présumé de Abderrahmani, les militaires ont encerclé la maison et donné l'assaut. Après une fouille minutieuse, ils sont revenus bredouilles.

Les militaires ont alors extrait deux prisonniers du fameux fourgon. Je les ai rapidement reconnus. Il s'agissait de Rabah Benchiha et Ali Berrached qui étaient mes amis. Ils les ont mis près du véhicule où j'étais et ont commencé à tirer sur eux avec leurs pistolets et leurs kakachnikovs, sans aucune pitié ni retenue. Les militaires ont abandonné les deux cadavres dans une mare de sang. J'ai tout vu. Le convoi militaire s'est ébranlé sur quelques dizaines de mètres et s'est arrêté à nouveau. Les militaires ont sorti deux autres prisonniers.

Il s'agissait de Rabah Amiri et Malek Bentouati. Les militaires ont déchargé sur eux leurs armes. Ils se sont effondrés à leur tour sur le côté de la route, morts. J'étais bouleversé et choqué à la vue de ces crimes effroyables. Les militaires excités et déchaînés ont redoublé d'insultes à mon encontre. Après avoir accompli leurs basses oeuvres, ils m'ont ramené à la base de Dellys, puis à Blida.

Samedi 16 avril 1994

Ce matin, lors d'un contact téléphonique avec un ami en Allemagne (suivant le scénario de la SM), ce dernier a évoqué le nom d'un ami à lui, demeurant à Benchaabane (Boufarik). A la fin de la communication téléphonique, la SM m'a demandé de les accompagner au domicile de cette personne et d'entrer en contact avec elle.

Du dimanche 17 avril au mardi 10 mai 1994

Après trente-sept jours de détention, j'étais toujours l'objet d'interrogatoires et d'humiliations de la part des tortionnaires. J'entendais quotidiennement les cris et les gémissements des suppliciés.

J'ai assisté durant cette période à la mort sous la torture de trois citoyens. L'odeur de sang et de chair brûlée emplissait ma cellule. Cette situation inimaginable a provoqué chez moi de sérieux troubles psychologiques.

Mardi 10 mai 1994

Ce jour a été mon dernier dans les locaux de la Sécurité militaire. Il était 9 heures du matin, quand mes tortionnaires sont venus me chercher. On m'a introduit dans le sinistre «fourgon de la mort». Quand il a démarré, j'ai ôté partiellement le bandage de mes yeux et j'ai été surpris de découvrir les frères Gharbi Brahim et Thamert Hocine à mes côtés. J'ai discuté avec eux d'une voix basse et j'ai essayé de connaître la date de leur arrestation et d'autres détails sur les conditions de leur détention. Nous croyions tous les trois qu'ils nous avaient sortis pour nous assassiner comme ils l'avaient fait précédemment avec les quatre autres. Après près d'une heure de trajet, le fourgon a pénétré à l'école de police de Châteauneuf, et les tortionnaires nous ont conduits dans le bâtiment principal pour nous descendre dans le sous-sol. On nous a fait asseoir à même le sol, menottes aux poignets derrière le dos, visage contre le mur et yeux bandés. On nous a laissés dans cette position de 10 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

Mercredi 11 mai 1994

C'était le trente-huitième jour de ma séquestration. Le matin, on m'a sorti de la cellule n° 9 et on m'a conduit vers le laboratoire de photographie. Après m'avoir photographié de face et de profil, on a pris mes empreintes digitales. A dix heures, j'ai subi un nouvel interrogatoire en présence de huit policiers. Ils m'ont asséné de nombreux coups de poing. Cela a duré deux heures. La même opération s'est répété le soir vers 21 heures. On a menacé de me tuer sur la table de torture ou par balles.

Jeudi 12 mai 1994

L'interrogatoire s'est poursuivi à partir de 10 heures 30 et a duré moins d'un quart d'heure. J'ai passé toute la nuit, comme à Blida, à entendre les cris et les gémissements des suppliciés. L'un des torturés occupait la même cellule que moi. On lui avait cassé des os et incisé la peau avec un couteau. J'ai passé la nuit à lui sécher les plaies avec ma chemise.

Samedi 14 mai 1994

C'était mon quarante et unième jour de séquestration. L'interrogatoire de ce jour s'est déroulé en présence du commissaire principal qui me posait les questions en français. De temps à autre, il traitait mon père de traître, alors que celui-ci représente le symbole du patriotisme et du sacrifice pour la patrie, pour avoir passé dix-sept années dans les geôles de la colonisation française.

L'interrogatoire a continué le soir et on m'a demandé de signer mes «aveux» sans les lire.

Du dimanche 15 mai au mardi 17 mai 1994

Je n'ai pas bougé de ma cellule n° 9, d'où j'entendais les cris des torturés et les insultes des tortionnaires.

Mercredi 18 mai 1994

J'ai été réveillé très tôt. J'ai retrouvé mes amis Gharbi et Thamert dans la cour. J'ai compris qu'on allait peut-être nous présenter à la justice. Lors de mon transfert, on a refusé de me donner mes lunettes de vue et ma carte d'identité. Durant tout le trajet menant au tribunal, nous avons été soumis à des insultes. Même à l'intérieur du palais de justice, et devant le bureau du juge d'instruction, les policiers se sont mis à nous tabasser sans aucune retenue, tout comme durant notre transfert vers la prison.

Nous avons passé trois heures au palais de justice, à plat ventre sur le sol, dans une pièce qui ne dépassait pas 4 m2.

Nous avons été accueillis à la prison d'El Harrach par des gardiens menaçants qui nous ont frappés violemment. L'un d'eux a mis le canon de son pistolet dans la bouche de Brahim Gharbi, puis l'a frappé violemment à la tête.

Remarques :

1- Mes parents n'ont eu de nouvelles de moi qu'après cinquante-deux jours.

2- J'ai appris de mes parents que les militaires avaient perquisitionné à deux reprises chez moi après mon arrestation, et que lors de la dernière perquisition ils ont pris tous mes documents et mes diplômes d'informatique et d'anglais. Ils ont volé une somme de 35 000 FF, un magnétoscope, des ouvrages scientifiques et des dossiers médicaux. Ils ont instauré un véritable climat de terreur et provoqué un véritable choc dans ma famille, par leur comportement vulgaire et brutal. Il faut savoir que mon père a quatre-vingt-huit ans et ma mère soixante-treize.

Khider Omar.
Adresse : Bassatine n° 3, Dellys, Boumerdès.
Prison d'El Harrach, le 1er octobre 1994.

Témoignage no 14 : Lafri Khaled

«J'ai dénoncé des camarades de lycée d'il y a 30 ans»

J'ai été arrêté le mardi 7 juin 1994 aux environ de 2 heures du matin, à mon domicile sis à El Harrach au 10, rue Djebel Bouzegza. La police a procédé à une fouille brutale de mon logement et de mon cabinet médical situé à la même adresse au 1er étage.

J'ai été gardé à vue au commissariat central d'Alger, dans une cellule d'isolement, durant quarante jours. J'ai été torturé sauvagement pendant la journée du 9 juin et la nuit du 10 juin jusqu'à 3 heures du matin dans une salle souterraine. On m'a appliqué la technique du chiffon, d'une atrocité sans pareille, et j'ai été roué de coups de matraque sur toutes les parties du corps, en particulier sur les jambes, les bras et le visage. J'ai été ensuite transporté dans un état subcomateux le matin du 10 juin 1994 dans un bureau où on m'a obligé à signer un procès-verbal qui a été tapé entre 3 heures et 8 heures, sans le lire, ni même le voir, mes yeux étant bandés.

J'ai été ensuite mis dans une cellule souterraine glaciale, en isolement total, jusqu'à la présentation au tribunal.

On m'a fait sortir à plusieurs reprises pour m'interroger. On m'a battu, car à chaque fois je niais les pseudo-aveux extorqués sous la torture. Pendant tous ces interrogatoires j'avais les yeux bandés.

Le 19 juin, les policiers m'ont emmené de force pour leur indiquer le domicile du professeur Moulay, doyen de l'Institut de mathématiques, qui habitait El Harrach. Notre fourgon a stationné à quelques mètres de son domicile, vers 13 heures, devant le

tribunal d'El Harrach. Vers 13 heures 20, j'ai vu le Pr Moulay sortir avec ses deux enfants. Il a été ensuite filé par une autre voiture puis kidnappé sur l'autoroute.

Au vingtième jour, j'ai été interrogé «gentiment» sans brutalités et on m'a prié de dire toute la vérité sans avoir à craindre d'être frappé ou torturé. C'est là que j'ai nié et démenti catégoriquement tout ce que j'avais dit sous la torture.

J'ai été présenté au quarantième jour au parquet d'Alger, après guérison des différentes blessures que j'avais aux pieds, aux mains, aux jambes et au visage. Je n'ai pas signé d'autres PV en dehors de celui du troisième jour. J'ai cru jusqu'au dernier moment que les policiers allaient avoir l'honnêteté de procéder à la rédaction d'un autre PV, étant donné qu'ils étaient convaincus que j'avais menti sous la torture.

Concernant les pseudo-aveux extorqués sous une torture qui m'avait fait craindre la mort à certains moments, du fait des coups violents, je les nie catégoriquement et les réfute en totalité. En fait, il s'agit d'un scénario, d'un montage machiavélique que j'ai imaginé, sur les orientations et les suggestions de la police, pour échapper aux affres de la torture, et en me basant sur la lecture des journaux et la rumeur de la rue.

A - Accusations d'appartenance à un «groupe terroriste» et d'assassinat d'intellectuels

Il s'agit d'accusations complètement fantaisistes et préfabriquées dont la finalité m'échappe. Je ne comprends absolument pas pourquoi on essaie de me coller ces crimes auxquels je suis absolument étranger et que je nie farouchement.

Toutes les déclarations que j'ai pu faire sous la torture sont fausses et imaginaires. Il n'y a rien de vrai, absolument rien. Je ne comprends pas de quoi il s'agit vraiment, ce qui accroît ma perplexité et mon sentiment de complot. Car j'ai été «dénoncé» en 1993 par un certain Zeghmoune Mustapha, qui est mon voisin. Il est actuellement emprisonné à Berrouaghia. Selon lui, il aurait été témoin dans mon cabinet médical de la venue de plusieurs terroristes armés dont l'un était blessé et auquel j'aurais prodigué des soins. Ceci est bien entendu faux.

La question la plus importante que je me pose est : pourquoi la police ne m'a-t-elle pas inquiété à cette époque-là, en 1993 ? Pourquoi a-t-elle attendu plus d'une année pour m'arrêter ?

La réponse, à mon sens, est à rechercher du côté d'une affaire préfabriquée, d'un montage policier pour me faire porter le chapeau dans une affaire à laquelle je suis entièrement étranger et dont j'ignore les tenants et les aboutissants. Ceci est mon sentiment profond, car les questions qui m'ont été posées par la police portaient sur l'existence hypothétique d'une organisation terroriste affiliée à la *Djazaara* et dont le rôle est l'assassinat d'intellectuels anti-islamistes.

Le nom du docteur Thabet revenait avec insistance lors des interrogatoires sous la torture, et on a fini par me faire admettre que je travaillais sous ses ordres, en ce qui concerne les crimes contre les intellectuels. En fait, cette personne m'est complètement étrangère. Je ne le connais que de vue. Je n'ai jamais échangé la moindre parole avec lui, et il n'a jamais mis les pieds dans mon cabinet médical. Ceci est facilement vérifiable au niveau du voisinage ainsi qu'auprès de ma secrétaire et de mon technicien-radiologue qui peuvent confirmer ne l'avoir jamais vu ; de même qu'il serait incapable de décrire l'agencement du cabinet, étant donné qu'il ne s'y est jamais rendu.

Le professeur Moulay Mohamed Saïd, doyen de l'Institut de mathématiques de l'université de Bab Ezzouar, a été également cité. Il s'agit d'un ami d'enfance et d'un ancien camarade de classe au lycée Amara Rachid, que nos itinéraires universitaires ont éloigné jusqu'à ces dernières années, où je l'ai revu à l'occasion de deux consultations à mon cabinet, l'une pour son fils et l'autre pour une jeune parente à lui. J'ai donné son nom sous la torture. Je n'ai aucune relation d'aucune sorte avec lui.

Tout ce que j'ai dit sur lui a été extorqué sous la torture. Tout est faux et imaginaire.

Le docteur Salah-Eddine Sidhoum est également un ancien camarade de classe au lycée Amara Rachid, que j'ai connu en 1962. Je l'ai également cité sous la torture de manière arbitraire. Son nom m'est venu avec celui de Moulay. Nous avons des relations amicales sans plus.

M. Cherfaoui Ahmed est un ami de longue date, depuis 1975. J'ai également cité son nom sous l'effet de la torture. En fait, je ne le vois plus depuis quelques années. Aucune réunion d'aucune sorte n'a été faite chez lui.

Le docteur Lamdjadani m'était totalement inconnu. Je ne l'ai jamais vu auparavant. Je l'ai rencontré pour la première fois de ma vie au commissariat central au vingt-cinquième jour de ma détention.

M. Belhamri Messaoud est un voisin et ami avec lequel j'ai des relations amicales. Il est innocent de toutes les accusations que j'ai portées contre lui sous l'effet de la torture.

Toutes les autres personnes que j'ai citées sous la torture sont des voisins complètement innocents des accusations que j'ai portées contre eux : ce sont MM. Redouane Mohamed, Boudra Ali et Aït Issad Ali.

M. Aït Amour Bachir est un voisin de palier, je sais seulement qu'il est recherché par la police. J'en ignore les raisons exactes.

Quant à MM. Amarache Lyazid et Bouzina, ce sont des étudiants dont je connais les parents, et qui habitent Belfort. J'ignore tout de leurs activités.

Concernant les «assassinats d'intellectuels» que j'ai «revendiqués» sous une torture atroce, j'affirme qu'il s'agit d'un mensonge grossier que j'ai inventé en me basant sur la lecture des journaux, sur les suggestions insistantes des policiers, et sous la torture.

B - Accusations portées contre moi concernant les soins que j'aurais prodigués à des terroristes

Encore une fois, je m'élève en faux et je démens de façon catégorique avoir soigné un quelconque terroriste. Je reconnais seulement avoir vu à ma consultation dans mon cabinet et traité le plus normalement du monde un certain nombre de citoyens victimes de blessures balistiques, depuis l'ouverture de mon cabinet en novembre 1988.

En mon âme et conscience, je n'ai pas le sentiment d'avoir commis d'actes contraires à l'éthique et à la morale médicale. Aucun texte d'aucune sorte ne nous a été adressé par le ministère de la Santé nous obligeant à déclarer les blessés par balles.

Docteur Lafri Khaled, chirurgien.
Prison d'El Harrach, le 25 juillet 1994.

Témoignage no 15 : A. Ahmed[4]

«J'ai dénoncé mon frère pour échapper à la torture»

Je m'appelle Ahmed. J'ai fait mon choix. Je vais vous décrire ce que j'ai vécu comme souffrances et tortures entre les mains des tortionnaires de cette dictature qui assassine les enfants de ce pays. Je vous parlerai de l'eau des WC qu'on me donnait à boire et du pistolet à décharges électriques qu'on m'appliquait sur les pieds. Je vous parlerai aussi d'un compagnon d'infortune que j'ai trouvé dans la salle de torture et qui avait refusé «d'avouer» des faits que voulaient lui coller ses tortionnaires. Comment on a ramené sa mère de cinquante-cinq ans pour la déshabiller et la torturer devant lui. Je vous dirai tout de ce que j'ai vécu, pour que l'histoire se souvienne de ce qui s'est passé en Algérie.

[4] Le Comité des militants libres a présenté ce citoyen à Robert Fisk, journaliste au quotidien anglais *The Independent*, qui a publié son témoignage le 4 février 1994.

Je me rappellerai toujours de cette salle de torture, des taches de sang qui couvraient ses murs sombres et du bruit de tous ces outils de torture.

J'ai été libéré il y a seulement trois jours du bagne de Serkadji où j'ai été arbitrairement incarcéré. C'est un honneur pour moi et je remercie Dieu pour cette épreuve de la vie.

J'ai été arrêté le 10 octobre 1993 vers 2 heures du matin à mon domicile à El Madania par une trentaine de policiers cagoulés dont certains étaient en tenue civile. Ils ont fait irruption brutalement dans la maison de mes parents, réveillant en sursaut toute la famille. D'emblée, ils ont demandé après moi. J'ai alors décliné mon identité. L'un des policiers cagoulés m'a pris avec brutalité par le col de ma veste de pyjama et m'a jeté contre le mur. D'autres m'ont insulté en proférant des obscénités devant mes frères et mes parents âgés. Ils m'ont mis les menottes, bandé les yeux et jeté dans un de leurs véhicules qui a démarré vers une destination inconnue. La durée du voyage n'a pas excédé le quart d'heure. Par la suite, j'ai appris que j'étais à l'école de police de Châteauneuf. Des semaines de tortures accompagnées d'un isolement total. Mes parents ne savaient pas où je me trouvais.

Je ne comprends pas comment on dispose arbitrairement de la vie de citoyens et qu'on bafoue aussi facilement leur dignité. J'étais à la merci de détraqués qui insultaient, frappaient et torturaient en toute impunité sous l'oeil approbateur d'officiers qui supervisaient les opérations. Il n'y avait dans ce sinistre lieu ni foi ni loi. C'était la préhistoire.

Je ne cacherai jamais mes principes et mon appartenance au courant politique islamique. Je suis un militant du FIS. De temps à autre j'assurais des prêches dans les mosquées de mon quartier où je parlais de droit, de justice et de la voie de Dieu. Je transmettais aux jeunes les modestes connaissances apprises dans les ouvrages que je consultais en autodidacte. Je n'ai pas eu la chance et les moyens de poursuivre des études universitaires, ni même secondaires. Je n'ai pas eu les mêmes facilités que les enfants de la nomenklatura, mais j'ai une dignité et un honneur qu'eux n'ont pas. La modeste situation de mes parents ne m'a pas permis de connaître les grandes écoles. Mais ma foi en Dieu m'a appris à apprendre seul, et à travailler aussi pour subvenir aux besoins de ma famille pauvre.

On m'a descendu dans un sous-sol et on m'a jeté dans une cellule glaciale et étroite. Elle était très sombre. Seule la lumière du couloir nous éclairait passablement.

La salle de torture où on m'a emmené était relativement grande et assez bien éclairée. Il y avait beaucoup de monde et d'agitation. J'avais les yeux bandés mais j'arrivais à apercevoir les ombres. Les tortionnaires parlaient entre eux. Ils n'échangeaient que des obscénités avec un accent typiquement de l'Est. Certains avaient un accent purement algérois. On m'a attaché à une table après m'avoir allongé sous les crachats et les coups de poing. Je ne pouvais me protéger et esquiver les coups car j'étais solidement ficelé à la table de torture et mes yeux étaient bandés. Un tortionnaire m'a versé dans la bouche de l'eau des W-C. Il a répété l'opération à plusieurs reprises. Mon ventre se gonflait de plus en plus. Il voulait éclater. Un autre s'est mis à me donner des coups de poing dans le ventre. C'était affreux. Je vomissais toute l'eau nauséabonde qu'on m'avait fait ingurgiter de force. C'était atroce.

Lors d'une autre séance de torture, on m'a amené à nouveau dans cette salle, les yeux bandés. On m'a allongé cette fois-ci à plat ventre sur la table. J'ai senti que quelqu'un voulait m'introduire un bâton dans l'anus. Il criait comme un fou. C'était probablement un obsédé sexuel. J'avais atrocement mal mais je résistais en me crispant au maximum. Devant l'impossibilité d'introduire le bâton, un autre tortionnaire lui a suggéré de boucher mon anus avec de la colle. En effet, j'ai senti peu après un liquide visqueux et collant. J'ai senti aussi l'odeur particulière de la colle. Il s'agissait d'une colle forte et rapide. Durant plusieurs jours, je n'ai plus pu faire mes besoins

naturels. C'était horrible et très douloureux. Tout effort de défécation était atroce. Je voyais la mort devant moi.

Lors d'une autre séance de torture, j'avais les yeux mal bandés. Je voyais un tortionnaire qui m'appliquait un pistolet relié à une prise de courant électrique sur le dos de mon pied. Ce pistolet provoquait des décharges électriques extrêmement douloureuses qui me soulevaient de la table. Mes cris et mes supplications n'avaient aucun effet sur sa conscience. Les cicatrices persistent à ce jour. Pour faire arrêter ce supplice je disais n'importe quoi, je dénonçais mes voisins, mes amis, mes parents. Ils m'ont menacé d'amener mon épouse si je ne disais pas la vérité.

Un jour j'ai assisté à la torture d'un jeune citoyen de Baraki, Ahmed Chabha. Les tortionnaires ont amené sa femme, très jeune. Elle a assisté aux tortures de son mari. On a aussi amené sa mère. C'était affreux comme scène. Une mère et une épouse dans une véritable épouvante, assistant à la torture. De quoi devenir fou. Les tortionnaires ne répondaient qu'à leur instinct bestial. Aucun respect ni pudeur vis-à-vis des femmes. Par la suite, j'ai appris que Ahmed Chabha a été condamné à mort par la cour spéciale d'Alger. Après huit jours passés à Châteauneuf, j'ai été transféré au commissariat central d'Alger. Là aussi, on m'a torturé dans une salle située au sous-sol. Ils ont commencé par m'accuser de prononcer des prêches contre le pouvoir. J'avais les poignets attachés par des menottes, derrière le dos. L'un des tortionnaires m'a pris par les cheveux et m'a cogné la tête sur les escaliers. Pendant mon séjour au commissariat central, j'entendais des cris et des hurlements aussi bien d'hommes que de femmes. C'était infernal.

Le dernier jour de torture, ils m'ont attaché à nouveau les poignets derrière le dos avec des menottes et m'ont allongé sur le sol. Ils se sont mis à me donner des coups de pied au visage sans aucune retenue. Du sang giclait de ma bouche et de mon nez. Ils m'ont cassé une dent et la base du nez. Encore une fois, pour arrêter ce supplice, j'ai dénoncé mon frère qui était innocent. J'ai dit aux tortionnaires qu'il aidait la résistance alors que c'était totalement faux. C'est un montage que j'ai inventé pour que la torture cesse. Je ne pensais pas que ces sauvages allaient amener mon frère, pour une confrontation. Quelques heures plus tard je me suis retrouvé face à lui. J'avais honte, à moitié dévêtu, le visage tuméfié par les coups. Il m'a reconnu difficilement. Il était pâle. Des larmes coulaient de ses yeux. Il m'a dit : «Que Dieu te pardonne, mon frère.» J'avais vraiment honte.

Après vingt-trois jours de garde à vue et de tortures, j'ai fini par signer un procès-verbal sous la menace d'une reprise des supplices. Je n'avais pas le choix. Je «reconnaissais» apporter mon aide à la résistance populaire en médicaments et en argent. Je venais d'échapper à la mort. J'ai vu de mes propres yeux des citoyens mourir sur la table de torture. J'ai vu des citoyens morts, suspendus au plafond par des menottes. Un autre a été brûlé vif au chalumeau. C'était atroce. Il a agonisé devant moi. Je ne pouvais rien faire que réciter la chahada. Il demandait désespérément de l'eau. Il est mort sans étancher sa soif. J'ai assisté à des choses horribles à Châteauneuf. Un citoyen de Boumerdès, nommé Houmine Mohamed Arezki, imam de profession, a été sauvagement torturé. On l'a éventré puis on lui a arraché les yeux. C'était monstrueux.

A ma libération, après avoir été acquitté, j'ai raconté à un voisin avocat ce que j'ai vu et j'ai décrit plus particulièrement la scène où le malheureux Houmine a été éviscéré et où ses yeux ont été arrachés. L'avocat, très politisé, est resté ébahi. Il m'a appris que la presse et plus particulièrement le quotidien Liberté avait annoncé sur de grandes manchettes, photo à l'appui, qu'un «dangereux terroriste nommé Houmine Mohamed Arezki avait été abattu lors d'un accrochage à Boumerdès».

Quel mensonge ! Et on vient nous parler de démocratie, d'Etat de droit et de justice...

Que Dieu protège ce peuple.

A. Ahmed.
El Madania, le 1er février 1994.

Témoignage no 16 : Ghamour Rédha, Benslimane Hakim, Djebbar Redouane et Yousfi Nadir

«Le commissaire Ould Ammi Boualem a sodomisé notre compagnon»

Nous avons été arrêtés à nos domiciles respectifs dans la nuit du 12 juillet 1994. Des militaires et des policiers ont envahi nos demeures. Nous avons été conduits au commissariat de Bourouba (Hussein Dey, Alger) où nous avons été accueillis par des coups de pied et de poing… Les policiers nous ont enlevé tout ce qui les intéressait comme vêtements, souliers et argent. On nous a descendus au sous-sol et on nous a enfermés dans une cellule de moins de 9 m2 qui était déjà occupée par huit autres détenus. Notre compagnon Ghamour Rédha a été attaché à une motocyclette dans une position difficile à décrire, ne pouvant ni dormir ni bouger.

La première personne à être torturée a été Benslimane Hakim, qui a subi l'épreuve du chiffon durant près de deux heures. Les tortionnaires s'arrêtaient de le torturer à chaque fois qu'il perdait connaissance. Les policiers lui demandaient de reconnaître des faits imaginaires. Ils voulaient de force l'impliquer dans des histoires avec lesquelles il n'avait rien à voir. Hakim a été laissé durant vingt-quatre heures avec des menottes derrière le dos, serrées au maximum, au point qu'il a présenté une paralysie partielle de la main droite.

Ghamour Rédha a été emmené à son tour à la salle de torture, le deuxième jour. Le supplice a duré pour lui près de quatre heures. Cette torture a commencé par la technique du chiffon et par des brûlures de mégots de cigarettes. Puis on l'a bastonné sur tout le corps. Les tortionnaires ont pris une bouteille de butane et se sont mis à la cogner contre la poitrine de Rédha pour lui casser les côtes. Toutes ces dures épreuves ont entraîné chez lui par la suite une double incontinence anale et urinaire, au point qu'il ne se rendait pas compte quand il faisait ses besoins.

Une forte torture à la fois physique et morale poussait les suppliciés à dire n'importe quoi et à dénoncer n'importe qui, pourvu que le supplice s'arrête. Les malheureux s'impliquaient même dans des histoires de crimes, de destructions de biens publics...

Yousfi Nadir était le plus jeune parmi nous. Il avait dix-neuf ans. C'est lui qui a subi les tortures les plus atroces. Les tortionnaires ont utilisé avec lui l'électricité sur les parties sensibles de son corps. Le plus grave c'est qu'il a été sodomisé par le commissaire en personne, le nommé Ould Ammi Boualem, qui paraissait être, vus son excitation et le plaisir qu'il éprouvait, un véritable obsédé sexuel. Ce n'était pas la première fois. Il faisait cela à chaque fois qu'il y avait des jeunes.

Djebbar Redouane a eu plus de chance que nous. Il n'a été torturé qu'au quinzième jour. On l'avait oublié. Du fait de son état de santé précaire, les policiers n'ont utilisé avec lui que la technique du chiffon.

La privation d'alimentation a été l'autre forme de torture. On nous donnait une baguette de pain tous les cinq jours pour survivre. La torture survenait la nuit pour nous empêcher de dormir, rarement dans la journée. La cellule dans laquelle nous étions n'avait aucune bouche d'aération. Nous faisions nos besoins naturels dans une boite de conserve métallique. L'odeur dans la cellule était insoutenable. Une épidémie de conjonctivite s'est déclarée. De douze personnes à notre arrivée, nous nous sommes retrouvés à trente-cinq dans cette cellule.

Au cours de notre séjour au commissariat de Bourouba, nous avons constaté que :

• pour «vérification d'identité», le détenu pouvait passer entre sept et quinze jours ;

• pour les tortionnaires, tous les moyens étaient bons pour arracher des aveux. Leur technique préférée était la suspension au plafond par les chevilles, la tête en bas ;

• la falsification des PV de police était chose courante. C'est ainsi que l'inculpé se trouve, malgré lui, impliqué dans des affaires extrêmement graves. Il est arrivé aux policiers de faire jusqu'à neuf PV pour une seule personne.

Nous avons assisté à :

• la torture de femmes par la technique du chiffon. L'une d'elles a été violée en notre présence au deuxième étage. L'auteur du viol est un inspecteur de police qui était ivre ce jour-là ;

• l'arrestation de six citoyens soupçonnés de vol. Les policiers sont allés à leur tour voler les parents des suspects. Ainsi à la famille Abdi, ils ont pris 80 000 DA, à la famille Bouteldj 40 000 DA, et à la famille Maïmi 110 000 DA ;

• certaines exactions contre des familles de citoyens recherchés. C'est le cas de la famille Agoune du quartier Boumzar. On a arrêté le père, la mère et le plus jeune fils. Actuellement, la mère et le fils sont incarcérés à la prison d'El Harrach.

Après notre garde à vue qui a duré près de soixante-dix jours, nous avons été transférés au commissariat central, puis présentés au juge d'instruction de la cour spéciale. Nous nous sommes retrouvés avec de faux PV, avec des chefs d'accusation créés de toutes pièces. Les signatures n'étaient pas les nôtres. Nous avons été incarcérés arbitrairement à la prison d'El Harrach.

Ces soixante-dix jours de séquestration et de tortures ont laissé de nombreuses séquelles physiques :

• un amaigrissement prononcé avec une perte pondérale moyenne de 15 kg ;

• des troubles digestifs avec douleurs ulcéreuses ;

• des troubles visuels ;

• des dermatoses infectées ;

• des troubles psychologiques pour certains.

Ghamour Rédha, âgé de 22 ans, étudiant.
Benslimane Hakim, âgé de 21 ans, commerçant.
Djebbar Redouane, âgé de 20 ans, sans profession.
Yousfi Nadir, âgé de 19 ans, étudiant.
Prison d'El Harrach, le 6 octobre 1994.

Témoignage no 17 : Chekakri Abdeldjalil

«J'ai été sodomisé avec le canon d'un revolver»

J'ai été arrêté sur mon lieu de travail le 3 août 1994 par les services de sécurité (police) de Dar El Beïda. J'ai été jeté dans la malle de leur véhicule et emmené au commissariat. Dès mon arrivée, j'ai été accueilli par des coups violents à la tête et au ventre. Les coups et les insultes pleuvaient de partout. Je suis resté dans ce commissariat de 9 heures 30 à 22 heures. Puis j'ai été transféré au commissariat de la cité du 5-Juillet de Bab Ezzouar. Là aussi, les policiers se sont mis à me bastonner violemment sans aucune raison. C'était leur manière d'accueillir les citoyens. L'un d'eux s'est mis à me fouetter avec un câble électrique. On m'a attaché à une chaise métallique puis on a soulevé cette dernière pour la relâcher brutalement. Mon crâne a heurté le sol et j'ai perdu connaissance. Après cette entrée en matière violente, on m'a expliqué que mon nom de guerre était Ayoub (!) et que j'appartenais aux groupes armés ! Je n'en revenais pas. J'ai protesté fermement contre ces accusations grossières, clamant mon innocence. J'ai cité alors les noms de personnes qui me connaissaient et qui pourraient témoigner de mon innocence. Les policiers, devant mes protestations, ont redoublé de férocité. Ils voulaient coûte que coûte que je reconnaisse que j'étais Ayoub et que j'appartenais aux groupes armés.

On m'a jeté dans une cellule sale d'où se dégageait une odeur d'urines. J'avais les poignets ligotés derrière le dos. Je suis resté ainsi quatre jours. Les gardiens m'insultaient continuellement. Je n'ai ni mangé ni bu durant ces journées. Cette

situation d'insalubrité a réveillé mon asthme. A ma demande de boire une gorgée d'eau, les policiers ont refusé en disant : «Nous ne donnons pas d'eau à un terroriste.»

Au cinquième jour, on m'a ramené du tabac à chiquer (*chemma*) et des cigarettes ! Ils m'ont lancé : «Nous allons voir si tu es un terroriste. Normalement, un terroriste ne fume pas et ne chique pas.»

On m'a donné finalement de l'eau. J'ai bu près de deux litres. Je suis encore resté dans la cellule durant trois jours sans manger. J'ai perdu près de dix kilos. Je tiens à signaler qu'un policier me voyant dans cet état m'a donné de l'eau et du pain en cachette de ses collègues. Il avait pitié de moi. J'ai été à nouveau transféré sur Dar El Beïda puis ramené à Bab Ezzouar. La torture a commencé par l'épreuve du chiffon. On m'a fait boire de l'eau des toilettes après m'avoir attaché à un banc. Le chiffon enfoncé dans ma bouche m'empêchait de respirer. J'étouffais. Cette épreuve a duré près de deux heures. Ils m'ont demandé de reconnaître des faits avec lesquels je n'avais aucune relation. Ils m'ont menacé de mort en cas de refus. Je suis resté séquestré à Bab Ezzouar pendant douze jours avant d'être transféré au commissariat de Rouiba où j'ai été confronté à un certain El Kolli Farid qui habitait le même quartier que moi. Cette malheureuse personne, sous l'effet de la torture, avait prononcé mon nom et avait «reconnu» avoir ramené une arme de Batna. Là aussi, j'ai été affreusement torturé. Là aussi, les tortionnaires voulaient que je «reconnaisse» appartenir aux groupes armés. C'était irréel. L'injustice et l'arbitraire à l'état pur. On m'a suspendu au plafond par les chevilles, la tête en bas. On s'est mis alors à s'exercer à la boxe sur mon corps suspendu. J'ai présenté une perforation du tympan gauche. Non content de cela, un policier a introduit le canon de son revolver dans mon anus. J'ai présenté alors une hémorragie.

Devant ma persistance à nier les faits, les tortionnaires ont redoublé d'atrocités. La sauvagerie se déchaînait, mais sans que je change d'avis. Je ne pouvais admettre des choses que je n'ai pas faites. J'ai été renvoyé sur Bab Ezzouar, où mes tortionnaires étaient décidés à me faire parler sous la menace de l'exécution. La technique du chiffon a repris. Une crise d'asthme s'est déclenchée en pleine séance de torture. Cela n'a nullement inquiété les tortionnaires. Devant la dégradation de mon état de santé, les policiers ont fini par me transférer à l'hôpital d'El Harrach où on a réalisé une radiographie du thorax. Le médecin a décidé de m'adresser à l'hôpital de Kouba pour une hospitalisation. L'officier de police a préféré l'hôpital militaire, où il connaissait des gens. Arrivé à l'hôpital de Aïn Naadja, j'ai été examiné par un médecin, et à ma grande surprise, il a déclaré que j'étais en parfaite santé et que je ne nécessitais pas d'hospitalisation. Je suis retourné malgré moi à la cellule de Bab Ezzouar et là, les policiers m'ont demandé de répéter textuellement ce qu'avait dit El Kolli au commissariat de Rouiba. Je n'avais plus le choix. Mon état de santé ne me permettait pas de résister à cette cruauté bestiale. Je récitais ce que j'avais entendu à Rouiba. Il était environ 2 heures 30 du matin. Les policiers ont alors rédigé le procès-verbal, que j'ai signé sans le lire, sous la menace de la reprise des tortures.

Cinq jours plus tard, j'ai été présenté au juge de la cour spéciale, puis incarcéré à la prison d'El Harrach après vingt-cinq jours de garde à vue.

Chekakri Abdeldjalil.
Prison d'El Harrach, le 28 septembre 1994.
(N° écrou : 73157)

Témoignage no 18 : Bouaouicha Mustapha

«Arrêté par accident, je me suis retrouvé émir devant le juge»

C'était durant la nuit du 7 juin 1994. Nous dormions, quand soudain nous avons entendu des coups au portail et un brouhaha dans la rue. Il était minuit passé. Des policiers ont fini par défoncer le portail et se sont dirigés vers le premier étage de notre maison, où habitait mon frère Youcef.

Sa porte d'entrée a été défoncée. Un policier a bousculé sa femme en l'insultant. Il lui a demandé où se trouvait son mari qui était absent ce jour-là. Les autres ont cassé les meubles et la vaisselle. Après une fouille minutieuse, ils s'apprêtaient à partir. L'un des policiers a vu la lumière de mon appartement allumée. Il s'est approché de la porte et a donné un violent coup de pied pour la défoncer. Les autres l'ont rejoint. J'ai alors ouvert la porte. Ils ont fouillé mon appartement et ont demandé mes papiers. L'officier a demandé après mon frère. Je lui ai répondu que je ne savais pas où il était. Il m'a demandé alors de m'habiller et de les suivre : «Nous avons besoin de toi au commissariat.» On m'a mis les menottes et un bandage sur les yeux et on m'a conduit à pied au commissariat qui était situé à 500 m seulement. Arrivé sur les lieux, on m'a jeté dans la malle d'une voiture qui a démarré à grande vitesse. Au bout de trente minutes environ, le véhicule s'est arrêté. Je ne savais pas où je me trouvais. Les policiers m'ont sorti de la malle et se sont mis à me frapper en me questionnant sur le lieu où pouvait se cacher mon frère. J'ai répondu que je ne savais pas. Ils m'ont assené d'autres coups en menaçant de me tuer en ce lieu désert. Finalement, ils m'ont remis dans la malle et le véhicule a pris une destination que j'ignorais. Je me suis retrouvé en fin de course dans les sous-sols du commissariat central. Ils m'ont jeté dans une cellule que j'ai occupée durant trente-six jours. J'ai été sorti seulement le deuxième jour pour être photographié et livrer des informations sur mon identité.

Au trente-septième jour, des policiers sont venus pour m'emmener, menottes aux poings, vers une salle. Ils m'ont allongé sur un banc auquel ils m'ont solidement attaché. Un tortionnaire m'a mis un chiffon sur le visage et un autre m'a fait boire de force de l'eau usée et puante. J'ai reçu des coups sur les cuisses et le ventre, puis sur les parties génitales. Cette épreuve atroce a duré près de trente minutes. Puis ils m'ont demandé de tout raconter sur les «terroristes», leur nombre, leurs noms, leurs caches, etc. J'ai répondu que je ne connaissais rien de tout cela, que j'étais un modeste employé qui ne faisait pas de politique et que mes voisins pouvaient témoigner de ma conduite. On m'a isolé dans une cellule sans aération ni lumière durant trois journées, et on m'a privé de toute alimentation. Au quatrième jour, les policiers ont envahi ma cellule de nuit en me brutalisant et m'ont traîné à nouveau vers la salle de torture où j'ai subi pendant près de deux heures le supplice du chiffon. J'ai perdu connaissance à plusieurs reprises.

Le lendemain, on est venu très tôt pour m'emmener vers la salle de torture. A peine entré, j'ai reçu plusieurs coups de poing et des coups de fouet. Je ne pouvais ni prévoir les coups ni les parer car j'étais ligoté et mes yeux étaient bandés. Cette fois-ci on m'a mis dans la bouche un entonnoir et on a versé de l'eau qui avait un goût d'urine. A la fin du supplice, on a exigé de moi de reconnaître que mon frère Youcef avait tué un policier à Maquaria (Leveilley) le 7 juin 1994. On m'a soumis une liste de noms de citoyens que je ne connaissais pas et on m'a demandé de les impliquer dans l'attentat. Compromettre des innocents dans des assassinats ! On a créé ainsi un scénario de toutes pièces impliquant mon frère et d'autres citoyens, et on voulait que je reconnaisse ces faits. La torture est devenue de plus en plus atroce. Je ne pouvais plus la supporter. J'ai fini par craquer et par dire n'importe quoi. J'ai fini par «reconnaître» qu'un certain Dehilès était chez Sahri à Maquaria, que c'était un refuge où il y avait des armes et beaucoup de munitions. Les policiers ont décidé d'aller immédiatement sur les lieux et m'ont pris avec eux. Il était minuit. Ils ont fait irruption chez Sahri et ont fouillé sa demeure de fond en comble. Ils n'ont absolument rien trouvé. Ils savaient pertinemment que j'avais inventé cela sous la torture. Ils ont été pris à leur propre piège. Ils ont accusé ensuite mon épouse de travailler avec les groupes armés. A chaque fois que je citais un nom sous la torture, ils allaient chez la personne pour perquisitionner, et ramenaient le malheureux pour le torturer puis le libérer au petit matin.

J'ai été torturé à neuf reprises au commissariat central.

Au cinquante-quatrième jour de garde à vue, soit le 30 juillet 1994, on m'a présenté au juge d'instruction de la cour spéciale dans un état physique lamentable. Il m'a récité les chefs d'inculpation retenus contre moi dans le PV de police. C'était ahurissant ! Initialement les policiers étaient venus chercher mon frère Youcef. Je n'ai été arrêté qu'accidentellement et finalement je me retrouvais selon le juge… émir à la tête d'un groupe armé ! On m'a aussi inculpé pour destruction de biens publics. J'ai protesté auprès du juge d'instruction en niant tout en bloc. Le juge m'a dit : «Pourquoi as-tu reconnu tout cela devant la police et signé le PV ?» – «Je n'ai rien reconnu. Les policiers m'ont tout dicté sous la torture et m'ont donné des noms de personnes que je ne connaissais même pas ; je n'ai fait que réciter ce qu'ils voulaient. Regardez, Monsieur le juge, les traces de torture au niveau de mes poignets et sur mon dos.» Il m'a répondu sèchement : «Cela ne me regarde pas.»

C'est ainsi que pendant cinquante-quatre jours ma famille a tout ignoré de mon sort. J'ai été arrêté arbitrairement et torturé sauvagement durant toute cette période pour réciter un scénario qu'on avait préparé d'avance.

Bouaouicha Mustapha, père de trois enfants.
Prison d'El Harrach, le 6 août 1994.

Témoignage no 19 : Tayane Mohamed

«Ils ont amené mon fils de douze ans au centre de torture»

J'ai été arrêté le 1er septembre 1994 aux environs de midi à Bouzaréah-centre alors que j'étais avec un ami, M. Goudjil. J'ai été emmené au centre de Châteauneuf. On m'a conduit directement avec mon ami à la salle de torture. J'ai subi plusieurs fois des supplices sous les formes suivantes :

• la technique du chiffon qui consistait à me mettre un chiffon mouillé sur le visage et à me faire ingurgiter des quantités d'eau jusqu'à l'asphyxie ; durant cette pénible épreuve, j'avais les jambes et les mains ligotées à la table de torture ;

• la technique de l'électricité, branchée sur mes deux pouces ; malgré mes attaches, je sursautais à chaque décharge ;

• les coups de pied et de poing sur tout le corps, en pleine figure, à la poitrine et aux parties génitales ; ces coups étaient donnés de manière à ne pas laisser de traces ;

• les insultes et les menaces de mort ; mes tortionnaires menaçaient de m'exécuter et de jeter mon corps quelque part dans la forêt.

Lors de l'établissement du procès-verbal, on n'a pas arrêté de me frapper à coups de poing et avec un bâton. Mon fils, âgé de douze ans, a été amené au centre à deux reprises pour interrogatoire. Cette situation a duré vingt-trois jours. J'ai été torturé quotidiennement le matin, parfois la nuit. A plusieurs reprises mes tortionnaires m'ont jeté dans la malle de leur voiture, m'ont emmené de nuit dans la forêt et ont simulé mon exécution. Depuis ces tortures, j'ai noté une baisse de mon ouïe et des douleurs thoraciques. Lors de la présentation devant le juge, le 23 septembre 1994, j'ai été menacé d'être à nouveau torturé si je revenais sur mes déclarations. J'ai été agressé devant le bureau du juge par des policiers. Le juge a décidé de m'incarcérer à la prison d'El Harrach.

Tayane Mohamed, 47 ans.
Prison d'El Harrach, le 10 octobre 1994.

Témoignage no 20 : Boustila Kamal

«Un tortionnaire m'a enfoncé un manche à balai dans l'anus»

J'ai été arrêté par les services de sécurité le 25 septembre 1993 à mon domicile, situé au lieu dit Haouch El Mekhfi à Réghaïa. J'ai été transféré au commissariat central d'Alger, et là j'ai subi des atrocités difficiles à décrire et à imaginer.

On m'a entraîné dans une cellule du sous-sol et on m'a dévêtu. On a commencé par m'interroger sur des faits que j'ignorais totalement. A chaque réponse négative de ma part, je recevais des coups de toutes parts accompagnés d'insultes. On m'a attaché à un banc métallique et on m'a appliqué un chiffon sur le visage. Un des policiers m'a versé dans la bouche de l'eau de Javel. Un autre m'a versé du Crésyl. Mon estomac était dilaté. J'avais l'impression qu'il allait éclater. Après l'épreuve du chiffon, un tortionnaire m'a enfoncé un manche à balai dans l'anus. J'éprouvais des douleurs atroces. Je saignais abondamment. Ces séances se sont reproduites durant dix-neuf jours à raison de deux séances par jour. A deux reprises on a utilisé l'électricité. Devant ces supplices, j'ai fini par admettre tout ce que disaient les policiers. J'ai ainsi impliqué certains voisins, totalement innocents, tout cela pour que cesse la torture.

J'ai refusé dans un premier temps de signer le PV de police qui contenait des énormités et de grossiers mensonges. Les policiers se sont mis à me cogner la tête contre une porte métallique, au point que j'ai perdu connaissance. Je tiens à signaler que tout ce qui est porté dans le PV n'est que pure invention des policiers.

Boustila Kamal.
Prison d'El Harrach, le 12 novembre 1993.
(N° écrou : 69219)

Témoignage no 21 : Belhadi Ali

«Dix citoyens sont morts sous la torture dans ce centre»

Ceci est mon rapport. Celui d'un citoyen damné et torturé qui ne pèse plus que 45 kg à force de boire toutes les variétés d'alcool et de produits hygiéniques (Javel, Crésyl, Sanibon). Ceci a amené mes tortionnaires à m'évacuer sur l'hôpital de Bouira pour y être opéré, après des tortures atroces le 18 juillet 1994. Je suis actuellement à l'infirmerie de la prison d'El Harrach.

Je m'appelle Belhadi Ali, né le 8 juin 1960 à Bouira, demeurant au village agricole Thameur, situé entre Bouira et El Asnam.

J'ai été kidnappé de mon domicile le 12 janvier 1994, après que les forces de sécurité ont menacé de violer mon épouse. J'ai été séquestré au centre de torture de Lakhdaria qui appartenait jadis à la coopérative agricole COPAWI. Je connais très bien ce centre du temps où il appartenait à l'agriculture, car je suis fellah. Avec les événements actuels, ils l'ont transformé en centre de tortures. Je suis resté dans ce centre jusqu'au 20 février 1994, puis j'ai été incarcéré à la prison de Bouira.

J'ai été accusé d'avoir assassiné un citoyen belge, Bernard Robert, et son épouse algérienne, Yakhlef Fadhela, qui habitent dans mon village.

Parmi les dix citoyens arrêtés dans cette affaire et assassinés après d'horribles tortures dans ce centre, je me rappelle trois noms : Tali Yahia, Kerbouche Arezki et Amrani Ahmed. Quant au quatrième, c'est le directeur-adjoint de la caisse d'épargne de Bouira, qui habite à Lakhdaria. Les six autres victimes de ces horreurs sont originaires d'Aïn Bessem et j'ignore leurs noms.

Même actuellement, à la prison d'El Harrach où j'ai été transféré, je fais souvent des cauchemars en rapport avec les séances de tortures subies dans ce sinistre centre de la COPAWI. Je présente des lésions cutanées au visage, du fait de la large bande de scotch qu'on me collait sur le visage et les cheveux et qu'on arrachait brutalement.

Belhadi Ali.
Prison d'El Harrach, le 6 octobre 1994.

Témoignage no 22 : Salah Abdallah

«Tu as intérêt à trouver un avocat»

J'ai été arrêté ou plutôt kidnappé par les services de sécurité le 24 mai 1995 aux environs de 11 heures 50 à la rue Hassiba

Ben Bouali à Alger. J'ai été transféré au commissariat de Chéraga où on a commencé à me frapper. Ensuite, j'ai subi l'épreuve du chiffon et des bastonnades. Des policiers m'ont menacé de me tuer. Après ces dures épreuves, j'ai été isolé dans une cellule jusqu'au mardi 30 mai 1995, date à laquelle j'ai été transféré au centre de Châteauneuf. Dès mon arrivée là bas, j'ai été pris en charge par les tortionnaires qui ont utilisé diverses techniques (chiffon, manche de pelle, électricité, suspension…), jusqu'à une heure tardive de la nuit. Ces supplices se sont répétés pendant quatre jours.

Les tortionnaires ont inscrit sur le PV des faits inimaginables n'ayant rien à voir avec la réalité. Il était écrit noir sur blanc que j'appartenais à un groupe armé, que j'avais organisé des attentats et que j'étais en liaison avec des hommes armés recherchés. Il y avait même des noms de personnes qui n'avaient aucune relation avec moi, même si elles habitaient mon quartier.

On m'a fait signer le PV sous la menace de retourner sur la table de torture.

J'ai été transféré à nouveau au commissariat de Chéraga le 17 juin 1995, en compagnie d'autres dont Mohamed Boughaleb. Le même PV a été rédigé en arabe alors qu'il avait été écrit en français à Châteauneuf. Je l'ai signé à nouveau le 19 juin 1995, sous les menaces et les contraintes. J'ai été présenté au juge du tribunal de Chéraga le samedi 24 juin 1995. Ce dernier n'a rien trouvé à me dire d'autre que de trouver un avocat. J'ai été incarcéré à la prison d'El Harrach.

Salah Abdallah.
Prison d'El Harrach, le 5 juillet 1995.

Chapitre II
Exécutions sommaires

Exécutions individuelles

• Achour Mohamed Salah, né en 1952, a été arrêté et exécuté près de son domicile, rue Ben Si Hamdi (Constantine) à 23 heures 30.

• Bahla Mahieddine, demeurant à Bordj Menaïel, a été exécuté par des militaires le 24 novembre 1994 à Tizi Ouzou.

• Belabès Bendhiba, âgé de 27 ans, demeurant à Mostaghanem, a été exécuté le 2 janvier 1995 par des policiers en civil, au port de la ville.

• Belbahria Salim, âgé de 37 ans, a été arrêté le 15 décembre 1994 par des policiers en civil à Ouled Koriche (Alger), puis exécuté. Il a été présenté à ses parents comme étant un «terroriste».

• Belbahria, technicien supérieur en biologie au Centre Pierre-et-Marie-Curie (Hôpital Mustapha, Alger), âgé de 37 ans, père de deux enfants, a été arrêté devant témoins, au début de novembre 1994, au niveau de la haute Casbah. Sa mort a été annoncée par le quotidien El Watan du 19 décembre 1994 comme étant survenue «à la suite d'un accrochage».

• Belkhorchia Laïd, âgé de 34 ans, demeurant à Zemmourah (Bordj Bou Arreridj), a été exécuté, alors qu'il circulait dans son véhicule, par une patrouille de militaires le 13 août 1994.

• Benamar Adda, âgé de 36 ans, a été arrêté le 30 décembre 1994 à Relizane par les services de sécurité. Son corps a été retrouvé au centre de la ville, criblé de balles.

• Benameur Ahmed, âgé de 21 ans, demeurant à Bouira, a été arrêté et exécuté au lieu dit Zeboudja par des militaires. Il a été présenté dans la presse comme étant un «terroriste recherché» (El Watan du 14 novembre 1994).

• Benfatma M'hamed, âgé de 20 ans, demeurant à Relizane, a été exécuté par une patrouille militaire, selon le témoignage des parents, le 6 novembre 1994.

• Beniaghzel El Hadj a été exécuté le 30 août 1994 à Bourkika par des militaires en patrouille.

• Bensaadi Mebrouk, employé des PTT à Laghouat, a été exécuté le 16 décembre 1994 par des militaires. Il a été présenté dans la presse comme étant un «dangereux terroriste activement recherché».

• Bentayeb Bachir, commerçant, demeurant à Tizi-Ouzou, a été exécuté le 20 novembre 1994 par des militaires à Yakouren. Il a été présenté dans la presse comme étant un terroriste recherché (quotidien El Watan du 7 décembre 1994).

• Benteghri Sofiane, âgé de 20 ans, chômeur, a été arrêté à la fin novembre 1993 à Médéa par une patrouille de militaires. Il a été retrouvé, deux jours plus tard, à la morgue de l'hôpital de Médéa, le corps criblé de balles.

• Benyettou Ramdane, âgé de 25 ans, demeurant à Oued Ouchayah (Hussein Dey, Alger), a été exécuté le 1er novembre 1994 à Alger.

• Bouabdallah Lakhdar a été exécuté par des militaires à Ouled Sellam (Batna) le 5 janvier 1995.

• Bouamoucha Mohamed, demeurant à La Glacière (Hussein Dey, Alger), a été exécuté le 2 novembre 1994 à Alger.

• Bouanaka Nadir, âgé de 23 ans, a été exécuté le 19 novembre 1994 par des policiers en civil rue des Maquisards (Constantine).

• Bouanid Abdelhakim a été exécuté le 6 novembre 1994 à Djelfa par des militaires.

• Bouchareb Saïd, demeurant à Kenoua (Skikda), a été exécuté le 27 août 1994 par une patrouille de militaires cagoulés.

• Bouderaa Hocine, originaire de Djidjel, a été exécuté par des militaires le 8 décembre 1994 après son arrestation. Il a été présenté dans la presse comme étant un «terroriste recherché».

• Bouderbala Rachid a été arrêté le 14 décembre 1994 à Laazib (Tizi Ouzou) par des gendarmes. Son corps a été retrouvé criblé de balles.

• Boudiaf Abderrahmane, âgé de 35 ans, commerçant au marché Ali Mellah du 1er-Mai (Alger), a été arrêté sur son lieu de travail le 8 mars 1994 à 17 heures 30 par des policiers en civil. Il a été retrouvé à la morgue de Bologhine le 14 mars 1994. Son cadavre présentait plusieurs contusions et ecchymoses de torture.

• Boudissa Dahmane avait été arrêté, incarcéré puis acquitté par le tribunal d'exception d'Alger. Il a été exécuté le 5 novembre 1994 à 16 heures, devant son domicile à La Glacière (Hussein Dey, Alger), par des policiers en civil.

• Boudjradi Larbi, âgé de 30 ans, demeurant à Baraki, a été exécuté par des militaires le 10 décembre 1994 au lieu dit El Merdja. Il a été présenté dans la presse comme étant un «terroriste».

• Boularas Ahmed, professeur de physique à l'université de Blida, titulaire d'un Ph.D. d'une université américaine, a été arrêté à la cité des 520 Logements d'Ouled Yaiche (Blida). Il a été torturé puis exécuté par la Sécurité militaire. Ses parents ont été informés de son décès en décembre 1994.

• Boumaaza Belkacem, demeurant à la cité Daksi, professeur au lycée Ibn Zaïdoune, a été exécuté par la Sécurité militaire devant son domicile et en presence de sa famille.

• Bourhila Siali, demeurant à Oued Ouchayah (Hussein Dey, Alger), a été exécuté par des policiers le 2 novembre 1994 à Alger.

• Boussalah Lakhdar, âgé de 22 ans, demeurant à Khemis El Kechna, a été exécuté par des militaires le 28 août 1994 au douar Ouled Larbi (Khemis El Kechna). Son assassinat a été déguisé en accrochage avec les «forces de l'ordre».

• Boussalah Mustapha, âgé de 21 ans, demeurant à Dellys, a été arrêté par des militaires et exécuté à Ouled Saber, à quelques kilomètres de la ville. Il a été présenté dans la presse comme étant un «terroriste».

• Bouznia Lakhdar a été arrêté le 14 mai 1993 sur la route d'El Ancer (Djidjel). Gardé à vue par les services de sécurité durant vingt-cinq jours puis incarcéré, il a été jugé par la cour spéciale de Constantine et condamné à une peine à terme. Il a été enlevé le 27 octobre 1993 par des éléments de la Sécurité militaire. Quelques jours plus tard, son nom a été retrouvé sur une liste de «terroristes abattus au cours d'un accrochage» publiée par les quotidiens El Watan et Liberté.

• Chenouf Mohamed, âgé de 34 ans, infirmier à l'hôpital d'El Harrach, a été arrêté le 1er novembre 1994 à la place du 1er-Mai à Alger. Sauvagement torturé, il a été achevé le 16 novembre. Son assassinat a été maquillé en «accrochage avec les forces de l'ordre» (quotidien Liberté du 20 novembre 1994).

• Dahmane Omar, demeurant à Aïn El Hamra (Bordj Ménaïel), a été arrêté le 28 avril 1994. Il a été sauvagement torturé puis exécuté par balles.

• Derrar Mohamed, âgé de 26 ans, demeurant à Boudouaou, a été arrêté le 15 décembre 1994 à un barrage militaire à Boumerdès. Il a été exécuté et présenté dans la presse comme étant un «terroriste activement recherché».

• Djaatit Hocine, demeurant à Boumerdès, a été exécuté le 5 novembre 1994 par des gendarmes au lieu dit Kariache.

• Djeddi Ahmed, âgé de 30 ans, étudiant, demeurant à La Glacière (Hussein Dey, Alger), a été exécuté le 1er novembre 1994 à Alger.

• Farsi Belkacem, âgé de 34 ans, fonctionnaire à la mairie d'Oran, a été exécuté le 4 janvier 1994 à son domicile par des policiers.

• Guemazi Lakhdar, originaire de Bou Saada, a été exécuté par des militaires à M'sila le 7 septembre 1994. Il a été présenté comme étant un «terroriste acivement recherché».

• Guennouche Yazid a été arrêté à Mohammedia (Alger) et exécuté le 4 janvier 1995. Il a été présenté comme étant un «terroriste» recherché.

• Guittouche Messaoud a été arrêté par la police le 14 décembre 1994. Il a été retrouvé quelques heures plus tard exécuté. Ses parents ont été informés par la police que leur fils était un «terroriste» recherché qui a été abattu.

• Hadj Omar Ahcène, né le 11 septembre 1963 à El Harrach, commerçant, a été exécuté le 1er octobre 1994. A 19 heures 30, il a laissé son véhicule près de la Mosquée Fodil El Ouartilani à Hussein Dey (Alger), et a pénétré dans ce lieu de culte pour accomplir la prière collective d'el icha. Il s'est mis en ligne à l'appel du muezzin et la prière a débuté. Soudain deux hommes armés, l'un en tenue de parachutiste avec un bandeau rouge sur le front, et l'autre en civil, ont fait irruption dans la mosquée, en proférant des grossièretés. La prière a été interrompue et les hommes armés ont demandé aux fidèles de lever les mains. Ils étaient manifestement dans un état second, saoûls ou drogués. D'autres attendaient dehors. Hadj Omar a été sorti et mis à genoux au milieu de la rue, les mains sur la tête. L'homme au bandeau rouge lui a tiré une balle en pleine tête et à bout portant, en proférant un blasphème, sous le regard terrorisé des fidèles. Les hommes armés sont montés dans leur véhicule blanc, de type Patrol, tout excités, et ont laissé la victime morte gisant dans une énorme flaque de sang.

• Hadjadj Slimane, âgé de 30 ans, demeurant à Khroub, a été exécuté le 25 novembre 1994 par des militaires. Il a été présenté dans la presse comme étant «un dangereux terroriste recherché depuis 1992».

• Hadjou Samir, âgé de 35 ans, demeurant à Tlemcen, a été assassiné par des policiers en civil le 30 décembre 1994 à la cité Boudeghène.

• Haloui Salah, âgé de 26 ans, demeurant à Oued R'hiou, a été arrêté le 5 janvier 1995 par des militaires. Son cadavre a été retrouvé criblé de balles.

• Hamadou Redouane, âgé de 28 ans, demeurant au 8, rue Desjardins, Bel Air (Hussein Dey, Alger), a été exécuté le 1er novembre 1994.

• Hamani Zoheir, âgé de 27 ans, demeurant à Baraki, a été exécuté par une patrouille de militaires le 4 janvier 1995.

• Hamidi Laadjal, demeurant à Ouled El Kheir, a été exécuté à Mostaghanem le 28 novembre 1994 par une patrouille de gendarmerie.

• Hamitouche Mohamed, âgé de 22 ans, demeurant à Badjarah, a été exécuté le 1er novembre 1994 au Telemly (Alger).

• Hamlaoui Saïd, né en 1961, a été kidnappé le 6 mai 1994 à son domicile, rue Kitouche Abdelhak, et exécuté immédiatement à quelques mètres de sa maison par des militaires accompagnés de civils armés.

• Hamras Athmane, en traitement dans un service de psychiatrie pour dépression, a été arrêté et exécuté à un barrage militaire, à Bouira, devant de nombreux témoins.

• Hedougha Mokhtar, demeurant aux Eucalyptus (El Harrach, Alger), a été exécuté par une patrouille militaire le 8 novembre 1994. Il a été déclaré comme étant un «terroriste en fuite».

• Hosni Lakhdar, âgé de 34 ans, demeurant à Zeralda, a été arrêté le 30 août 1994 lors d'une rafle militaire. Son corps a été remis à sa famille après qu'elle a signé un document reconnaissant que leur fils était un «terroriste».

• Inézarene Djemane, demeurant à Taxlent (Batna), a été exécuté le 17 novembre 1994 par des gendarmes.

• Kadir Mohamed, âgé de 23 ans, demeurant à El Agba El Hamra (Blida), a été kidnappé par une patrouille de militaires cagoulés le 13 août 1994 et exécuté.

• Kecira Belkacem Nacer, demeurant à la cité Boumaza (El Harrach, Alger), a été exécuté au Telemly le 2 novembre 1994.

• Khalfoun Rabah, âgé de 24 ans, a été exécuté le 18 novembre 1994 par des policiers cagoulés à Bologhine (Alger). Auprès des parents, les policiers ont trouvé comme prétexte qu'il avait refusé de répondre aux sommations et tenté de s'enfuir.

• Khelfi (Maître), avocat à la cour de Constantine, a été exécuté le 8 septembre 1994 par les éléments de la Sécurité militaire à la cité Daksi.

• Khelifi Ali, âgé de 28 ans, demeurant à Boufarik, a été arrêté le 25 août 1994 par des militaires. Après d'horribles tortures, il a été achevé par balles. Il a été présenté dans les communiqués des services de sécurité comme étant un «terroriste abattu alors qu'il tentait de prendre la fuite après son arrestation» (quotidien L'Opinion du 1er septembre 1994).

• Kitchane Mohamed, âgé de 20 ans, demeurant au 101, cité Bey, Les Eucalyptus (El Harrach), a été exécuté le 4 janvier 1994 par des policiers à El Harrach.

• Koriche Mohamed, âgé de 26 ans, demeurant à Khemis Miliana, a été arrêté par les services de sécurité et exécuté le 7 décembre 1994.

• Kouider Ali, habitant à Tiaret, a été exécuté par des gendarmes le 10 juin 1994.

• Krider Sahnoun a été exécuté le 30 août 1994 à Sfisef (Sidi Bel Abbès) par des parachutistes.

• Lakhdari Abdallah, âgé de 25 ans, demeurant à Cherarba, a été kidnappé puis exécuté par des militaires le 6 novembre 1994.

• Lakhdari Tarek, âgé de 19 ans, demeurant à Dar El Afia (Alger), a été arrêté le 3 janvier 1995 à la cité d'Urgence (El Harrach, Alger), et exécuté par des policiers en civil. Il a été présenté à ses parents comme étant un «terroriste recherché».

• Latrache Omar, âgé de 29 ans, a été exécuté le 3 novembre 1994 par des militaires.

• Lezzar Farid, demeurant à la cité Ouaras (Blida), a été exécuté le 3 décembre 1994 par des policiers à la station de lavage de Blida.

• Maalem Faouzi, âgé de 30 ans, a été exécuté le 17 novembre 1994 par des gendarmes à Tébessa. Il a été présenté par le communiqué officiel de presse comme étant «un terroriste homosexuel» (quotidien Liberté du 20 novembre 1994).

• Maariche Cherif, âgé de 24 ans, fellah, a été arrêté le 25 avril 1993 à son domicile au domaine agricole de Ouled Abbès (M'Hir, Bordj Bou Arreridj) par des militaires cagoulés et a été exécuté. Il a été présenté comme un «terroriste activement recherché, abattu au cours d'un accrochage».

• Maarouf Cherif, demeurant à Ouzra (Médéa), a été arrêté et exécuté le 3 novembre 1994, selon le témoignage des parents. Le quotidien El Watan du 9 novembre 1994 l'a présenté comme un «terroriste, fils de harki».

• Meddour Djamal, âgé de 21 ans, demeurant à la Casbah, a été exécuté par des policiers le 29 novembre 1994 à Frais-Vallon (Bab El Oued, Alger).

• Miassi Hadjoudj Abdallah, adolescent de 16 ans, demeurant à Oued Ouchayah (Hussein Dey, Alger), a été exécuté le 2 novembre à Alger. Il a été présenté dans la presse comme un «dangereux terroriste».

• Mihoubi Salah, demeurant à Maquaria (Hussein Dey, Alger), a été exécuté dans la rue par des policiers en civil le 20 novembre 1994.

• Moussi Amar, demeurant à Meftah, a été exécuté près de son domicile le 26 novembre 1994 par des gendarmes cagoulés.

• Mouhab Meziane a été arrêté par des gendarmes à Birkhadem le 9 septembre 1994. Il a été jeté dans une cellule où depuis des mois croupissaient des citoyens, sans poursuites ni présentation à la justice. Durant sa durée de détention, il est resté les poignets ligotés derrière le dos. Une infection s'est déclarée au niveau de son poignet droit. Les gendarmes ont refusé de le transférer à l'hôpital. Une septicémie s'est déclaré et Mouhab est mort le 22 septembre 1994 à 15 heures 13 minutes, suite à cette grave complication. D'autres citoyens ont été gardés à vue durant plus de sept mois au niveau de cette gendarmerie de Birkhadem, dans des conditions inhumaines (témoignage de B. Mohamed, un survivant de ce centre de la mort).

• Naïli Kada, âgé de 26 ans, a été arrêté et exécuté le 14 décembre 1994 à Kouba (Alger).

• Nédjari Benhadj, originaire de Zeddine, a été exécuté sommairement le 9 décembre 1994 par des militaires à Aïn Defla.

• Nouacer Mohamed, âgé de 24 ans, demeurant à Bouzaréah, a été assassiné le 6 novembre 1994 à Birkhadem par des gendarmes.

• Ouahabi Aïssa, âgé de 22 ans, demeurant à Cherarba (El Harrach), a été kidnappé à son domicile par des militaires le 26 août 1994. Son cadavre a été retrouvé à l'entrée d'El Harrach.

• Ouled Laala Rachid a été arrêté puis exécuté le 1er janvier 1995 à Oran.

• Raache Smaïl, demeurant à Boufarik, a été exécuté par des militaires au douar Benkhelil le 5 novembre 1994. Il a été présenté dans la presse comme un «dangereux chef terroriste».

• Radim Bachir, demeurant à Médéa, a été arrêté et exécuté le 25 novembre 1994 par des militaires. Son corps a été retrouvé à… Tissemsilt.

• Rahli Fodil, âgé de 24 ans, demeurant à Kouba (Alger), a été arrêté au début de décembre 1994 par les services de sécurité. Son cadavre, criblé de balles, a été retrouvé le 7 décembre 1994 à… Khemis Miliana (Aïn Defla).

• Roumane Lakhdar, âgé de 31 ans, a été arrêté le 29 avril 1993 à Moretti-Plage par une patrouille de gendarmerie. Son corps a été retrouvé quelque temps plus tard criblé de balles. Son nom a été publié dans le quotidien El Watan comme étant un «terroriste abattu par les forces de l'ordre».

• Selloumi Ali, enseignant, a été exécuté le 6 novembre 1994 à Rafaa (Batna) par des militaires cagoulés.

• Selmaoui Miloud, âgé de 43 ans, ex-maire de Ouled Fayet (Tipaza), a été exécuté le 14 août 1994 par des policiers en civil, près de son domicile.

• Sidouma Menouar, âgé de 26 ans, demeurant à Ouled Alleug (Blida), a été arrêté lors d'un ratissage par des militaires. Son corps a été retrouvé criblé de balles au domaine Zedri Amar le 27 août 1994. Il a été présenté dans la presse comme étant un «terroriste activement recherché».

• Smaïl Benyahia, demeurant à Relizane, a été exécuté le 5 janvier 1995 au centre-ville par des policiers en civil. Aux parents il a été dit que leur fils était un «terroriste recherché».

• Smaïl Mokhtar, âgé de 39 ans, demeurant à Relizane, a été arrêté par les services de sécurité le 5 janvier 1995. Son cadavre a été retrouvé dans l'une des rues de la ville, criblé de balles.

• Souiguia Tayeb, demeurant à Hattatba, a été arrêté le 7 décembre 1994 par les

services de sécurité. Son cadavre, criblé de balles a été retrouvé au douar Dhaoua (Blida). Il a été présenté dans la presse comme étant un dangereux «terroriste».

• Tayeb Rahmani Smaïl, âgé de 32 ans, demeurant à Birkhadem, a été exécuté par des policiers à la Casbah (Alger) le 28 novembre 1994.

• Tibabia Hassen, âgé de 27 ans, demeurant à Hussein Dey, a été arrêté et exécuté à Kouba le 9 décembre 1994.

• Zaïdi Kara, demeurant à Sétif, a été arrêté le 30 octobre 1994 par les services de police. Son corps a été retrouvé à Ouled Rahbet, complètement mutilé.

• Zemirli Abderrahmane, âgé de 24 ans, demeurant à Bachdjarah (Hussein Dey, Alger), a été exécuté à Alger-Centre le 2 novembre 1994.

Exécutions collectives

• Aït Djaout (M. et Mme), âgés de 65 et 60 ans respectivement, demeurant à Kouba, ont été exécutés par des militaires à un barrage situé près de leur domicile à Kouba (La Croix), alors qu'ils roulaient lentement dans leur véhicule. Leur fils, âgé de 25 ans, a été grièvement blessé.

• Lazhar Khaled, Mehadjer Abdelaziz, Soufi Houd, Chikha Mohamed, Nguia Mohamed, Rezikat Salim et Talhi Salim ont été arrêtés par les services de sécurité au début de septembre 1994 et exécutés. Ils ont été présentés dans la presse comme étant des «terroristes abattus à Guemmar» (quotidien El Watan du 13 décembre 1994).

• Boutoumou Nacereddine, âgé de 38 ans, et Troudi Djamal, âgé de 37 ans, demeurant à Constantine, ont été arrêtés le 7 décembre 1994 à la cité El Djebs par des policiers en civil. Leurs cadavres ont été retouvés criblés de balles, quelques heures plus tard.

• Berrabah Hocine, Nassel Djillali et Nassel Mokhtar, demeurant à Sidi Bel Abbès, ont été arrêtés le 13 décembre 1994 par des militaires. Leurs cadavres ont été retrouvés criblés de balles, au lieu dit Djebel Bouhnèche.

• Henni Fatah, Kallal Mohamed Tahar et Khoualdia Kamal, originaires de Zaalania et Mechta Chefafa (Guelma), ont été arrêtés par des militaires en patrouille et exécutés le 14 décembre 1994.

• Demane Debbih Noureddine, âgé de 33 ans, Saïdi Sidi Brahim, âgé de 34 ans, et Sief Samir, âgé de 37 ans, demeurant à Constantine, ont été exécutés le 2 janvier 1995, alors qu'ils discutaient dans une cave de la cité Saadane.

• Chaker Abderrezak, âgé de 24 ans, et Rouane Mohamed, âgé de 38 ans, demeurant à La Glacière (Hussein Dey, Alger), ont été exécutés devant le marché du quartier par une patrouille de ninjas le 2 janvier 1995.

• Bendjabou Ali et Mayouf Mahdjoub ont été arrêtés dans la nuit du 6 au 7 janvier 1994 par la gendarmerie de Bouarfa (Blida) et exécutés.

• Huit personnes ont été enlevées et exécutées le 11 octobre 1994, à Souk El Assar, par des éléments de la police. Leurs corps ont été retrouvés, jonchant les rues de la ville, la gorge tranchée. Ces corps n'ont pu être identifiés et ont été enterrés sous forme de «X algérien».

• Achi Mohamed, Bezahrichi Abdelwahab, Boukharfa Ibrahim et Fergani Amar ont été kidnappés le 17 octobre 1994 à la cité Abbas (Constantine) et exécutés par des policiers en civil.

• Abada Abdelkader, Alloumi Abdelwaheb, Benmoussa Azouz, Ben Madher Djelloul, Chikhi Fateh et Oulbani Salim ont été enlevés le 7 septembre 1994 à 11 heures à la cité Daksi, puis exécutés par des éléments de la sécurité en civil.

• Au début d'août 1994, des hommes armés (policiers ou agents de la Sécurité militaire) ont effectué un ratissage dans l'un des quartiers de la commune de Hameur El Aïn (Tipaza). Quatre jeunes citoyens ont été

arrêtés à leurs domiciles. Une semaine plus tard les corps de trois d'entre eux ont été rejetés par les vagues, au niveau de la plage de Fouka-Marine. Il s'agit d'Ablachi Slimane, Hadj Ali Abdelkader et Tahir Abdelkrim.

• Abdelali Djamal, âgé de 29 ans, demeurant à La Glacière (Hussein Dey, Alger) et Hafayed Mohamed, âgé de 28 ans, demeurant à la cité Bel Air, ont été exécutés le 11 août 1994 par des ninjas, près du marché de Badjarah. Ils ont été présentés quelques jours plus tard dans la presse comme étant des «terroristes abattus après une course-poursuite».

• Boudjema Merouane, Gouigah Mohamed, âgé de 26 ans et Mahsas Ahmed, âgé de 22 ans, ont été arrêtés par des militaires à la suite d'un ratissage à Boudouaou (Boumerdès) effectué le 12 août 1994. Leurs corps ont été retrouvés criblés de balles.

• Ouchefoun Mohamed et Tayan Mohamed, demeurant au douar Labaziz (Bougara, Blida), ont été exécutés le 7 mai 1993 par des gendarmes à Sidi Moussa.

• Medjahed Hakim, âgé de 22 ans, Mekhaldi Faouzi, âgé de 20 ans, Zaïter Badreddine, âgé de 24 ans, et Zeniter Saïd, âgé de 30 ans, ont été brûlés vifs dans leur appartement à Leveilley (Hussein Dey, Alger) par des militaires munis de lance-roquettes, au mois d'avril 1993.

• Bekka Mustapha, Gridi Moussa, Kassoussi Omar, Mebarki Mabrouk, Megdoud Makhlouf et Sbaa Mouloud ont été exécutés le 5 décembre 1994 par des ninjas dans leur quartier d'Oued Ouchayeh (Hussein Dey, Alger).

• Allam Aziz et Kessar Touati ont été arrêtés le 29 novembre 1994 par une patrouille de militaires au lieu dit Aïn Kessara. Ils ont été exécutés et présentés dans la presse comme étant de «dangereux terroristes».

• Bouchouia Tewfik, Dibouche Nabil, Frihi Abderrezak, Oualha Boualem et Saoudi Hakim, demeurant à Boufarik, ont été kidnappés par des éléments de la Sécurité militaire le 25 novembre 1994. Leurs corps ont été retrouvés dans les rues de la ville, criblés de balles et effroyablement mutilés. Le journal El Watan du 5 décembre 1994 les a présentés comme de «dangereux terroristes abattus».

• Balout Djamal et Merzak Djaffar, demeurant à Larbaa (Blida), ont été arrêtés par des éléments de la Sécurité militaire et exécutés. La presse les a présentés comme des «terroristes» abattus à… Tablat.

• Arkab Mohamed et Boukeddou Rabah, demeurant à Lakhdaria, ont été exécutés après leur arrestation par des militaires cagoulés le 23 novembre 1994.

• Ameur Smaïl, Farhi Mohamed, Hidouci Abdenour, Ladaoui Hocine et Mokhtari Mohamed, demeurant aux Eucalyptus, ont été arrêtés et exécutés par des militaires cagoulés le 4 novembre 1994.

• Mouetakid Fatma Zohra (née Belaïd), âgée de 26 ans, demeurant à Badjarah, et Zaïri Nadia, âgée de 26 ans, demeurant à la cité El Hayat, ont été exécutées à Alger le 2 novembre 1994 par des «forces spéciales».

• Benyahia Ali, âgé de 26 ans, demeurant à Oued Koriche, et Boudjemaa Farid, âgé de 24 ans, demeurant à Ben Aknoun, ont été arrêtés par une patrouille de policiers cagoulés le 5 novembre 1994. Leurs corps ont été retrouvés mutilés et criblés de balles dans la forêt de… Lakfadou (Bejaïa). Leur exécution a été maquillée en «accrochage avec les forces de l'ordre».

• Azzeddine Abdelwahab et Soufi Abdelhamid ont été arrêtés le 9 novembre 1994 par des militaires à Merouana (Batna). Leurs corps ont été retrouvés criblés de balles.

• Kerbane Athmane et Mokrane Zine, demeurant à Arris (Aurès), ont été exécutés par des militaires le 11 novembre 1994.

• Cherifi Smaïl, demeurant à la cité Meliani (Ouled Yaïche), et Sidi Mohamed Abdelatif, demeurant à la cité des Palmiers (Blida), ont été arrêtés par des éléments se réclamant

de la Sécurité militaire. Ils ont été retrouvés morts, criblés de balles, dans une rue de Blida le 16 novembre 1994, selon le témoignage des parents. Le quotidien L'Opinion du 24 novembre 1994 les a présentés comme étant «deux terroristes recherchés abattus à Blida».

• Benabed Ahmed, Karimi Abdelkader, Labiod Belaïd, Lahreche Miloud et Zerrouki Adda, demeurant à Frenda, ont été arrêtés par la Sécurité militaire, au début de septembre 1994. Leurs corps ont été retrouvés mutilés au lieu dit Mecheria Sfa (Tiaret) le 1er septembre 1994.

• Khaberdji Mohamed, âgé de 31 ans, et Sebaihia Mohamed, âgé de 36 ans, demeurant à Chetia (Chlef), ont été exécutés le 20 novembre 1994. Ils ont été présentés comme étant des «terroristes activement recherchés».

• Bakni Mohamed, Benaoui Hocine, Berani Youcef, Hallalat Kouider et Zidane Madani, demeurant à M'sila, ont été arrêtés par des civils armés se réclamant de la Sécurité militaire le 24 novembre 1994. Ils ont été retrouvés dans une bourgade à quelques kilomètres de leur lieu d'arrestation, à Boudjlikh, tués par balles.

• Amara Khatir, Azoug Nacir, Belhadj Mohamed, Benkhanouf Aïssa, Boualem Rédha, Chikouche Smaïl, Debbiche Abdelhak, Guedoudj Hacène, Harchaoui Djamal, Rahmani Lahmidi et Saadaoui Hafnaoui, demeurant à Bordj Bou Arreridj, ont été kidnappés lors d'une rafle réalisée par les services de sécurité le 24 novembre 1994. Leurs corps mutilés (certains étaient égorgés, d'autres criblés de balles) ont été retrouvés à Zemourah.

• Hadji Messaoud, Kaïm Salim, Maoui Bounab Salim et Saadi Mohamed Taha, demeurant à Constantine, ont été arrêtés par des civils armés accompagnés de militaires cagoulés le 14 novembre 1994. Ils ont été retrouvés morts par balles quelques jours plus tard.

• Dans la journée du 7 mai 1995, le milicien de la «garde communale» de Boufarik nommé Hamri Tewfik, accompagné de ses hommes Boutebal Tewfik, Sellami Mohamed, Sellami Tahar, Sellami Ahmed et Sellami Almi se sont mis à tirer sur les citoyens pour venger l'un des leurs tué par la résistance. C'est ainsi que les citoyens Achouri Ahmed, âgé de 45 ans, Bensassa, âgé de 47 ans, Bensous Tahar, né en 1920, et son épouse Bensous Saïda (née Djabri), née en 1936, Saïdoune Abdeslam, âgé de 50 ans, Zouabri Mohamed, âgé de 80 ans, ont été tués sur le coup.

• L'armée, au cours d'une opération de ratissage contre… la population de Cherarba entreprise dans la nuit du 2 au 3 juin 1994, a arrêté quarante et un jeunes citoyens de ce quartier populaire, pour les exécuter et jeter leurs corps dans les rues à titre d'exemple. Seuls neuf corps ont pu être identifiés, les autres étaient mutilés et ont été inhumés sous forme de «X Algérien» au cimetière d'El Alia. Les neuf citoyens identifiés sont : Azizi Ali, Benane Miloud, Bouchabou Hamou, Chenal Mérouane, Djebbar Mustapha, Ghahane Abdeslam, Hamioud Abdelghani, Karoune Farid et Larachi Hacène.

• A Boudouaou, le 23 janvier 1994, des militaires ont fait une descente de nuit sur un chantier des travaux publics. Ils ont mitraillé des ouvriers qui dormaient dans une baraque de ce chantier. Le bilan a été de quatre morts et six blessés. Les citoyens exécutés sont : Benchentouf Ali, Boutiche Messaoud, Lamzaoui Abdellah et Tighelmamine Mohand Saïd.

• A Larbaa (Blida), le 15 janvier 1994, l'armée a effectué un ratissage en ville et kidnappé dix jeunes citoyens pour les exécuter à quelques mètres de chez eux après les avoir violemment frappés. Il s'agit de : Amrani Rédouane, Azzouz Mohamed, Belaroussi Tayeb, Djaadani Halim, Guenane Azzeddine, Kadem Mohamed, Kerkar Allel, Medjadni Farouk, Medjadni Mohamed et Sellami Mahfoud.

• A Larbaa (Blida), le 4 avril 1994, des militaires accompagnés de civils armés ont arrêté dans la ville huit jeunes citoyens, les ont torturés puis exécutés et jetés dans l'oued. Il s'agit de : Bakir Mohamed, Bellal

Rabah, Berkane Mohamed, El Aoufi Nourreddine, Othmane Sidali, Yahia Mohamed, Zerfat Abdelkader et Ziani Tewfik.

• A Benzerga (Bordj El Kiffan), le 12 décembre 1993, des éléments de l'armée (garde républicaine) ont encerclé la région, appuyés par des blindés, pour arrêter treize citoyens de la cité. Quatre jeunes qui venaient de terminer leur service national ont été égorgés devant leurs familles. Les neuf autres personnes ont été emmenées dans l'oued où elles ont été exécutées. Ces citoyens sont : Djelloul Youcef, Hattab Khaled, Laouid Abdelhamid, Laouid Nabil, Merir Abderrachid, Rich Boualem, Sebti Djelloul, Selmouni Saïd et Talbi Abdelkader.

• Dans la wilaya d'Aïn Defla, plus de quatre-vingts citoyens ont été kidnappés et exécutés par les services de sécurité pour le seul mois de mars 1994. Parmi ces victimes, nous citerons : Aggoun Mohamed, Allili Mohamed, Aoumer Bouziane, Ghoualem Ahmed, Kerrouk Mustapha, Ouyahia Rezki, Selmaoui Kamal, Selmaoui Mohamed, Selmaoui Samir et Tayeb Abdallah.

• Dans la nuit du 28 au 29 avril 1994, une importante rafle a été organisée dans la région de Ténès par les forces spéciales en présence du général Lamari. Plus de deux cents citoyens ont été arrêtés. Dans la journée du vendredi du 29 avril, soixante-cinq fidèles ont été kidnappés à la sortie de la prière (Salat El Djoumoua). Les villages les plus touchés ont été ceux de Taougrit, Ouled Boudoua et Sidi Moussa. Le 4 mai, plus de cent soixante-treize cadavres ont été retrouvés, jonchant les routes et les sentiers de ces villages. Parmi les citoyens qui ont pu être identifiés nous citerons : Attatfa Abdelhafid, Beghdali Abdelhadi, Benhemama Bouaissi, Bensari, Bessailet Omar, Boumeziane Mohamed, Bouzar M'hamed, Bourahla Mérouane, Chaouch Larbi, Deramchi Mustapha, Kallaziz Ahmed, Kherméchene Hadj et Zidane Hadj.

• A Berrouaghia, le 13 mars 1994, des éléments de la Sécurité militaire, déguisés en «islamistes» et protégés par des camions et des blindés bondés de militaires, se sont mis à kidnapper des citoyens, et ce la veille de la fête de l'Aïd. Plus d'une cinquantaine ont été arrêtés. Chaque jour, un lot de cadavres apparaissait éparpillé dans les rues de la ville et à la périphérie. Plus de quarante cadavres ont été retrouvés en totale décomposition. Parmi ceux qui ont pu être difficilement identifiés, nous citerons : Benyahia Mahieddine, Bouchenafa Ahmed, Bouchenafa Méliani, Fertas Nadji, Ferrah, Kheiter Salem, Lachmat, Mansour Belkacem, Maddar Ali, Mahmoudi Mohamed, Omar Saïd, Saad Saoud Mohamed, Sihaoui Moussa et Zoulikha Mohamed.

• A Mostaghanem, le 8 novembre 1994, trente-six citoyens ont été enlevés dans la région de Sidi Ali par des éléments de la Sécurité militaire accompagnés de militaires. Ces innocents ont été fusillés et enterrés dans une fosse commune.

• A Berrouaghia, le 16 novembre 1994, alors que la tuerie de la prison de la ville alimentait encore toutes les discussions, trente-neuf cadavres de citoyens kidnappés auparavant ont été éparpillés sur les routes d'Alger et de Médéa. Des ordres formels avaient été donnés aux ambulanciers de la protection civile de ne pas ramasser les cadavres.

• A Blida, dans la nuit du 7 au 8 décembre 1994, quarante cadavres de citoyens ont été jetés dans les différentes rues de la ville. Quelques jours plus tard, soit dans la nuit du 10 au 11 décembre, vingt autres cadavres ont fait leur apparition.

• A Boufarik, dans la nuit du 7 au 8 décembre 1994, vingt-cinq cadavres ont été jetés dans les principales rues de la ville. Il s'agissait de citoyens qui avaient été arrêtés quelques jours auparavant par les militaires.

• A Mostaghanem, les citoyens suivants ont été kidnappés et exécutés au début de novembre 1994 par des militaires : Azzouz Redouane, âgé de 30 ans, fonctionnaire, Benmeliani Mustapha, âgé de 40 ans, commerçant, Bouabsa Mohamed, âgé de 40 ans, pâtissier, Chenafa Djillali, âgé de 50 ans, avocat, Chenafa Mohamed, Loubar,

chirurgien-dentiste, brûlé et jeté dans la décharge d'ordures de Beni Haoua, Seghier Nourreddine et Ziane Rachid, fonctionnaire à la mairie de Relizane.

• A Relizane, les citoyens suivants ont été kidnappés au cours d'un ratissage puis exécutés : Aoun Youcef, âgé de 30 ans, handicapé, Belarbi Yahia, âgé de 17 ans, lycéen, Fekkir Miloud, âgé de 55 ans, père de 5 enfants, bijoutier, Haïk Djelloul, âgé de 45 ans, employé Sogedia, Henni Setihi, âgé de 35 ans, magasinier et Soudek Abdallah, âgé de 50 ans, boulanger.

• A Ksar Boukhari (wilaya de Médéa), durant la période allant du 14 mars 1993 au 11 septembre 1994, quatre-vingt-deux cadavres ont été retrouvés criblés de balles ou mutilés après avoir été enlevés par des élements de la police et de la Sécurité militaire. Parmi eux, on dénombre quarante-neuf cadavres qui n'ont pu être identifiés du fait de leur état de décomposition, et ont été enregistrés et enterrés sous la dénomination de «X Algérien». Les autres citoyens assassinés, au nombre de trente-trois, sont : Aïngrad Ali, âgé de 20 ans, exécuté le 1er mai 1994, Azizou Kouider, âgé de 31 ans, exécuté le 23 mars 1994, Bahi Laïd, âgé de 34 ans, exécuté le 20 mai 1994, Baïd Ahmed, âgé de 64 ans, exécuté le 23 mars 1994, Benabdallah Rabah, exécuté le 1er mai 1994, Bouchaba Abdelkader, exécuté le 9 août 1994, Boudjema Noureddine, âgé de 22 ans, exécuté le 14 mars 1993, Bouhella Mahfoud, âgé de 40 ans, exécuté le 14 mars 1993, Boularas Djillali, âgé de 26 ans, exécuté le 14 mars 1993, Boussouar Ali, exécuté le 1er mai 1994, Brahiti Miloud, âgé de 24 ans, exécuté le 1er septembre 1994, Chaïb Benyoucef, âgé de 28 ans, exécuté le 23 mars 1994, Chaïd Abdelkader, âgé de 25 ans, exécuté le 23 mars 1994, Chihani Sahraoui, âgé de 21 ans, exécuté le 1er mai 1994, Freghi Mohamed, âgé de 67 ans, exécuté le 30 août 1994, Genner Slimane, exécuté le 23 mars 1994, Hamaïdia Miloud, âgé de 28 ans, exécuté le 14 mars 1993, Haouache Abdelkader, exécuté le 23 mars 1994, Hemel Aïssa, âgé de 60 ans, exécuté le 30 août 1994, Kebrita Abdelkader, âgé de 60 ans, exécuté le 1er mai 1994, Mechemacha Abdelkader, âgé de 30 ans, exécuté le 1er mai 1994, Meftah, exécuté le 11 septembre 1994, Meliani Ali, âgé de 29 ans, exécuté le 28 avril 1994 et mutilé, Memmi, exécuté le 1er mai 1994, Mouaizia Zerrouk, âgé de 34 ans, exécuté le 14 mars 1993, Ould Benaïssa Djamal, âgé de 34 ans, exécuté le 14 mars 1993, Sakhier Hanifa, exécutée le 23 mars 1994, Talhi, exécuté le 9 août 1994, fracas du crâne, Wann Boumédienne, âgé de 51 ans, exécuté le 23 mars 1994, X Rabah, âgé de 28 ans, exécuté le 1er mai 1994, X Rachid, malade mental, exécuté le 14 juillet 1994, et Yanès Mohamed, âgé de 68 ans, exécuté le 30 août 1994.

• A la localité de Sahel, commune de Bourkika (Tipaza), le 13 août 1994, un important ratissage a été mené par des militaires. Cinquante citoyens ont été arrêtés, après avoir été arrachés de leurs lits. Quelques heures plus tard, onze cadavres ont été retrouvés dans les rues du village, criblés de balles. Il s'agit de : Abeli Noureddine, Hemaidi Laïd, Rebahi Benaïcha, Rokhma Abdelhalim, Rokhma Benaïcha, Rokhma El Houari, Rokhma Laïd, Rokhma Omar, Rokhma Redouane, Semcha Karim et Semcha Zoubir. Toute la famille Rokhma était ainsi décimée. Le quotidien El Watan du 17 août 1994 les a présentés comme étant des «terroristes abattus au cours d'une opération de recherches».

Chapitre III
Disparitions

• Abed Abdelhak, âgé de 28 ans, chirurgien-dentiste, a été kidnappé à son lieu de travail à El Gourzi (Constantine) le 25 mai 1994. Sa famille est sans nouvelles de lui depuis cette date.

• Ahir Mourad, né le 5 juillet 1964 à Alger, universitaire, licencié en sciences économiques, a été kidnappé par des policiers à son domicile le 5 avril 1994. Sa famille est sans nouvelles de lui depuis cette date.

• Aïlane Ahmed, maître assistant en mathématiques à l'université de Batna, a été kidnappé par des militaires le 1er août 1995 à son domicile. Il a disparu depuis.

• Allali Amar, né le 14 mai 1960, père de deux enfants, cadre comptable, a été convoqué par la gendarmerie de la brigade de Baba Hassen (Tipaza). Il s'est rendu personnellement à la brigade et n'a depuis donné signe de vie.

• Amraoui Mohamed, né le 16 novembre 1950 à Alger, a été kidnappé le 2 mai 1994 sur son lieu de travail à la direction générale de la Sonelgaz d'Alger. Sa famille est sans nouvelles de lui à ce jour.

• Bendjaal Mourad, né le 12 août 1967 à Bologhine, a été acquitté par le tribunal d'exception d'Alger en novembre 1994. Il a été arrêté quelques mois plus tard à son domicile par des policiers. Ses parents sont sans nouvelles de lui à ce jour.

• Benhadj Sid-Ali, adjudant-chef, a été arrêté le 17 mai 1994 par la Sécurité militaire. Il a été torturé devant sa famille, à son domicile. Sa famille est, depuis, sans nouvelles de lui.

• Benkara Mustapha, chirurgien à l'hôpital de Médéa et candidat du FLN aux élections législatives du 26 décembre 1991, a été kidnappé le 31 mars 1994 par des éléments des services de sécurité. Sa famille est sans nouvelles de lui à ce jour.

• Bouachiba Ahmed, étudiant en cinquième année de technologie, a été enlevé le jour de l'Aïd El Adha (mai 1994) à la cité de La Poudrière (Constantine). Il a disparu depuis cette date.

• Boukerker Abdeldjellil, âgé de 22 ans, a été arrêté le 16 avril 1994 à 19 heures 30 rue des Maquisards (Constantine) par les services de sécurité. Il a disparu depuis cette date.

• Boulaïche M'hand, né le 17 février 1970, et son frère Khaled, demeurant à la ferme Foissin à Birkhadem, ont été enlevés à leur domicile par les gendarmes de la brigade de Birkhadem, le 19 septembre 1993 et le 24 septembre 1993 respectivement, sous les yeux de leur père Madjid. A ce jour, les parents sont sans nouvelles de leurs enfants.

• Boulhartz Abderezak, né en 1957, a été enlevé par les services de sécurité le 14 avril 1994 à son lieu de travail à la SNIC de Constantine. Il n'a plus donné signe de vie.

• Difi Abdeslem, né en 1957, a été kidnappé par des policiers en civil le 14 avril 1994 au niveau de l'avenue Kitouni Abdelhak à Constantine. Il a disparu depuis cette date.

• Ghomari Abdelhak, demeurant à la cité du 20-Août à Constantine, a été kidnappé par la police le 24 avril 1994. Sa famille est sans nouvelles de lui à ce jour.

• Hadj Mokhnache Lakhdar, demeurant à la cité Kaddour Boumedous, a été enlevé le 28 mai 1994 par les services de sécurité. Il a disparu depuis cette date.

• Hanifi Abdelkrim, né le 15 février 1962, a été enlevé par la police le 20 avril 1994 à 23 heures 30 à son domicile. Sa famille restait sans nouvelles de lui à la date du 10 juillet 1994.

• Issaad Samia, âgée de 20 ans, demeurant au 105, boulevard des Martyrs (Alger), est sortie de son domicile le 4 août 1994 pour aller assister à une fête. Elle a été arrêtée à 12 heures par des policiers, selon des

témoins oculaires, dans son quartier. Elle a disparu depuis.

• Kermani Hocine a été arrêté le 24 avril 1994 à la cité Ben Sihamdi à Constantine. Il est porté disparu.

• Khelif Abdelaziz a été arrêté le 22 août 1994 à minuit à son domicile à Kouba (Alger). Depuis, il n'a plus donné signe de vie. Il est à noter qu'il avait auparavant bénéficié d'un acquittement du tribunal d'exception d'Alger en juin 1994.

• Kouider Kamal, 42 ans, a été arrêté à la cité El Hatabia (Constantine) le 30 mai 1994. Il a disparu depuis cette date.

• Laraba a été arrêté le 24 avril 1994 à la cité du 20-Août, bât. S5, n° 20. Il est porté disparu.

• Larbi Merzoug, laborantin, a été kidnappé à son domicile à Barika. Il a disparu à ce jour.

• Loucif Djebbar, né en 1964, a été arrêté le 9 mars 1994 à Sidi Amor (El Khroub). Sa famille est sans nouvelles de lui depuis cette date.

• Manaa Fouad Abderrahmane, âgé de 40 ans, a été kidnappé par les services de sécurité en juillet 1994 à la cité Daksi, sur son lieu de travail (SNIC, Constantine). Il est porté disparu.

• Manaa Samir, né en 1964, a été arrêté le 16 avril 1994 à 19 heures 30 rue des Maquisards (Constantine) par les services de sécurité. Il a disparu depuis cette date.

• Merouche Abderrahmane, demeurant à la cité El Bir à Constantine, a été kidnappé par la police le 24 avril 1994. Sa famille est sans nouvelles de lui à ce jour.

• Mokaddem Rabah a été kidnappé le 3 décembre 1993 à 14 heures par des policiers en civil à Bab Ezzouar. Sa famille est sans nouvelles de lui depuis plus d'une année.

• Ouilihi Boujemaa, né en 1952, a été arrêté le 5 mai 1994 à 23 heures 55 au niveau de l'avenue Kitouni Abdelhak (Constantine) où il demeure. Sa famille est sans nouvelles de lui depuis son arrestation.

• Rosti Mohamed, universitaire, maître assistant à l'université de Blida, a été kidnappé par la Sécurité militaire en novembre 1994. Sa famille est sans nouvelles de lui à ce jour.

• Sahim Mohamed Chérif, né en 1976, a été arrêté le 16 avril 1994 à 19 heures 30 rue des Maquisards (Constantine) par les services de sécurité. Il a disparu depuis cette date.

• Saïbi Mohand Saïd, commerçant à Alger, a été arrêté par la police le 15 novembre 1994 à la sortie de la mosquée Errahma (rue Khelifa Boukhalfa, Alger). Il n'a plus donné signe de vie depuis cette date.

• Saker Salah, demeurant à la cité Belle Vie à Constantine, a été arrêté le 24 avril 1994 par la police. Il n'a donné aucun signe de vie à ce jour.

• Semmar Ali, né le 9 janvier 1966, professeur au lycée de Diar Es Saada (Alger), a été arrêté le 19 novembre 1994 à 11 heures 45, dans l'établissement où il enseignait, sous les yeux de ses élèves. Ses parents sont sans nouvelles de lui à ce jour.

• Sensri Tahar, demeurant à la cité Ben Boulaïd, bât 12, n° 40, à Constantine, a été arrêté le 24 avril 1994 par la police. Il n'a donné aucun signe de vie à ce jour.

• Souilah Moussa, né le 18 mars 1971, transplanté rénal, a été arrêté le 8 novembre 1994 à son domicile, rue du Dr Cherif Zahar à Alger. Il est porté disparu depuis cette date. Il s'agit d'un malade nécessitant un traitement médical permanent (immuno-suppresseurs).

• Souilah Saber, né en 1967, tôlier à Baraki, a été arrêté par la police le 23 novembre 1994 à Kouba (Alger). Il est porté disparu à ce jour.

• Talhi Abdelhamid a été enlevé le 24 avril 1994 à la cité Ben Boulaïd, bât 6, n° 4, à Constantine. Il est porté disparu.

• Tamine Abdelaziz a été enlevé dans la nuit du 8 mai 1994 à son domicile de la cité Safsaf, bât B1, n° 165 à Constantine. Il a disparu depuis cette date.

• Zaïdi Boubekeur, inspecteur à l'ENSI et demeurant à la cité Boumedous, bât C à Constantine, a été enlevé par des policiers le 9 mai 1994. Il n'a plus donné signe de vie depuis ce jour.

• Zizi Abdelkader, né le 28 mars 1950 à El Harrach, a été arrêté le 7 avril 1994 à son domicile à Raïs Hamidou. Il est porté disparu depuis cette date.

• Dans la nuit du 22 au 23 juillet 1994, des éléments de la Sécurité militaire armés et cagoulés ont kidnappé à Ras El Oued les citoyens suivants : Amarchat Ali, Amarchat Lyazid, Belalmi Seddik, Benhamida Nadji, Bouadi El Kheir, Bouadi Okba, Boudiaf Mekki, Boukhatela Rabah, Chergui Mohamed, Cherrad Brahim (lieutenant de gendarmerie), Kebaïli Lyamine Ali, Laieb Saïd et Salhi Layachi. Une année plus tard aucune nouvelle n'a pu être obtenue de ces citoyens disparus.

Chapitre IV
Séquestrations prolongées

Tableau des délais de séquestration («garde à vue») dans les centres de torture (échantillon)

Nom et prénoms – Délai de séquestration – Lieu[5]

- Aït Ahmed Rachid – 30 jours – B.G. de Chéraga + 2 lieux non précisés
- Aït Bellouk Mohamed – 66 jours – Châteauneuf
- Allache Tahar – 4 mois 1/2 – B.G. de Birkhadem
- Amara Ahmed – 22 jours – B.G. de Bab Ezzouar
- Ameur Noureddine – 5 mois – C.C.A.
- Aous Djillali – 33 jours – Châteauneuf
- Baa Nacereddine – 20 jours – Châteauneuf
- Bada Yahia – 22 jours – B.G. de Saoula
- Bekkis Amar – 14 jours – S.D. de Bab El Oued
- Belhadi Ali – 38 jours – C.T. de Lakhdaria
- Belhamri Messaoud – 30 jours – C.C.A.
- Belkadi Salem – 17 jours – B.G. de Aïn Taya
- Benbellil Samir – 32 jours – B.I. de Boumerdès
- Benslimane Hakim – 70 jours – S.D. de Bourouba
- Berber Mohamed – 17 jours – B.G. de Aïn Taya
- Bouamama Noureddine – 18 jours – C.C.A.
- Bouaouicha Mustapha – 54 jours – C.C.A.
- Boubaa Hakim – 20 jours – Châteauneuf
- Boudjemaa Malika – 21 jours – C.C.A.
- Bougandoura Fayçal – 41 jours – S.D. de Hussein Dey
- Boukhalfa Abderrahmane – 30 jours – B.G. de Saoula
- Boukhari Aissa – 40 jours – Châteauneuf
- Boulegroune Samir – 34 jours – C. de Bourouba
- Bouredjdal Slimane – 16 jours – B.G. de Réghaia
- Boustila Kamal – 19 jours – C.C.A.
- Boutiche Ahmed – 30 jours – 2 lieux non précisés
- Bouyoucef Mohamed – 12 jours – Lieu non précisé
- Brahim Gharbi – 24 jours – Châteauneuf
- Chachoua Djelloul – 86 jours – Châteauneuf
- Chekakri Abdeldjalil – 25 jours – S.D. de Bab Ezzouar
- Dahri Abdelaziz – 17 jours – B.G. de Aïn Taya
- Djebbar Redouane – 70 jours – S.D. de Bourouba
- Djémaoune Abdeslam – 5 mois – B.G. de Birkhadem
- Djermouni Abdelkader – 30 jours – Châteauneuf
- El Kolli Mohamed Seghir – 30 jours – B.G. de Birkhadem
- Fekhar Saïd – 23 jours – B.G. de Bordj Menaïel
- Ghamour Rédha – 70 jours – S.D. de Bourouba
- Gharbi Brahim – 25 jours – C.C.A + SM de Blida+ Châteauneuf
- H. Ahmed – 24 jours – Châteauneuf
- Hani Faci – 20 jours – B.G. de Bab Ezzouar
- Harik Noureddine – 29 jours – Châteauneuf
- Hocine Abderrahim – 34 jours – Châteauneuf
- Hocine Thamert – 26 jours – Châteauneuf
- Ichalalen Abderrahmane – 21 jours – C.C.A.
- Ikrelef-Abdesmad Mazari – 16 jours – Châteauneuf
- Kaddour Kheireddine – 20 jours – S.D. de Hussein Dey
- Kentour Brahim – 41 jours – Châteauneuf + autre lieu non précisé
- Khider Omar – 45 jours – SM de Blida + base militaire près de Dellys
- Lamdjadani Noureddine – 60 jours – C.C.A.
- Larfi Khaled – 45 jours – C.C.A.
- Mansouri Smail – 17 jours – B.G. de Aïn Taya
- Moulay Mohamed Saïd – 30 jours – C.C.A.
- Nekah Ouilem Ramdane – 18 jours – C.C.A.
- Ouandjla Abderrahmane – 26 jours – Châteauneuf
- Ouartsi Mohamed – 8 mois – Châteauneuf
- Rahmani M'hand – 65 jours – Châteauneuf
- Raït Slimane – 22 jours – B.G. de Bab Ezzouar
- Ramdani Rédha – 21 jours – C.C.A.

[5] Abréviations : B.I. = brigade d'intervention, C. = caserne, C.C.A. = commissariat central d'Alger, C.T. = centre de torture, S.D. = sûreté de daïra, B.G. = brigade de gendarmerie.

- Sadat Mohamed – 18 jours – Châteauneuf
- Salah Abdallah – 30 jours – Châteauneuf + B.G. de Chéraga
- Sebane Kamal – 17 jours – B.G. de Bordj El Kiffan
- Silem Abdelkader – 18 jours – Caserne de Bouzareah
- Slimani Abdelkader – 56 jours – Châteauneuf
- Slimani Mohamed – 56 jours – Châteauneuf
- Slimani Rédha – 56 jours – Châteauneuf
- Tayane Mohamed – 23 jours – Châteauneuf
- Tayebi M'hamed – 30 jours – B.G. de Saoula
- Thamert Hocine – 25 jours – C.C.A. + Châteauneuf
- Tibaoui Saïd – 17 jours – B.G. de Aïn Taya
- Yazid Bachir – 51 jours – S.D. de Hussein Dey
- Yousfi Nadir – 70 jours – S.D. de Bourouba

Chapitre V
Incarcérations de mineurs

Liste des mineurs incarcérés à la prison d'El Harrach

- Aggoun Amine, âgé de 15 ans.
- Allaf Tewfik, âgé de 15 ans.
- Bendina Abdenour, âgé de 15 ans.
- Benyoucef Omar, âgé de 17 ans.
- Bouaïfa Abdesmed, âgé de 16 ans.
- Bouchachia Youcef, âgé de 16 ans.
- Boudi Mohamed, âgé de 14 ans.
- Boukazouha Amine, âgé de 16 ans.
- Bounoua Mohamed, âgé de 16 ans.
- Dahmane Mustapha, âgé de 15 ans.
- Garidi Abdelwahab, âgé de 16 ans.
- Guettaf Benalia, âgé de 15 ans.
- Hamma Mohamed, âgé de 15 ans.
- Hassana Tewfik, âgé de 16 ans.
- Ismaïl Brahim, âgé de 15 ans.
- Izza Abderezak, âgé de 17 ans.
- Lamari Ahmed, âgé de 14 ans.
- Laouam Mustapha, âgé de 17 ans.
- Malki Abdelaziz, âgé de 16 ans.
- Manali Bachir, âgé de 16 ans.
- Ougah Bachir, âgé de 16 ans.
- Sellami Fahim, âgé de 14 ans.
- Silem Rabah, âgé de 16 ans.
- Sissani Boudjema, âgé de 14 ans.
- Tefati Omar, âgé de 16 ans, condamné à 10 ans de prison.
- Thakhali Abderrezak, âgé de 16 ans, condamné à 15 ans de prison.
- Thakhali Messaoud, âgé de 14 ans.

Chapitre VI
Témoignages d'agents de la répression exilés

Nous reproduisons pour clore cette partie trois témoignages de policiers réfugiés en France. Ils apportent une preuve supplémentaire que la terreur et la répression en Algérie sont bel et bien une politique réfléchie et ne constituent pas un ensemble de bavures professionnelles. Ces témoignages montrent aussi comment cette politique de la terreur légalise la liquidation physique des véritables agents de l'ordre et des militaires honnêtes, une liquidation qui a un double but : se débarrasser d'éléments trop gênants pour la junte, et choquer l'opinion publique dans le but de la faire changer de camp.

L'exemple le plus patent de cette barbarie reste l'assassinat du brigadier Ammi Salah de Sidi Moussa, le jour de l'*Aïd El Fitr* de l'année 1993, par un groupe d'» islamistes» manipulés par un inspecteur de police «démissionnaire», un certain Albane, lui-même utilisé par ces officines du meurtre. Ce même inspecteur «démissionnaire» manipula un autre groupe qui assassina le jeune procureur de la République Bidia à la Cité Dar El Afia et une femme russe mariée à un Algérien, Mme Raïssa Layadi.

Il s'agissait là d'opérations montées pour «souder les rangs de la police», selon les dires d'un ex-officier repenti. Il s'agissait en réalité, au sein de la police comme au sein de l'armée, d'opérations de purification, visant à ne garder que les purs et durs, des hommes sans foi ni loi. Cette politique de terreur, exercée contre de modestes policiers ne demandant qu'à exercer dignement leur profession, dans le cadre de la loi et de la loi seulement, amènera de nombreux policiers honnêtes à démissionner dans un premier temps, puis, rattrapés par la mort, à fuir à l'étranger à n'importe quel prix. Nous gardons en mémoire les détournements d'avions sur l'Espagne (Palma et Alicante) commis par des policiers fuyant l'injustice de supérieurs qui voulaient leur faire perpétrer des crimes contre des innocents. Certains de ces hommes se sont suicidés dans les prisons espagnoles, d'autres ont été condamnés à de lourdes peines. De nombreux dockers du port d'Alger nous ont raconté les malheureuses péripéties de policiers qui embarquaient clandestinement sur des navires de marchandises, et se cachaient des journées entières dans des containers. Ils sont connus à Alger sous le nom de «*haraguas*». D'autres moins chanceux ont été emprisonnés. Cette politique a effectivement permis de chasser les fonctionnaires honnêtes, et de recruter des personnes à la moralité douteuse et au comportement bestial, ce qui explique les tortures horribles et les exécutions de suspects en série. Ce qui explique aussi le basculement d'une partie de cette corporation dans le racket et le vol organisé. Les tristement célèbres attaques à main armée contre les bijouteries d'Alger-centre en 1993 étaient menées par une équipe de la police judiciaire du commissariat de Cavaignac, au vu et au su de leurs supérieurs. L'une de ces attaques s'est soldée par la mort d'un bijoutier de la rue Ben M'hidi. A la fin de 1994, cette organisation de racket et de vol organisé avait pris une telle ampleur que des ordres furent donnés pour en freiner l'évolution. Dix-sept policiers, véritables boucs-émissaires, furent arrêtés et incarcérés dans les prisons de Serkadji et El Harrach. Il serait honnête de préciser qu'entre la violence du pouvoir militaire et la résistance populaire, et du fait de la déliquescence avancée de l'Etat, s'est infiltré le banditisme armé, qui rackette commerçants et riches propriétaires et s'attaque aux banques.

L'institution militaire est elle aussi touchée. En effet, au lendemain du putsch de janvier, un article télécommandé est paru dans un quotidien, actuellement disparu faute de lecteurs, *Alger Républicain*, signé par un officier de l'armée, qui appelait à un nettoyage de l'armée de ses éléments présumés islamistes. A la même période, des rumeurs persistantes faisaient état d'arrestations de militaires dont le seul crime était la pratique d'une obligation religieuse, la prière. Des officiers connus pour leur probité et leur compétence,

comme c'est le cas du Commandant Bessas et de Capitaine Ahmed Brahimi étaient arrêtés et tués sous la torture. D'autres, tel le lieutenant-colonel Sari, éminent physicien et informaticien, seront assassinés. Certaines rumeurs, savamment distillées, nous apprenaient que des commandos de parachutistes avaient déserté la caserne de Beni Messous, sans armes (!), les «recruteurs» leur ayant fait comprendre que les armes étaient disponibles en quantité suffisante à… Zbarbar. Ces déserteurs, qui avaient réellement l'intention de rejoindre la résistance, étaient en réalité «recrutés» par les services spéciaux pour rejoindre le lot des suppliciés sur l'autel de la machination macabre. Arrivés à Zbarbar, ces malheureux déserteurs ne trouvèrent ni armes ni maquis, mais une armada militaire qui les attendait pour les décimer. L'opinion publique a en mémoire la vaste opération de ratissage de Zbarbar, durant l'automne de 1992. Les déserteurs sans armes furent anéantis. L'opinion publique comprendra, par la suite, la portée du message de l'article télécommandé, paru dans *Alger Républicain*. Une seconde opération similaire s'est produite en 1993 à la même caserne de Beni Messous. Les services spéciaux sélectionnèrent deux recrues parachutistes au casier judiciaire chargé (plus de sept condamnations). L'» agent» qui devait se charger du transfert, chauffeur de taxi de profession, avait un casier judiciaire plus chargé encore (dix condamnations). La désertion vit son terme devant les murs de l'école de police de Châteauneuf : les parachutistes furent abattus dans le taxi, alors que le chauffeur était descendu en prétextant une panne mécanique. Le choix des déserteurs tout comme celui de l'» agent» convoyeur, aux passés judiciaires très chargés, obéissait à une certaine logique, celle «des repris de justice et autres délinquants rejoignant la résistance», logique de propagande développée par le pouvoir militaire.

La sale besogne[6]

Témoignage d'un officier déserteur de la Sécurité militaire publié par le quotidien français Le Monde *le 15 septembre 1994.*

«Je l'avais bien prévu, constate Mounir, mi-figue, mi-raisin, on nous a fait faire la sale besogne pour rien puisque l'on revient à la case départ…» L'annonce de la mise en liberté surveillée d'Abassi Madani et Ali Benhadj le confirme donc dans ses pronostics, mais aussi dans le bien-fondé de son exil volontaire en France, depuis bientôt trois mois.

La quarantaine, l'oeil vif derrière de fines lunettes, grand amateur de musique classique et de bonne chère, Mounir a fait carrière dans l'armée. Après de classiques études militaires dans l'ex-Union soviétique, comme bon nombre de cadres de l'armée nationale populaire (ANP), il a gravi rapidement, pour ne pas dire aisément, les échelons de la hiérarchie. Commandant, il attendait même une brillante promotion au début de l'année.

S'il reste discret sur ses différentes affectations, ses amitiés au sein des services de la Sécurité militaire – la fameuse SM – indiquent, sinon qu'il en a fait partie, du moins qu'il en était très proche. Il ne cache pas qu'il a participé, activement et à un très haut niveau, à la lutte antiterroriste, que «tout au début, dit-il, on a cru pouvoir gagner.»

«Mais quoi qu'on en dise, ajoute-t-il, l'armée algérienne reste une armée du tiers-monde où l'incurie, la gabegie, les luttes intestines rendent inefficaces les meilleurs plans de bataille !» Elle reste cependant un corps solide qui ne s'est pas désagrégé sous les coups de boutoir des groupes armés islamiques. «Bien sûr, réplique Mounir, mais elle s'épuise lentement et le moral, depuis longtemps, n'y est plus. Non seulement à la base, ce qui est somme toute compréhensible, mais aussi parmi les officiers subalternes qui sont les plus exposés.»

[6] Titre des auteurs du *Livre blanc*

«50 000 militaires, grosso modo, participent à la lutte antiterroriste, raconte-t-il. Le dixième de ce qu'avait engagé la France au plus fort de sa répression contre l'Armée de libération nationale (ALN). Lorsque l'on sait que dix individus armés ayant une bonne connaissance du terrain et des complicités dans la population peuvent faire courir deux à trois régiments, on voit que la tâche n'est pas facile.»

Installé dans l'Atlas blidéen qui surplombe la plaine de la Mitidja, au sud d'Alger, l'un des maquis considérés par les militaires comme très actif compterait à peine une centaine d'hommes. Les autres groupes armés campent à l'ouest dans la région de Chlef, à l'est, dans la zone de Jijel, avec bien sûr des poches ça et là, sur une ligne traversant l'Algérie de part en part, de Mascara à Tébessa.

Outre les opérations purement militaires, Mounir admet que la répression est de plus en plus féroce. «La torture, avoue-t-il, a été tacitement admise dès le départ, puis officieusement légalisée, si l'on peut dire, par ordre verbal. Au tout début de la lutte antiterroriste, lorsqu'un suspect était arrêté, il était inévitablement torturé. Déféré devant le tribunal, il niait ensuite ses aveux, extorqués par la force, et était souvent relâché.»

«La liquidation clandestine a donc été décidée pour de nombreux suspects, précise Mounir. Puis, lorsque les terroristes ont commencé à égorger de jeunes appelés, la répression est passée à un stade supérieur. Par peur des désertions, la hiérarchie a décidé de rendre coup pour coup et d'appliquer le slogan "terroriser le terrorisme". C'est alors que les exactions sont devenues systématiques : ratissage d'un quartier dès qu'un attentat était perpétré, exécution sommaire de trois, quatre ou cinq jeunes pris au hasard…»

Est-ce cette répression aveugle qui l'a poussé à partir ? Mounir hésite, essuie ses verres de lunettes et se décide à répondre : «Je ne suis pas un tueur. J'étais engagé pour défendre une certaine idée de la République. Mais je suis contre le meurtre d'innocents. Trop, c'est trop. Je serais peut-être resté si au moins toutes ces horreurs servaient à quelque chose. Or la haute hiérarchie, ceux qui détiennent le pouvoir, n'ont aucun plan de rechange, aucun modèle de société à proposer. Pour la plupart, ce sont des voyous sans scrupule, uniquement attachés à sauver leurs privilèges et à arrondir leur fortune.»

Le dialogue qui s'amorce entre le pouvoir et les islamistes va-t-il débloquer la situation ? Mounir éteint sa cigarette d'un geste sec, reste un moment songeur : «Le clan des éradicateurs, représenté par le général Mohamed Lamari (chef d'état-major de l'armée), a perdu une manche face à Zeroual et à Betchine et Derradji, considérés comme des réconciliateurs. Mais rien n'est réglé pour l'instant.»

Mounir affirme : «Ce n'est qu'une phase de la lutte sans pitié que se livrent deux tendances au sein de l'armée, qui ont toujours cherché à s'éliminer : les arabophones, surnommés "le club des artilleurs" pour avoir fait l'école d'artillerie en Irak, contre les francophones qui ont fait leurs classes dans l'armée française. S'il y a vraiment un accord avec les islamistes, toutes les unités engagées dans la lutte antiterroriste vont avoir peur des représailles, de même que les 30 000 policiers de la capitale. Cela fait vraiment beaucoup de monde à craindre la réconciliation qui s'amorce.»

Le gros des troupes est cantonné dans l'Algérois. La première région militaire rassemble environ 60% de l'armée, soit quatre divisions que le général Lamari tient bien en main. «Il apparaît comme le perdant de tout accord entre le pouvoir et le FIS, initié par son rival, le président Zeroual. C'est un battant autoritaire et offensif qui jouit d'un bon prestige parmi les siens. On peut prévoir qu'il ne se laissera pas faire.» Selon Mounir, pour qui les «éradicateurs» disposent encore de nombreux atouts pour saboter toute tentative de réconciliation.

Le piège[7]

Témoignage d'un policier réfugié en France publié par Le Monde *du 7 mars 1995, reproduit dans* The Guardian *le 9 mars 1995.*

La nuit à Alger, Fouad avait l'habitude de se mettre à l'écart. Ses collègues se faisaient ouvrir la porte d'un appartement, ils demandaient : «Tu t'appelles bien Mourad ?» au père de famille mal réveillé, et celui-ci répondait : «Oui, mon nom c'est Mourad.» Une détonation, et l'homme s'écroulait sur le palier. Les enfants accouraient, Fouad s'en allait avec ses collègues, le visage dissimulé sous une cagoule, la kalachnikov à la main et des comprimés dans la poche. Il fallait régulièrement avaler des comprimés pour se tenir éveillé, la nuit, à Alger.

Il y avait une bonne entente au sein de l'équipe et c'est normal, «quand on survit à travers les balles…» Fouad, âgé de vingt-cinq ans, gueulait de temps en temps. Partir comme ça sur une dénonciation, un coup de téléphone, une lettre anonyme laissée au commissariat, pour une arrestation, voire une exécution à l'aveuglette, «sans savoir si le type était armé, s'il était coupable…» Une fois, un assaut prévu au deuxième étage d'un immeuble avait tourné au carnage. Les collègues, «des copains», avaient tiré sur tout le monde dès le rez-de-chaussée et Fouad leur avait dit : «Attendez, il faut évacuer au lieu de tuer n'importe qui.» Ses collègues avaient répondu : «T'es avec eux maintenant ?»

C'était sans doute de l'énervement car ils savaient que, un matin, sur une grande place d'Alger, Fouad leur avait sauvé la vie. Ce jour-là, l'équipe avait tendu un piège à un tueur du Groupe islamique armé (GIA), mais celui-ci, venu au rendez-vous, commençait à sentir le coup fourré. Le «terroriste» était jeune, peut-être dix-neuf ans. Il avait le look des nouveaux hommes de main qui sévissent à Alger : habillé branché avec le jean, le blouson de cuir, le petit anneau à l'oreille et la «ceinture-banane» autour de la taille à l'intérieur de laquelle se trouvait un revolver. Le gamin s'apprêtait à dégainer quand Fouad, toujours à l'écart, tire avant lui. Une balle dans le coeur, sans remords. «Je savais ce qu'il avait fait, et dans ces cas-là, je tue. Je tue avec des preuves, le bon Dieu le sait. Avec le bon Dieu, y aura pas de problèmes.» Fouad se promène aujourd'hui dans les rues de Paris. On le sent admirer les lumières, la foule, la nuit. De moins en moins souvent, il tourne la tête en arrière comme s'il était suivi.

Un jour, à Alger, au commissariat, Fouad s'est surpris en train de pleurer. Systématiquement, à l'annonce de la mort d'un policier, ses supérieurs hiérarchiques se contentaient de réagir par deux questions : «Ont-ils pris son arme ? Sa carte professionnelle ?» Il avait aussi en mémoire le commentaire d'un petit chef excédé par un collègue grièvement blessé qui réclamait une indemnisation : «Ici, vous êtes payés pour mourir.» Mais là, écrite noir sur blanc sur un télégramme de la direction centrale de la police algérienne, l'interdiction absolue de rentrer chez soi avec son arme si l'on réside dans un quartier exposé d'Alger ! En clair, il s'agissait d'éviter que les policiers égorgés soient dans le même temps dépossédés d'un pistolet qui irait rejoindre le camp de l'ennemi. «On n'était plus rien. De la merde. Et ils voulaient faire de nous des fous, des sanguinaires.» Fouad habitait la cité des Eucalyptus, l'une des plus pauvres de la capitale, le fief islamiste. Il dormait dans la cuisine. «Chez nous, on vivait à quatorze dans un deux-pièces.»

Au début, il y eut le doute, les rumeurs, puis les premières confirmations. Des familles qui, aux obsèques de leur fils policier, refusaient le droit à ses anciens collègues de toucher au cercueil en leur disant : «Ce ne sont pas les islamistes qui l'ont tué, c'est vous !», sans que ces derniers comprennent vraiment ce qu'ils voulaient insinuer. Les policiers les plus connus, «les plus justes, les plus aimés» dans les quartiers étaient éliminés «comme pour choquer, révolter les gens.» Un groupe d'inspecteurs de la P.J. [police judiciaire] était réputé pour ses hold-up de bijouteries «sans que personne ne les arrête.» Un officier «visé» par un attentat qui provoqua la mort de plusieurs de ses hommes avait été surpris en train de

[7] Titre des auteurs du *Livre blanc*

s'écrire à lui-même des lettres de menaces pour dissiper le doute, car il avait monté l'opération. Un jour, la soupe des 1600 élèves de l'école de police avait été empoisonnée par un gardien de la paix.

Des «ninjas», du nom de ces commandos spéciaux vêtus de combinaisons et de cagoules, se faisaient descendre dans le dos alors qu'ils étaient suivis par une garnison de militaires. Un inspecteur, «un ancien truand, c'était de notoriété publique», a reconnu les meurtres de quatorze de ses collègues. Fouad affirme avoir pourchassé une voiture qui venait de commettre un attentat. «On arrivait à bien la "coller", on était contents. Tout d'un coup, on la voit entrer dans une caserne de la Sécurité militaire. Je le signale à la radio et on me répond : "mission accomplie, retour au commissariat".» Fouad raconte qu'une autre fois, une voiture-commando avait exécuté un policier dans la rue. «On avait le numéro d'immatriculation, la voiture allait être identifiée. Puis un silence au talkie-walkie. On nous demande finalement d'arrêter les poursuites.»

«Les années passaient et tout se mélangeait. On avait la conviction que l'on tuait aussi à l'intérieur de l'Etat, qu'il y avait un deuxième terrorisme, légal celui-là, qui en rajoutait. On ne pouvait avoir confiance en personne. La Sécurité militaire, les gendarmes, la police, tout le monde s'entretuait, jouait un double jeu, racontent Samir, Ahmed et Kamel, des amis de Fouad, des policiers eux aussi réfugiés à Paris depuis six mois. On combattait le GIA et on réalisait – on se le disait entre nous – que des attentats spectaculaires étaient montés par des services de l'Etat. L'assassinat de Boudiaf par un tueur isolé, l'attaque du consulat de France, un immeuble entouré de casernes militaires, tout cela était-il possible sans des complicités, des manipulations ? Au sommet de l'Etat, des gens ont intérêt à entretenir la guerre et à repousser le moment de rendre des comptes, sur l'argent détourné par exemple.» Fouad, Samir, Ahmed et Kamel se voyaient condamnés à tuer sans savoir pourquoi, à se faire tuer sans savoir par qui.

Parfois, la nuit, pendant les tournées, les policiers dialoguaient avec les commandos islamistes. Ces derniers avaient saisi des radios au cours d'attaques et, sur la fréquence des commissariats, les «ninjas» pouvaient entendre : «Le Paradis est le destin de nos morts ; l'enfer est réservé aux vôtres.» Fouad leur répondait : «Toi, t'es dans les montagnes et nous, on [...] ta soeur !» Les islamistes récitaient des versets du Coran d'une voix douce et disaient calmement : «De toute façon, nous allons vous tuer, un par un.» Fouad s'énervait : «Si t'es vraiment un homme, dépose ton arme, on se donne rendez-vous, on se bat avec nos mains.» Et puis, une fois, à 4 heures du matin, la voiture de patrouille a zigzagué dans un virage : «On a entendu des détonations partout, j'ai senti une balle me traverser la jambe, le chauffeur était mort, je me suis couché sur lui en fermant les yeux. Quand tout était fini, j'ai senti le visage de quelqu'un qui me regardait, puis ils sont partis. J'ai attendu comme ça jusqu'à 7 heures du matin.» A l'hôpital, Fouad avait apporté ses médicaments, ses pansements et il n'est pas resté longtemps : «C'est sans doute un des endroits où un policier peut le plus facilement se faire flinguer.»

Aux derniers jours de l'été 1994, Fouad ne savait plus comment en finir. Cela faisait dix-sept mois qu'il n'avait plus mis les pieds chez lui, dormant dans un bureau du commissariat, donnant son linge à blanchir. Un ami, Kamel, avait osé parler dans un couloir des «provocations et des manipulations de l'Etat» et, immédiatement, des hommes de la Sécurité militaire avaient fait le guet à son domicile. Les policiers démissionnaires étaient assassinés. Ceux qui restaient en place étaient aussi assassinés. «On recevait par courrier des couteaux miniatures dans des morceaux de tissu.» Et Fouad s'était promis de se réserver la dernière balle afin d'éviter d'être égorgé. Le ramadan avait été éprouvant. Les attentats n'arrêtant pas – «On finissait par oublier les morts de la veille» –, Fouad était persuadé que les «terroristes» allaient commettre une action au coucher du soleil, ce moment où, après une journée de jeûne, on ne pense qu'à la première seconde de nuit tombée qui autorise à manger. «Je prenais ma soupe sur

la terrasse du commissariat, la kalach sur les genoux.» Des policiers avaient été torturés par leurs collègues. On les soupçonnait d'être des agents doubles. A l'électricité, un chiffon mouillé dans la bouche, ou accroché à une échelle qu'on laissait tomber, on les faisait parler. «L'un d'eux était devenu fou, prêt à avouer le meurtre de Boudiaf.»

Le père de la fiancée de Fouad avait annulé le projet de mariage. «J'aurais été mendiant, éboueur, n'importe quoi, il aurait accepté.» D'ailleurs, la population s'était depuis longtemps interdite d'adresser la parole aux policiers. Fouad, enfant de cité, avait fait ce métier pour être agent de la circulation. Il se souvient des premiers mois de 1989 où il repassait son costume, travaillait l'après-midi à un grand carrefour d'Alger, souriant aux filles «en plein soleil». «On était des Algériens nouveaux quand nous sommes entrés dans la police. On commençait à avoir des commissaires, des officiers qui n'avaient pas connu la guerre d'indépendance. On croyait aux élections, à la fin de la violence, de la corruption dans les commissariats. On avait appris les procédures de droit. On nous affectait dans les quartiers où nous vivions et, pour les gens des cités, c'était un changement extraordinaire», raconte Ahmed, policier réfugié. Fouad, lui, se contente de dire : «Nous, les policiers, c'était un peu "Le roi est mort, vive le roi !" Prêts à suivre n'importe quel gouvernement…»

D'ailleurs, au début de la guerre, il a bien vu dans sa cité qu'on arrêtait et déportait dans les camps du désert «des jeunes qui n'avaient rien fait». Il savait que les gendarmes arrêtaient, torturaient, relâchaient «jusqu'à ce que le type craque et prenne le maquis». «Secrètement, dans ma tête, je pensais que c'était une injustice, mais je me taisais.» Fouad n'a pas bronché non plus quand il a enterré des collègues «sans tête, des gamins de dix-neuf ans». Il n'a rien dit quand ses supérieurs lui ordonnaient de tirer désormais sans sommation sur les silhouettes qui se profilaient dans la nuit. «Pourtant, je le savais, dans les cités c'était souvent des jeunes qui se relayaient en laissant leur lit au petit frère pour qu'il puisse dormir trois heures. En attendant, ils fumaient un pétard au bas de l'escalier.» Il n'a pas protesté quand, à la fin d'une ronde, on le renvoyait sur le terrain en disant : «Vous ne pouvez pas rentrer comme ça, vos copains sont en difficulté, allez les aider.»

Fouad, à l'occasion, ne respectait pas les instructions. Il faisait semblant, par exemple, d'aller sur le lieu d'un l'attentat. Il n'avait aucun espoir de retrouver un logement car, affirme-t-il, les chefs s'étaient attribués les nouveaux appartements normalement destinés à des policiers comme lui, habitant dans les fiefs du GIA. Son ami Ahmed avait réussi à quitter Alger, à la faveur des vacances. De Paris où il s'était réfugié, il lui adressa une lettre volontairement provocatrice : «Reste dans ta merde puisque tu l'as voulu.» «Ici, dit Fouad, c'était le lavage de cerveau. On devenait des vampires à force de vivre la nuit. Et les consignes de tirer sur tout ce qui bouge…» Souvent, il partait tout seul au bord de la mer, à 5 heures du matin : «Sur la plage, je criais, ça sortait…»

Quand il obtint, lui aussi, un congé assorti d'une autorisation de sortie du territoire, Fouad remit sa carte de police juste avant de prendre l'avion sans pouvoir prévenir sa mère. A Paris, il a rejoint Ahmed, Kamel et les autres policiers réfugiés. Certains ont sous-loué des locaux dans des garages de banlieue, d'autres vivent chez des parents. Demandeurs d'un statut de réfugié politique, ils ne se font guère d'illusion sur l'issue de la procédure et dans l'attente d'un renouvellement – également improbable – de leur visa, ils survivent sans argent, vendant quelques sacs «fantaisie» dans les couloirs de métro et distribuant des prospectus dans les rues de Paris.

Un jour, Fouad a rencontré par hasard un ami d'enfance à Barbès. «Il était du FIS et moi, j'étais policier, on s'en foutait.» Les deux hommes se sont embrassés plusieurs fois. «Comment ça va ? Ça va, et toi, comment ça va ?» Fouad dit qu'entre eux, «c'était la bonne entente». Il se sent moins policier maintenant. «Ils nous ont trop bouffés, trop laissé tomber», explique-t-il en parlant de ses chefs. Contre eux, il voudrait que «justice soit faite».

La sale guerre[8]

Témoignage d'une inspectrice de police réfugiée en France publié par Libération *le 22 juin 1995.*

«La police, c'était beau, c'était vraiment beau… J'ai aimé cela. La femme-flic est respectée, elle a son arme sur elle, on a peur d'elle. Après, on découvre autre chose. Dommage…»

Dalila, comme nous l'appellerons, a toujours aimé la police et l'armée. Le commissaire avec lequel elle fait du sport à dix-huit ans n'a donc pas beaucoup de mal à la convaincre d'entrer dans la carrière. En 1986, «l'inspectrice» Dalila «spécialité renseignements généraux» a 21 ans. «Quand on dit inspecteur de police, on peut rentrer partout, on a accès à tout.» Chaque matin, des années durant – de 1986 à 1993 – elle passe au commissariat central du boulevard Amirouche à Alger.

«Mini» ou jean, sac en bandoulière, oreilles percées de minuscules anneaux d'argent, ses journées s'écoulent normales. Lumière et ombre : dans les cafés, les bains, les salons de coiffure, les associations culturelles et sportives. Mais aussi dans «les endroits vraiment dégueulasses – des lieux de drogue, de prostitution, OK ?» – la jolie Dalila écoute tout, cherche à identifier ceux qui se retrouveront sur la «note d'information contenant au minimum deux renseignements» remise tous les soirs au commissaire. «Des fois, on ne trouvait pas. On mettait n'importe quoi.» Dans les grands hôtels, au Djazaïr et à l'Aurassi, Dalila devient femme de ménage. Certains de ses collègues travaillent «avec» les journalistes, elle «avec» les hommes d'affaires, surtout américains. «Je photocopiais leurs documents. Toujours avec des gants.» Sourires. «Eh oui, c'est le travail. Les Américains, ils sont un peu naïfs, ils laissent tout dans leurs chambres.»

Au début donc, c'était la paix. La peur n'allait pas tarder à s'installer. Le 12 février 1992, un mois après l'annulation du processus électoral de décembre, les six premiers policiers tombent à la Casbah. «On a cru que ça allait s'arrêter, que c'était rien…» Trois ans plus tard, le conflit a fait 45 000 morts, et les morgues sont pleines. «Je mettais de l'alcool sur mes mains pour oublier l'odeur. Ça sent la mort en Algérie, c'est plus comme avant. Tout le monde est dégoûté. Tout le monde a peur.» La sale guerre a rattrapé Dalila, certes, elle ne participe pas aux «ratissages» – «Ce n'était pas mon travail» – elle n'infiltre pas les islamistes – «Ça c'est la brigade religieuse, des policiers barbus.» Mais, dans les commissariats, on torture. «Début 1993 on a reçu l'ordre de tirer sur n'importe quel suspect parce qu'il faut liquider les terroristes. Qui dit terroriste dit islamiste.»

C'est le moment où elle est détachée à Cavaignac, en plein centre-ville. «Le commissariat le plus dégueulasse», où le commissaire divisionnaire en poste jusqu'à l'automne 1994 et ses deux adjoints «torturent et tuent sans pitié». En tout cas, l'un des plus redoutés de la *wilaya* d'Alger avec le «Central» de la rue Amirouche et l'ancienne caserne de police de Châteauneuf, sur les hauteurs d'El Biar, devenue le siège de l'ONRB (organisation nationale de répression du banditisme).

«Maintenant, quand on ramène un suspect, on ne cherche pas, on lui met des coups de pied dans la figure, dans le ventre. Avant même de commencer, il est déjà à moitié défiguré. On le déshabille, on lui bande les yeux – comme pendant les auditions – pour qu'il ne voie pas qui est en face. On l'attache solidement à une échelle et on lui met un tuyau par lequel on lui fait avaler de l'eau salée, on lui met l'électricité…» Dalila parle aussi d'une machine pour les mains «qui arrache la peau des doigts», du chalumeau avec lequel des détenus sont brûlés, des «actes contre-nature» qu'ils subissent. Sur une table, elle dessine mentalement le plan de Cavaignac. Deux geôles avec des barreaux et quatre cellules fermées contenant chacune une vingtaine de personnes, parfois des gosses de 15 ou 16 ans. «La torture c'est dans le garage. Quand on va torturer quelqu'un on dit aux policiers

[8] Titre des auteurs du *Livre blanc*

: “Venez voir ce qu’on va faire de ce chien”.» Dalila affirme que des gens sont morts sous la torture à Cavaignac, que d’autres sont devenus fous. «Presque chaque nuit, vers 11 heures, un prisonnier, parfois deux, est exécuté, puis jeté dehors. Après on dit qu’il est mort dans un accrochage. D’autres sont abattus pendant les transferts.»

Dalila ne connaît en revanche Châteauneuf que par ce que lui disait Nadia, «une copine qui surveillait les femmes terroristes» et qui a été assassinée. Les policiers n’ont en effet le droit d’accéder qu’à deux salles de cette caserne de la Sécurité militaire où sont emmenés les suspects «dangereux» et où il y aurait le matériel le plus moderne, par exemple le FMPK, un fusil-mitrailleur à infrarouge. «Femmes terroristes torturées et violées», racontait Nadia. «Quand on est emmené à Châteauneuf, c’est comme si on n’avait pas existé. Après un temps, on retrouve généralement le corps à la morgue…»

Dans les rangs des policiers, la guerre fait une hécatombe. Au point que ces derniers ne prennent plus en compte les dénonciations par téléphone ou par lettre anonyme «de peur de tomber dans une embuscade».

Jusqu’à décembre 1994, 3427 d’entre eux ont été abattus, dont 325 pour le seul mois de février 1994. C’est à partir de ce moment que les policiers sont autorisés à dormir dans les commissariats. Certains ont tellement peur qu’ils ne rentrent pas chez eux pendant trois ou quatre mois. «Ils voient leurs femmes au commissariat pendant une demi-heure et c’est tout.» Dalila, qui a toujours sur elle son Smith & Wesson, perd une bonne vingtaine de ses copines policiers.

«Je suis restée presque seule. Quand un de vos collègues est assassiné, vous pleurez le premier jour et le lendemain vous rigolez. C’est devenu normal la mort en Algérie. Chaque fois, on se dit “à qui le tour ?” Chaque policier attend son heure pour être assassiné ou pour tuer.»

Sur ses doigts, elle fait un décompte macabre : «La première», Karima Benhadj, en avril 93. Souad Salem, enceinte de cinq mois, Fatma-Zohra, égorgée devant ses parents. Nadia «qu’on appelait Madonna, car elle l’imitait tout le temps». Nacéra, Hamida… et la dernière, Hadjira, en octobre 94, qui travaillait à l’aéroport, ne rentrait jamais chez elle et qui «comme par hasard, un jour ou elle est rentrée, a été abattue par deux types qui l’attendaient à 7 heures du matin, alors qu’elle repartait travailler.» Les unes avaient reçu «des menaces des terroristes» les autres non ; les unes portaient le hidjab, pas les autres ; les tueurs ont pris les armes de certaines, pas des autres. Alors, le doute s’est installé. «Le GIA, il n’assassine pas celles qui portent le voile. Et quand il tue, il prend l’arme, parce que les islamistes, leur but, c’est l’arme…»

Les questions se sont multipliées : pourquoi les policiers les plus aimés dans leurs quartiers, ceux qui aident les gens, sont-ils assassinés ? Pourquoi les gendarmes, qui dépendent de l’armée, sont-ils rarement touchés ? Dalila n’a pas de réponse. «Match vendu», lâche-t-elle seulement, raccourci par lequel ses collègues signifient qu’on «les prend pour des cons», que la mort «est venue de chez nous». Elle répète que les islamistes tuent beaucoup de policiers, et que la police et l’armée en tuent aussi.

Pourquoi ? Elle ne sait pas. «Si on retrouve un cadavre, on dit que c’est le GIA. Si on tue un citoyen, on dit qu’il est mort dans un accrochage ou qu’il était armé. On ne peut plus rien comprendre. Il y a aussi les règlements de compte : Halim, un copain de Cavaignac, a été assassiné par ses deux amis. Maintenant aucun policier ne fait confiance à ses copains.» Elle, par exemple, assure avoir été dénoncée par un de ses collègues, début janvier 95, alors qu’elle était détachée dans un commissariat où elle s’occupait des tâches de police générale, des mises en bière. Pour les morts «suspectes». «Le cercueil était scellé et les familles n’avaient pas le droit de l’ouvrir. C’est la police qui s’occupe des funérailles.»

Un jour, dans le commissariat, Dalila entend de terribles gémissements : «Au sous-sol,

sept hommes à moitié nus, dont un vieillard, étaient à terre dans une flaque de sang. Ils ont d'abord eu peur de moi, puis l'un d'entre eux m'a montré son bras : il était horriblement brûlé, il avait presque un trou. Je leur ai apporté des antibiotiques que j'avais fini par me procurer. Un des deux collègues qui m'avaient vue m'a dénoncée.» Face à son supérieur, elle nie avoir acheté les médicaments et admet seulement les avoir donnés aux détenus. Il lui répond que ce n'était pas son travail et qu'elle ne fait pas partie d'Amnesty International.

«Il s'en foutait complètement et me répétait que j'avais aidé des terroristes. Moi je disais que j'avais aidé des êtres humains, la preuve, c'est qu'ils ont été relâchés quinze jours plus tard.»

Un mois après, le 7 février, elle reçoit une convocation au tribunal d'Alger pour le 12 février. Dalila ne s'explique pas pourquoi son supérieur n'a pas suivi la voie hiérarchique et envoyé son rapport à la DGSN à qui il revient de décider des suites à donner. «Des policiers ont été tués, parce qu'ils avaient quitté leur job ou parce qu'ils avaient aidé des gens considérés comme des terroristes. J'ai compris que je devais partir.» Surtout que l'étau se resserre autour d'elle. Deux mois plus tôt, en décembre 1994, trois hommes masqués circulant en Golf blanche – «probablement des terroristes qui savaient que j'étais policier» – étaient venus demander à sa mère où elle était et exigeaient qu'elle remette son arme dans les quinze jours. Prévenu, son supérieur a dit qu'il ne pouvait lui offrir aucune protection et a seulement conseillé à sa mère de déménager. «Le gouvernement nous a laissé tomber. Il ne nous protège pas. Un policier peut être suspendu pour n'importe quoi. Quand il est puni, on lui enlève son arme pendant une semaine ou dix jours.»

Le 15 février 95, Dalila quitte Alger. Elle qui n'avait rien dit quand ses supérieurs avaient interdit la prière au commissariat après l'arrêt des élections. D'ailleurs, elle n'avait même pas voté. «Musulmane mais pas pratiquante», elle ne s'intéressait pas trop à la politique, car ça «lui cassait trop la tête». Comme beaucoup de policiers, elle s'était toujours dit : «Le roi est mort, vive le roi.» Prête à suivre n'importe quel gouvernement «s'il est bon pour le pays». Elle est vraiment «déçue». «J'ai aidé des gens et je me retrouve au tribunal, c'est pas la loi ça», dit-elle. Avec la sale guerre, le droit, la loi ont reculé, pas la corruption. Des armes rentrent par le port d'Alger après avoir passé la douane. «Certains policiers volent des voitures ou font des casses la nuit. N'importe quel policier qui aime son pays vous le dira. C'est pas les terroristes qui sortent le soir, alors qu'on ne peut même pas aller à l'hôpital sans autorisation pendant le couvre-feu.» Dalila est révoltée de voir un commissaire important – M.O. – mépriser les policiers, «car quand il ramène une femme de la maison de tolérance, elle est mieux vue que les femmes inspectrices». Elle cite les noms de quatre de ses collègues qui ont racketté quelqu'un et qui n'ont pas été révoqués, «car ils tuaient des terroristes le soir». Elle parle aussi de K.B., un agent de recherche de Châteauneuf qui a eu une promotion «parce qu'il tue», alors qu'elle est inspectrice depuis presque dix ans et qu'elle n'a pas bougé du 4e échelon.

Aujourd'hui, Dalila, robe rouge courte et décolletée, espère obtenir l'asile politique dans une ville européenne. Son fiancé, policier, a été abattu par des inconnus en mars 93, cinq mois avant le mariage. «Quand je l'ai appris, je n'ai pas pleuré. Pendant quinze jours, je n'ai pas réagi. Je suis restée comme ça… Depuis, je ne pleure plus et ça fait mal. Quand je vois un corps déchiqueté devant moi, je regarde. On est devenus comme des robots.» Les films d'amour qu'elle adorait «avant» ne l'intéressent plus. Elle n'aime voir que des films d'horreur, même s'ils ne sont jamais assez horribles. C'est sa passion. «Peut-être que je suis devenue folle…» Elle préfère en tout cas cela à ce qu'elle a vu en Algérie.

Aujourd'hui, elle se demande encore pourquoi elle a dû fuir son pays, où elle était libre, faisait du sport, avait un travail – 8 571 dinars par mois, deux fois le salaire minimum –, une maison, des amis.

«Quand on ne supporte plus, quand on a peur d'être assassiné pour rien, de perdre sa jeunesse pour rien, on part. Par n'importe quel moyen…»

Seconde partie
Le carnage de Serkadji
21 - 22 février 1995

Le carnage de la prison de Serkadji, perpétré en plein mois sacré de Ramadhan, a fauché 109 citoyens algériens.

Dans la gestion de son agonie, le pouvoir militaire n'a pas hésité, comme en octobre, comme lors de l'affaire de l'aéroport d'Alger en août 1992, à monter une machination diabolique.

Malgré la chape de la terreur imposée depuis trois ans, malgré la manipulation médiatique, l'intox de nos mercenaires de la plume et autres commentateurs conditionnés, l'ignoble crime a pu être dévoilé. Grâce au courage d'hommes libres, militants des droits de l'homme, avocats, médecins, journalistes dignes, l'opinion publique a été informée de l'ampleur de la tuerie. Au prix de leur liberté et parfois de leur vie, des hommes ont crié haut et fort leur réprobation et leur condamnation de l'ignominie.

Ce carnage, pointe de l'horreur dans la tragédie algérienne, a au moins eu le mérite de mettre à jour le rôle de la justice, d'une certaine presse et des «intellectuels» algériens.

1- La justice, appendice du pouvoir politique, s'est illustrée par une vaine tentative de couverture tendancieuse de ce crime d'Etat, et s'est vautrée dans le mensonge et la contradiction qui ont fait colonne vertébrale des propos du ministre de la Justice et de ceux du procureur général de la cour d'Alger.

2- Une presse ignoble a lancé une campagne de désinformation pour tromper l'opinion publique. De la propension à précéder le déroulement normal des procédures judiciaires aux accusations diffamatoires et calomnieuses contre des citoyens privés arbitrairement de leurs libertés, cette presse aux ordres se sera encore une fois distinguée par son mépris de l'éthique, des règles élémentaires de la justice, et surtout par son désir ardent d'attiser le feu de la discorde et de la haine entre Algériens.

3- Alors qu'un tel carnage aurait provoqué sous d'autres cieux un scandale national et une condamnation unanime de la part de la classe intellectuelle, nous n'avons eu droit en Algérie, hormis les réactions de quelques personnalités dignes, vite qualifiées d'»agitateurs professionnels», qu'au silence frisant l'indécence de nos intellectuels vassaux, des clercs de la médiocrité gouvernante. Nous persistons à croire que ces «intellectuels» restent fidèles à leur trahison historique et à leur lâcheté congénitale.

Cette partie sera composée de quatre chapitres :

1- Le rapport du département Enquêtes et investigations du Comité algérien des militants libres de la dignité humaine et des droits de l'homme.

2- Le rapport de la Commission d'enquête indépendante, constituée par le Syndicat national des avocats algériens, les avocats constitués, les familles des victimes et la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme.

3- Le rapport de la Commission d'enquête dépendante du gouvernement et pilotée par l'Observatoire national des droits de l'homme. Mû par son devoir de docilité, loyal serviteur de l'ordre établi, M. Rezag Bara s'acquittera de sa mission de fort belle manière, comme le remarquera le lecteur, en accablant un peu plus les victimes, et en blanchissant les assassins.

4- Les réactions nationales et internationales au massacre.

Chapitre I
Enquête préliminaire

Comité algérien des militants libres de la dignité humaine et des droits de l'homme

Août 1995

Introduction

Le carnage de la prison de Serkadji, commis le 21e jour du ramadhan, entraînant la mort de 109 citoyens, demeurera, tout comme le massacre de la prison de Berrouaghiia de novembre 1994, une tache indélébile dans l'histoire de l'Algérie indépendante. Cette machination, orchestrée par un pouvoir en décomposition, restera marquée par le sceau de l'horreur et de l'ignominie.

Cette «mutinerie» ou «tentative d'évasion», selon les versions des multiples centres de décision, a soulevé une vague d'indignation tant sur le plan national qu'international ; elle a aussi soulevé nombre d'interrogations quant aux circonstances et au déroulement des faits, au vu des déclarations officielles contradictoires et des tentatives de manipulation venues des autorités judiciaires comme des médias.

Le Comité algérien des militants libres de la dignité humaine et des droits de l'homme a été le premier à publier à la mi-mars 1995 la liste de 105 détenus (politiques et de droit commun) et de quatre gardiens, morts à l'occasion de ce carnage. Cette liste a été reprise par les agences de presse internationales.

Notre Comité, grâce au travail de son département Enquêtes et investigations, est en mesure aujourd'hui de présenter à l'opinion les résultats de son enquête, menée dans des conditions difficiles et laborieuses en raison de la répression dont sont objets ses militants. Cette enquête n'est que modeste contribution de militants libres, pour la manifestation de la vérité et de toute la vérité. Elle est oeuvre de citoyens musulmans algériens qui refusent l'arbitraire et la terreur. Dieu en soit témoin.

Le Comité tient à s'incliner devant la mémoire de toutes les victimes de cet horrible carnage, et à apporter son indéfectible soutien aux familles. Pères et mères n'ont pu voir une dernière fois le visage de leurs enfants, qui ont été enterrés clandestinement par les agents d'une mauvaise conscience criminelle.

Il tient à remercier toutes ces familles, courageuses et dignes face au destin, ainsi que les avocats sincères qui ont voulu faire éclater la vérité malgré les menaces. Il remercie encore les habitants de Bab Djedid, qui l'ont aidé de leurs précieux témoignages, sans lesquels cette enquête n'aurait pu se concrétiser.

La situation carcérale à Serkadji avant la tragédie

La prison de Serkadji se trouve au centre d'une zone extrêmement sensible dite de «haute sécurité». Elle est en effet située à quelques centaines de mètres en aval du ministère de la Défense nationale, de l'Etat-major des armées et de la caserne Ali Khodja. Elle est mitoyenne, en amont, du Commandement national de la gendarmerie, et fait face au commissariat de la haute Casbah. Elle est donc cernée de toutes parts de structures militaro-policières.

Cet établissement est connu pour la sévérité de son régime carcéral. Son règlement intérieur, draconien, n'a rien à envier à celui d'un bagne. Il connaît la surpopulation carcérale : 1600 détenus pour une prison qui n'en pouvait contenir que 900 durant la Guerre de libération. L'hygiène y est déplorable. De plus, cette prison est caractérisée par la particularité de son personnel, au profil psychologique pathologique. Son directeur, le sinistre Hadaoui Ahmed, et son adjoint, Saïd Djemaa, sont connus pour leurs agissements provocateurs, inhumains, cruels vis-à-vis des détenus politiques. Leurs deux principaux sbires et agents des basses oeuvres sont les gardiens Selsaf Ramdane et Noui Hamid, spécialistes des expéditions punitives dans les cachots des sous-sols.

Des gendarmes et des éléments de la Sécurité militaire y patrouillent régulièrement. Ces conditions impitoyables, cette politique de terreur et de provocations permanentes ont été cause de multiples mouvements de protestation de prisonniers bafoués dans leurs droits les plus élémentaires. L'un des plus importants mouvements de protestation fut celui du 26 mai 1993. Il fut sauvagement réprimé le 30 du même mois, veille de l'*Aïd El Adha*, par des renforts de gendarmerie. Cette répression a engendré plus de cent blessés, et la privation des visites familiales durant quarante-cinq jours (voir *Livre blanc*, tome 1).

Le régime de détention appliqué aux prisonniers politiques est plus sévère que celui réservé aux détenus de droit commun. Les politiques sont parqués par groupes de neuf personnes, alors que les cellules ont été conçues pour accueillir trois personnes. Les intimidations, vexations, insultes et bastonnades sont monnaie courante, sous l'oeil complice du directeur et de son adjoint, qui assistent souvent aux expéditions punitives.

Les droits les plus élémentaires du prisonnier sont bafoués. C'est ainsi que livres et journaux sont interdits, tout comme la radio. Plus grave, l'appel à la prière (*adhan*), le port de la barbe et la récitation à haute voix du Coran sont punis d'isolement dans les cachots du sous-sol : le détenu est alors totalement dévêtu, et ce durant quarante-cinq jours. Il est de surcroît privé des visites de sa famille et de ses avocats.

Les détenus sont aussi soumis à de nombreuses vexations. C'est ainsi que plusieurs familles nous ont relaté le supplice de la douche, spécialité des gardiens de Serkadji. Pour gagner les douches, les détenus doivent franchir une haie de gardiens armés de barres de métal. Après la bastonnade, ils doivent sous la douche se contenter d'eau froide, même en hiver. La plupart des prisonniers s'abstiennent de prendre des douches, pour éviter de se retrouver avec des traumatismes multiples et une broncho-pneumonie en fin de parcours...

Il n'est pas abusif d'insister sur le rôle joué par le directeur de l'établissement, qui multiplie les provocations. Il fanfaronne volontiers, se dit «protégé du général Tewfik de la Sécurité militaire». Il est indéniable qu'il bénéficie de hautes protections au sein de l'appareil militaro-policier et de son appendice judiciaire, ce qui explique son comportement et l'impunité dont il jouit.

L'histoire de cette prison retiendra aussi le nom d'un opprimé : le citoyen Ykhlef Cherrati, qui a été la cible préférée de ce directeur et de ses acolytes et leur souffre-douleur, et ce jusqu'à son assassinat. Depuis le jour de son incarcération en 1993, il a continuellement été l'objet de vexations de toutes sortes et de brutalités de la part de gardiens spécialement désignés pour cette basse besogne. Ce citoyen a passé une grande partie de son temps dans les cachots des sous-sols, dévêtu, bastonné et isolé du monde extérieur, malgré son asthme.

C'est ainsi que dans un droit de réponse publié par l'hebdomadaire en langue arabe *El Alam Essiyassi* (Le Monde politique), dans son numéro des 3 au 10 septembre 1994, Me Mecheri, avocat de Cherrati, signale qu'»une plainte a été déposée contre le directeur, son adjoint et l'un des gardiens par le collectif de défense, non seulement en raison du traitement inhumain fait d'insultes et de vexations touchant à la dignité de leur mandant, mais surtout en raison du fait que le directeur a outrepassé toutes les lois de la République, et en particulier la réglementation pénitentiaire, au point qu'il a donné l'ordre à l'un de ses gardiens, spécialiste en la matière, d'agresser notre mandant. Son agression fut si sauvage que les cris de la victime furent entendus par tous les prisonniers de l'établissement, créant ainsi un climat de terreur. Le directeur de la prison de Serkadji pratique le terrorisme à l'intérieur de l'établissement [...]. Le collectif de la défense met au défi le directeur et son adjoint d'accepter la mise en place d'une commission d'enquête, constituée de magistrats, d'avocats et de fonctionnaires du ministère de la Justice, sur les agissements

et les dépassements graves qui touchent à la dignité des magistrats et à l'honneur de la justice». Une nouvelle plainte a été déposée par le collectif des avocats le 31 novembre 1994 auprès du procureur du tribunal d'exception de Bab El Oued, Himeur Kamal, pour agression physique contre leur mandant Ykhlef Cherrati. Aucune suite n'a été donnée à cette plainte.

Le 15 janvier 1995, Ykhlef Cherrati et Me Ali Zouita, avocat en détention préventive depuis trois ans à Serkadji, sont transférés au tribunal d'exception d'Alger pour être jugés. Des hommes cagoulés et armés les sortent de leurs cellules avec brutalité, les jettent dans des véhicules banalisés et les agressent durant tout le trajet menant de la prison au tribunal. Un des hommes cagoulés utilisera une poignée métallique pour agresser Me Ali Zouita. Les deux détenus étaient menottés et avaient les yeux bandés. Une plainte a été déposée par les avocats, en date du 16 janvier 1995, auprès du procureur général de la cour d'Alger, Sayah Abdelmalek, plainte restée sans réponse à ce jour.

Les avocats eux-mêmes ne sont pas épargnés par les agissements et les provocations de l'administration pénitentiaire : insultes, manques de respect, non-présentation ou retard de présentation des mandants, brutalités… De nombreuses plaintes, là aussi, ont été déposées, mais sont restées lettres mortes.

Les transferts sélectifs de détenus politiques

Durant les mois d'octobre et de novembre 1994, la prison de Serkadji a accueilli de nouveaux pensionnaires transférés principalement d'El Harrach, Berrouaghia et Chlef.

Dans ces prisons en effet auraient eu lieu des «tentatives d'évasion», terme officiel cachant les machinations orchestrées par les services spéciaux pour liquider les prisonniers politiques. Ces machinations furent éventées par les détenus eux-mêmes, qui s'avisèrent de la nature du complot, au niveau des prisons d'El Harrach et de Chlef. Berrouaghia, par contre, connut le massacre de 62 détenus.

Bien avant cela, en août 1994, circulait l'insistante «rumeur» d'une évasion imminente des déportés d'Aïn M' guel (camp de concentration ouvert en janvier 1992, où vivaient 647 déportés). Une évasion en plein désert, en été, quand la température avoisine les 50o à l'ombre, ne pouvait être qu'une idée conçue par les officines de Bouzaréah.

Le 8 octobre 1994, circulaient des «rumeurs» de tentatives d'évasion de la prison d'El Harrach. Des canaux «spéciaux» à travers le «Radar» du quotidien *Liberté*, colportaient l'information, impliquant même des avocats. Ces «rumeurs» furent prétexte pour transférer certains détenus politiques sélectionnés sur Serkadji. Il s'agissait plus particulièrement des ravisseurs présumés des employés de l'ambassade de France et du fils de Me Si Mozrag, avocat et militant des droits de l'homme, déporté au Burkina Faso par Charles Pasqua.

Ce transfert abusif et illégal se déroula dans des conditions rocambolesques. Les 6 et 8 octobre 1994, des inconnus cagoulés et armés se présentèrent à la prison d'El Harrach pour «transférer» les prévenus Aouissi et Aït Bellouk, impliqués dans le kidnapping des époux Thévenot. Ces hommes cagoulés, accompagnés de gardiens, s'introduisirent à même les cellules des deux détenus ciblés. Ils les menottèrent, leur recouvrirent le visage de leurs vêtements, les jetèrent dans les malles de véhicules banalisés. Au lieu de les transférer vers Serkadji, ils les déroutèrent vers les salles de torture du commissariat central. Les détenus furent sauvagement suppliciés. L'un d'eux sera châtré, et son avocat dénoncera cette atrocité lors du procès de son mandant.

Parmi les détenus transférés depuis El Harrach, outre Aït Bellouk et Aouissi, figuraient Kaouane Hacène, Lamara Kamal, Remit Rabah et Si Mozrag Mohamed Yacine. L'un des avocats d'Aït Bellouk sera violemment renvoyé par le directeur de la

prison de Serkadji le 11 octobre. On lui refusera le droit de contacter son mandant. La raison, non invoquée, était des plus simples : Aït Bellouk était arrivé le matin même du commissariat central, totalement défiguré par trois jours de tortures. «Il n'était pas présentable», selon un avocat qui nous a relaté cet événement.

Le 12 octobre 1994, plaintes ont été déposées par le collectif des avocats pour «séquestration et tortures», avec demandes d'expertise médicale, auprès du procureur général du tribunal d'exception d'Alger, Himeur Kamal, et du procureur du tribunal d'El Harrach, territorialement compétent. Ces plaintes, encore une fois et comme à l'accoutumée, sont restées sans réponse.

A la mi-novembre 1994, se déroula à huis clos le carnage de la prison de Berrouaghia, où des «forces spéciales», sous la couverture d'hélicoptères, ouvrirent le feu sur des détenus sans défense. Le Comité algérien des militants libres, après enquête, et malgré les difficultés dues au black-out, avait dénombré 62 morts inhumés dans des fosses communes. Là aussi, le directeur de la prison, le sieur Guemache Hamid, se signala par sa cruauté en assassinant avec son arme cinq détenus dans la cour.

Après cette «mutinerie», de nombreux détenus politiques sélectionnés, plus particulièrement des condamnés à mort et à perpétuité, furent transférés sur Serkadji.

Nous établissons ici la liste, non exhaustive, des détenus transférés sur Serkadji :

– Aït Bellouk Mohamed, d'El Harrach, prévenu dans l'affaire des époux Thévenot
– Aouissi Mohamed, d'El Harrach, prévenu dans l'affaire des époux Thévenot
– Aoun Mohamed, de Berrouaghia
– Arous Djamal
– Bakri Zoubir
– Boufes Hocine
– Bouguerroumi Smaïl, de Chlef
– Bouzeraa Khaled
– Cherifi Omar, condamné à mort, transféré de Berrouaghia
– Griche Ali d'El Harrach
– El Wad Mohamed, condamné à mort, transféré de Berrouaghia
– Kaouane Hacène, d'El Harrach
– Lamara Kamal, d'El Harrach
– Laskri Djamal, d'El Harrach
– Makhloufi Mohamed, condamné à mort, transféré de Berrouaghia.
– Moutadjer Hocine, de Berrouaghia.
– Refes Youcef
– Remit Rabah, d'El Harrach
– Si Mozrag Mohamed Yacine, d'El Harrach
– Yacine Rachid
– Zeghida Mohamed

Ces transferts ciblés, que les juristes appellent «extractions abusives», sont mystérieux à plus d'un titre.

1- Pourquoi ce regroupement sélectif, de condamnés à mort et à perpétuité mais aussi de simples prévenus, de trois prisons vers Serkadji ?

2- Certains transferts se sont déroulés de manière rocambolesque et de façon illégale, sans autorisation du parquet et avec transit forcé de trois jours par le commissariat central d'Alger où les détenus ont subi d'affreux supplices allant pour l'un d'eux jusqu'à la castration.

3- Des condamnés à mort ont été maintenus à la prison de Serkadji, contrairement à la réglementation pénitentiaire. En effet, l'arrêté du 23 février 1972 fixant la liste des établissements de transfert des condamnés à mort stipule dans son article 1er que «les condamnés à mort sont transférés dans les établissements pénitentiaires suivants : El Asnam, Berrouaghia, Tazoult, Tizi-Ouzou «. L'article 2 du même arrêté précise que «le transfèrement doit avoir lieu, en tout cas, dans les huit jours qui suivent le prononcé de la sentence «. Il apparaît clairement que la loi a été délibérément violée. Plus étrange encore, l'écrasante majorité de ces condamnés à mort ont été exécutés lors de l'assaut.

Les provocations durant ramadhan, prémices de la machination

La situation carcérale durant le mois de ramadhan de l'année 1995 a été marquée

par une exacerbation de la tension, la multiplication des vexations et des provocations, plus particulièrement entre les 5 et 20 février. Certains détenus ont imputé cette insoutenable tension au jeûne, d'autres, gagnés par l'inquiétude, ont préféré en parler à leurs familles et à leurs avocats. Abdelkader Hachani, en détention préventive depuis près de quatre ans, avait parlé à ses avocats de «situation étrange et anormale.»

Des gardiens zélés, à l'image du dénommé Noui Hamid, s'amusaient par exemple à enlever leurs cuillères aux détenus, les obligeant à boire leur *chorba* (soupe)[9]. D'autres détenus étaient insultés et agressés gratuitement.

Le 15 février 1995 (correspondant au 15e jour du ramadhan), alors qu'un groupe de prisonniers accomplissait la prière du *Taraouih*, une meute de gardiens fit brutalement irruption dans la salle, munis de bâtons et de barres. La prière fut interrompue, des coups se mirent à pleuvoir sur les détenus. Pourquoi les avoir empêchés ce jour-là d'accomplir cette prière, alors que pendant quatorze jours elle avait été pratiquée sans contrainte ?

Les 80 détenus qui accomplissaient la prière furent immédiatement, sous une pluie de coups, conduits dans les cachots du sous-sol, et enfermés par groupes de huit dans des cellules exiguës de 2 x 3 m. Cette sanction entraînait automatiquement la privation de visite familiale et d'alimentation extérieure (couffin). Ces détenus «punis» devaient se contenter, en ce mois de ramadhan, d'un bol d'eau trouble en guise de *chorba*. Cet incident eut lieu cinq jours avant le carnage.

Autre fait étrange, le jeune gardien Hamid Mebarki, âgé de 25 ans, recruté depuis peu, fut affecté d'emblée au quartier où étaient isolés les condamnés à mort. Cette jeune recrue affectée à une zone sensible n'avait ni qualification ni expérience dans le domaine de la gestion carcérale et du contact humain, particulièrement avec des citoyens jugés arbitrairement lors de procès iniques et lourdement condamnés. Il s'avérera par la suite que c'est cette «recrue» qui fournira des armes... rouillées et des grenades... inoffensives. Faire rentrer avec aisance des armes dans un lieu connu pour la rigueur de sa surveillance et la minutie de ses fouilles, échapper à la tuerie quand on est au milieu des «mutins», et programmer en fin de compte l'échec, paraissent des faits assez étranges. Qui est en réalité ce «gardien» ? Qui l'a parachuté à Serkadji et qui lui a fourni des armes inutilisables ?

La journée du 17 février 1995 vit un important chambardement dans les salles de détenus. Habituellement en effet, dans un souci de sécurité, les détenus sont fréquemment permutés, pour qu'ils ne puissent tisser des liens et préparer une éventuelle évasion. Or, ce vendredi 17 février 1995, les permutations n'ont pas été faites au hasard comme d'habitude, mais de manière sélective, sur la base de listes. Ce fait inquiéta les prisonniers ; certains informèrent leurs avocats. En effet, de véritables regroupements furent opérés, en fonction de «l'importance politique» des détenus, et plus particulièrement dans la salle 25. Il s'avérera par la suite que les plus gros dégâts humains et matériels eurent lieu dans cette salle, où fut concentré le maximum de la puissance de feu.

Deux témoignages de détenus survivants, rapportés à la Commission d'enquête indépendante constituée d'avocats, de familles de victimes et de la LADDH, sont significatifs et prémonitoires[10].

La journée du 20 février fut marquée par un va-et-vient incessant de véhicules banalisés vers la prison. Ce ballet intrigua les habitants du voisinage. Plusieurs témoins ont confirmé ces faits. D'autres citoyens, qui habitent face à la prison, ont signalé l'entrée de trois véhicules banalisés aux environs de 23 heures 45.

Durant la nuit du 20 au 21, les détenus furent surpris par une fouille inhabituelle et

[9] La *chorba* se mange avec une cuillère. Obliger un détenu à boire sa *chorba* est un acte d'humiliation.

[10] Voir rapport suivant dans ce chapitre.

tardive des cellules, menée en présence du directeur. Cette fouille se concentra plus spécialement sur le quartier où étaient isolés les condamnés à mort, salle 25. Après cette fouille, les détenus furent tout aussi étonnés de voir le gardien Selsaf Ramdane, sbire du directeur et spécialiste des expéditions punitives, désigné comme... officier de permanence. Cette désignation de dernière minute d'un simple gardien à un poste névralgique de responsabilité, après une fouille inopinée et tardive en présence du directeur, augmenta l'inquiétude des détenus. Plus d'un s'endormit en se posant des questions.

La nuit des longs couteaux

Après avoir accompli individuellement et furtivement leurs prières, et récité à voix basse, de peur d'être punis, des versets du Coran, les détenus se sont partagés quelques aliments du *s'hor*. Inquiets, nombre d'entre eux s'interrogeaient : de quoi serait fait le lendemain ?

La plupart des témoignages de prisonniers survivants sont formels : ils ont été réveillés par des civils armés et cagoulés, portant pour la plupart des chaussures de sport, certains des jeans, et ce entre 3 et 4 heures du matin, avant l'adhan du fedjr (prière de l'aube). «Nous avons été brusquement réveillés avec l'ouverture soudaine des portes par des hommes cagoulés et chaussés de baskets. Leurs voix nous étaient étrangères. Ce n'étaient ni celles des gardiens, ni celles de nos compagnons. D'un ton autoritaire et menaçant, ils nous ont demandé de sortir et de gagner la cour», a raconté un survivant à son avocat. « Ils nous ont menacés de leurs armes. Ils étaient fébriles dans leurs gestes, comme s'ils étaient pressés. L'un d'eux avait un trousseau de clés. Ils étaient cinq ou six, tous cagoulés...», a dit un survivant de la salle 30 à sa famille.

Un détenu de la salle 26 a relaté à ses avocats que deux inconnus cagoulés et armés se mirent à forcer la serrure de sa cellule, car leurs clés ne semblaient pas correspondre à la serrure.

Des centaines de détenus, éberlués, libérés «spontanément», dont en tout premier lieu ceux du quartier des condamnés à mort, se sont retrouvés dans les cours à se regarder et à se demander ce qui se passait. Les survivants sont formels : ces hommes cagoulés ont disparu aussi rapidement qu'ils sont apparus. Aucun d'eux n'a été rencontré ni dans les couloirs ni dans les cours. Un brouhaha est monté des salles et des cellules, l'effervescence régnait partout. Les uns montaient, d'autres descendaient, mais il n'y avait aucune trace des hommes cagoulés qui ouvrirent salles et cellules. «Ils s'étaient volatilisés», a confié un témoin à ses avocats.

Durant cette période de flottement, l'effet de surprise passé, trois prisonniers politiques condamnés à mort ont remonté les escaliers en direction de leur salle, et ont alors découvert, dans le couloir, quatre gardiens ligotés et sauvagement égorgés. Un témoin rapporte : «Nous n'avons rien compris. On s'est retrouvés comme par enchantement en dehors de nos cellules. On s'interrogeait sur les responsables de cette évasion, car on a cru au début qu'il s'agissait d'une évasion. Mais il n'y avait personne qui dirigeait, c'était la pagaille.»

Vers 5 heures du matin sont arrivés les premiers renforts militaires et policiers. Les sirènes de leurs véhicules déchiraient le silence de la haute Casbah. Selon les habitants, tout le quartier a été bouclé. Selon de nombreux témoins qui se trouvaient dans la cour, des militaires cagoulés et munis de fusils à lunettes se sont alors postés sur les toits et les terrasses. Il était 6 heures 30 environ quand le premier coup de feu a éclaté. Un des militaires postés sur le toit a tiré sur le détenu Mechrouk Mohamed qui se trouvait dans la cour. La prison était en ébullition. Chacun se demandait ce qui se passait.

Le moment de panique passé, certains détenus connus pour leur autorité morale se sont concertés. Ils n'arrivaient pas à s'expliquer cette libération «spontanée» et l'absence de meneurs. Ils surent que certains jeunes détenus, croyant à une évasion, étaient en train de briser certaines

grilles de l'infirmerie et des cuisines. Ce groupe décida d'emblée d'appeler au calme et d'élargir leur cellule de crise à d'autres détenus. Il résolut ainsi de faire appel à Abdelkader Hachani. Des détenus furent chargés d'aller l'extraire de sa cellule.

La cellule de crise fut alors constituée de Hachani, Cherrati, El Wad, Kaouane et Layada. Un appel au calme fut lancé, pour que personne ne réponde aux provocations et ne tombe dans le piège d'une éventuelle machination. Des émissaires furent envoyés dans toutes les salles pour donner ces consignes. Dans sa lettre au général Zeroual datée du 7 mars 1995, Abdelkader Hachani a relaté qu'à son arrivée «il y avait cinq victimes, des centaines de détenus en ébullition, des armes... Nous avons pu, grâce à Dieu, mettre sur pied une cellule de crise qui a pris sur elle la responsabilité d'éviter qu'il y ait de nouvelles victimes et des destructions dans l'établissement, et d'essayer de trouver une issue pacifique à la crise».

Après cet appel au calme, la cellule de crise va engager des contacts avec l'administration, par l'intermédiaire de Hachani et de Layada. Dès 7 heures 45, les autorités militaires étaient sur place, et le premier contact avec les émissaires des prisonniers put avoir lieu. Deux généraux, dont Gheziel, et un colonel coordonnaient les opérations. Le procureur général de la cour d'Alger jouait le rôle d'intermédiaire entre les militaires et les prisonniers. Dès le premier contact, des engagements formels ont été donnés par les deux représentants de la cellule de crise au procureur général : il n'y aurait ni violence ni atteinte à l'intégrité physique des gardiens retenus à titre préventif par les prisonniers de peur de représailles. La cellule de crise constituée par les prisonniers était unanime quant au traitement pacifique à apporter à la situation. Mais les détenus, échaudés par les précédents de Serkadji (30 mai 1993) et de Berrouaghia (novembre 1994), exigeaient des garanties et des assurances officielles pour que toute la lumière soit faite sur cette affaire et que des représailles aveugles ne soient pas exercées. Leur seule exigence, modeste, fut la présence d'une tierce partie composée de trois avocats : Abdenour Ali Yahia, Bachir Mecheri et Mustapha Bouchachi. Et ce pour qu'ils soient témoins de l'engagement de l'administration de régler ce problème conformément à la loi.

Un témoin raconte : «Il était normal que nous demandions des garanties. J'ai vécu personnellement le carnage de Berrouaghia et j'ai vu la sauvagerie dont étaient capables les militaires qui ont donné l'assaut. J'ai vu l'impensable : un directeur de prison achever des prisonniers avec son arme personnelle. Il était donc normal, après cette triste expérience, d'exiger au moins la présence d'avocats.»

Un témoin de la salle 30 raconte : «Au fur et à mesure que le temps passait, les toits et les terrasses de la prison se couvraient d'hommes cagoulés et armés de fusils à lunettes. L'un d'eux a abattu Mechrouk Mohamed.» Un détenu, membre de la cellule de crise, survivant du carnage, dit à son avocat: «Nous nous sommes entendus pour qu'en présence des trois avocats, nous puissions constater ensemble, administration et cellule de crise des détenus, la mort de cinq personnes dès les premières heures, dont il fallait élucider les causes, ainsi que la réintégration des cellules, pacifiquement et sans dégradation des lieux; et pour que les autorités puissent mener en toute équité une enquête et déterminer les responsabilités dans ce traquenard.»

Aux environs de 10 heures, Hachani et Layada furent chargés de formuler cette modeste demande aux autorités militaires, dirigées par un général de la Sécurité militaire en présence du général Gheziel. C'est le procureur général qui intercepta les deux émissaires devant l'une des grilles. Le procureur Sayah intervint autoritairement, porta des accusations très graves contre les détenus, affirma qu'il n'était pas question de négocier, et que les détenus devaient se soumettre immédiatement aux exigences des autorités militaires. Après maintes tentatives infructueuses, Hachani finit par prendre la parole, malgré les menaces du procureur général. Il parla de la situation anormale et étrange qui prévalait depuis

quelques jours, de l'ouverture matinale des cellules par des inconnus. Il fut à plusieurs reprises interrompu par les menaces du procureur. Lorsque Hachani exigea la présence des trois avocats, le procureur perdit son sang-froid. Sa réponse fut cinglante : «L'Etat n'a pas besoin de témoins ! «Il menaça à nouveau les détenus qui ne réintégreraient pas leurs cellules immédiatement et sans conditions.

L'exigence des prisonniers fut toutefois rapportée par le procureur général aux généraux. L'un d'eux, qui semblait être de la Sécurité militaire, sursauta : «Il n'est pas question de ramener des avocats, et à plus forte raison Abdenour Ali Yahia ! «Un civil qui n'a pu être identifié lança alors : «Nous pourrions le remplacer par Me Tahri ?» Le général lui répliqua sèchement : «Non, j'ai dit personne !»

Le refus catégorique semblait être la seule réponse des autorités militaires et de leur appendice judiciaire. Ne désespérant pas, la cellule de crise prit deux décisions sages :

1- la libération d'un gardien, en signe de bonne volonté,

2- le retour des détenus dans leurs cellules. Cette dernière décision fut prise à titre préventif, du fait de l'arrivée incessante de renforts militaires : des dizaines de soldats étaient postés sur les toits.

Des informations parvinrent à la cellule de crise : des détenus avaient découvert des pistolets et des grenades ; Boumaarafi, l'auteur présumé de l'attentat contre Boudiaf, avait été libéré par des prisonniers. Elle apprit également que l'effervescence avait gagné les prisonniers de droit commun.

Les membres de la cellule de crise se répartirent les tâches pour commencer à faire regagner leurs cellules aux détenus. Cherrati, descendu dans la cour, appela au calme et canalisa le retour vers les salles.

Une nouvelle tentative de discussion fut entamée en début d'après-midi avec le procureur général, flanqué cette fois-ci d'un colonel. Les délégués des détenus insistèrent encore sur leur souci d'une issue pacifique, tout en réitérant leur exigence de présence des avocats. Le procureur Sayah, sur ordre des militaires, rejeta catégoriquement cette demande. Hachani fit alors savoir à ses deux interlocuteurs que les détenus, dans leur grande majorité, avaient commencé à réintégrer leurs cellules dans un souci d'apaisement, et que ne restait dehors qu'un groupe restreint qui n'attendait que l'arrivée des avocats pour gagner les cellules. Le procureur et le colonel se regardèrent, interrogatifs, comme si ces propos n'arrangeaient pas leurs desseins. Ils semblaient inquiets de la tournure... pacifique que prenaient les événements. La lucidité et la pondération des décisions prises par la cellule de crise semblaient gripper la stratégie de l'ombre. Le colonel, comme perturbé, laissa le procureur seul avec Hachani et Layada, et partit rejoindre les généraux. Les deux délégués continuèrent à discuter avec le procureur afin de tenter d'infléchir ses positions (ou plutôt celles des militaires) tout en sachant qu'il n'était qu'un piètre exécutant. Quelque temps après, il était 16 heures 30 environ, revint le colonel, plus excité que jamais. Il était porteur de deux ultimatums :

1- les prisonniers détiendraient Boumaarafi et le «gardien» Mebarki : leur libération devait être immédiate,

2- les généraux donnaient dix minutes aux «mutins» pour se rendre, sinon l'assaut serait donné.

Les événements subitement s'accéléraient. Immédiatement, des mégaphones diffusèrent les ultimatums. Hachani et Layada demandèrent un moment pour prendre à nouveau contact avec la cellule de crise. Hachani supplia le procureur général de lui accorder un peu de temps pour discuter avec le groupe restreint des récalcitrants : «Donnez-nous quelque temps et avec l'aide de Dieu, nous allons régler le problème. Evitons, M. Sayah, de faire couler le sang d'Algériens...»

Le procureur lui répliqua qu'il ne restait qu'une vingtaine de «mutins» et que les forces de sécurité avaient occupé la prison sans rencontrer de résistance. Hachani le supplia à nouveau de lui accorder un instant pour pouvoir les rencontrer. Après un long silence, le procureur lui répondit qu'il allait consulter ses supérieurs. Il ne revint jamais.

La tension était perceptible au sein des forces d'intervention. Des tireurs d'élite étaient en position dans chaque coin de la prison. Tous les recoins étaient occupés par des parachutistes cagoulés, armes automatiques au poing. Certains, selon divers témoignages concordants, avaient mis en batterie des FMPK. Les mégaphones répétaient les ordres de réintégration des cellules et de remise de Boumaarafi et du gardien. Les signes prémonitoires d'une déflagration étaient palpables, malgré la bonne volonté des prisonniers de résoudre un problème créé ailleurs.

Devant ce branle-bas de combat mis en place par les généraux, certains détenus, de leur propre chef, sans consultation de la cellule de crise, prirent des otages parmi les détenus de droit commun, et plus particulièrement parmi les policiers et étrangers incarcérés. Ils pensaient qu'ainsi les forces de sécurité n'oseraient pas tirer sur eux. C'était se tromper sur les véritables desseins de ceux qui avaient décidé de semer la mort en ce mois sacré de ramadhan.

Il était 17 heures 30 environ. Les deux délégués de la cellule de crise, Hachani et Layada, qui attendaient patiemment le retour du procureur général, furent brutalement happés par des militaires cagoulés et des gardiens armés. La Commission d'enquête indépendante constituée d'avocats, des familles des victimes et de la LADDH, dans son rapport préliminaire publié le 3 juillet 1995, rapporte que «Hachani et Layada ont été séquestrés et maintenus dans un isolement total durant trois jours, sans eau ni nourriture, et dans des pièces exiguës servant de parloirs aux avocats». Les avocats de Hachani, dans un communiqué publié début mars, signalaient que «leur mandant a été violemment frappé par les gardiens» et qu'»on lui aurait rasé la barbe de force».

Ces faits, rapportés par les familles, les survivants de la tragédie et certains avocats des victimes, montrent un refus délibéré des autorités militaro-policières et de leur appendice judiciaire de façade de voir cette affaire se dénouer pacifiquement. Les «stratèges» de cette machination misaient sur une révolte violente des détenus, chose qui ne se produisit pas, malgré tous les ingrédients mis en place. La séquestration des deux représentants des détenus mettait un terme définitif et unilatéral à des pseudo-discussions qui n'étaient en réalité que manoeuvre pour permettre la mise en place d'un dispositif d'éradication.

Pourquoi les autorités militaires ont-elles refusé catégoriquement la médiation des trois avocats qu'ont demandée les détenus ? Il existe pourtant un exemple assez éloquent qui a vu la médiation d'un avocat mettre un terme à une véritable mutinerie de prisonniers de droit commun, à la prison d'El Harrach en octobre 1991. Cette médiation aurait pu éviter la mort de plus d'une centaine de citoyens algériens.

Il est à noter aussi, fait très important, que durant toute la période de «discussions», plus de dix heures, il n'y eut aucune nouvelle victime, ni aucune dégradation.

A cette phase de l'enquête, nous sommes en droit de nous interroger sur plusieurs faits troublants.

1- Qui sont ces civils cagoulés et armés, portant jeans et baskets, qui ont ouvert les portes des cellules avec des clés qui sont en principe placées sous la responsabilité directe de l'officier de permanence ?

2- Pourquoi cette réaction embarrassée du colonel et du procureur général quand Hachani et Layada leur ont annoncé la réintégration de leurs cellules par la majorité des détenus ?

3- Pourquoi les autorités militaires étaient-elles embarrassées et excitées en apprenant

que Boumaarafi et le «gardien» Mebarki étaient au milieu des détenus, ce qui a retardé l'assaut ?

Le carnage

Un survivant, témoin de la tragédie, a confié à ses avocats : «Des tireurs d'élite se sont postés sur les toits, d'autres, ainsi que des parachutistes, se sont postés à l'entrée des couloirs. Ils étaient munis de fusils mitrailleurs et bardés de grenades. Beaucoup de détenus observaient de leurs salles ce dispositif menaçant et inquiétant. D'autres détenus arrivaient de la cour. Dans certains secteurs, ils étaient refoulés.»

Un autre prisonnier, ayant miraculeusement échappé au carnage, raconte : «J'étais dans l'une des cours, certains détenus tentaient de rejoindre leurs cellules selon les ordres donnés par la cellule de crise, d'autres revenaient, refoulés par le dispositif militaire au niveau de l'entrée des couloirs. J'ai vu le Cheikh Cherrati réguler dans la cour le flux des détenus. Il portait le Coran dans la main droite, bras levé vers le ciel. Il appelait ses frères «à ne pas répondre aux provocations». «C'est un complot pour nous décimer, rejoignez vos cellules, que Dieu vous protège !» a-t-il lancé avant de reprendre la récitation de versets du Coran. On était en fin d'après-midi, entre 17 et 18 heures. Soudain, un coup de feu a retenti. Nous avons vu Cherrati vaciller et lâcher le Livre. Du sang giclait de sa tête. Il a continué à réciter le Coran de manière saccadée, en s'effondrant. Puis il s'est tu. Une mare de sang s'étalait près de sa tête. Deux frères se sont élancés vers lui pour lui porter secours. L'un d'eux l'a retourné, a soulevé sa tête ensanglantée en criant : «Ya Cheikh, ya Cheikh !» Une rafale a déchiré à nouveau le ciel et a déchiqueté la jambe de Cherrati. L'une des balles est allée se loger dans le coude de l'un des frères qui voulaient le secourir. Une véritable fusillade a alors éclaté. Je me suis caché dans un coin de la cour qui sert d'urinoir, derrière une murette. J'ai vu des militaires nous observer à la jumelle... C'était l'apocalypse...»

Des témoignages concordants ont précisé que Mechrouk Mohamed et Cherrati ont été tués dans la cour par des tireurs d'élite.

«Les hommes tombaient comme des mouches» raconte un témoin blessé à la cuisse. «Des corps tombaient sur d'autres, des cris stridents fusaient, des *Allah Akbar* leur succédaient. Certains prisonniers, recroquevillés, gémissaient et prononçaient la *chahada*.»

On se mit à tirer sur tout ce qui ressemblait à une forme humaine. Des militaires jetèrent des grenades dans les urinoirs de la cour où s'étaient retranchés certains détenus. Des corps furent déchiquetés. Une fois l'éradication terminée dans la cour, des grappins en bout de cordes récupéraient morts et blessés. Des scènes horribles furent vécues par les prisonniers. Un témoin raconte : «On se serait cru dans un abattoir, des cordes, des crochets, des corps ensanglantés...» Un des premiers corps hissés fut celui de Cherrati.

A l'intérieur des salles, le carnage fut tout aussi effroyable. Des détenus bloqués entre la cour et les salles furent systématiquement abattus. Les tirs étaient, selon plusieurs témoignages concordants, concentrés sur les salles 25, 29, 30 et 31. Il s'agit des salles où eurent lieu les transferts sélectifs et les permutations ciblées. Des grenades offensives furent lancées à travers les grilles d'aération. Suivirent des tirs nourris d'armes automatiques. De nombreux témoins sont formels : des FMPK ont été utilisés. Leurs balles meurtrières ont fait des ravages sur des prisonniers sans défense. Les salles ont été transformées en véritables boucheries. Du sang giclait partout. Des membres désarticulés et des lambeaux de chair calcinée s'éparpillaient, une odeur de chair brûlée envahissait les salles. «Des tirs, des cris, des gémissements... C'était l'apocalypse», raconte un miraculé de la salle 31. Des détenus s'étaient blottis dans les coins de cellules et de salles ou sous les cadavres de leurs compagnons pour se mettre hors de portée des tirs et des grenades. Les cris de douleur se mêlaient aux *Allah Akbar*. Les murs, plus particulièrement ceux de la salle 25, furent

criblés de balles, avec d'énormes trous dus aux tirs des FMPK. La lourde porte de cette salle fut descellée par la puissance de feu des fusils mitrailleurs et des grenades. Les premières victimes, selon plusieurs témoins, dans les salles et plus particulièrement dans la salle 25, furent les détenus de droit commun (policiers et douaniers) qui avaient été utilisés comme protection par les prisonniers politiques pour que les militaires ne tirent pas sur eux.

L'*adhan du maghreb* fut couvert par le crépitement des armes automatiques et les explosions de grenades. Cette fusillade nourrie dura du mardi 21 février à 17 heures 30 au mercredi 22 février à l'aube, selon plusieurs témoignages de survivants, mais aussi d'habitants de Bab Djedid.

Des témoins rescapés racontent qu'ils étaient comme paralysés sous la puissance de feu des militaires. La fumée des grenades les asphyxiait mais ils ne pouvaient bouger, tétanisés par le sifflement des balles et le bruit des explosions. Un autre témoin dit qu'aux environs de 22 heures un officier a crié à l'un de ses hommes, dans le couloir menant à la salle 25 : «Nous avons localisé Boumaarafi et le gardien !»

Un autre témoin relate : «Soudain la fusillade s'arrêta. Un militaire qui nous observait avec des jumelles criait : «Ils sont là, ils sont là !» «Où sont-ils ?» répliquait un autre, pistolet à la ceinture. Nous vîmes alors descendre des cordes au bout desquelles se trouvaient des crochets en forme de grappins. Un militaire intima à Boumaarafi et au «gardien» Mebarki l'ordre de s'accrocher à ces cordes. Mebarki, en longeant le mur, alla s'accrocher à la corde, sans hésitation. Boumaarafi titubait, il tenait son genou avec sa main. Il boitait, semblait blessé. Son pantalon était déchiré et mouillé. Il regarda le militaire avec un grincement de dents, et hésita. Le militaire insista, lui lança : «Vite, accroche-toi, vite !» Boumaarafi, en traînant la jambe, finit par arriver près de la corde et s'accrocha. Durant toute cette phase d'évacuation de Mebarki et de Boumaarafi, les tirs avaient cessé. Nous entendions seulement des bruits sourds d'explosion accompagnés d'*Allah Akbar*.»

Un gardien, qui a eu le courage de témoigner malgré les risques encourus, énonce que le procureur général, fébrile, s'est tenu un moment aux côtés d'un officier qui supervisait l'opération de «sauvetage» de Boumaarafi et du «gardien». Il exultait en voyant comment étaient récupérés ces deux hommes. «C'est extraordinaire, c'est formidable, *Baraka Allah Fifoum* ! (Dieu vous bénisse !)» lançait-il en levant les bras en l'air. «Il était heureux comme un enfant qui regarde un film d'aventures», conclut le gardien.

Ce comportement, peu glorieux pour un haut fonctionnaire de l'Etat alors que le sang algérien coulait sous ses yeux, est confirmé par la Commission d'enquête indépendante dans son rapport préliminaire sur le carnage : «L'assaut sera donné lorsque Boumaarafi et le gardien auront été hissés vers la terrasse et que le procureur général se sera écrié : «C'est formidable !» Effectivement, dès que ces deux personnes furent récupérées et mises à l'abri, la fusillade reprit de plus belle. Aux tirs ciblés des tireurs d'élite succédèrent les rafales d'armes automatiques et les explosions de grenades qui tentaient d'étouffer les cris d'*Allah Akbar*. Le grain de sable constitué par l'intrusion de Boumaarafi et Mebarki ayant été ôté, le carnage pouvait reprendre.

A l'aube du mercredi 22 février, les tirs devenaient intermittents, sporadiques. Un dernier assaut, précédé d'explosions de grenades, fut perpétré vers 8 heures 30. Vers 9 heures, le général de la Sécurité militaire et Gheziel donnèrent l'ordre de cessez-le-feu. Après près de quinze heures de tirs et d'explosions, les autorités militaires daignaient arrêter la fusillade. Mais le massacre allait continuer sous d'autres formes.

Un témoin de la salle 29, blessé à la cheville et gisant sous les corps de ses frères tués, raconte : «Il était environ 9 heures quand j'ai entendu un militaire transmettre à ses hommes l'ordre de cessez-le-feu. Il leur ordonna de lancer un dernier jet de grenades avant de pénétrer dans les salles et les cellules. J'étais sous le corps d'un frère

sans vie. Soudain eut lieu une explosion, la énième mais aussi la dernière. J'ai senti des pointes de feu transpercer ma cheville droite. C'étaient des éclats de grenade. J'avais atrocement mal...»

Un autre prisonnier, blessé à la hanche, témoigne : «Après les dernières explosions, les militaires ont fait irruption dans notre salle, armés de kalachnikovs et baïonnette au canon. Ils nous marchaient dessus avec leurs rangers. Certains frères gémissaient. Ils étaient systématiquement transpercés et achevés à la baïonnette. J'ai essayé de faire le mort...»

En effet, après la fusillade, les militaires passèrent à la seconde phase, l'achèvement des blessés. Cette opération fut réservée aux salles 25, 29, 30 et 31, celles des «politiques ciblés».

Peu de temps après, aux environs de 12 heures, selon de nombreux témoignages concordants, réapparurent les civils cagoulés et armés qui avaient ouvert les portes des cellules la veille à l'aube. Ils étaient accompagnés d'un officier parachutiste, du directeur de la prison et de deux gardiens. L'un des civils cagoulés tenait une liste et appelait nommément les détenus. Les gardiens retournaient les cadavres et se chargeaient de les identifier. Lorsque le détenu était encore vivant, il était sur ordre de l'officier emmené par les hommes cagoulés vers un endroit discret pour y être achevé d'un coup de pistolet. Hocine Metadjer, gravement blessé au ventre et au cou, fut reconnu par le gardien Noui. Un des civils cagoulés l'acheva à bout portant avec son PA. C'est ainsi encore que les détenus Hacène Kaouane, Noureddine Harik, Mohamed El Wad, Mourad Kritous, Mourad Bouakaz et Smaïl Bouguerrouma, tous blessés, ont été extraits des salles et exécutés par les civils cagoulés.

Kacem Tadjouri et un autre détenu, que nous appellerons B. pour des raisons évidentes de sécurité, puisqu'il est toujours en vie, n'avaient pu être localisés. Le civil cagoulé en possession de la liste était fou furieux. Pour les retrouver, la mobilisation générale fut décrétée, les mégaphones les appelèrent partout, dans la cour, dans les salles... L'un des gardiens fit remarquer que Tadjouri portait un blouson jaune. La chasse au blouson jaune était lancée. Finalement, Tadjouri, grièvement blessé, fut localisé en salle 25, gisant sous des cadavres. Son blouson n'était plus de couleur jaune mais rouge sang. Un militaire le piqua dans le dos avec sa baïonnette. Tadjouri réagit en poussant un gémissement. Il fut achevé par l'un des civils cagoulés d'une balle de PA à bout portant. B. quant à lui échappa miraculeusement à la mort. Il était dans la cour quand les civils cagoulés le cherchaient. Le gardien qui les accompagnait ne le connaissait pas : il donna un faux nom.

Le pillage des morts et des survivants

Les détenus recherchés une fois exécutés, commença la phase du pillage. Tous les détenus survivants furent regroupés dans les cours de la prison, où les attendaient des gendarmes.

Militaires et gardiens surexcités et hystériques s'adonnèrent au pillage des salles, au vol des effets vestimentaires et autres biens des détenus. Des militaires arrachèrent sur des cadavres des chaussures de sport, des blousons, des vestes. D'autres récupérèrent des couvertures et des pulls dans les sacs des prisonniers. Les gardiens s'acharnèrent sur les victuailles à leur portée, se les disputant à coups d'obscénités. Café, sucre, gâteaux, tout fut raflé. L'argent des détenus fut pris également. Il s'agissait d'un pillage en règle, digne des guerres tribales.

Au même moment, les détenus survivants ne figurant pas sur les listes noires étaient canalisés vers les cours par des gardiens armés de barre de fer. Le gardien Selsaf Ramdane exhibait une véritable massue. L'un des témoins indique : «Dans la cour, c'était effroyable. Il y avait des mares de sang. De nombreux morts et blessés avaient été hissés par des crochets vers les terrasses. Des détenus grièvement blessés étaient descendus des cellules et jetés dans la cour. Nous avons été, en cet après-midi du mercredi 22 février, journée froide et

humide, contraints de nous coucher à plat ventre sur le sol malgré nos blessures. Nous avions oublié que nous n'avions rien mangé depuis trente-six heures. Il ne nous restait devant cet arbitraire qu'à prier le Tout-Puissant pour alléger nos souffrances. Des gendarmes, dont certains étaient cagoulés, occupaient les cours. Ils nous donnaient des coups de rangers. D'autres se moquaient de nous.»

Un autre témoin rapporte : «Je suis descendu dans la cour avec mes frères. J'étais légèrement blessé au flanc par un éclat de grenade. Je ne saignais plus mais j'avais mal. J'ai vu dans la cour un frère détenu, Boumezrag Djamal, qui respirait difficilement. Il venait de faire une crise d'asthme. Il en faisait souvent à cause de l'humidité des cellules. Il était allongé, il a levé son bras pour demander assistance. Il suffoquait de plus en plus. Le gardien Selsaf, qu'on surnomme *Rthila* (l'Araignée), le voyant ainsi, s'est approché de lui et l'a insulté. Djamal ne demandait que de l'aide. Il a reçu deux coups de massue de ce gardien. Il a perdu connaissance après avoir poussé un cri rauque. Il ne s'est jamais relevé. Il venait de mourir sous nos yeux, sous les coups d'un gardien criminel, Ramdane Selsaf.»

Malgré le froid glacial et la pluie qui commença à tomber dans la soirée, les détenus furent maintenus allongés à plat ventre dans la cour toute la nuit. Un calvaire d'une autre nature venait de commencer. Les détenus étaient à la merci de gendarmes et de gardiens hystériques qui voulaient se venger. Les gardiens armés de barres de métal se mirent à frapper violemment les détenus qui gémissaient pour les réduire au silence.

Des gendarmes excités prenaient pour cible d'autres détenus plus ou moins valides. L'un d'eux s'amusait à écarter les jambes des détenus et à leurs asséner des coups de rangers au niveau des organes génitaux. Un autre ramassait toutes les lunettes de vue et les écrasait.

Dans son rapport préliminaire, la Commission d'enquête des avocats rapporte le cas d'un détenu «agressé par un élément cagoulé des forces d'intervention qui l'a contraint, sous la menace de son arme, à se soumettre à ses pulsions malsaines. Le détenu a été entraîné dans une cellule où il a été sodomisé».

Les habitants de Bab Djedid qui ont accepté de témoigner ont apporté des éléments intéressants. Ils ont signalé, comme nous l'avons dit précédemment, le va-et-vient des véhicules banalisés durant toute la journée du 20 février. Les premiers coups de feu, sporadiques, ont débuté le mardi 21 février avant l'adhan du maghreb. Après la rupture du jeûne, ils ont entendu des rafales d'armes automatiques et des explosions de grenades, ponctuées par des cris d'*Allah Akbar*. La plus forte intensité des tirs se serait manifestée, selon les habitants, entre 19 heures et 3 heures du matin. Par la suite, les tirs ont été à nouveau sporadiques, laissant encore place à des explosions. De nombreux habitants ont relaté qu'une odeur de chair brûlée avait envahi le quartier. Deux médecins de l'hôpital neurologique Aït Idir, situé à quelques dizaines de mètres de la prison, ont confirmé ces dires.

Dès le mercredi 22 février à 13 heures, le ministre de la «Justice», Mohamed Téguia, annonçait sur les ondes de la chaîne III (francophone) le «succès de l'opération de rétablissement de l'ordre», et félicitait les forces d'intervention pour leur oeuvre. Pour ce ministre, la mort de 109 citoyens était «un succès». Dans son intervention radiophonique, il insista sur la mort atroce de trois gardiens et sur les dégradations matérielles, sans souffler mot sur les 105 autres victimes.

Les premières ambulances de la protection civile, déjà en place depuis la veille, furent autorisées à pénétrer dans l'enceinte pénitentiaire pour ramasser les cadavres. Il était 11 heures. Selon un pompier écoeuré qui a bien voulu témoigner, des cadavres étaient entassés dans la cour d'entrée de la prison, d'autres furent acheminés par les forces d'intervention. Les hommes de la protection civile n'auraient pas été autorisés à pénétrer sur les lieux du carnage. Selon ce même témoin, le tableau était horrible :

corps totalement calcinés et méconnaissables, membres désarticulés et déchiquetés, lambeaux de chair brûlée, ventres éviscérés... Plusieurs pompiers furent pris de malaise à la vue de ce spectacle désolant et révoltant. Selon l'agent de la protection civile, les lambeaux de chair furent jetés pêle-mêle dans des sacs à ordures en plastique. Tous les corps furent transférés à la morgue de Bologhine. Cette dernière fut envahie de cadavres, dont bon nombre restèrent à même le sol durant plusieurs jours.

Désarroi des familles et tombes «X Algérien»

Les familles s'étaient rassemblées près de la prison dès l'après-midi du mardi 21 février. L'encerclement de l'établissement pénitentiaire par les forces d'intervention, le nombre impressionnant de véhicules de gendarmerie et d'ambulances, les rafales d'armes automatiques ne faisaient qu'augmenter l'angoisse des familles. Les rumeurs les plus folles étaient colportées. Les scènes déchirantes ont été rapportées de mères en crise de nerfs malmenées par les gendarmes. Des pères âgés, inquiets du sort de leurs enfants, se sont vus insultés et bousculés par les forces d'intervention, qui ont tiré en l'air pour disperser les familles. L'un des parents, M. Bouazza, infirme, dont le fils sera assassiné lors du carnage, sera sauvagement agressé par des gendarmes, sans aucun égard pour son état de santé.

La grande peur s'est installée le mercredi, après que les coups de feu ont été entendus durant toute la nuit. Les familles étaient totalement désemparées. Des femmes, mères ou épouses, perdaient connaissance, des enfants pleuraient en criant «*Baba, baba* !» Pour ces familles le cauchemar ne faisait que commencer.

Les parents des détenus ont été ballottés d'un endroit à un autre, de la prison au tribunal d'exception, en passant par la morgue de Bologhine, les hôpitaux et le cimetière d'El Alia. Tous ces lieux étaient quotidiennement visités, les parents cherchant dans l'anxiété la plus petite information, le plus mince indice.

Le collectif des avocats, dans un appel pressant aux autorités judiciaires, demanda la publication de la liste nominative des victimes. Les autorités donnaient seulement le chiffre de 96 morts parmi les détenus, laissant ainsi les parents dans le désarroi. La suspension des visites des familles et des avocats ne faisait qu'augmenter cette détresse.

A la morgue de Bologhine, où s'amoncelaient, jetés dans la cour, des sacs de segments humains en voie de décomposition, l'administration sans directives ne savait que faire. Aucune instruction n'a été donnée par l'autorité centrale aux responsables de la morgue. Seuls des renforts de police ont été mis en place sur les lieux pour contenir l'afflux des familles.

L'administration pénitentiaire n'a envoyé les premiers télégrammes aux familles des victimes qu'à partir du 27 février, soit cinq jours après la tragédie. Elle annonçait laconiquement aux parents «la mort de leur fils lors d'une mutinerie», et leur demandait «de se présenter au parquet du tribunal de Bab El Oued pour connaître le lieu d'inhumation».

Au tribunal d'exception de Bab El Oued, le parquet fut tout étonné de l'afflux des familles munies du télégramme de l'administration pénitentiaire. Le parquet, selon l'un des greffiers qui a bien voulu témoigner, ignorait tout de ces télégrammes. Le procureur général du tribunal d'exception de Bab El Oued, Kamal Himeur, répondait aux abonnés absents.

Les premiers permis d'inhumer furent délivrés par les services administratifs de la wilaya d'Alger (?) à partir du... 6 mars 1995, alors que les corps ou ce qui en restait étaient enterrés furtivement et clandestinement par les services de la protection civile les 24, 25 et 26 février. Seuls onze cadavres furent officiellement identifiés et enterrés secrètement, le vendredi 24 février 1995 en fin de soirée.

Un employé du cimetière d'El Alia, dans un témoignage poignant, raconte : «Dès le matin, nous avons été réquisitionnés par la police qui nous a demandé de ne pas quitter le cimetière, car il y avait «les terroristes de Serkadji» à enterrer. C'était un vendredi. Nous étions bouleversés par l'angoisse des familles qui erraient de place en place. Un bon nombre de caveaux supplémentaires ont été creusés sur le terrain réservé. Des renforts de police sont arrivés à 14 heures. Une certaine effervescence régnait. Après la prière de asr, les portes du cimetière ont été fermées sur ordre venu «d'en haut». Deux camions de la protection civile nous ont amené, à 17 heures 30, onze cercueils, que nous avons ensevelis rapidement avant l'*adhan du maghreb* et la rupture du jeûne, sous l'oeil vigilant de policiers en civil. A côté de chaque numéro, un inspecteur de la police judiciaire plaçait un nom. Je me demande si les numéros correspondaient bien aux noms, vus son empressement et sa désinvolture. Dieu seul le sait. A notre sortie, quelques minutes avant l'*adhan du maghreb*, nous avons trouvé devant le portail des hommes et des femmes, le visage pâle et anxieux, qui espéraient des bribes d'information sur le sort de leurs enfants. Ils nous ont harcelés de questions. Je ne savais que dire. Je ne sais pas lire, donc je ne pouvais pas reconnaître les noms. J'avais honte. Sur mon chemin, j'ai prié au fond de moi en disant à voix basse : «Que Dieu soit avec eux».»

En effet, onze corps furent ensevelis après un semblant d'identification, le vendredi 24 février en fin d'après-midi, secrètement, en l'absence des familles et sous l'étroite surveillance de la police. Ces onze corps sont théoriquement ceux de :

– Ahlouche Tewfik
– Bouakaz Nacereddine
– Bouraïne Seddik
– Cherrati Ykhlef
– Dridi Nacereddine
– Harik Noureddine
– Mechrouk Mohamed
– Metadjer Hocine
– Negliz Abderrahmane
– Saïdi Mouloud
– Saïdi Moussa

Tous les autres permis d'inhumer furent délivrés avec la mention «X Algérien». Il s'agissait le plus souvent de corps mutilés voire désintégrés par le carnage, et des sacs contenant des segments de membres désarticulés et des lambeaux calcinés. Des numéros de tombes furent distribués au hasard, suivant... l'ordre d'arrivée des familles au guichet du préposé de l'administration.

Lors de notre enquête au cimetière d'El Alia, nous fûmes surpris par le témoignage de l'employé qui nous avait relaté l'enterrement furtif de onze cadavres : il nous avait parlé d'un «terrain réservé». A notre retour le lendemain, nous posâmes la question à un autre employé, plus âgé : que signifiait ce «terrain réservé» ? L'employé, qui n'attendait que l'occasion pour «exploser» devant l'horreur et les injustices qu'il voyait quotidiennement dans ce cimetière, nous relata des faits extrêmement graves. «Ecoutez mes enfants, vous cherchez trop à comprendre, je crains que vous ne subissiez le sort de ceux-là», nous dit-il en nous montrant du doigt ce qu'il appelle ironiquement le «carré des terroristes». «Car dire la vérité dans ce pays peut nous coûter la vie.»

Il poursuivit : «Dans ce monde il y a deux poids et deux mesures pour les vivants. En Algérie, même pour les morts il y a deux poids et deux mesures. Les services de sécurité ont réservé depuis deux ans des parcelles de terrain dans ce cimetière. Dans ces parcelles sont enterrés ceux qui meurent sous la torture ou sont assassinés par le gouvernement, ceux qu'ils appellent les terroristes, tous ces jeunes des quartiers pauvres qu'ils tuent la nuit au cours des ratissages. Ils sont enterrés ici sous la dénomination de X Algérien. Ils sont ramenés par des policiers ou des gendarmes et nous les enterrons à toute heure, en leur présence. Ils n'ont ni noms ni familles. Ce sont des Algériens anonymes.»

C'est dans l'un de ces «carrés», dans une fosse commune, que furent ensevelis des sacs de lambeaux humains les samedi et dimanche 25 et 26 février à 16 heures.

Cinquante-cinq sacs furent apportés par cinq camions de la protection civile pour la seule journée du 25. Comme cela s'était passé déjà pour les victimes de Berrouaghia, certaines familles se sont retrouvées avec le même numéro et devant la même tombe que d'autres familles.

Le père de l'une des victimes, feu Omar Chérifi, condamné à mort transféré de Berrouaghia, dit dans un témoignage rapporté par la Commission d'enquête indépendante d'avocats : «Je suis le père de Cherifi Omar et je n'ai rien compris quant à l'enterrement de mon fils. En effet, lorsque je me suis présenté au tribunal de Bab El Oued, on m'a donné un permis d'inhumer portant le numéro de tombe 245, et quand je suis allé au cimetière d'El Alia devant la tombe n¡ 245, quelqu'un d'autre y était enterré. Quand j'ai demandé des explications à l'administration, on m'a simplement barré ce numéro pour en mettre un autre, le 235, sans aucune explication.» Nombre de cas semblables ont été rapportés par les familles. Cette anarchie, cet empressement des autorités militaires à enterrer les victimes ou ce qui restait de ces victimes en l'absence des familles, tout comme l'étiquetage indécent «X Algérien» de dizaines de citoyens, traduisent en fait la sauvagerie de l'assaut et l'ampleur du carnage. Les familles des victimes, en concertation avec leurs conseils, avaient décidé, sans se faire d'illusion, d'introduire des plaintes pour «homicide volontaire» contre l'administration pénitentiaire. Ces plaintes sont restées sans suites.

La question qui se pose à ce niveau est de savoir pourquoi aucune autopsie n'a été réalisée, d'autant plus que le procureur général a porté des accusations très graves contre les «mutins «, qui seraient à ses yeux les auteurs de l'assassinat des détenus-otages de droit commun. Ces mêmes accusations furent réitérées lors de «l'instruction télévisée». Les autopsies et l'expertise balistique auraient certainement levé le voile et éclairé la justice sur les véritables auteurs de la boucherie.

Serkadji après le carnage

Les avocats ne furent autorisés à rendre visite à leurs mandants que le 7 mars 1995, soit douze jours après la tragédie.

Entre-temps et dès le 25 février, de nombreuses équipes de ravalement furent mises à pied d'oeuvre, travaillant en trois équipes, 24 heures sur 24, pour effacer toute trace du carnage. Les portails furent rescellés, les murs criblés de balles crépis. Un important nettoyage fut entrepris et en un temps record. Les salles les plus touchées par l'assaut furent repeintes. Les effets vestimentaires des détenus décédés furent brûlés. C'est ce qu'on appelle en termes juridiques «destruction des preuves matérielles». En six jours, toutes les traces du carnage étaient effacées. Qu'est-ce qui explique cet empressement à effacer toute trace au moment où une «Commission d'enquête gouvernementale» était mise en place ? Normalement, dans un Etat de droit et en pareilles circonstances (109 morts) les lieux sont automatiquement mis sous scellés pour les besoins de l'enquête. Le collectif des avocats, dès les premiers instants, avait dans un communiqué «appelé le premier magistrat du pays à éloigner tous ceux qui avaient la charge administrative et judiciaire de la prison de Serkadji». Or ceux-là mêmes effaçaient les preuves matérielles de leurs méfaits, dans l'impunité la plus totale.

Ferhat Abbas ne disait-il pas d'un ton prémonitoire, en 1980 : «Quand le gendarme lui-même se fait voleur, il n'est plus possible de se référer à la légalité et encore moins à la justice» ?

Les survivants furent soumis après le carnage à un véritable régime de terreur. Un matraquage systématique avec barres de fer était le traitement quotidien. Certains survivants, blessés, restèrent sans soins. Le collectif des avocats, dans un communiqué publié le 13 mars, portait à la connaissance de l'opinion publique des faits graves se déroulant à Serkadji, comme «l'irruption d'hommes cagoulés accompagnés du directeur dans les cellules, emmenant les détenus vers des lieux inconnus».

Les détenus de droit commun furent eux aussi sujets à de multiples pressions, voire de promesses d'élargissement s'ils affirmaient devant les caméras de télévision que les tirs venaient du côté des «terroristes» et que «l'intervention des forces d'intervention avait été salutaire».

Une véritable campagne d'intimidation fut menée contre certains avocats et les familles des victimes lors du rétablissement des visites. De nombreux avocats nous ont fait part du fait que des gardiens ayant participé au carnage et ayant de nombreux crimes sur la conscience ont été affectés aux parloirs des avocats et des familles pour intimider les détenus et les empêcher de témoigner. De nombreux avocats ont été victimes de provocations de ces gardiens.

La guerre des communiqués

Dès le mercredi 22 février 1995, Mohamed Téguia, ministre de la «Justice», prenait donc le soin de féliciter les forces d'intervention pour leur «admirable travail». Dans son intervention, il insista sur la «mort atroce de trois gardiens sauvagement égorgés» et sur les dégâts matériels occasionnés par les «mutins». Dans sa précipitation et sa satisfaction béate, il oubliait le quatrième gardien et les... 105 autres victimes qui étaient censées se trouver sous la protection de son département ministériel. Vingt-quatre heures après le carnage, le chef du gouvernement annonçait la création d'une Commission d'enquête gouvernementale présidée par... le ministre de l'Intérieur, qui devait remettre ses conclusions dans les dix jours. Six mois plus tard, aucune conclusion n'était remise ni publiée, et le ministre qui présidait cette commission tout comme celui de la Justice étaient limogés.

Dans un communiqué daté du 24 février 1995, le collectif des avocats «exigeait l'ouverture urgente d'une enquête par une commission neutre constituée de magistrats du siège, d'avocats du barreau, du Syndicat national des avocats, de représentants des victimes, des ligues nationales et internationales des droits de l'homme ainsi que d'observateurs délégués par le Comité des droits de l'homme de l'ONU».

Le 27 février, le collectif des avocats adressait une lettre au Secrétaire général de l'ONU ; il y dénonçait «un véritable crime contre l'humanité» et exigeait «l'ouverture urgente d'une enquête confiée à une commission neutre, composée, entre autres, d'observateurs représentants de cette organisation [l'ONU]».

Le même jour, le Comité algérien des militants libres de la dignité humaine et des droits de l'homme publiait les résultats d'une enquête préliminaire, où figuraient les premiers noms de détenus politiques assassinés, et qui parlait déjà de «segments de membres désarticulés» et de «lambeaux de chair calcinée» enfouis dans des sacs-poubelles et enterrés secrètement dans des fosses communes. Dans le même communiqué, le Comité appelait les organisations internationales (*Amnesty International*, *Human Rights Watch* et CICR) à participer en tant qu'observateurs à une commission d'enquête sur le carnage.

Le 28 février 1995, la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) informait les organisations internationales du carnage de Serkadji et exigeait la création d'une commission d'enquête indépendante.

La Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH, ligue officielle), dans un sursaut tardif mais digne, demandait à son tour «la création d'une commission d'enquête composée de personnalités indépendantes chargée des investigations autour de l'affaire de Serkadji».

Le Conseil de l'ordre des avocats, réuni le 26 février 1995, dénonçait «la violation flagrante et grave des droits de la défense et des droits constitutionnels du fait du refus des autorités de lui communiquer la liste des victimes, et l'interdiction faite aux avocats constitués de rendre visite à leurs mandants». Le conseil de l'ordre demandait la communication immédiate de cette liste et le rétablissement sans délai des visites.

Dans un communiqué publié le 1er mars, le ministère de la Justice estimait que les informations rapportées par la LADH (ligue officielle) et relatives aux événements de Serkadji «comportaient une certaine contradiction dans sa perception des faits». Le ministère ajoutait que «le procureur général de la cour d'Alger avait publié la liste des victimes». «Après le retour au calme et le rétablissement de l'ordre au sein de l'établissement, il n'a pas été interdit aux prisonniers de recevoir la visite de leurs proches, à l'instar des autres établissements pénitentiaires», concluait le communiqué.

Nous relèverons deux énormes mensonges dans ce communiqué émanant du ministère :

1- Aucune liste n'a été publiée par le procureur général. Plus grave, ce même procureur avait déclaré «qu'il n'était pas conforme à la loi de publier les listes de victimes» !

2- Dans ce communiqué daté du 1er mars il est précisé «qu'il n'a pas été interdit aux prisonniers de recevoir la visite de leurs proches». Ce qui est faux puisque les visites des avocats ne furent rétablies que le 7 mars, et celles des familles un mois plus tard.

Dans un autre communiqué, truffé de mensonges et de contradictions, le parquet général d'Alger déclarait avoir rendu public le nombre exact et officiel des morts et blessés et affirmait que l'administration pénitentiaire avait adressé aux familles des victimes des télégrammes relatifs à chaque cas et informé les avocats «conformément aux règles en vigueur».

Le 2 mars, tout en réfutant les allégations mensongères du parquet et du ministère de la Justice, le collectif des avocats opposait un cinglant démenti en informant l'opinion publique «qu'à ce jour, les avocats étaient sans nouvelles de leurs mandants, et que les allégations contenues dans les communiqués du ministère et du parquet étaient fausses». Les avocats apportaient «un démenti formel que le ministère et le parquet les aient informés du sort de leurs mandants ou les aient autorisés à leur rendre visite». Le collectif prenait à témoin l'opinion publique : plus de 2000 familles algériennes étaient sans nouvelles de leurs proches incarcérés à Serkadji, et ce plus d'une semaine après le carnage.

Du fait des réactions d'indignation tant nationales qu'internationales suscitées par la tuerie organisée et par les communiqués contradictoires publiés par les autorités militaro-judiciaires, communiqués qui ne faisaient qu'opacifier un peu plus les faits, le procureur général, Sayah Abdelmalek, acteur du drame, tentait le 1er mars, dans une intervention télévisée suggérée, de donner une «version officielle» du carnage :

«Suite à une tentative d'évasion à l'aube du mardi 21 février 1995, et grâce à la vigilance des gardiens, cette tentative a été avortée. Les forces de sécurité ont aussitôt encerclé la prison de Serkadji. Une cellule de crise a été instituée et présidée par le ministre de la Justice. Après les investigations, il a été prouvé que les détenus, auteurs de la tentative avortée, ont égorgé et mutilé quatre gardiens. A 10 heures du matin, Abdelkader Hachani et Abdelhak Layada se sont approchés de la porte de service où ils ont expliqué aux autorités les vérités sur l'assassinat des quatre gardiens et la présence des armes à feu entre les mains de certains prisonniers. La cellule de crise a donné des instructions à transmettre aux mutins de regagner leurs cellules et de préserver le calme et ce, à plusieurs reprises. A 16 heures 30, nous avons été informés que les prisonniers avaient fait sortir des détenus de droit commun dont des étrangers. La cellule de crise a été informée également qu'ils avaient ouvert la cellule de Lembarek Boumaarafi, assassin présumé de Mohamed Boudiaf, rallié aux autres prisonniers mutins. Pour préserver à la fois la vie des uns et des autres, ladite cellule a autorisé les forces de sécurité à donner l'assaut pour rétablir l'ordre dans l'établissement pénitentiaire afin de préserver la vie des prisonniers car n'ayant rien à voir avec la mutinerie. La sécurité de l'établissement et celle de ses pensionnaires relèvent de la responsabilité de l'Etat conformément à la loi. Des appels à l'ordre

ont été renouvelés aux preneurs d'otages par des haut-parleurs. Lors de l'intervention des forces de l'ordre, la majorité des détenus dont le nombre dépasse 800 avaient regagné leurs cellules, à l'exception de quelques-uns qui ont refusé d'obtempérer, persistant à affronter les forces d'intervention. Après moult tentatives, certains se sont rendus, d'autres ont poursuivi l'affrontement, se servant des prisonniers-otages comme boucliers, parmi lesquels figurait Lembarek Boumaarafi. Il a été constaté sur place une forte résistance et leur résignation à mourir. Quant aux otages, certains ont été libérés par les forces de sécurité, d'autres sont morts ou blessés. Par contre Lembarek Boumaarafi s'en est sorti indemne avec de légères blessures à la jambe. Selon les premières investigations, l'opération d'évasion a été préparée par certaines personnes condamnées à mort, à perpétuité ou à terme. Il est à signaler que certains mutins avaient déjà pris part à l'évasion avortée de Berrouaghia. D'autres, transférés de la prison d'El Harrach, après la découverte d'un plan d'évasion élaboré trois mois auparavant, avaient fini par planifier celle de Serkadji avec la complicité malheureusement d'un gardien ayant introduit des armes. A noter que l'établissement pénitentiaire a subi des dégâts matériels (dégradation des portails, des cellules et des salles, ainsi que d'autres services telles l'infirmerie et la bibliothèque). Le parquet a été saisi pour faire toute la lumière sur cette affaire. Le citoyen sera ainsi informé des dessous de cette conspiration.»

Dans un communiqué publié le 4 mars 1995, le Syndicat national des avocats algériens (SNAA), présidé par Me Mahmoud Khelili, exigeait la constitution d'une commission d'enquête indépendante et neutre pour faire «la lumière sur la vérité des deux drames similaires des prisons de Serkadji et de Berrouaghia».

Amnesty International le 27 février, puis trois organisations américaines des droits de l'homme, *Human Rights Watch*, *Lawyers Commitee for Human Rights* et *Physicians for Human Rights*, le 4 mars, exigeaient dans des communiqués une enquête indépendante sur les événements de Serkadji. Les organisations américaines se proposaient d'accomplir elles-mêmes cette tâche.

Rezag Bara, président-potiche d'un Observatoire-alibi des droits de l'homme, déclarait sans pudeur au journal gouvernemental *El Moudjahid*, depuis... Genève où il se trouvait en service commandé : «La mutinerie de Serkadji n'est pas due aux conditions de détention ni à un retard des procédures judiciaires. Il s'agit bel et bien d'actes délibérés de violence consécutifs à une tentative d'évasion suivie de mutinerie.» (sic)

Dans un autre communiqué, publié le 13 mars 1995, le Syndicat national des avocats algériens lançait un appel à la solidarité et au soutien des avocats du monde, à la suite des intimidations proférées à l'encontre de certains membres du syndicat par le ministre de la «Justice» et par le procureur général, ainsi que des menaces de mort distillées par la Sécurité militaire.

Le Comité algérien des militants libres de la dignité humaine et des droits de l'homme publiait le 15 mars 1995 une liste nominative de 105 détenus assassinés lors du carnage de Serkadji, liste qui sera reprise par les agences internationales de presse.

L'orchestration médiatique

Elle constituera la dernière phase de la machination. Elle se déroulera en deux étapes.

1- L'une, immédiate, fut la prise en charge des événements par la presse clanique de l'oligarchie militaro-financière, représentée essentiellement par le quatuor de l'intox et de la désinformation : *El Watan*, *Liberté*, *Le Matin* et *L'Authentique*.

D'emblée, au lendemain du carnage, l'orientation était donnée, le scénario tracé et les «meneurs» débusqués. Malgré l'insistance des agences de presse internationales (Associated Press, AFP) à affirmer l'existence de 99 morts, le

quotidien *L'Authentique* démentait ce chiffre dès le lendemain du carnage, le 23 février 1995, en écrivant : «Ces informations erronées et sans fondements ont été rapportées dès les premières heures, hier (22 février) alors que les forces de sécurité avaient maîtrisé la situation. Ceux qui ont lancé ces fausses informations veulent faire croire que cette opération n'est qu'une manipulation des «servicess».»

Le quotidien *Le Matin* du 23 février titrait glorieusement : «LES MUTINS ONT ETE MATES». Le quotidien gouvernemental *Horizons*, dans un titre frisant l'indécence, notait que «la mutinerie de Serkadji a provoqué la mort de quatre gardiens», oubliant par là-même que 105 autres êtres humains avaient trouvé la mort. Quelle belle leçon de professionnalisme journalistique !

La lecture des quotidiens «indépendants «permettait de remarquer un fait premier, qui se répétait avec insistance et éveillait la suspicion : la volonté d'impliquer Hachani dans la «mutinerie». La chaîne III (francophone) était catégorique dans son jugement. Dès le soir du 23 février, elle annonçait : «Le rôle joué par Hachani sera déterminé par la commission d'enquête installée par les autorités. «*El Watan* du 24 février 1995 était quant à lui affirmatif : «Hachani et Layada étaient chargés de l'organisation de l'évasion à l'intérieur de la prison.» Ce journal avait écrit la veille que «Hachani et Layada auraient demandé à être les intermédiaires entre les mutins et les autorités». Ces deux informations contradictoires, venues d'officines différentes, donnent déjà une idée du sens de l'éthique et du respect du lecteur qui animent ce quotidien, qui ne s'est jamais départi de sa sale besogne : porter atteinte à la dignité des citoyens avec un sens aigu de la délation calomnieuse.

Un journaliste «bien informé» d'*El Watan* écrivait le 25 février : «Hachani et Layada étaient chargés d'organiser la grande évasion à partir de l'intérieur. Mardi, à 3 heures du matin, l'opération est déclenchée, Layada est à leur tête, Hachani tire apparemment les ficelles.» Le même quotidien, après avoir constaté que sa désinformation était trop grossière, se ravisait dans son numéro du dimanche 26 février en constatant «qu'il était difficile de se retrouver dans cette opacité totale, ce qui a amené des responsables de partis et des avocats des victimes à demander la création d'une commission d'enquête indépendante car doutant de l'impartialité du pouvoir, considéré comme juge et partie».

En tentant de justifier le carnage, le quotidien *L'Authentique* du 25 février se demandait «s'il fallait attendre patiemment que les prisonniers achèvent tranquillement d'égorger tous les gardiens et leurs codétenus qui n'ont pas suivi, dans cette opération suicidaire, pour prendre les mesures qui s'imposent».

2- La seconde étape de la désinformation fut plus tardive : ce fut la prise en charge du dossier par l'organe de propagande et de conditionnement psychologique par excellence : la télévision. Ce fut «l'instruction judiciaire télévisée» du 11 mars 1995 menée par le procureur général en personne, Sayah Abdelmalek, en présence du directeur de l'administration pénitentiaire.

Cette «instruction télévisée» fut précédée comme nous l'avons signalé de pressions et d'intimidations des détenus, plus particulièrement de droit commun. Des hommes cagoulés et armés allaient tous les soirs extraire des détenus de leurs cellules pour les menacer de mort, tout en leur dictant un scénario qu'ils devaient jouer devant les caméras. Ceux qui refusèrent furent sauvagement agressés. Des menaces furent proférées par le procureur général en personne le jour de l'enregistrement de l'émission.

Le témoignage rapporté par la commission d'enquête indépendante constituée d'avocats et des familles de victimes est éloquent et troublant tout à la fois[11].

Nous rapportons ici les séquences de «l'instruction télévisée» des détenus de droit commun menée par le procureur

[11] Voir témoignage no 24, page 145.

général Sayah, diffusée par la télévision nationale dans la soirée du 11 mars 1995.

«L'instruction télévisée»

• **Premier détenu**, en survêtement bleu, le visage caché.

Mohamed. - Je m'appelle Mohamed, prisonnier de droit commun. Sans ce travail propre qu'a fait le gouvernement, nous serions tous morts, les vingt-six. Il faut reconnaître que le gouvernement nous a sauvés. Ceux qui sont morts, c'est le destin qui l'a voulu.

Le procureur. - Avant l'intervention des forces de sécurité, il y a eu des appels avec des haut-parleurs, demandant... Il y a eu des tentatives...

Mohamed. - Oui, nous avons entendu parler de cela. Mais les terroristes n'ont rien voulu entendre. Ils criaient : «Alayha nahia, alayha namout...» Ils disaient qu'ils allaient dîner ce soir au Paradis, que Dieu était avec eux. Nous avions beau les raisonner, mais rien à faire, ils ne voulaient pas nous écouter. Nous, nous n'avions rien à voir avec cela. Nous sommes des détenus de droit commun. Nous leur avons demandé de nous laisser tranquilles. Ils nous ont répondu qu'il n'y avait plus de prisonniers. Ils nous ont traités de taghout (tyrans). Ils étaient armés, l'un d'un couteau, l'autre d'une faucille. Un autre avait un gros clou, il y avait des arts martiaux... [sic]

Le procureur. - Y avait-il des otages ligotés et égorgés ?

Mohamed. - Je n'ai pas vu ceux qui ont été égorgés. Ils étaient peut-être dans la salle. La moitié est rentrée dans la salle, les autres ont été sortis. Il faut reconnaître que l'Etat a fait un travail propre. Les forces de sécurité ont su sur qui tirer. La moitié qui était dans le hall a été sauvée. Grâce aux forces de sécurité, nous avons été sauvés. Ce sont eux qui nous ont sauvés. Ce sont eux qui nous ont sauvés. Grâce à Dieu et à eux, nous sommes vivants...

Le procureur. - Qu'avaient-ils comme armes ?

Mohamed. - J'ai vu un 6,35, un petit pistolet, un 7,65. J'ai vu une grenade à 45 fragments, un grand pistolet avec un long tube, je crois qu'il s'agissait d'un silencieux. Il y avait de longs clous, des faucilles, sans oublier les arts martiaux, des couteaux de boucher. Nous n'avons rien compris. Nous ne savons pas comment sont rentrées toutes ces armes. Nous n'avons rien compris.

Le procureur. - Qui dirigeait tout cela, qui était le chef ?

Mohamed. - Ils étaient tous chefs. Ils ne se sont pas entendus entre eux, certains se sont cachés dans les cellules. Ils avaient peur de mourir. Ils se disaient : «Vous avez trahi Dieu.» Ils se sont enfuis dans les cellules. Ce sont les grands qui se sont enfuis.

Le procureur. - Il y a eu, lors de l'arrivée des forces de sécurité, des tirs de sommation puis un appel à la reddition. Certains se sont rendus, n'est-ce pas ?

Mohamed. - Certains sont sortis... [moment d'hésitation] Ils ont failli m'égorger. A trois reprises, ils m'ont mis en position pour m'égorger. Je l'ai échappé belle. Ils égorgent le plus normalement du monde. Nous, quand on voit un mouton égorgé, on a peur... Eux, ils égorgent normalement.

Le procureur. - Ils voulaient t'égorger ?

Mohamed. - Oui, à trois reprises. Quand les tirs ont commencé, ils ont arrêté le geste. Ils se sont tous mis «couchez-vous». Heureusement qu'il y a eu les tirs, c'est ce qui nous a sauvés, les vingt-six.

Le procureur. - S'il n'y avait pas eu les tirs des forces de sécurité, vous auriez donc été tous égorgés ?

Mohamed. - Oui, absolument. Il y avait un malheureux gardien ligoté des pieds et des mains... Il n'avait rien fait. Il était blessé de partout. Il était en tête, à l'avant... Il s'est sauvé malgré cela.

Le procureur. - Comment as-tu pu t'échapper ?

Mohamed. - J'étais allongé, les poignets attachés, à plat ventre. J'ai vu certains de mes amis se sauver. Je me suis levé pour m'échapper, un terroriste m'a attrapé par le pied et m'a fait tomber sur le dos. L'un d'eux lui a dit : «Ne le laisse pas s'échapper, tire-lui dessus, c'est un taghout, c'est un taghout... «Les forces de sécurité m'appelaient d'en face : «Sauve-toi, ne crains rien, nous te couvrons ! «C'est extraordinaire. Je marchais sur mon dos. Dieu m'a donné des pieds sur mon dos. C'est extraordinaire !

Le procureur. - As-tu vu Boumaarafi ?

Mohamed. - Oui, il était parmi eux, en premier... En tête... Puis quand les tirs ont commencé, il s'est sauvé, il s'est caché. J'entendais dire : «Il nous a trahis, il s'est sauvé, il a marché au début puis maintenant il nous laisse tomber...»

• **Second détenu**. Il s'appelle Aliouat, prisonnier de droit commun. Son visage est dissimulé. Il est recouvert d'un drap. Il a un petit pansement sur la poitrine et un autre à l'extrémité de l'index droit.

Aliouat. - J'ai vu des gens venir, courir, s'embrasser... Ils ont tenté d'ouvrir les cellules. «Voulez-vous vous sauver ?» nous ont-ils dit. «Non» avons-nous répondu. Ils sont alors repartis. Ils sont allés discuter avec le gouvernement et sont revenus ouvrir les cellules. On les a entendus dire : «Ce sont nos otages.» Ils nous ont emmenés dans leurs cellules. Ils nous ont attachés avec des lanières découpées des couvertures avec des lames à rasoir.

Le procureur. - Quelle heure était-il ?

Aliouat. - Il était 18 heures. Ils étaient tous armés de pistolets et de grenades. On a vu Boumaarafi. Les terroristes nous ont dit : «Ne craignez rien, Boumaarafi est avec nous.» L'un d'eux nous a dit : «Nous allons vous mettre au premier rang. Si le gouvernement vous aime vraiment, il n'osera pas tirer... Et ils vont alors nous libérer tous...» «Celui qui bouge sera tué» nous a lancé un terroriste. Certains se sont rendus, d'autres pas. «Regardez, on tire sur ceux qui se rendent, on va mourir ici», nous a dit un autre.

Le procureur. - Et après ?

Aliouat. - Les terroristes ont commencé à tirer sur nous. Ce sont eux qui tiraient [Il insiste sur ce fait]. Ils avaient des pistolets automatiques, des silencieux, des grenades...

Le procureur. - As-tu vu des gens...

Aliouat, interrompant le procureur. - On m'a tiré dessus. On m'a blessé au thorax, au doigt et à la hanche.

Le procureur. - Ce sont les terroristes qui t'ont blessé ?

Aliouat. - Oui, bien sûr. Puis les forces de sécurité m'ont hissé vers le haut avec un crochet. Quelqu'un, un terroriste, m'a tiré dessus, mais ne m'a pas touché.

Le procureur. - C'est bien un terroriste qui t'a tiré dessus ?

Aliouat. - Oui, bien sûr, il était caché dans la cellule.

Le procureur. - Il voulait bien te tuer, n'est-ce pas ?

Aliouat. - Oui, il voulait me faire tomber.

Le procureur. - As-tu vu d'autres otages qui ont été tués ?

Aliouat. - Oui, tous mes amis ont été tués.

Le procureur. - Qui les a tués ?

Aliouat. - Ce sont eux...

Le procureur, avec insistance. - Qui sont ces gens-là ?

Aliouat. - les terroristes !

Le procureur. - Ce sont bien les terroristes qui les ont tués ?

Aliouat. - Oui.

Le procureur. - Combien y-a-t-il eu de morts ?

Aliouat. - Ils étaient quatre, ils étaient ligotés. Ils ne bougeaient pas... Morts. Que Dieu ait leur âme.

Le procureur. - Ils étaient donc bien ligotés ?

Aliouat. - Oui, bien sûr.

Le procureur. - Donc, toi tu as été sauvé... ?

Aliouat. - Grâce à Dieu.

Le procureur. - Ah oui ! Combien parmi eux étaient armés ?

Aliouat. - J'en ai vu quatre... Des PA, des grenades, des silencieux...

Le procureur. - Des silencieux, n'est-ce pas... ?

Aliouat. - Oui.

Le procureur. - Et des couteaux ?

Aliouat. - En grand nombre.

Le procureur. - Et Boumaarafi ? L'as-tu vu ?

Aliouat. - J'ai vu Boumaarafi, je pensais qu'il était lui aussi otage... Il était libre... Il parlait à l'aise. Mais dès que les tirs ont commencé, il s'est envolé.

Le procureur. - Tu étais ligoté ?

Aliouat. - Oui.

Le procureur. - Quand les services de sécurité t'ont récupéré, tu étais ligoté ? En montant...

Aliouat. - Oui, on m'a mis un crochet au dos. J'avais les poignets ligotés derrière le dos.

Le procureur. - Ils t'ont récupéré avec un crochet ?

Aliouat. - Oui, avec un crochet.

Le procureur. - Où t'ont-ils emmené après ta récupération ?

Aliouat. - A l'hôpital d'Aïn Naadja.

Le procureur. - Donc à Aïn Naadja.

Aliouat. - Oui, louange à Dieu...

- **Troisième détenu** : Hamid, droit commun. Il porte une couverture verte sur les épaules, son visage est dissimulé.

Hamid. - Le lundi, à 3 heures du matin, nous dormions. Nous avons entendu des coups aux portes, des coups, des coups. Que se passait-il ? On a regardé par la fenêtre et on a vu beaucoup de monde, des civils. Au début, on pensait qu'il s'agissait de gardiens. Ces gens avaient des couteaux. J'ai compris qu'il s'agissait d'une évasion. Ils ont commencé à casser les cellules. Nos cellules étaient en face de celles des terroristes. Quand ils sont passés à côté des cellules des terroristes, ils ont appelé leurs amis. Il était 8 heures. Ils ont forcé la porte de notre cellule. «Ne craignez rien» nous ont-ils dit. «Nous sommes tous des prisonniers.» Trois heures après, ils sont revenus avec leur émir. Ils étaient armés. Ils nous ont intimé l'ordre de les suivre et de ne rien tenter. L'émir avait une grenade et un Berreta 7,65. Je les ai vus. Il nous a dit : «Si vous faites un geste...» Ils nous ont comptés puis mis en rang. Ils nous ont emmenés dans leur cellule qui était un peu éloignée de la nôtre. Leur émir a demandé de prendre nos noms et de vérifier notre profession et notre nationalité...

Le Procureur. - La nationalité ?

Hamid. - Oui, notre nationalité.

Le procureur. - Combien y avait-il d'étrangers parmi les otages ?

Hamid. - Ils étaient cinq.

Le procureur. - Cinq ?

Hamid. - Ils ont pris nos noms puis nous ont attaché les poignets. Ils nous ont dit de ne rien craindre. Je leur ai dit : «Pour l'amour de Dieu, ne nous faites pas de mal.» Ils ont pris les couvertures et ont découpé des lanières avec lesquelles ils nous ont ligotés. Ils nous ont mis contre le mur puis ont commencé à nous donner des coups de poing. Certains nous demandaient quelle était notre profession. D'autres nous reprochaient d'exercer telle autre profession. Certains nous traitaient de taghout. Puis les forces de sécurité sont arrivées. Les terroristes nous ont sortis alors des cellules, certains d'entre nous ont été mis à genoux, d'autres debout derrière. Ils étaient tous armés, les uns avaient des couteaux, d'autres des tournevis, des marteaux. Les terroristes se sont mis à discuter avec les forces de sécurité. Ces dernières leurs disaient : «Nous sommes des croyants comme vous, nous connaissons la chahada comme vous, pourquoi faites-vous cela, libérez les otages...»

Le procureur. - Les forces de l'ordre discutaient avec les terroristes ?

Hamid. - Oui, ils leur disaient de libérer les otages. Les terroristes leur répondaient par la négative en leur disant qu'ils allaient dîner ce soir chez Dieu.

Le procureur. - Donc ils voulaient mourir n'est-ce pas ?

Hamid. - Oui, ils disaient qu'ils voulaient mourir. Ils discutaient... Puis soudain des tirs. Je ne savais plus ce que je faisais. Celui qui me retenait m'a lâché, certains se sont sauvés, ils se sont cachés dans les cellules et nous ont laissés seuls.

Le procureur. - Donc ils se sont sauvés et se sont cachés dans les cellules ?

Hamid. - Oui, nous étions ligotés, nous ne pouvions pas bouger. J'ai plongé à plat ventre. J'ai senti une balle dans le ventre et deux autres dans le pied et la cheville. J'attendais la mort. Je m'attendais à perdre connaissance. Quand la fusillade s'est arrêtée, j'étais toujours vivant. J'ai vu mon compagnon se sauver. Je voulais me lever avec un peu de courage et me sauver à mon tour. Au moment où j'allais me sauver, j'ai entendu un terroriste dire : «S'ils rentrent, tu fais exploser la grenade.»

Le procureur. - Donc, ils voulaient les tuer ?

Hamid. - Oui.

Le procureur, avec insistance. - Donc les terroristes voulaient tuer les forces de l'ordre ?

Hamid. - Oui, c'est ça. Ils disaient qu'ils allaient faire exploser la grenade.

Le procureur. - Les terroristes voulaient faire exploser la grenade sur les forces de sécurité, donc ?

Hamid. - Oui... [moment de silence] Je voulais me lever, j'ai soulevé ma tête, j'ai vu les forces de sécurité avec leurs projecteurs. J'étais ligoté. Dès qu'ils m'ont vu me lever, l'un des terroristes a lancé à son ami : «Tire-lui dessus ! Tire !» J'ai couru, je suis tombé.

Le procureur. - Qui a dit : «Tire-lui dessus» ?

Hamid. - Les terroristes qui étaient derrière moi, les terros... J'ai couru jusqu'aux forces de l'ordre. J'étais blessé au coude. Ils m'ont libéré de mes attaches. Ils se sont très bien occupés de moi. Grâce à Dieu. Puis les pompiers m'ont évacué à Aïn Naadja.

Le procureur. - Qui a tiré ?

Hamid. - Les terros...

• **Quatrième détenu**, Mohamed, prisonnier de droit commun. Il porte une veste de pyjama sur les épaules. Il a un pansement abdominal.

Mohamed. - Des terroristes sont venus nous sortir de la salle. Ils nous ont emmenés comme otages à la salle 25. Ils nous ont ligotés et nous ont dit : «Si vous avez une valeur aux yeux de l'Etat, nous allons

négocier avec eux pour vous libérer.» Le temps qu'interviennent les forces de sécurité, nous étions déjà ligotés. Il y a eu un accrochage. On nous a mis devant, face aux forces de sécurité. Certains otages sont morts. J'étais parmi ceux qui ont pu fuir. Concernant les gens... Euh... Les terroristes, ils étaient armés et nous menaçaient. Ils nous disaient que celui qui tenterait de fuir sera abattu. Ils avaient des PA et des grenades...

Le procureur. - Ils ont tiré sur toi ou non ?

Mohamed. - Oui, de deux balles.

Le procureur. - Deux balles !

Mohamed. - Oui, les tirs venaient du côté des terroristes.

Le procureur. - Ils se sont alors cachés dans les cellules et vous ont laissés comme boucliers, n'est-ce pas ?

Mohamed. - Oui, exactement, ils nous menaçaient de leurs armes.

Le procureur, avec insistance. - Et ils ont tiré sur toi ?

Mohamed. - Oui, ils ont tiré. Ils me tenaient à deux. Ils étaient derrière moi. Ils avaient des armes blanches, une barre de fer et un couteau. Ils m'ont dit : «Si tu bouges, on te frappe.»

Le procureur. - Une barre et un couteau...

Mohamed. - Chaque otage était retenu par deux terroristes.

Le procureur. - Donc, si quelqu'un tentait de s'enfuir, on lui tirait dessus... De loin ?

Mohamed. - C'est ça, ils m'ont blessé de deux balles.

Le procureur. - Donc, ce sont eux qui t'ont atteint de deux balles ?

Mohamed. - [moment de silence] Oui, le coup est venu de leur côté... De derrière.

Le procureur. - Donc de derrière.

Mohamed. - De derrière, oui de derrière, car de ce côté il n'y avait pas de forces de sécurité.

• **Cinquième détenu**, Mustapha, prisonnier de droit commun de la salle 1. Il présente un pansement au bras droit et une attelle plâtrée sur le membre supérieur gauche.

Mustapha. - J'étais dans la salle 1. Il y avait beaucoup de monde dehors, ils se sauvaient. Nous avons compris qu'il s'agissait d'une évasion... D'une évasion. Vers 10 heures, les terroristes sont venus à la salle 1, ils ont libéré leurs amis des salles 2 et 3 qui étaient en face de notre salle. Ils ont brisé deux serrures puis ils ont entendu des tirs. Ils sont repartis. Nous sommes restés dans cet état jusqu'à 15 heures. Les terroristes sont revenus, et parmi eux un certain Abou Omar. Il était accompagné de cinq autres. Ils étaient tous armés. L'un avait un pistolet avec silencieux de type Beretta 7,65. Abou Amar est venu devant la porte et nous a dit : «Vous allez être nos otages, ne craignez rien, nous sommes armés. «Ils ont ramené la clé et ont ouvert la cellule. Abou Omar a sorti une grenade de sa poche. Ils nous ont emmenés directement à la salle 25. Ils nous ont ligotés et ont pris nos noms. Les forces de sécurité sont arrivées. Les terroristes nous ont alors sortis et nous ont mis à l'avant, à genoux, et ont commencé à crier aux forces de l'ordre : «Nous avons vingt-cinq otages, cinq étrangers et deux gardiens.» Il y avait parmi eux Cherrati et Boumaarafi. Boumaarafi tirait de mon côté. Dans les cellules de l'étage supérieur, les terroristes se sont rendus sans problèmes.

Le procureur. - Ils étaient nombreux ?

Mustapha. - Oui, beaucoup. Les forces de sécient pas pourquoi le dernier transfert inter-salles ne s'était pas fait dans un but consistant à ne pas laisser longtemps le détenu dans un même endroit ; il semblait se préparer quelque chose d'anormal puisque des détenus ont été appelés nommément et orieurité les ont sortis sains et saufs. Ils ne leur ont fait aucun mal. Ils ne

les ont pas frappés. Nous, nous sommes restés avec environ cinquante terroristes qui criaient : «Taghout, taghout !» Ils insultaient, criaient et blasphémaient. Un élément des forces de sécurité s'est adressé à eux en leur demandant de se rendre comme leurs compagnons et qu'il ne leur arriverait rien. Ils ont refusé malgré son insistance et ses garanties. Nous, nous avons baissé la tête. Eux, ils continuaient à crier. Abou Omar et d'autres allaient d'une cellule à une autre, une grenade à la main. Les autres terroristes armés étaient à l'intérieur des cellules. J'ai entendu l'un d'eux, Abou Omar, dire à un autre : «Laissons les forces de sécurité rentrer et nous allons récupérer une kalachnikov.» Les terroristes criaient : «Tirez, tirez, nous n'avons pas peur de vous, nous ne vous craignons pas !» Nous, nous avions toujours la tête baissée. J'ai été blessé au bras, au pied et au flanc par des tirs de Beretta 7,65.

Le procureur. - Qui t'a tiré dessus ?

Mustapha. - Les terroristes.

Le procureur. - Ce sont donc les terroristes qui ont tiré sur vous ?

Mustapha. - Oui, ce sont eux.

Le procureur. - Pourquoi ?

Mustapha. - Pour qu'on ne puisse pas se lever.

Le procureur. - Pourquoi ? Pour que tu ne te lèves pas ?

Mustapha. - Oui, pour que je ne me lève pas et que je ne rejoigne pas les forces de sécurité.

Le procureur. - Comment sais-tu que ce sont les terroristes qui ont tiré sur toi ?

Mustapha. - Les balles venaient de derrière.

Le procureur. - Ils étaient derrière donc ?

Mustapha. - Oui.

Le procureur. - Et les forces de sécurité ?

Mustapha. - Elles étaient devant.

Le procureur. - Elles étaient donc devant.

Mustapha. - Oui, devant. Je n'ai pas été blessé de face. J'ai été blessé au bras car j'étais ligoté, les mains derrière le dos. C'est pour cette raison. J'ai essayé de me lever. J'ai été encouragé par un élément des forces de sécurité. Il m'a dit : «Viens, doucement ! «Je me suis levé, un terroriste m'a retenu par la main. Je me suis levé, un terroriste m'a retenu par la main. Je me suis libéré de sa prise et je suis tombé. J'ai essayé de me lever, un autre m'a retenu par le pied. Je me suis à nouveau libéré et je me suis traîné vers une cellule. J'ai trouvé Abou Omar qui pointait un Beretta 7,65 sur ma tête et me demandait de retourner d'où je venais. Un élément des forces de sécurité, placé en haut, m'encourageait à sortir. Je lui ai fait un signe de ma tête pour qu'il comprenne qu'il y avait à l'intérieur de la cellule un terroriste armé qui m'empêchait de sortir. Profitant d'un moment de surprise, je me suis mis à rouler, je ne pouvais plus marcher, mon sang s'était refroidi, mais malgré cela, je me suis mis à rouler, à rouler... Jusqu'au moment où j'ai été récupéré par un élément des forces de l'ordre.

• **Sixième détenu** : Tewfik, prisonnier de droit commun. Il est allongé sur un lit, le visage dissimulé. Il porte un pull rouge. Son membre inférieur droit est tracté par un poids en raison d'une fracture. Il porte un pansement au niveau de la cuisse, du même côté.

Le procureur. - Tu étais un otage ?

Tewfik. - Oui.

Le procureur. - Comment vas-tu ? Tu étais ligoté ?

Tewfik. - Oui, j'étais ligoté.

Le procureur. - Et ces plaies, c'est quoi ?

Tewfik. - Elles sont dues à des blessures par balles provoquées par les terroristes qui ont

tiré sur moi dans la cellule quand j'ai tenté de m'enfuir. J'ai été blessé au genou, je suis tombé.

Le procureur. - Combien de balles as-tu reçues ?

Tewfik. - Une seule balle, puis les forces spéciales sont arrivées et m'ont sauvé.

Le procureur. - Ce sont elles qui t'ont sauvé n'est-ce pas ?

Tewfik. - Oui, ce sont les forces spéciales, grâce à Dieu.

• **Septième détenu** : Malek, prisonnier de droit commun. Il est allongé sur un lit avec une traction au niveau du membre inférieur droit. Il porte un pansement à la hanche.

Le procureur. - Tu étais otage ?

Malek. - Oui, un otage dans la cellule 25.

Le procureur. - Avec quoi t'ont-ils blessé ?

Malek. - Par balles. J'ai été ligoté. Quand j'ai tenté de m'échapper, ils ont tiré sur moi. J'ai été touché par trois balles.

Le procureur. - Qui a tiré sur toi ?

Malek. - Les terroristes. Ils m'ont blessé à la jambe.

Le procureur. - Connais-tu le terroriste qui a tiré sur toi ?

Malek. - Non.

Le procureur. - Connais-tu son nom ?

Malek. - Non.

Le procureur. - Combien de balles as-tu reçues ?

Malek. - Trois balles.

Le procureur. - Comment vas-tu maintenant ?

Malek. - Je vais bien.

• **Huitième détenu**. Allongé sur un lit, il s'appelle Salim, il est prisonnier de droit commun. Il présente une attelle plâtrée au membre supérieur droit, un pansement abdominal et un autre au niveau du flanc droit.

Salim. - On nous a emmenés à la salle 25 comme otages. On nous a ligotés. Ils avaient des couteaux. Ils voulaient nous égorger. Puis il y a eu l'assaut des forces de sécurité. Ils nous ont mis au premier rang et ont commencé à tirer en s'abritant derrière nous. J'ai été blessé par quatre balles. Je connais ceux qui m'ont blessé.

Le procureur. - Connais-tu leurs noms ?

Salim. - Je les connais de vue. Certains sont montés dans les cellules de l'étage supérieur.

Le procureur. - Certains sont donc montés à l'étage supérieur ?

Salim. - Oui.

Le procureur. - Certains se sont rendus et ils n'ont rien eu, n'est-ce pas ?

Salim. - Oui, ceux du haut se sont rendus. Nous, nous sommes restés avec les autres terroristes.

Le procureur. - Qui a donc tiré sur toi ?

Salim. - Ce sont les terroristes.

Le procureur. - Ce sont donc les terroristes.

Salim. - Oui, avec quatre balles.

Le procureur. - Quatre balles ?

Salim. - Oui.

Le procureur. - Quelles armes avaient-ils ?

Salim. - Des PA, des grenades et des silencieux...

Le procureur. - Portaient-ils sur eux des couteaux ?

Salim. - Oui, des couteaux.

Le procureur. - Ils voulaient vous égorger avec ces couteaux, n'est-ce pas ?

Salim. - Oui, c'est ça.

Le procureur. - Combien de fois ont-ils tenté de t'égorger ?

Salim. - Ils ont essayé. L'un d'eux m'a mis un couteau sur la joue. Je lui ai dit : «Ne serre pas trop, tu me fais mal.» Il m'a frappé d'un coup au dos en me disant : «Tu oses répondre à l'émir ?» Il avait une barre de fer. D'autres avaient des couteaux.

Le procureur. - Donc il t'a dit : «Tu oses répondre à l'émir» ?

Salim. - C'est ça.

Le procureur. - Et il t'a frappé avec une barre de fer ?

Salim. - Oui, il m'a dit de me taire.

Le procureur. - Comment s'appelle-t-il ?

Salim. - Omar. Ils sont ensuite montés comme s'ils n'avaient rien fait.

Le procureur. - Donc, ceux qui t'ont frappé sont encore actuellement en prison ?

Salim. - Oui, ils sont toujours en prison.

Le procureur. - Si les forces d'intervention n'étaient pas arrivées, les terroristes vous auraient donc égorgés ?

Salim. - C'est certain. Je remercie les forces de l'ordre, beaucoup... beaucoup, je les félicite.

Le procureur. - Et ceux qui ont été égorgés, vous n'avez pas assisté aux faits ?

Salim. - Non, nous n'étions pas présents.

Le procureur. - Il y a des otages qui ont été égorgés, n'est-ce pas ?

Salim. - Non, nous ne les avons pas vus. Ils les ont pris ailleurs.

Le procureur. - Et vous, vous n'étiez que blessés ?

Salim. - Oui, blessés seulement.

Le procureur. - Y a t-il eu des morts ?

Salim. - Il y a eu des morts... Ils sont morts devant nous.

Le procureur. - Ce sont les terroristes qui les ont tués, n'est-ce pas ?

Salim. - Oui, devant moi.

Le procureur. - Combien y en avait-il ?

Salim. - Six ou sept.

Le procureur. - Ils leur ont tiré dessus et les ont tués ?

Salim. - Oui, ils sont morts... Six ou sept.

Le procureur. - C'étaient les otages de la salle 1 ?

Salim. - Oui, ils étaient avec moi, en salle 1.

Le procureur. - Ce sont eux qui les ont tués ?

Salim. - Oui, les terroristes.

Le procureur. - Avec quoi ?

Salim. - Avec des armes...

Le procureur. - Par balles !

Salim. - Oui, par balles.

Le procureur, insistant. - Par balles !

Salim. - Oui, par r'sas...

• **Neuvième détenu** : un étranger, se présentant comme un Irakien de Baghdad. Il

porte un Gerdy plâtré au niveau du membre supérieur gauche.

L'Irakien. - Les faits se sont déroulés en salle 1. Des terroristes sont venus dans un premier temps nous sortir puis ont échoué dans leur tentative. Ils sont revenus la deuxième fois, ils ont pu nous maîtriser et nous emmener en salle 25. Ils nous ont ligotés et mis en avant, nous étions cinq étrangers. Ils nous ont dit qu'ils nous mettaient à l'avant de la scène pour qu'il y ait une détérioration des relations entre nos pays et l'Algérie. Ils nous ont solidement attachés puis nous ont mis à l'avant. Ils portaient cinq ou six pistolets, un couteau, des tournevis, des marteaux. L'un d'eux m'a pris par la nuque, l'autre me palpait la gorge en me disant qu'elle se prêtait bien à l'égorgement. Puis il y a eu l'intervention des forces de sécurité. Elle a été rapide. Puis l'échange des tirs. Les balles que j'ai reçues à l'épaule [sa voix hésite et tremble] venaient de derrière... des terroristes... Quatre balles. Les plaies sont légères. Les forces de sécurité nous ont libérés rapidement et nous ont soignés efficacement...

Le procureur. - Donc les balles venaient de derrière ?

L'Irakien. - De derrière.

Le procureur. - Donc, ce sont les terroristes...

L'Irakien. - Oui, ils nous ont mis devant, pour nous tuer. J'ai été blessé la première fois, je voulais me lever... Me mettre debout, mais ils m'ont retenu et m'ont dit : «Tu vas mourir.» Les frères présents ont constaté cela, ils en sont témoins. Les terroristes m'ont retenu.

Le procureur. - Donc, ils voulaient te tuer ? Ils t'ont retenu pour t'empêcher de t'échapper ?

L'Irakien. - Oui, mais grâce à Dieu et aux forces de l'ordre, j'ai été libéré... Je suis arrivé à la...

Le procureur, l'interrompant. - Ils voulaient t'égorger donc.

L'Irakien. - Oui, l'un d'eux me palpait la gorge en me disant qu'elle se prêtait bien à l'égorgement... Et il faisait passer le couteau en frôlant ma gorge. L'autre m'a frappé à la tête. Il y a encore des traces de coups de marteau.

Le procureur. - Louange à Dieu, tu es sain et sauf.

Note : la traduction de «l'instruction télévisée» a été, dans un souci d'honnêteté intellectuelle, textuelle, sans aucune modification, ce qui permettra au lecteur de juger de ses contradictions flagrantes, de l'orientation particulière des questions qui sont en réalité les réponses suggérées par le procureur général. Le lecteur peut se référer à la cassette vidéo de l'enregistrement du 11 mars 1995.

Liste des victimes

1 - Condamnés à mort

– Aït Bellouk Mohamed
– Ahlouche Tewfik
– Benbelaïd Abdelhafid
– Benrabah Abdelkader
– Bouakaz Mourad
– Bouazza Azzeddine
– Bouhroud Abdelhamid
– Bouraïne Seddik
– Cherifi Omar
– Dada Tahar
– Djebbar Nabil
– Djillali Belkacem
– Dridi Nacereddine
– El Oued Mohamed
– Hadjouti Mustapha
– Harik Noureddine
– Kestali Rédha
– Mouici Boualem
– Moutadjer Hocine
– Salmi Rabah
– Saïdi Abdelkrim
– Saïdi Lamri
– Saïdi Mouloud
– Saïdi Moussa
– Tebbi Mohamed
– Touami Rabah

2 - Condamnés à perpétuité

– Arrouche Aïssa
– Benallal Mohamed
– Boualem Kada
– Boubbbbd-Alacha Sid-Ali
– Bouchafa Zakaria
– Bouzenoun Boualem
– Chanoun Saddek
– Cherif Brahim
– Cherrati Ykhlef
– Kaci Seddik
– Mechrouk Mohamed
– Negliz Abderrahmane
– Saadallah Nacer
– Saadoun Miloud
– Sadoun Mohamed
– Touhami Abdelkrim
– Tounsi Bouzid

3 - Condamnés à terme et prévenus

– Belkacem Mohamed
– Bellili Rédouane
– Bouazza Abdelaziz
– Bouguerroumi Smaïl
– Boumezrag Djamal
– Cheriar Fodil
– Daoudi Samir
– Djaafari Fayçal
– Hanifi Rafik
– Hocini Smaïl
– Kaouane Hacène
– Karabadji Benacer Mohamed
– Ketmouni Ahmed
– Kouider Ammi
– Kritous Mourad
– Lamara Kamal
– Ouahid Guebli
– Rahmouni Boudjemaa
– Remit Rabah
– Sifi Samir
– Si Mozrag Mohamed Yacine
– Tadjouri Kacem
– Taouche Rédha
– Zoubiri Krimo

4 - Détenus de droit commun

– Achour Sofiane
– Akrour Rachid
– Benafta Mourad
– Benarbaoui Mohand
– Benchadallah Mohand
– Benhamid Abdelkrim
– Bouina Abdelghani
– Boulefrakh Djamal
– Bouzemouche Mohamed
– Djaber Amar
– Hedroug Ouahid
– Kritouche Amar
– Souilal Belkacem

Conclusion

Devant un carnage aussi abominable et des faits aussi mystérieux, nous ne pouvons conclure que par un ensemble d'interrogations sur cette machination diabolique survenue quelques mois après celle de la prison de Berrouaghia et les «tentatives avortées» d'El Harrach et de Chlef.

Le recul et les différents témoignages reçus tant de l'intérieur que de l'extérieur de la prison nous permettent de confirmer, et sans hésitation, Dieu en est témoin, qu'il s'agissait bien d'une «tentative d'évasion» suivie d'une «mutinerie» savamment préparées puis minutieusement programmées pour... échouer, et ce pour permettre, comme à la prison de Berrouaghia, d'éliminer le maximum d'»éléments ciblés». L'intrusion, accidentelle et non prévue dans le scénario initial, de Lembarek Boumaarafi et du «gardien» Mebarki dans la masse des «mutins», a ralenti l'exécution de cette machination mais ne l'a pas arrêtée. La mort sur les bancs de torture et les exécutions sommaires collectives ne semblent plus suffire au pouvoir militaire pour contenir la contestation populaire. Avec la liquidation de prisonniers politiques, il s'agit encore d'un moyen de gestion de la crise algérienne par un pouvoir déliquescent. C'est aussi une manière de contourner la décision «officielle» de suspension des exécutions de condamnés à mort.

Les transfert ciblés de prisonniers politiques, les permutations sélectives, l'intrusion de civils armés et cagoulés pour ouvrir les cellules et leur subite volatilisation, le rôle joué par le «gardien» Mebarki, l'introduction d'armes inoffensives, les exécutions ciblées,

«l'instruction télévisée» digne des grands procès staliniens, menée par le procureur général en personne, et la précipitation dans l'inhumation indécente de dizaines de victimes dans des fosses communes sont autant d'interrogations que soulève aujourd'hui le modeste citoyen et que demain soulèvera l'histoire.

Prions pour que cet acte abject et criminel commis à Serkadji, venu après ceux d'octobre 1988, de l'aéroport d'Alger et de la prison de Berrouaghia, soit le dernier soubresaut sanglant d'un pouvoir agonisant, pris dans l'engrenage de sa propre violence.

Quel sort peut réserver l'histoire à un système qui déporte, torture et exécute sommairement les enfants de l'Algérie pour les jeter ensuite dans des tombes anonymes sous l'étiquette de «X Algérien» ?

Puisse ce modeste travail, associé à ceux d'autres hommes libres qui refusent la chape de l'arbitraire et de la terreur, jeter la lumière sur l'horrible carnage de Serkadji, et faire éclater la vérité, toute la vérité, pour mettre à nu le terrorisme d'Etat.

Puisse Dieu nous entendre.

Chapitre II
Rapport préliminaire sur le carnage de Serkadji survenu le 21 février 1995

Syndicat national des avocats algériens
Comité des avocats constitués
Familles des victimes et des détenus de la prison de Serkadji
Ligue algérienne de défense des droits de l'homme

3 juillet 1995

Introduction

Les événements sanglants qui ont eu pour théâtre la prison de Serkadji les 21, 22 et 23 février 1995, suite à une «tentative d'évasion» ou à «une mutinerie» - selon les deux versions officielles - ont fait, selon un décompte non officiel, plus d'une centaine de morts et une dizaine de blessés par armes offensives parmi le de morts et une dizaine de blessés par armes offensives parmi les 1600 détenus politiques et de droit commun qu'abrite cette prison, située au coeur d'Alger et dans une zone de haute sécurité.

Ce carnage, officiellement désigné par euphémisme «événement», soulève de nombreuses interrogations auxquelles la version officielle n'a pas apporté de réponses satisfaisantes, tant pour les familles des victimes que pour leurs avocats, pour les organisations non gouvernementales des droits de l'homme et pour l'opinion publique.

Comment et pourquoi une telle boucherie dans l'enceinte même d'un établissement pénitentiaire et contre des personnes placées sous la protection de l'Etat ?

Les causes et l'ampleur de cette tragédie, le mur du silence qui l'a entourée, l'occultation et la destruction systématique des preuves de nature à aider à la manifestation de la vérité, ainsi que le traitement expéditif des effets engendrés par cette affaire, ont conduit les familles des victimes et leurs avocats à tenter de combler le vide flagrant laissé par les communiqués officiels.

Ils ont été d'autant plus confortés dans leur démarche de quête de la vérité qu'il a été opposé une fin de non-recevoir à leur requête tendant à la constitution d'une commission d'enquête neutre, composée des familles des victimes, des avocats, des magistrats et des organisations des droits de l'homme.

Nous notons aussi :

- une enquête officielle, dont les résultats devaient être publiés dans les dix jours suivant le carnage, mais qui n'ont jamais été rendus publics,

- des témoignages et aveux télévisés qui se sont révélés, par la suite, arrachés par divers moyens,

- le refus d'ordonner des mesures conservatoires de manière à préserver les preuves matérielles,

- le refus de publier la liste nominative officielle des victimes.

Ce sont là autant d'éléments qui ont également contribué à nous convaincre de la nécessité impérieuse de réaliser ce travail. Ainsi les familles des victimes et leurs avocats ont-ils tenté de rassembler dans le rapport préliminaire que vous avez entre les mains tout ce qui peut contribuer à la manifestation de la vérité sur une affaire qui risque, après celle, aussi sanglante, de Berrouaghia (novembre 1994), de devenir une tradition dans le comportement de l'Etat, et par là-même d'entraîner une banalisation dangereuse dans l'exercice du pouvoir, face à laquelle le silence devient complice.

Ce travail n'a pas été facile à réaliser, du fait notamment de l'opacité dans laquelle s'est déroulé l'enterrement expéditif et secret des victimes, du refus de permettre l'identification des cadavres et l'autopsie, en plus du refus d'écarter des lieux du carnage les autorités judiciaires et administratives

impliquées. Il se veut contribution pour la manifestation de la vérité, grâce aux témoignages de survivants du carnage, qui ont permis de reconstituer les différentes phases d'un complot mené contre des civils sans défense.

Les différents témoignages des survivants du carnage, la ténacité des familles des victimes, vivace malgré toutes les embûches et la disparition définitive de proches, les démarches entreprises par leurs avocats ont permis de déceler une machination programmée. C'est ce que l'on tentera de démontrer au long des pages qui suivent, avec, pour appui, des témoignages et documents dont le seul but est de contribuer à la manifestation de la vérité, et, par là, au triomphe d'un Etat de droit.

Fait bizarre, la Commission d'enquête qui devait être constituée de représentants du ministère de la Justice et de hauts responsables de la sûreté nationale et de la gendarmerie, annoncée par le chef de gouvernement le 25 février 1995, et placée sous l'autorité du ministre de la Justice, a été confiée au ministre de l'Intérieur ! Son installation par le ministre de l'Intérieur, le 27 février 1995, a été annoncée par la presse, mais son rapport n'a jamais été rendu public...

I - Les préalables

La période qui a précédé le carnage qui a débuté le 21 février 1995 a été marquée par une intense activité au sein de la prison. Un mouvement de transferts internes et externes de prisonniers et de réaffectation de gardiens a été enregistré dans un contexte caractérisé par des pressions extrêmes et des sanctions collectives à l'encontre des détenus.

I-1 - Transferts de détenus

I.1.1) Transferts internes

Pendant la période relativement courte qui a précédé le carnage, l'administration pénitentiaire a procédé à des transferts massifs de détenus inter-cellules et inter-salles dans le but d'opérer des regroupements suivant des critères dont seule l'administration de l'établissement a le secret. Plusieurs détenus avaient exprimé, à leurs conseils lors de communications, ou à leurs familles lors de visites, leurs inquiétudes quant aux transferts intensifs, inhabituels et sans explication apparente dont ils faisaient l'objet.

I.1.2) Transferts externes

Les transferts externes se sont traduis par des extractions sélectives de détenus, prévenus ou condamnés qui purgeaient leurs peines dans d'autres prisons du territoire national, pour les regrouper à la prison de Serkadji. Ces transferts ont concerné particulièrement les prisons de Chlef, de Berrouaghia et d'El Harrach. En plus de leur caractère obscur et inexpliqué, certains de ces transferts se sont déroulés dans un cadre extrajudiciaire, et peuvent être assimilés beaucoup plus à des enlèvements qu'à des extractions régulières. Le cas de feu Aït Bellouk Mohamed, assassiné à Serkadji après son transfert d'El Harrach, en janvier 1995, dans des conditions mystérieuses, est assez significatif et soulève moult interrogations sur le but réel de ce transfert.

I.1.3) Transferts et violations de la loi

I.1.3.A - Les extractions abusives

Les transferts de la prison d'El Harrach vers celle de Serkadji se présentent sur le plan juridique comme des extractions abusives. La loi, en effet, ne permet pas d'extraire des détenus d'une prison donnée sans un accord préalable qui prend la forme d'un «billet d'extraction» émanant du parquet responsable du dossier. Or à la prison d'El Harrach les détenus ont été littéralement enlevés et séquestrés par des inconnus en cagoules. Les détenus ont été transportés dans les malles de véhicules banalisés vers une destination inconnue. Ils avaient les mains liées et les yeux bandés.

Cette destination était inconnue de la direction même de la prison d'El Harrach, qui n'a trouvé mot à dire aux avocats qui ont fait constat de la disparition de leurs clients.

Qui plus est, ce transfert a été opéré en violation de la loi en vigueur puisque les détenus ont été transférés directement de la prison d'El Harrach vers le commissariat central d'Alger. Dans ces locaux, ils ont été soumis à diverses tortures et ont été menacés de mort.

Devant ces pratiques contraires à la loi, la défense a déposé plainte concernant le cas d'Aït Bellouk Mohamed auprès du procureur général près la cour spéciale d'Alger, et du procureur de la République près le tribunal d'El Harrach, territorialement compétent. Cette plainte est demeurée lettre morte, le détenu sus-cité ayant été assassiné dans la prison de Serkadji.

I.1.3.B - Le regroupement des condamnés à mort à Serkadji, prison ordinaire

L'administration pénitentiaire a délibérément violé la loi en maintenant à Serkadji des détenus condamnés à mort au-delà des délais impartis par la loi. Plus grave encore, elle a procédé au transfert de détenus condamnés à mort de prisons centrales, leur lieu de détention légal, vers Serkadji, prison ordinaire et de surcroît connaissant des problèmes de surpopulation.

I.1.3.B.1) Maintien de condamnés à mort à Serkadji contrairement aux dispositions légales.

La loi dispose clairement que les détenus condamnés à mort doivent être impérativement transférés dans les huit jours qui suivent leur condamnation vers une prison centrale aménagée à cet effet. Or, il résulte de la liste des condamnés à mort que la majorité a été maintenue abusivement par l'administration à la prison de Serkadji, pour des raisons obscures et inexpliquées. Curieusement, la plupart de ces détenus ont été assassinés lors du carnage.

I.1.3.B.2) Transfert de condamnés à mort à Serkadji contrairement aux dispositions légales.

Dans ce cas également, la loi dispose clairement que les détenus condamnés à mort doivent être transférés après leur condamnation à mort vers les prisons centrales. Cette loi a classé comme prisons centrales celles de Chlef, Tazoult, Tizi-Ouzou, Berrouaghia. Contrairement aux dispositions de la loi, des détenus condamnés à mort ont été dans le cas d'espèce transférés de prisons centrales vers Serkadji, qui est une prison ordinaire.

I.1.3.B.3) Surpopulation de la prison de Serkadji

Ces transferts qui sont contraires à la loi vont également à l'encontre du bon sens puisque la prison de Serkadji est connue pour être surpeuplée. Elle abrite, en effet, près de 1600 détenus, soit le double de sa capacité d'accueil.

Il est à relever que des condamnés à mort maintenus ou transférés et des prévenus transférés ont trouvé la mort lors du carnage.

I.2 - Mutations et affectations au sein de la prison

I.2.1) Mutations de gardiens

Le carnage de Serkadji a été précédé par des opérations de mutations dans le corps des gardiens.

I.2.2) Affectations de gardiens

I.2.2.A - Affectation du gardien Mebarki Hamid à l'aile des condamnés à mort

Le gardien Mebarki Hamid, recruté depuis peu, a été affecté par l'administration de la prison à l'aile des condamnés à mort. Ce poste de surveillance d'une population carcérale spéciale exige nécessairement une formation et une qualification, et surtout une longue expérience. Or, l'administration de l'établissement a affecté à ce poste important ce «novice» qui ne jouit d'aucune

expérience dans le domaine. Et c'est ce même Mebarki qui aurait été à la tête de la prétendue tentative d'évasion dans ses phases de planification, d'exécution et d'échec programmé.

I.2.2.B - Affectation d'un simple gardien au poste d'officier de permanence la nuit du carnage.

Autre fait bizarre relevé dans les procédés de l'administration : la désignation la nuit du carnage d'un simple gardien, le nommé Selsaf Ramdane, au poste d'officier de permanence.

I.3 - Pressions et provocations à l'encontre des détenus

Les jours qui ont précédé la nuit du carnage ont été marqués par une exacerbation des provocations et des pressions multiformes exercées sur les détenus. Un climat d'angoisse s'est ainsi établi d'autant que les violences et les pratiques vexatoires dont faisaient l'objet les détenus n'avaient aucune justification :

- les détenus ont été sanctionnés pour avoir accompli leurs prières,

- les détenus ont été matraqués durant le trajet menant à la douche,

- les détenus ont été sauvagement agressés par des agents en cagoule lors de leur transport au palais de justice,

- des détenus ont été délestés de leur cuillère en plastique.

Les gardiens cherchaient le moindre prétexte pour envoyer les détenus dans les cachots des sous-sols de la vieille prison. Les détenus punis étaient systématiquement dévêtus, bastonnés et abandonnés sur place pendant plusieurs jours.

Les fouilles se sont multipliées durant les jours précédant le carnage. L'aile des condamnés à mort, principal théâtre des événements, a curieusement fait l'objet d'une fouille minutieuse en présence du directeur de la prison et en dehors des heures de service... Ceci eut lieu le 20 février au soir, quelques heures avant les événements. Il est à rappeler que des fouilles périodiques, hebdomadaires et inopinées ont habituellement lieu, mais pendant les heures légales de travail.

II - La «tentative d'évasion» et son échec

La prétendue «tentative d'évasion» s'est déroulée dans des conditions qui soulèvent de nombreuses interrogations quant à l'introduction de quatre pistolets et de trois grenades, à l'ouverture des portes des cellules des condamnés à mort, à l'échec de cette prétendue tentative, et surtout à la mort des gardiens aux premiers instants de l'opération, qui demeure inexpliquée.

II.1 - Déroulement de la tentative

Les portes des cellules des condamnés à mort ont été ouvertes de façon normale et n'ont pas été forcées. Il faut souligner que ces cellules sont équipées de serrures dites de sécurité, dont la clé n'est remise qu'au chef de poste, par le directeur de la prison en personne, pour éviter toute tentative d'imitation.

L'échec de la prétendue tentative reste très mal expliqué : les détenus seraient parvenus à la dernière porte pour consommer de façon incompréhensible leur échec.

La mort des gardiens, qui aurait eu lieu aux premiers instants de l'opération, reste sans explication, aussi bien quant à son utilité objective que quant à la partie qui en est effectivement responsable. La liquidation systématique de la presque totalité des détenus ayant assisté aux premières phases de l'opération, ainsi que les menaces directes proférées notamment par le procureur général à l'encontre des autres détenus, jettent un voile épais de confusion et d'opacité.

II.2 - Echec de la tentative

II.2.1) Site et protection de la prison

La prison de Serkadji a la particularité d'être située dans une zone de haute sécurité. Elle

se trouve en aval du ministère de la Défense, de la caserne militaire Ali Khodja et du groupement de gendarmerie d'Alger, en amont de l'état-major de la gendarmerie et face à un bâtiment de la gendarmerie jouxtant le commissariat de police de Bab Djedid.

Non seulement le site et sa périphérie sont sous haute surveillance, mais la «tentative d'évasion» a eu lieu pendant le couvre-feu et dans une prison connue par la rigueur de sa protection sécuritaire : miradors, fouilles minutieuses à l'entrée, présence continue de gendarmes dans l'enceinte de la prison.

II.2.2) Rôle du gardien Mebarki Hamid

Le gardien Mebarki Hamid aurait été l'initiateur de la tentative d'évasion, le pourvoyeur en armes et l'instrument de l'échec. Les trois grenades sont restées intactes et ont été montrées à la télévision après le carnage. Il a même été constaté qu'elles étaient inoffensives, puisque l'une d'elles, dégoupillée, n'a pas explosé.

III - Des éléments cagoulés et armés ouvrent certaines cellules et salles

La majorité des survivants du carnage soulignent que des personnes cagoulées et armées sont subitement apparues aux environs de 5 heures du matin et ont procédé à l'ouverture, à clé ou par bris, des portes de certaines cellules et salles. Toujours cagoulés et armés, ils ont obligé les détenus, perplexes, à sortir de leurs cellules et salles. L'opération s'est ensuite propagée à l'ensemble des cellules et salles de la prison. De ce fait, les détenus se sont trouvés, sans raison apparente, hors de leurs cellules, dans un état d'ébullition totale.

L'apparition de ces hommes dans les couloirs de la prison, en un moment précis, juste après la consommation de l'échec de la «tentative d'évasion», vers 5 heures du matin, quand tout le monde dormait, la rapidité avec laquelle ils ont exécuté une opération bien déterminée, et leur disparition subite, restent énigmatiques, d'autant que cette opération, au vu de la suite des événements, semble avoir été l'élément générateur de la tension au sein de la prison, et avoir ainsi justifié, en sus du prétexte de la « tentative d'évasion », l'intervention armée.

IV - Constitution d'une cellule de crise par les détenus : apaisement et retour au calme

Devant cette situation, un groupe de détenus a brisé la serrure de la cellule de Abdelkader Hachani, qui s'est retrouvé, de ce fait, dans la cour, avec près d'un millier de détenus en état d'ébullition et cinq cadavres, dont celui d'un détenu, Mechrouk Mohamed, assassiné par les forces embusquées sur le toit de la prison.

Hachani a été conduit dans une cellule, aux côtés de Tadjouri Kacem, Cherrati Ykhlef, El Wad Mohamed, Layada Abdelhak et Kaouane Hacène. La décision de prise de contact avec les autorités a alors été prise, et Hachani a été désigné avec Layada pour établir ce contact en vue d'une solution pacifique.

Lors de ce premier contact, Hachani et Layada proposèrent :

- de donner instructions pour éviter toute nouvelle victime de part et d'autre ;

- de permettre le contact avec les différents pavillons pour élargir la cellule de crise aux représentants des différents pavillons, en vue de maîtriser au mieux la situation ;

- d'être totalement disponibles pour trouver une issue pacifique à la crise.

Les deux parties ont convenu d'un accord sur les propositions sus-citées, et aucune victime n'a été signalée durant plus de dix heures de négociations.

Après élargissement de la cellule de crise aux représentants des différents pavillons, la maîtrise de la situation devint plus aisée, et la décision de traiter pacifiquement la crise fut adoptée de façon unanime.

Cependant, fut soulevée la question des garanties, en vue d'éviter une réaction sanglante de la part des forces d'intervention. En effet, la façon avec laquelle une situation identique avait été traitée à la prison de Berrouaghia, le 27 novembre 1994, où un massacre aussi horrible qu'ignoble avait été signalé, incita les prisonniers à prendre le maximum de garanties. D'autant que tout laissait croire que les autorités voulaient utiliser la cellule de crise pour maîtriser la situation, en vue de donner, par la suite, libre cours à un sanglant carnage.

Une telle responsabilité était difficilement supportable pour tous les membres de la cellule. C'est dans ce cadre qu'a été faite la proposition de faire venir une tierce partie, en l'occurrence trois avocats : Mes Ali Yahia Abdenour, Bachir Mecheri et Mustapha Bouchachi.

Ces trois avocats devaient constater :

- que le nombre des victimes ne dépassait pas celui enregistré au début de la crise, soit cinq victimes ;

- qu'il appartenait au pouvoir de mener les investigations nécessaires après aboutissement pacifique de la crise, en vue de déterminer les responsabilités, et d'appliquer la loi dans un cadre juste et transparent.

En contrepartie, la cellule de crise s'engageait fermement à faire réintégrer par tous les détenus leurs cellules et salles.

Un rejet catégorique et parfois violent fut l'unique réponse des autorités, sous le prétexte que l'Etat n'avait pas besoin de témoins.

La cellule de crise procéda alors à la libération d'un gardien pris en otage par les détenus pour signifier ses bonnes intentions, et continua d'insister pour obtenir la venue des avocats, chose que les autorités s'entêtaient à refuser.

Appréhendant un assaut aux conséquences catastrophiques, et constatant une intention à peine dissimulée de procéder à un carnage, la cellule de crise décida la réintégration des cellules.

Cette décision a été effectivement exécutée par les détenus, sans que les autorités n'en soient informées ; ce n'est que lorsque l'opération fut très avancée que Hachani et Layada les en informèrent.

A ce moment, et contre toute attente, les autorités ont opté pour la solution violente, et ont rompu brutalement les négociations, en séquestrant un des interlocuteurs. Il était 17 heures 30, le mardi 21 février 1995.

V - La solution pacifique délibérément avortée

Il est utile de signaler que la cellule de crise a abouti à une issue pacifique de la crise, et ceci notamment :

- grâce à sa maîtrise de la situation, en rétablissant le calme et la discipline parmi des centaines de détenus ;

- grâce à l'acceptation par les détenus de toutes les conditions des autorités (réintégration des cellules, application de la loi aux responsables de la mort des gardiens et aux auteurs d'infractions) ;

- grâce à la libération d'un gardien pris en otage par des détenus ;

- grâce au début d'exécution effective et sans attente par les détenus de la décision de la cellule de crise relative à la réintégration des cellules.

En dépit de ce début d'exécution de la solution pacifique prônée par la cellule de crise, les autorités ont, contre toute attente, opté pour la solution violente. Elles ont rompu brutalement les négociations en séquestrant les interlocuteurs désignés par la cellule. Ces derniers ont été maintenus, séparément, dans un isolement total durant trois jours, sans eau ni nourriture, et dans des pièces exiguës servant de parloir aux avocats. Au cours de cette séquestration, Abdelkader Hachani a été victime de violences, de menaces et d'insultes de la

part de gardiens qui lui ont rasé de force la barbe.

VI - L'intervention armée

L'intervention armée des forces du pouvoir a été menée en trois phases :

- élimination sélective par des tireurs d'élite et tuerie collective dans la cour et dans les salles 29, 30, 31 et 25 ;

- achèvement des blessés, mutilations et éliminations suivant une liste préétablie ;

- sévices et exactions à l'encontre des survivants.

Avant de décrire ces différentes phases, il est nécessaire de rappeler le contexte prévalant au moment d'une l'intervention qui a pris la forme d'un véritable carnage.

VI.1 - Les circonstances de l'intervention armée

Après la conclusion d'un accord entre les parties sur une solution de la crise, qui a connu un début d'exécution de la part des détenus, seule la question de la garantie (présence d'avocats) demeurait en négociation. Toutefois, les autorités militaires présentes ont opposé un refus catégorique à cette demande. Ils ont ordonné, par le biais d'un colonel, la séquestration des interlocuteurs.

Au moment où les détenus attendaient le retour des interlocuteurs qui négociaient avec les autorités la question des garanties, ils furent surpris par un ordre de réintégrer les salles dans un délai de dix minutes diffusé par mégaphone.

Les autorités militaires ont chargé Layada de transmettre sans discussion possible leur exigence de leur livrer Lembarek Boumaarafi, l'assassin présumé de Boudiaf, et Mebarki Hamid, gardien.

Le procureur général a annoncé que les forces «ont pénétré à l'intérieur sans tirer le moindre coup de feu car la majorité des détenus avaient respecté l'ordre de la cellule de crise et que seul un petit groupe de vingt-cinq détenus environ a refusé de s'y conformer «. Ce groupe s'est retranché dans la salle 25 en se protégeant avec un groupe d'otages pris parmi les détenus de droit commun. Hachani proposa avec insistance et pria même le procureur général de l'autoriser à retourner auprès de ces détenus pour les amener à réintégrer leurs cellules, et éviter toute nouvelle victime. Le procureur général a promis d'aller en référer aux autorités, mais il n'est plus revenu. Hachani, par contre, fut bousculé et enfermé par des militaires dans une pièce exiguë faisant office de parloir pour les avocats.

VI.2 - Tirs ciblés et fusillades (première phase)

Les forces d'intervention (militaires, gendarmes et policiers), en position sur les terrasses de la prison dominant la cour, ont déclenché les premiers tirs visant des cibles précises. Ces tirs ciblés ont été suivis peu après par des fusillades qui ont duré plusieurs heures.

VI.2.1) Eliminations sélectives opérées par des tireurs d'élite

La première victime des tirs ciblés fut Cherrati Ykhlef, membre de la cellule de crise, resté dans la cour pour assurer la réintégration des détenus dans le calme et la discipline. Cherrati, debout, répétait les consignes suivantes, à l'adresse des détenus : «Ne répondez pas aux provocations», «Evitez de tomber dans la machination dirigée contre vous.» Cherrati tenait dans ses mains le Coran et récitait des versets lorsqu'il fut atteint d'une balle à la tête. Il tomba sur le sol, son sang giclait abondamment mais il continuait à réciter le Coran. L'un des détenus, s'approchant de lui en rampant, le souleva légèrement, quand les tirs reprirent. De nouveau Cherrati fut atteint de plusieurs balles qui lui déchiquetèrent la jambe.

VI.2.2) Fusillade dans la cour

Les tirs ciblés ont été suivis d'une fusillade intensive qui a duré plusieurs heures,

provoquant de nombreuses victimes, morts et blessés, parmi les détenus se trouvant dans la cour. Des détenus de droit commun, principalement des policiers, des fonctionnaires et des étrangers, placés au premier rang par les détenus retranchés dans la salle 25, dans le but d'empêcher les forces d'intervention de tirer sur leurs collègues et sur les étrangers, furent pris au piège de la fusillade. Plusieurs dizaines d'entre eux furent atteints par les balles. On dénombra une quinzaine de morts et des dizaines de blessés.

VI.2.3) Tuerie collective dans des salles déterminées

Après la fusillade de la cour, les tirs se concentrèrent sur les salles 29, 30, 31 et surtout sur la salle 25, où s'étaient réfugiés un certain nombre de détenus, auxquels s'étaient joints d'autres prisonniers ayant fui la fusillade de la cour.

Les tirs groupés durèrent également plusieurs heures. Les feux nourris accompagnés de jets de grenades offensives ont transformé la salle 25 en un véritable abattoir pour êtres humains : corps déchiquetés, lambeaux de chair pendouillant sur les murs maculés de sang. La puissance de feu et la concentration des projectiles a pulvérisé la lourde porte de la salle 25. La fusillade qui a duré près de dix-sept heures n'a pris fin que lorsqu'un gendarme a annoncé : «Le général a ordonné le cessez-le-feu.» Il est à souligner que les seuls survivants du carnage furent Boumaarafi et le «gardien» parce que, vraisemblablement, la consigne avait été donnée de les épargner.

VI.3 - Achèvements, mutilations et exécutions sommaires suivant une liste préétablie (deuxième phase)

VI.3.1) Achèvements et mutilations

Après l'arrêt de la fusillade, les forces d'intervention ont tiré et lancé des grenades offensives dans les cellules à travers les grilles d'aération, avant d'y pénétrer en tirant. Salle 25, lorsqu'un survivant était découvert au milieu des cadavres, il était supplicié et achevé.

VI.3.2) Exécutions sommaires sur la base de listes préétablies

A la fin du carnage de la cour et des salles sus-citées, les autorités, en présence du directeur adjoint de la prison et de certains gardiens, ont procédé à l'appel sur la base d'une liste. Ceux qui répondaient à l'appel ont été conduits vers un autre endroit et exécutés.

Tadjouri qui n'a pas été trouvé parmi les victimes était recherché sur la base de sa tenue vestimentaire. Il avait été également appelé par mégaphone. Ce n'est que plus tard que son corps fut identifié par certains détenus.

VI.4 - Sévices et exactions à l'encontre des survivants (troisième phase)

Les détenus rescapés du carnage ont été regroupés et entassés dans des cours pour y subir une torture physique et morale sans précédent.

VI.4.1) Regroupement des survivants et traitements inhumains

Les détenus qui ont pu échapper au carnage ont été regroupés dans la cour, après avoir été contraints de quitter leurs cellules en rampant tête au sol et en recevant des coups de crosse, de barre de fer et de bois sur toutes les parties du corps.

VI.4.2) Entassement des détenus et sévices corporels et moraux

Arrivés dans la cour, des centaines de détenus ont été entassés sur plusieurs rangées, les uns sur les autres. Beaucoup ont perdu connaissance par cause d'étouffement. La bastonnade n'a pas cessé jusqu'à 18 heures. La quasi-totalité des détenus portent des traces de ces sévices, que les avocats ont constatés lors de leur première visite à leurs clients. Les survivants ont été maintenus dans la cour, à plat ventre, le visage rivé au sol durant toute

la nuit, sans eau ni nourriture, dans le froid et la pluie de cette nuit de ramadhan.

Le lendemain, les tortures ont repris sur les mêmes lieux ; elles ont donc duré une nuit et un jour. Ces tortures ont été les suivantes :

- des coups de pied sur les parties sensibles (testicules) oété portés aux détenus, contraints de se relever et d'écarter les jambes ;

- des gendarmes ont craché dans la bouche des détenus et uriné sur leurs visages ;

- de plus, les détenus qui portaient des vestes de cuir ou des chaussures de sport (Adidas, Reebock) en ont été délestés. Les détenus portant des lunettes de vue ont été contraints par les gardiens de les enlever et de les briser en les écrasant de leurs pieds. Les détenus ont été contraints, sous peine de mort, de se relever et de proférer des grossièretés et des insultes contre eux-mêmes, contre la religion et contre des leaders politiques.

VI.5 - Moyens utilisés lors de l'intervention

Tous les témoins s'accordent à dire que les moyens utilisés lors de l'intervention ont été les suivants :

- armes automatiques ;

- fusils mitrailleurs (FMPK) ;

- grenades offensives ;

- barres de fer (violences) ;

- barre de fer avec embout massif en forme de boule (violence et assassinat) ;

- poignards et baïonnettes.

VII - Actes de représailles commis par les forces d'intervention et certains gardiens

Forts du climat d'impunité totale, les forces d'intervention et certains gardiens ont laissé libre cours aux instincts les plus vils et les plus abjects, en se livrant à des sévices et à des exactions de différentes natures sur les détenus, et même à des assassinats.

Un détenu a été agressé par un élément des forces d'intervention en cagoule qui l'a contraint, sous la menace de son arme, à se soumettre à ses pulsions malsaines. Le détenu a été entraîné dans une cellule où il a été sodomisé.

Un autre détenu a perdu la vue des suites des coups reçus.

Un autre détenu est mort à la suite d'une agression sauvage d'un gardien, Selsaf Ramdane, qui lui a asséné des coups à la tête avec une barre de fer dont l'extrémité avait la forme d'une boule pleine.

Le même gardien a blessé avec la même arme d'autres détenus qui en portent encore les traces.

L'avocat Ali Zouita, détenu à la prison de Serkadji depuis plusieurs années, n'a pas échappé à la bastonnade systématique exécutée par certains gardiens, qui parcouraient les salles et cellules pour violenter qui ils voulaient en toute impunité.

VIII - Les conséquences de l'intervention sanglante

L'intervention sanglante a eu pour conséquences graves des dizaines de tués et des centaines de blessés. La majorité des détenus tués ont été enterrés secrètement dans des tombes anonymes.

VIII.1 - L'ampleur et l'horreur du carnage

La liste nominative des victimes du carnage n'a pas été rendue publique officiellement jusqu'à présent, en dépit des demandes pressantes des avocats et des familles des victimes, qui sont demeurés durant onze jours complètement désorientés, toutes les portes leur ayant été fermées.

Par ce refus de publier une liste nominative, les autorités tentent de minimiser l'ampleur du carnage et le nombre de tués et de blessés.

L'enterrement des victimes a été fait de manière la plus secrète et en l'absence des familles, les tombes portant la simple indication de «X – Algérien».

Cet état de choses s'explique par le fait que la violence du carnage et les armes utilisées ont rendu les cadavres totalement méconnaissables.

Les avocats et les familles présents devant les portes de la prison au lendemain du carnage ont vu des sapeurs-pompiers ayant participé au «nettoyage» de la prison en état de choc, qui ont exprimé publiquement leur profonde révulsion devant l'horrible spectacle, et qui n'ont pu s'empêcher de le dire à haute voix. L'un d'entre eux a dit, en arrachant ses gants de plastique maculés de sang : «Ce n'est pas du travail ! Du sang ! Du sang ! Des cadavres déchiquetés par dizaines !»

VIII.2 - Les circonstances opaques de l'enterrement

Les dépouilles des victimes, ou ce qui en restait, ont été transférées à la morgue de Bologhine, certaines dans des petits sacs à ordures en plastique. Elles ont été entreposées durant plusieurs jours, pêle-mêle, jusqu'à décomposition.

Les parents qui venaient en groupes à la morgue pour s'informer étaient maintenus à distance.

Les responsables de la morgue eux-mêmes étaient en plein désarroi, car n'ayant reçu aucune instruction des autorités. Ce n'est que le 24 février 1995 que treize cadavres de victimes identifiés furent transférés et enterrés au cimetière d'El Alia.

Hormis ces treize victimes identifiées, toutes les autres ont été enterrées les 25 et 26 février 1995, dans des tombes anonymes sans aucune indication. Les victimes de Serkadji ont été enterrées dans un carré réservé au cimetière d'El Alia. Cela aurait dû permettre de connaître aisément le nombre des victimes, si n'était intervenu l'enterrement, durant la même période et dans ce même carré, de dépouilles anonymes provenant d'ailleurs, sous dénomination de «X Algérien» également.

Plus de 1500 familles désemparées, angoissées, venues de l'ensemble du territoire national, se sont heurtées venues de l'ensemble du territoire national, se sont heurtées à un mur de silence, jusqu'au jour où certaines d'entre elles ont reçu un télégramme de l'administration pénitentiaire leur indiquant que leur parent était «mort lors de la mutinerie», et qu'ils devaient se rapprocher du parquet du tribunal de Raïs Hamidou (territorialement compétent pour les faits survenus à Serkadji et seul habilité à délivrer des permis d'inhumer) pour connaître le lieu de l'enterrement. Les familles destinataires du télégramme se sont rendues au tribunal concerné pour apprendre, à leur grande surprise, que le parquet de la République ignorait totalement ce qui se rapportait au contenu des télégrammes. Ce n'est que plusieurs jours après qu'un permis d'inhumer émanant de la wilaya d'Alger a été délivré par l'autorité judiciaire (sic !), portant la mention «X – Algérien», sauf pour les cas des treize victimes identifiées sus-citées.

Au fur et à mesure que les familles se présentaient devant le préposé, celui-ci ajoutait le nom de la victime sur le permis d'inhumer anonyme. Ainsi, une famille pouvait avoir la tombe n¡ 2 tout comme elle aurait pu avoir la tombe n¡ 12. Tout dépendait en fin de compte de l'ordre d'arrivée des parents des victimes devant le préposé de l'administration. Cette situation a entraîné des confusions, comme l'attribution de deux permis d'inhumer pour une même tombe, ou encore l'envoi d'un télégramme annonçant la mort d'un détenu qui était, en fait, toujours vivant.

Devant cette procédure d'inhumation confuse, les familles acquirent la conviction que leurs parents n'étaient pas enterrés là où l'indiquait l'administration. Cette conviction a été confortée par des rumeurs affirmant qu'une seule tombe contenait des lambeaux épars et mélangés de plusieurs victimes. A ce titre, les familles ont saisi les autorités judiciaires, déposé des plaintes

pour «homicide volontaire», et ont demandé l'ouverture d'une enquête, l'exhumation et l'autopsie pour déterminer l'identité de chaque victime. Cette demande n'a pas été satisfaite jusqu'à ce jour.

IX - Destruction des preuves du carnage

L'administration de l'établissement pénitentiaire s'est empressée, d'une part, de remettre en l'état les lieux du carnage, et d'effacer toutes les preuves, et d'autre part, d'imposer la loi du silence aux détenus ayant vécu la tragédie, par le recours aux menaces, aux intimidations et aux pressions sous toutes formes.

IX.1 - Destruction des preuves matérielles

Durant les jours qui ont suivi le carnage, l'administration de la prison de Serkadji - maintenue en poste en dépit de la demande faite par les avocats de l'éloigner des lieux - a entrepris de détruire les preuves matérielles du carnage en restaurant la cour, les salles et les cellules, en colmatant les impacts des balles et des grenades sur les murs.

Les effets vestimentaires maculés de sang des victimes ont été brûlés. La salle 25, théâtre privilégié du carnage, a été remise complètement à neuf.

Or ces lieux auraient dû être systématiquement mis sous scellés par les autorités judiciaires. Rien de cela n'a été fait, en dépit des demandes expresses des avocats et des familles des victimes.

IX.2 - Pressions sur les survivants

Pour imposer la loi du silence aux détenus qui ont survécu au carnage, les autorités ont usé continuellement de pressions multiformes :

- climat de psychose généralisé par la menace de rééditer le carnage ;

- irruptions inopinées dans les cellules de gens cagoulés accompagnés des responsables de la prison, qui traînaient brutalement les détenus vers des lieux inconnus ;

- maintien de l'administration et des gardiens impliqués dans le carnage ;

- matraquage systématique des détenus sans prétexte et en toutes occasions ;

- rationnement sévère de la nourriture, limitation du couffin à trois kilos une fois par quinzaine, avec privation de sucre et de sel ;

- pressions sur des détenus pour qu'ils témoignent à charge, en contrepartie de promesses de clémence et de bons traitements ;

- affectation par l'administration des gardiens impliqués selon des détenus dans le carnage aux postes où accèdent les avocats et les parents ;

- une enquête judiciaire aurait été ouverte contre des détenus survivants par le procureur général présent lors du carnage, et aucun avocat n'a pu se constituer ni accéder au dossier.

IX.3 - Manipulation médiatique

Après les félicitations publiques du ministre de la Justice aux forces d'intervention, ministre qui a qualifié l'intervention armée «d'opération réussie», le procureur général et le directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice ont organisé une véritable «instruction» télévisée, avec audition de prévenus et interrogatoires axés sur la «tentative d'évasion» et la «mutinerie».

Un des détenus qui a subi cet interrogatoire fait état que ses déclarations publiques ont été faites en prison sous la menace et la violence.

X - Annexes

X.1 - Témoignages de détenus sur les transferts internes avant le carnage

Témoignage no 1

Trois jours avant la sanglante nuit du 20e jour du mois de ramadhan, nous avons été transférés, d'autres détenus et moi-même, vers d'autres cellules. Cette opération de transfert s'inscrit dans le mouvement routinier et régulier des détenus inter-salles et inter-cellules qui a lieu une fois tous les deux mois environ. Mais le fait bizarre qui a marqué ce dernier transfert est qu'il a été effectué sur la base d'une liste de noms de détenus transférés vers des endroits déterminés, alors que d'habitude les gardiens nous sortaient de nos cellules et à la volée, au hasard, nous disaient : «Toi, toi... Allez à tel endroit.» Et autour des derniers transferts, la majorité des détenus ramenés d'El Harrach, et qui avaient été répartis à leur arrivée dans différents endroits de la prison, ont été ensuite regroupés dans la même aile.

Témoignage no 2

C'était effroyable, indescriptible, et d'ailleurs presque tous les détenus, quelques jours seulement avant la nuit sanglante, parlaient entre eux, disaient qu'il allait se passer quelque chose, et ne comprenaient pas pourquoi le dernier transfert inter-salles ne s'était pas fait dans un but consistant à ne pas laisser longtemps le détenu dans un même endroit ; il semblait se préparer quelque chose d'anormal puisque les détenus ont été appelés nommément et orientés vers des endroits précis.

X.2 - Témoignage d'un détenu sur le transfert externe avant le carnage

Témoignage no 3

J'étais détenu à El Harrach depuis plusieurs mois en attente de jugement, puis le jour du 8 octobre 1994 j'ai été «transféré «à la prison de Serkadji, dans des conditions anormales dont voici très succinctement le récit.

Des personnes cagoulées et armées ont fait irruption dans la salle et m'ont enlevé, sous le regard des autres détenus surpris et horrifiés. Ils m'ont couvert la tête avec ma chemise et attaché les mains derrière le dos, et ensuite jeté dans la malle d'une voiture qui a démarré aussitôt. Après une course à vive allure à travers les rues d'Alger, je me suis retrouvé dans des locaux dont j'ai appris plus tard qu'ils étaient ceux du commissariat central. Dès mon arrivée, j'ai été jeté par terre, et la torture a commencé, je ne comprenais pas comment je me trouvais dans un commissariat alors que j'étais en prison depuis plusieurs mois.

On m'a fait savoir qu'il y avait une tentative d'évasion à la prison d'El Harrach, les coups pleuvaient de toutes parts et la violence était plus pénible encore car j'avais les yeux bandés et les mains liées, je ne pouvais esquiver les coups, ni savoir à quel moment ou d'où ils venaient. Cela a duré plusieurs heures, et à la fin j'ai entendu quelqu'un leur dire : «Emmenez-le, ce n'est pas lui, on s'est trompé de nom.»

Les mêmes hommes cagoulés m'ont ensuite de nouveau jeté dans la malle d'une voiture civile, et à mon grand étonnement je me suis retrouvé à la prison de Serkadji...

Un groupe de gardiens qui m'attendaient m'ont pris en charge dès mon arrivée, et avec une violence et une vitesse inouïe ils m'ont totalement dévêtu, m'ont jeté à terre et m'ont frappé avec des barres de fer sur tout le corps. Et lorsque j'ai repris connaissance dans une cellule isolée, j'étais tout en sang, avec des douleurs atroces au crâne et sur tout le corps. Plus tard, j'ai appris que les autres détenus qui avaient été enlevés par la police dans la prison d'El Harrach avaient subi le même sort que moi et se trouvaient à Serkadji. Certains d'entre eux, dont je me rappelle les noms, ont été assassinés la nuit du 22 février 1995. Ils sont nombreux, mais je me rappelle seulement d'Aït Bellouk Mohamed, de Si Mozrag Mohamed Yacine, Remit Rabah, Lamara Kamel et Kaouane Hacène.

X.3 - Témoignage de détenu sanctionné pour avoir accompli la prière des Taraouih

Témoignage no 4

Le 15 février 1995 du mois de ramadhan, alors que nous étions 84 détenus à accomplir le soir la prière des Taraouih dans la salle commune, des gardiens ont fait une irruption subite et tapageuse dans la salle en hurlant et en donnant des coups pêle-mêle avec des barres de fer aux détenus à genoux en prière. Or, les jours précédents, cette prière était accomplie sans qu'aucune mesure d'interdiction ou remarque n'aient été notifiées par la direction. Sans perdre une minute, la sanction a été exécutée avec une grande célérité par les gardiens, qui nous ont conduits dans les cachots situés au sous-sol de la prison. Les 84 détenus de notre salle ont été répartis par groupes de huit dans des cellules de deux mètres sur trois.

C'était l'enfer, nous étions torturés plus moralement que physiquement, car la sanction (qui prévoyait l'interdiction des visites familiales, la privation de couffin, la nourriture consistant en un bol de soupe une fois toutes les 24 heures, sans compter les brimades, vexations et les coups sans raison, et cela durant 45 jours) était injuste et arbitraire, elle ne reposait sur aucun motif et violait, après nos opinions politiques, notre conviction religieuse.

X.4 - Témoignage de détenu ayant subi le supplice de la douche

Témoignage no 5

Une tension anormale régnait durant les quelques jours précédant les événements de février 1995. Des gardiens provoquaient les détenus sous le moindre prétexte, les battaient sans motif, et une véritable psychose s'est installée, surtout qu'il n'y avait aucune possibilité de recours. A titre d'exemple, on citera le cas des douches. En effet, la majorité des détenus étaient privés de douche, du fait que durant tout le trajet menant aux douches les détenus étaient systématiquement bastonnés ou, pour mieux dire, agressés sauvagement à l'aide de barres de fer par les gardiens. Et sous la douche, l'eau était glacée. Devant cette situation beaucoup de détenus préféraient éviter le supplice de la douche.

X.5 - Témoignage de la famille Tadjouri

Témoignage no 6

Le 11 février 1995, Tadjouri Kacem a été délesté de la seule cuillère en plastique qui lui servait d'ustensile, et contraint suite à cette privation de manger sa soupe avec sa main. Quelques jours auparavant, lorsqu'il a présenté une ordonnance médicale et demandé à se rendre chez le médecin pour la faire renouveler, car il était asthmatique, un gardien la lui a arrachée des mains et l'a déchirée, en le sommant de retourner dans sa cellule puisqu'il «n'avait pas d'ordonnance».

X.6 - Tmoignages de détenus réveillés la nuit du 21 février par des gens cagoulés

Témoignage no 7

Je dormais lorsque vers 2 heures du matin des gens cagoulés ont cassé la porte de la cellule en nous menaçant... Ils nous ont demandé de sortir. Ils étaient habillés en jeans et chaussures de sport. Beaucoup de détenus étaient dehors... Au fur et à mesure les cours s'emplissaient de détenus arrivant de toutes parts...

Témoignage no 8

J'étais dans la cellule lorsque des inconnus ont commencé à casser les serrures de la cellule n¡ 36. Aucun détenu ne les connaissait.

Témoignage no 9

Nous étions en train de dormir lorsque notre cellule a été ouverte à clef par des personnes cagoulées...

Témoignage no 10

On a été réveillés en sursaut par de grands coups sur la porte... On a vu des hommes

portant des cagoules qui tentaient de les ouvrir... Ces hommes étaient armés... L'un d'eux nous ordonna de sortir et de rejoindre les autres détenus... Ils ont ensuite subitement disparu, comme volatilisés...

X.7 - Témoignage de détenu ayant assisté à l'exécution de Cherrati

Témoignage no 11

Cherrati était debout, le Coran à la main, un grand nombre de détenus avaient déjà regagné leurs cellules et salles. D'autres rejoignaient leurs cellules, la tension peu à peu baissait, les va-et-vient anarchiques et le brouhaha régressaient progressive-ment au fur et à mesure que les détenus regagnaient leurs cellules.

Cherrati récitait doucement des versets du Coran, et de temps en temps s'adressait aux détenus en leur conseillant de ne pas tomber dans le piège d'un complot et surtout de ne pas répondre aux provocations, car les armes pointées sont là pour tuer, «Ne leur donnez surtout pas l'occasion de le faire.»

Le calme était presque revenu, et le silence s'imposait, lorsqu'une détonation se fit entendre. Les gens accouraient de partout, un tireur d'élite placé sur le toit de la prison venait d'atteindre Cherrati d'une balle dans la tête. Il vacilla puis tomba sur le sol, le sang giclait de sa blessure et il murmura les derniers versets de Coran.

Un détenu accourut et le prit dans ses bras, mais déjà il agonisait. Soudain des fusillades éclatèrent de partout. Des détenus qui n'avaient pas réussi à rejoindre encore leurs cellules, vu le nombre dans la cour, tombaient comme des mouches, beaucoup étaient blessés au dos et aux jambes. Cherrati fut atteint une deuxième fois par une forte fusillade qui lui arracha complètement la jambe. Par intermittence la fusillade s'arrêtait, et du haut des toits, des éléments armés lançaient dans la cour des crochets avec des cordes et remontaient les blessés et les morts. C'est ainsi que le cadavre de Cherrati fut hissé vers la terrasse.

Dans la cellule où je me trouvais, cinq grenades ont été jetées, on est restés collés au mur de la deuxième cellule qui nous a servi de refuge.

X.8 - Témoignage d'un détenu sur l'achèvement des blessés de la salle 25

Témoignage no 12

Certains détenus sont sortis vivants du quartier et ont été exécutés immédiatement : El Wad, Bougueroun ainsi que Bouakaz... Ces deux derniers étaient blessés et ont été achevés directement.

Kacem Tadjouri était recherché par des personnes en civil... Quand ils ont appris qu'il portait une jaquette jaune, ils ont commencé à rechercher une personne avec une jaquette jaune. Lorsqu'ils l'ont retrouvé blessé dans sa cellule, ils lui ont dit : «Toi, la jaquette jaune, bouge !» Lorsqu'il a bougé, l'une des personnes en civil a crié : «Il est toujours vivant ! Achevez-le !»

Ils l'ont achevé...

Hocine Metadjer a été reconnu : «C'est celui-là Metadjer, tue-le !»

Les assassinats de détenus étaient précis et sélectifs : Cherrati a été le premier à tomber près de nous, une balle dans le front.

Dans notre cellule, plusieurs grenades ont été lancées à travers le guichet, et ensuite ils tiraient toujours à travers le guichet... C'est là que j'ai été touché de deux balles.

Dans la salle 25, deux détenus ont été complètement brûlés. J'ai vu un capitaine de parachutistes tracer une croix avec de la craie sur le dos de certains détenus... Ceux-là étaient immédiatement sortis des rangs et exécutés...

Dans la cellule 29, il y avait beaucoup de blessés encore en vie. Lorsqu'ils sont rentrés [l'armée] on a entendu des coups de PA : ils ont tous été achevés après avoir été suppliciés à la baïonnette et au poignard.

X.9 - Témoignage de détenu sur l'assassinat de Tadjouri

Témoignage no 13

Maintenant, je sais que je suis, de fait, condamné à mort comme tous les autres qui ont été assassinés. Le directeur et un officier des gardiens sont venus après [le carnage] me voir et m'ont dit que j'étais un meneur. J'ai dit non, alors ils m'ont ramené un détenu de droit commun cagoulé pour leur servir de témoin à charge, il m'a regardé et a refusé de parler, et quand je l'ai fixé dans les yeux, j'ai constaté qu'il pleurait. J'ai su par la suite qu'il a été puni et frappé parce qu'il avait refusé de témoigner injustement contre moi.

Le 14 mars 1994 le directeur est revenu me voir et m'a dit : «Bla rabi mateslekha (Même le Seigneur ne pourra pas te sauver).» Le directeur-adjoint aussi est venu me voir et m'a menacé de mort.

Le 22 février 1995, des gendarmes accompagnés d'un gardien parcouraient les salles et les cellules à ma recherche et à celle de Tadjouri Kacem. Comme ils n'ont pas réussi à nous retrouver, ils ont utilisé les mégaphones et ont appelé nos noms. J'étais dans la cour où étaient entassés près de 400 détenus. Des codétenus m'ont dit de me cacher car les gendarmes vont te tuer comme ils l'ont fait pour certains qu'ils ont appelés. Je n'ai pas bougé de ma place. A un moment des gendarmes nous ont demandé de nous lever et de décliner notre identité. Arrivé mon tour, j'ai donné que la moitié de mon nom, alors ils sont passés aux autres et sont repartis. Je suis resté ainsi jusqu'à la fin du carnage et du départ des gendarmes.

X.10 - Témoignage sur l'assassinat du détenu Boumezrag Djamal

Témoignage no 14

[...] Après le cauchemar de la sanglante nuit où des parachutistes, des gendarmes et des policiers en civil, armés jusqu'aux dents, ont perpétré un effroyable massacre contre nous, et nous n'avions pour seule défense que des cris d'Allah Akbar, des gémissements et des cris d'effroi, libre cours a été donné à certains gardiens et certains éléments des forces de sécurité d'assouvir leur soif de sang en exécutant impunément leur forfait avec la bénédiction des responsables présents. C'est ainsi que nous avons vu un détenu, Boumezrag Djamal, entassé avec nous dans la cour, qui suffoquait et gémissait du fait de son asthme et criait de toutes ses forces pour demander assistance. Il fut pris violemment à partie par le gardien Selsaf Ramdane qui voulait le contraindre au silence. Il lui assena des coups à la tête avec une barre de fer ayant à son extrémité une boule massive. Il poussait des râles indescriptibles, puis se tut. On a appris par la suite qu'il était mort.

X.11 - Témoignage d'une mère à la recherche de la tombe de son fils

Témoignage no 15

[Témoignage de Mme Doumer Fifi épouse Taouch Mohamed, mère du jeune Taouch Réda né le 13 avril 1974 à Bordj Ménaïel et assassiné lors des événements de Serkadji.]

Mon fils était employé dans un atelier d'artisanat-menuiserie dans le quartier. Le 23 avril 1994, à 3 heures du matin, des hommes cagoulés et des militaires (paras) ont arrêté mon fils à la maison. J'ai effectué pendant quatorze jours des recherches, mais sans résultats. Chaque fois, ils me disaient qu'il n'était pas chez eux. Plusieurs jours après, j'ai reçu une lettre de lui, de la prison de Serkadji.

Après de pénibles démarches et des attentes interminables devant la cour d'Alger (je devais être sur place à 6 heures du matin), j'ai pu lui rendre visite une fois tous les huit jours puis une fois tous les quinze jours. Chaque fois que je lui posais une question sur son état il me disait : «Machaa Allah (C'est la volonté de Dieu), je suis avec mes frères, mon affaire est très simple, je n'ai rien fait et je sortirai incha Allah le jour du jugement. «C'était sa nature, il était toujours souriant et ne me parlait jamais de sa situation en prison, bien que les autres détenus confiaient à leurs parents le mauvais traitement qu'ils subissaient.

Chaque fois, il me répétait qu'il serait acquitté parce que son dossier était vide.

Le mercredi 22 février 1995 je me suis rendue à la prison de Serkadji pour amener le couffin à mon fils. C'était le mois de ramadhan, j'ai trouvé plein de monde, des femmes et des hommes de tout âge groupés et maintenus loin de la prison, j'ai demandé ce qui se passait. «Quelque chose de grave», m'a répondu une vieille femme. Des fusillades, des détonations ont duré toute la nuit, mais on ne savait rien des détenus. J'ai crié : «Mon fils ! «J'ai jeté mon couffin et couru vers un gendarme. En me voyant venir, il m'a lancé : «Va-t-en, on a tué tous les terroristes. «Les gens parlaient que nos enfants étaient tués. Tous les jours on se rendait à la prison, jusqu'au lundi matin. Le samedi, on s'est rendu au cimetière d'El Alia. On a vu des tombes sans aucune indication, certaines (une vingtaine) seulement portaient des noms.

Les policiers nous ont dit de rentrer et demain on vous donnera la liste à la morgue. Ce même jour, c'est-à-dire le samedi matin, on s'est rendus à la morgue de Bologhine. Il y avait cinq camions stationnés et les pompiers mettaient des corps dans des caisses. Les policiers nous ont empêchés de voir.

Le samedi, à 16 heures, j'étais au cimetière lorsque les pompiers sont arrivés dans cinq camions et ont descendu cinquante-cinq caisses, on les comptait une par une. Ils sont restés jusqu'à 18 heures 30. Les policiers nous ont sommés de quitter les lieux. Les agents du cimetière ont mis les cinquante-cinq caisses dans les tombes.

Le dimanche à 8 heures 30 j'étais à El Alia, il y avait beaucoup de monde. Certains étaient là très tôt. On a attendu jusqu'à 14 heures 30 pour voir la liste. Les morts portaient X Algérien et pas de liste.

X.12 - Témoignages de mères de détenus

Témoignage no 16

J'ai reçu le télégramme annonçant la mort de mon fils le 27 février 95. Le 28, je me suis rendue au tribunal de Raïs Hamidou, Bab El Oued. Là-bas, ils m'ont dit qu'ils n'avaient aucune liste et aucun renseignement. Ce n'est que le lundi 6 mars que le tribunal m'a remis un permis d'inhumer mentionnant X Algérien.

Je me suis rendue au cimetière. Là, j'ai trouvé beaucoup de tombes sans aucune indication, d'autres portaient des noms, le nom de mon fils n'existait pas, et c'est un employé, fossoyeur, qui m'a montré une tombe sans aucune inscription et m'a dit que le numéro 146 que vous cherchez doit être cette tombe, j'ai posé un petit morceau de bois où j'ai inscrit le nom de mon fils pour identifier la tombe.

Quelques jours après, mais sans la conviction que c'était la tombe de mon fils, je suis revenue et j'ai chargé des maçons pour construire la tombe.

J'ai oublié de vous dire que le dimanche 4 mars 1995, le procureur de la République du tribunal de Bab El Oued lui-même nous a dit qu'il n'était au courant de rien.

Témoignage no 17

[Témémoignage de la mère Larachi Telidja]

Un vendredi, des policiers sont venus rechercher mon fils Boudjemaa. Ne l'ayant pas trouvé, ils m'ont dit qu'il devait se présenter à son retour, le samedi matin. Il s'est présenté au commissariat d'El Harrach et là, ils lui ont dit de se présenter au commissariat central pour affaire le concernant. A ce niveau, ils l'ont gardé un mois et dix jours. On est resté sans nouvelles de lui jusqu'au jour où on l'a retrouvé à Serkadji, son frère qui y était déjà nous a informés de son incarcération.

Lorsque j'ai appris ce qui se passait à Serkadji, je m'y suis rendue aussitôt, et là j'ai trouvé des centaines de mères, d'épouses, d'enfants et de parents de détenus, loin de la prison qui était encerclée par des gendarmes qui, de temps à autre, tiraient en l'air pour éloigner toute personne osant s'approcher pour s'informer.

Chaque jour, matin et soir, je me rendais pour m'enquérir sur le sort de mes enfants mais sans résultats. On se rendait par petits groupes de femmes et d'hommes qui à la morgue, qui à la justice, qui au cimetière, mais sans succès. Chaque fois, on nous indiquait qu'ils «n'étaient au courant de rien «, et ce n'est que le lundi 27 février en rentrant chez moi le soir qu'on m'a annoncé qu'un télégramme était parvenu annonçant la mort de mon fils Boudjemaa dans une «mutinerie «qui a eu lieu à Serkadji.

Et après de multiples démarches et des silences inexpliqués des autorités judiciaires et administratives, sur les motifs de la mort, l'enterrement sans notre présence et surtout l'inhumation sous l'indication X Algérien, j'ai enfin retrouvé une tombe où l'on m'a dit que mon fils était enterré.

Los de la visite de la tombe de mon fils à El Alia, j'ai trouvé deux femmes qui étaient devant la même tombe, elles ont reçu deux permis d'inhumer portant le même numéro.

X.13 - Témoignages de familles de victimes n'ayant pas retrouvé la tombe de leurs parents assassinés au cours du carnage

Témoignage no 18

Je suis le père de Bouazza Abdelaziz, lâchement assassiné par les autorités qui, en principe, devaient le protéger et garantir sa sécurité, du fait qu'il était détenu entre leurs mains dans un établissement de l'Etat.

Et ce qui m'a fait le plus mal et qui attise ma douleur de père, de citoyen algérien et d'infirme, est que mon fils a été enterré sans la moindre considération et sans aucun égard accordé à tout être décédé. Mon fils a été enterré de la manière la plus ignoble car aucune indication n'est précisée sur le lieu de sa tombe.

Lorsque je me suis présenté après de pénibles démarches auprès des autorités qui m'ont délivré un permis d'inhumer, celui-ci ne mentionnait pas le nom de mon fils mais X Algérien. Au cimetière d'El Alia on m'a indiqué une tombe correspondant au numéro 243 figurant sur ledit permis, mais lorsque je me suis présenté à cette tombe, grande fut ma surprise d'y trouver un homme qui m'a dit qu'il s'appelait Yaacoubi et que dans cette tombe, il avait enterré son propre frère le nommé Yaacoubi Messaoud. Je suis retourné alors au bureau de réception et là, à ma grande stupéfaction, lorsque j'ai expliqué au préposé ce qui venait de m'arriver, il a pris son stylo et a barré sur le permis d'inhumer le n¡ 243 et inscrit à côté un autre numéro, celui de 238.

Lorsque je me suis rendu les jours suivants pour éclaircir cette énigme et trouver la nouvelle tombe de mon fils, j'ai trouvé d'autres personnes ayant leurs parents décédés à Serkadji dans le même cas que moi.

Je dois également préciser que bien avant sa mort, mon fils a été assassiné dans ses droits lorsqu'il a été arrêté le 19 octobre 1993 par la police et maintenu pendant quarante-cinq jours sous la torture au commissariat d'Hussein-Dey, alors qu'on nous a appris que les nouvelles lois fixaient la période dite de garde à vue à douze jours.

Témoignage no 19

Je suis le père de Cherifi Omar et je n'ai rien compris quant à l'enterrement de mon fils. En effet, lorsque je me suis présenté au tribunal de Bab El Oued, on m'a donné un permis d'inhumer portant le numéro 245 et quand j'ai été au cimetière d'El Alia à la tombe 245, quelqu'un d'autre y était enterré, et quand j'ai demandé des explications à l'administration on m'a simplement barré ce numéro pour mettre un autre numéro (235) sans aucune explication.

X.14 - Témoignages de détenus sur le matraquage systématique et sur les représailles après le carnage

Témoignage no 20

La salle 25 qui comprend huit cellules réservées aux condamnés à perpétuité fut l'objet d'une attaque acharnée, par fusillades et grenades.

Vers 15 heures les forces de l'armée, de la gendarmerie et de la police ont commencé leur attaque, ciblant particulièrement l'aile où est située la salle 25, sans laisser aux autres prisonniers dans la cour le temps de rejoindre leurs cellules. L'utilisation des armes a été intensive et continue, accompagnée de jets de grenades. Cette situation a duré sans discontinuité jusqu'à 5 heures du matin le mercredi 22 février.

Les fumées provoquées par les grenades nous étouffaient, on était asphyxié mais personne n'osait bouger de sa place. On entendait des voix de prisonniers qui criaient de douleur parce que touchés par balles ou grenades. Des dizaines de grenades offensives ont été jetées dans les cellules, on a vu des corps complètement déchiquetés.

Les «otages» ont été atteints suite à l'assaut intensif et à l'utilisation des grenades. A chaque fois que la fusillade s'arrêtait, un responsable militaire, un colonel, criait où se trouvaient Boumaarafi et le gardien.

Au début, Cheikh Cherrati a été tué par une balle dans la tête, ainsi que Hacène Kaouane qui fut tiré et traîné par terre devant les prisonniers avant d'être assassiné au milieu de la cour. D'autres prisonniers m'ont rapporté que d'autres ont connu le même sort que Kaouane, comme Harik Nourreddine, El Wad Mohamed, Kritous Mourad et bien d'autres que je connais de vue seulement. Le prisonnier Boumezrag Djamal fut tué par le gardien nommé «l'Araignée».

Le carnage a duré jusqu'à près de 9 heures du matin du mercredi, soit environ dix-sept heures. Même les mitrailleuses (FMPK) ont été utilisées contre les prisonniers cachés au fond de leurs cellules.

Le sang coulait beaucoup de la salle 25. Tous les prisonniers ont été mis à plat ventre au milieu de la cour sur le sang, des flaques et des ruisseaux, et on nous donnait des coups violents sur le corps. Moi j'ai reçu plusieurs coups sur la tête et le dos. La plupart des prisonniers portent des traces de blessures.

Après les coups, c'était le vol. Les gendarmes, l'armée et les gardiens enlevaient avec force aux prisonniers leurs vêtements, leurs souliers de sport (Reebock, Adidas), les gardiens volaient la nourriture, les couvertures, les stylos dans les cellules. Nous avons passé la nuit dans la cour sous une pluie abondante. Et durant toute cette période, c'était le matraquage systématique, les gendarmes ordonnaient à certains prisonniers de se lever et d'écarter les jambes, puis ils leur donnaient des coups de pied entre les cuisses, les prisonniers hurlaient de douleur, certains tombaient évanouis, d'autres vomissaient. Nous, on tremblait de froid, de faim et de peur.

Des gardiens se promenaient à travers les corps entassés ou marchaient dessus et donnaient des coups avec des barres de fer et poussaient des cris hystériques. Un gardien, dit «l'Araignée», tenait dans sa main une grosse boule de fer, avec laquelle il frappait les détenus allongés.

Témoignage no 21

[...] Je n'oublierai jamais la nuit du 21 au 22 février 1995, qu'on a passée sous le froid et la pluie, entassés les uns sur les autres par centaines.

Pour passer le temps, certains hommes armés désignaient certains d'entre nous et nous ordonnaient de sauter, danser et chanter en proférant des grossièretés. Puis l'un d'eux a eu l'idée de demander à tous les «quatre yeux» d'enlever leurs lunettes, de les jeter par terre et de les écraser avec les pieds. Après cela aucun détenu n'avait de lunettes. Moi, j'ai souffert de ma myopie des jours et des jours.

Témoignage no 22

[...] On se trouvait entassés dans la cour, les uns sur les autres. J'essayais au maximum de me blottir pour ne pas recevoir des coups de barre de fer comme mes camarades ou une «douche «d'urine de gendarmes.

A un moment, on nous sortait de la cour, tous ceux qui portaient leurs lunettes de vue encore intactes ont été obligés de les

enlever, de les jeter par terre et de les piétiner. A l'instar de mes camarades, j'ai été contraint de les casser, la douleur au coeur parce que je ne comprenais pas la gratuité de ce geste, fait dans un établissement d'Etat, et aussi parce que je suis myope et que mon père a fait beaucoup de sacrifices pour me les acheter.

Témoignage no 23

[Témoignage de Maître Zouita]

[...] J'étais dans la cour, au lendemain du carnage, lorsque trois gardiens sont venus vers moi avec des barres de fer à la main. Ils m'ont roué de coups. Je suis alors tombé par terre, presque évanoui, et pour m'humilier d'avantage, ils m'ont dévêtu et abandonné ainsi, étendu sur le sol.

X.15 - Témoignage sur la manipulation médiatique

Témoignage no 24

Je suis l'un des rescapés du carnage de Serkadji. Un jour, les gardiens sont venus et m'ont conduit dans l'un des locaux de l'administration de la prison. On m'a fait asseoir sur une chaise face à une caméra, et le procureur général, en présence d'autres, m'a dit de raconter ce qui s'était passé. J'ai commencé à raconter les scènes horribles que j'ai vues et les événements que j'ai vécus.

«Non ! m'a-t-il dit, ce n'est pas ce que je veux ! Voici la version que tu dois dire !»

Suite à mon refus, j'ai subi des violences, et sous la pression et les menaces, j'ai été contraint de faire des déclarations télévisées qui m'ont été dictées et qui sont contraires à la vérité.

Conclusion

Le déroulement des faits tels que rapportés par les différents témoignages des survivants démontre que tout a été minutieusement préparé pour créer un prétexte et une ambiance de mutinerie justifiant une intervention sanglante.

La préparation, l'exécution et l'échec programmé de la «tentative d'évasion», ainsi que de la «mutinerie» provoquée par l'apparition subite d'hommes cagoulés avec pour mission déterminée d'ouvrir à clé ou par bris les cellules des condamnés à mort pour s'éclipser par la suite, en sont les preuves les plus manifestes et les plus flagrantes. Le mécanisme mis en marche ne sera plus arrêté, malgré les «grains de sable» causés par la présence dans la cour de Boumaarafi, assassin présumé de Mohamed Boudiaf, et du gardien Mebarki, qui aurait joué un rôle important dans les événements. Même la présence des policiers et étrangers détenus n'a rien arrêté. Et c'est ainsi que l'assaut sera donné lorsque Boumaarafi et le gardien auront été hissés vers la terrasse, et que le procureur général se sera écrié : «Formidable !»

Après les tirs ciblés qui ont fait comme première victime Ykhlef Cherrati, la fusillade a commencé dans la cour ; le rideau protecteur est tombé et avec lui treize victimes de droit commun, puis ce fut le tour des éliminations physiques des détenus politiques.

Le film des événements tel que reconstitué par les différents témoignages des survivants montre qu'il s'agissait bel et bien d'une entreprise d'éradication menée contre des détenus politiques, dont le seul délit est d'avoir une opinion différente. Après le carnage, des hommes cagoulés sont réapparus, mais cette fois-ci en compagnie du directeur de la prison, pour conduire des détenus tirés de leurs cellules vers des lieux secrets.

Ces témoignages dévoilent aussi clairement que le documentaire télévisé réalisé par le procureur général en personne visait a dénaturer les faits, en imposant à des détenus otages de l'administration des témoignages confortant les thèses officielles.

N'est-il pas permis de s'interroger sur la finalité d'une instruction sur le carnage de Serkadji menée par les autorités judiciaires impliquées ? Que seront les résultats d'une

telle instruction, émanant d'une instance juge et partie dans cette affaire ?

Les familles des victimes sont conscientes que cela ne leur rendra pas leurs disparus, mais elles sont convaincues qu'en brisant le mur du silence sur de telles perversions du rôle de l'Etat, on contribuera avec force à ce que de tels agissements inhumains et indignes ne puissent plus se reproduire, et on empêchera l'Algérie de basculer dangereusement dans le monde de l'horreur où la répression, la manipulation et la torture sont les moyens privilégiés de la gestion des affaires de l'Etat.

Elles sont convaincues également que la vérité sur cette affaire servira à instaurer les conditions favorables à l'émergence d'un Etat de droit.

Face à cette situation odieuse qui n'est pas sans rappeler les crimes de guerre imprescriptibles au regard du droit international, les familles des victimes, leurs avocats et les militants des droits de l'homme lancent un appel pressant à la conscience universelle et aux organisations humanitaires et des droits de l'homme pour concrétiser l'exigence de la constitution d'une commission d'enquête neutre et indépendante, afin de contribuer à la manifestation de toute la vérité.

Chapitre III
Rapport d'enquête

Commission «non gouvernementale» d'enquête sur les événements de Serkadji des 21 et 22 février 1995

Introduction

Le mardi 21 février 1995, vers 4 heures du matin, s'est produite à l'établissement pénitentiaire de Serkadji une tentative d'évasion suivie d'une mutinerie au quartier de détention réservé aux détenus poursuivis pour terrorisme et subversion.

Après la prise d'otages de sept gardiens, quatre d'entre eux ont été assassinés par les mutins.

La tentative d'évasion a été rapidement déjouée ; les mutins, dont certains étaient armés, ont continué leur mouvement et refusé de rejoindre leurs cellules.

L'intervention des services de sécurité a permis la maîtrise de la situation dans la journée du mercredi 22 février 1995.

Le bilan communiqué par le ministère de la Justice dans la soirée du jeudi 23 février a fait état de 100 morts : 81 parmi les détenus poursuivis pour terrorisme et subversion, 15 poursuivis dans le cadre du droit commun, outre les 4 gardiens égorgés par les mutins. Le nombre de blessés s'élève à 12.

Le 27 février 1995, l'Observatoire national des droits de l'homme a pris l'initiative de proposer la création d'une commission nationale «non gouvernementale» d'enquête composée des représentants des organisations suivantes :

— Observatoire national des droits de l'homme,

— Union nationale des barreaux,

— Conseil supérieur de la magistrature,

— Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH),

— Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH),

— Union médicale algérienne (UMA).

Parmi les objectifs de la commission d'investigation, et sans se substituer aux enquêtes administratives et procédures judiciaires mises en oeuvre par les pouvoirs publics, il est proposé d'agir, dans un cadre indépendant, pour examiner la situation pénitentiaire de l'établissement de Serkadji, et de déterminer les circonstances dans lesquelles est intervenu le recours à la force armée pour rétablir l'ordre et la discipline au sein de l'établissement.

Seuls le Conseil supérieur de la magistrature et l'Union médicale algérienne ont désigné leur représentant au sein de cette commission.

La Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH) a refusé d'y participer, alors qu'aucune réponse n'est parvenue de l'Union nationale des barreaux et de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH).

Par ailleurs, dans un communiqué commun du 4 mars 1995, trois organisations américaines de défense des droits de l'homme (Human Rights Watch, Lawyers Committee for Human Rights et Physicians for Human Rights) se sont offertes pour effectuer ou participer à une enquête, et auxquelles il a été répondu que la commission proposée devait être nationale et «non gouvernementale».

Quant à l'organisation Amnesty International, elle a demandé, dans son communiqué du 27 février 1995, que soit effectuée une enquête indépendante dont les résultats devaient être rendus publics.

Ayant pris connaissance d'un communiqué paru dans la presse (*La Nation* de la semaine du 21 au 27 mars 1995), émanant

d'un collectif de treize avocats des détenus de Serkadji, contestant le chiffre officiel des décédés, la commission a adressé à chacun d'entre eux une invitation à présenter son témoignage soit par écrit, soit en se rapprochant du secrétariat.

Aucune réponse n'est parvenue, à l'exception de celle de Me Khelili, qui dans une lettre du 30 mars 1995 a indiqué qu'il ne faisait pas confiance à l'ONDH.

Lors de l'installation de la commission au siège de l'Observatoire, le 27 mars 1995, M. Rezag Bara Mohamed Kamal a été désigné rapporteur, de même qu'a été déterminé le mandat de cette commission qui s'énonce comme suit :

1 - Examen de la situation pénitentiaire dans l'établissement de Serkadji par référence aux règles minimales de traitement des détenus adoptées par les Nations unies et le code algérien de la réforme pénitentiaire.

2 - Déterminer si dans le recours à la force armée lors de la mutinerie, les services de sécurité ont eu une attitude conforme au «code de conduite pour les responsables de l'application des lois «(résolution 34-169 des Nations unies du 17 décembre 1979, et notamment son article 03) et à la loi algérienne.

Cette commission dont lle secrétariat est installé au siège de l'ONDH a convenu de mener ses investigations selon les procédures et méthodes d'investigation suivantes :

1 - déplacement sur site,

2 - examen des documents fournis par le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur,

3 - recueil de témoignages.

Le rapport établi sera rendu public quarante-huit heures après sa remise à Monsieur le Chef du gouvernement.

La commission d'enquête a procédé à ses investigations du 27 mars au 23 avril 1995.

Sa création vise à renforcer les mécanismes internes de surveillance et de protection des droits de l'homme en Algérie.

Présentation de l'établissement pénitentiaire de Serkadji

Le système pénitentiaire algérien est composé de 116 établissements regroupant environ 28 000 détenus dont environ 10 000 sont poursuivis dans le cadre de la loi réprimant le terrorisme et la subversion.

Il s'agit d'établissements civils placés sous la tutelle du ministère de la Justice, qui comporte au niveau de son administration centrale une Direction de l'administration pénitentiaire et de la rééducation. Sur le plan juridique, ces établissements sont placés sous l'autorité judiciaire du procureur général du ressort de la cour concernée, qui est assisté d'un ou de plusieurs juges de l'application des peines. Les établissements sont classés en trois catégories.

1 - Etablissements de prévention, destinés à recevoir les prévenus et les condamnés à des peines d'emprisonnement ou ceux pour lesquels il reste à purger une peine inférieure à trois mois.

2 - Etablissements de rééducation, destinés à recevoir les prévenus et les condamnés à des peines d'emprisonnement ou ceux à qui il reste à purger une peine d'emprisonnement inférieure à un an.

3 - Etablissements de réadaptation, destinés à recevoir les condamnés à des peines d'emprisonnement ou de réclusion supérieures à un an.

Il existe trois «chantiers en milieu ouvert» pour les détenus en phase d'adaptation finale à une réinsertion dans la société, ainsi que des centres spécialisés pour femmes et mineurs.

L'établissement de Serkadji, datant de la période ottomane, bien connu pendant la

Guerre de libération nationale comme lieu de détention des condamnés et des suppliciés, héros de la Révolution, a été transformé en musée de la Résistance après l'indépendance.

En raison de la forte pression subie par l'établissement d'El Harrach, due à l'augmentation de la criminalité dans le ressort territorial de la cour d'Alger, cet établissement a été rouvert en 1982 comme centre de détention.

Au moment des faits, l'établissement accueillait 1537 détenus dont 920 poursuivis dans le cadre de la loi réprimant la subversion et le terrorisme. Ceux-ci se trouvent tous dans l'ancien bâtiment de détention, alors que les autres prisonniers de droit commun, environ 620, sont détenus dans le nouveau bâtiment, construit selon le même plan par l'administration coloniale en 1945. Le régime de détention est organisé de manière à ce qu'aucun contact ne puisse être établi entre les détenus des deux régimes.

Par ailleurs et contrairement à l'établissement d'El Harrach, Serkadji ne compte pas de détenus mineurs ni de quartier pour les femmes.

Au moment des faits, l'établissement de Serkadji comptait 48 détenus condamnés à mort et 40 détenus condamnés à la peine perpétuelle, dont un certain nombre venait à peine d'y être transféré des prisons de Berrouaghia et d'El Harrach, dans lesquelles des tentatives d'évasion avaient avorté quelques semaines plus tôt.

C'est dans ce cadre que Serkadji abritait :

Mohamed Makhloufi, médecin, condamné à mort, transféré de Berrouaghia et entendu comme témoin par la commission.

Ammour Boualem, condamné à mort, transféré d'El Harrach et entendu comme témoin par la commission.

Aucun des agents affectés à l'intérieur du quartier de détention n'est armé. Il convient de signaler ici qu'aucun système de fouilles n'est prévu concernant les gardiens, aussi bien à leur entrée et sortie de la prison que lorsqu'ils pénètrent ou sortent du quartier de détention ; ceci explique certainement le fait que l'agent complice Mebarki Hamid ait pu introduire, durant une période que l'instruction déterminera, les armes et munitions utilisées par les détenus ayant préparé l'évasion.

La commission s'est particulièrement intéressée à l'infirmerie de la prison située à l'intérieur du quartier de la détention. Une visite médicale avec ouverture d'un carnet de santé est effectuée automatiquement à l'entrée de chaque détenu dans la prison. De peur des contagions, le nouveau détenu est gardé en isolement jusqu'au recueil des résultats des tests et visites. Le test HIV n'est pas effectué de manière systématique mais concerne seulement certains détenus dits à risque (toxicomanes ou homosexuels).

Le corps médical est composé de :

- quatre médecins,
- quatre dentistes,
- un psychologue,
- et des infirmiers.

Le nombre de consultants varie de 20 à 30 par jour et les transferts vers les services spécialisés des centres hospitalo-universitaires (CHU) sont décidés par le médecin-chef.

Au tableau des maladies chroniques, la commission a constaté que la prison comptait :

- 35 asthmatiques,
- 9 diabétiques,
- 2 tuberculeux BK négatifs.

La pharmacie semble correctement pourvue.

Au cours de la mutinerie, les détenus ont complètement saccagé un nouveau bloc de soins infirmiers situé à l'intérieur du quartier de détention de l'ancien bâtiment.

La commission a également examiné les conditions dans lesquelles s'effectuaient les

visites des familles, la distribution des paniers ainsi que les contacts avec les avocats de la défense.

Le parloir réservé aux familles comporte :

- 12 boxes vitrés et grillagés, munis du téléphone,
- 4 bancs devant chaque box.

Chaque prisonnier peut recevoir quatre personnes. Le téléphone permet la confidentialité des propos.

Le parloir des avocats se compose de 8 boxes individuels, confortablement équipés et entièrement insonorisés, qui permettent la totale confidentialité entre le détenu et son défenseur.

Tous les prisonniers, quel que soit leur régime de détention, ont le droit de recevoir du courrier et d'en adresser à l'extérieur par l'intermédiaire du greffe. Le courrier adressé au Chef de l'Etat, au ministre de la Justice, aux administrations publiques et aux avocats-conseils n'est pas contrôlé. Une boîte aux lettres spéciale, dont seul le directeur détient la clé, est mise à la disposition des détenus pour toute doléance concernant leurs conditions générales de détention.

Chaque prisonnier peut recevoir un panier de victuailles par quinzaine, et lorsque sa famille lui adresse un mandat, il peut utiliser cette somme pour s'approvisionner auprès du foyer des détenus de l'établissement.

Chronologie des événements

Selon les témoignages recueillis tant au niveau des détenus qu'au niveau de l'administration, il semblerait que les événements de Serkadji se soient déroulés en plusieurs phases :

1- Tentative d'évasion avec assassinat de quatre gardiens,
2 - Ouverture des cellules et mutinerie,
3 - Intervention des forces de sécurité à l'intérieur du quartier de détention.

1) La tentative d'évasion

Les témoignages concordants font ressortir que les maîtres d'oeuvre de la tentative d'évasion qui ne devait concerner que quelques prisonniers poursuivis dans le cadre de la loi réprimant le terrorisme et la subversion condamnés à mort et à la peine perpétuelle seraient les condamnés à mort Bouakkaz Mourad, un ancien d'Afghanistan surnommé Abou Amar, et El Oued Mohamed.

Le mouvement aurait commencé avant 3 heures du matin et aurait débuté au quartier des condamnés à mort, à partir de la 10e cellule du fond du couloir, comportant 20 cellules soit 10 cellules de chaque côté. La 10e cellule au fond du couloir à gauche est occupée par Bouakaz Mourad, Dridi Nacer et Harik Noureddine.

La porte de chaque cellule comporte deux serrures. Apparemment, la serrure de sûreté n'était pas fermée pour toutes les portes des cellules de ce couloir, l'autre serrure a été ouverte à l'aide de clés. Les serrures n'ayant pas été brisées.

Conformément aux témoignages des autres détenus condamnés à mort et à perpétuité des couloirs mixtes (condamnés à mort du régime spécial et de droit commun), ces derniers n'auraient été libérés par les mutins qu'après 4 heures 30, c'est-à-dire après l'échec de la tentative d'évasion.

A 4 heures 15, le chef de poste assure la seconde relève des gardiens de la détention. Celle-ci concerne cinq gardiens : trois pour la détention et deux gardiens permanents affectés à la surveillance par vidéo-écran de Boumaarafi.

1 - Le chef de poste envoie le gardien Mebarki (complice des détenus) relever son collègue. Après un temps, le gardien relevé ne revient pas.

2 - Un deuxième gardien, B., est envoyé s'enquérir du retard et relever le second gardien. Après un temps, des cris sont entendus.

3 - Le chef de poste inquiet se fait remplacer par un autre collègue et :

a) se dirige vers la détention,

b) aperçoit un détenu armé tenant en otage un gardien ;

c) le chef de poste referme instinctivement la première grille de la détention, saute vers l'extérieur et jette les clés hors de portée ;

d) un coup de feu est tiré par le détenu armé en direction du chef de poste, se logeant dans le chambranle de la porte du bureau réservé à la police judiciaire, entre les deux grilles, soit entre le quartier de la détention et l'extérieur ;

e) l'agent remplaçant du chef de poste donne l'alerte.

C'est à ce moment précis que la tentative d'évasion échoue : à 4 heures 20.

Le groupe de détenus ayant préparé l'évasion se serait dirigé vers le bureau de Ammi Moussa, âgé de 58 ans, chargé du nettoyage de la prison et de l'intendance (distribution de literie). Son bureau a été saccagé, ses registres détruits, une somme de 9000 DA en billets de banque qu'il avait retirée le matin de son compte a été déchirée, un burin et un marteau entreposés dans le bureau ont été pris par les mutins, 250 couvertures ont été lacérées.

Il a été torturé, son corps lacéré avant d'être égorgé. Les deux autres agents de service dans la détention ont été égorgés par le groupe après avoir été torturés. L'un des gardiens a eu les yeux arrachés hors des globes avant d'être égorgé. Certains détenus ont entendu les cris des suppliciés. Ils ont dû être égorgés dès les premiers instants de l'opération d'évasion, probablement dans le petit couloir jouxtant les bureaux des gardiens de permanence. C'est un couloir en cul-de-sac de 1,50 m x 1,50 m, muni d'un regard au sol. Dans cet espace, des traces de sang sont visibles, même au plafond où il a giclé.

2) La mutinerie

Après l'échec de la tentative d'évasion, le groupe de détenus ayant préparé l'opération a commencé, après avoir tué les quatre gardiens, à ouvrir les cellules des autres condamnés à mort détenus et poursuivis dans le cadre de la loi réprimant le terrorisme et la subversion, afin d'élargir le mouvement à tous les prisonniers. Ces précisions sont la résultante de l'analyse des témoignages des détenus qui n'ont été libérés qu'après l'échec de la tentative d'évasion et le bouclage de la prison par les services de sécurité.

Un groupe de mutins, ayant à sa tête Bouakaz Mourad et El Oued Mohamed, ouvrait les cellules des autres condamnés à mort ou de certains détenus à la peine perpétuelle du régime spécial, en brisant leurs serrures. Hachani Abdelkader, Boumaarafi Lembarek vers 5 heures 30 et un peu plus tard Layada Abdelhak ont été libérés.

La commission a enregistré le témoignage de condamnés à mort ayant refusé de sortir de leur cellule.

Vers la mi-journée du mardi 21 février 1995, le bâtiment réservé aux prisonniers du régime spécial était aux mains des mutins. Il est à préciser que les cellules des détenus du régime spécial, qui ont été ouvertes probablement après 4 heures 30, l'ont été à l'aide d'une clé pour une des serrures et par le bris de la deuxième serrure, apparemment à l'aide de barres de fer et d'un marteau.

Il a été constaté par les membres de la commission que les barres de fer scellées au mur afin de renforcer la fermeture des grilles des couloirs ont été descellées.

Parallèlement, un autre groupe conduit par Cherrati Ykhlef, cherchant une issue de sortie, s'est dirigé vers le quartier réservé à l'isolement où il s'est trouvé face à face avec les membres des services de sécurité. Ce groupe s'est alors rabattu vers l'intérieur. Un des mutins, armé, se dirigeant vers les cuisines afin de prendre les couteaux

entreposés dans un coffre scellé au mur, a été tué par un gendarme, à partir des vasistas du plafond, afin d'empêcher que le mouvement ne touche le nouveau bâtiment réservé aux prisonniers de droit commun auquel on pouvait accéder par les cuisines.

Selon certains témoignages recoupés, vers 6 heures 30, Ykhlef Cherrati, dans le couloir réservé à l'isolement, aurait prononcé une «fatwa» assimilant l'opération à un acte de «djihad» et considérant les participants comme des «moudjahidine». C'est à ce moment qu'une forme spéciale de prière dite «prière de la peur» a été célébrée en prévision et en préparation d'un combat. La prière de la peur a été effectuée aussi bien dans le quartier réservé à l'isolement que dans l'infirmerie.

Vers 6 heures un «majliss ech choura» est institué par les mutins regroupant sept détenus.

A 7 heures 30, Abdelhak Layada et Abdelkader Hachani sont reçus pour la première fois par les membres de la cellule de crise, en qualité de médiateurs des mutins. Ils font état de :

- quatre morts parmi les gardiens,

- un mutin tué.

Ils informent les autorités que :

1 - les mutins sont armés, sans donner plus de précisions quant à la nature ou au nombre des armes et à l'importance des munitions ;

2 - les prisonniers sont hors de leurs cellules et la plupart dans un grand état de surexcitation, appelant au djihad sous les cris d'Allah Akbar ;

3 - ils demandent qu'une délégation d'avocats, en l'occurrence Ali Yahia Abdenour, Mustapha Bouchachi et Bachir Mecheri, soit présente à Serkadji afin :

a) de témoigner sur le bilan des personnes tuées, à savoir quatre gardiens égorgés et un mutin tué ;

b) qu'il n'y ait pas de poursuites contre les détenus qui n'auraient pas participé à l'assassinat des gardiens ;

c) qu'une enquête soit ouverte sur les conditions de détention dans la prison de Serkadji.

Selon Abdelkader Hachani, entendu par la commission, la proposition de faire appel à des avocats n'est intervenue qu'après un long travail de persuasion du groupe des mutins qui voulaient au départ réclamer la présence physique des «Chouyoukh «ou celle de dirigeants du FIS dissous ayant leur liberté de mouvement. Il semble que l'idée de faire intervenir les avocats susnommés soit de Abdelkader Hachani, qui s'en est expliqué devant la commission et dans sa lettre du 7 mars 1995 adressée au Président de l'Etat et publiée par la presse.

Avant d'examiner cette proposition, la cellule de crise a exigé la libération des deux gardiens pris en otages par le groupe des mutins. Un certain nombre d'allées et venues des deux médiateurs a permis d'arriver à un accord selon lequel l'un des gardiens serait libéré pour témoigner que son collègue est en vie. Ceci eut lieu vers 11 heures, lorsque les deux médiateurs sont retournés vers la cellule de crise, accompagnés du gardien K. qui a été tiré au sort et libéré. Ce dernier a confirmé le bilan de la situation et la complicité du gardien Mebarki Hamid.

Les médiateurs ont persisté dans leur exigence pour demander la présence des avocats sus-nommés, mais ont néanmoins accepté que Ali Yahia Abdenour soit remplacé par Me Tahri et que soit adjoint à ces avocats un avocat choisi par l'administration. Selon le procureur général, la revendication de faire intervenir les avocats susmentionnés a été jugée inacceptable par les membres de la cellule de crise, qui ont confirmé aux deux médiateurs des mutins qu'aucune poursuite ne serait exercée si la mutinerie prenait fin, hormis contre ceux qui ont participé à l'assassinat des gardiens.

Pendant toute la durée des tractations, les mutins continuaient à élargir leur mouvement en libérant des détenus et en saccageant les installations. Des témoignages concordants font apparaître que les appels lancés par mégaphone par l'administration de la prison pour le retour au calme commençaient à avoir des effets, avec la réintégration dans leurs cellules d'un certain nombre de prisonniers, et ceci dès 11 heures du matin.

Certains détenus qui se trouvaient au rez-de-chaussée auraient été empêchés de se rendre dans leurs cellules par certains mutins qui occupaient les couloirs d'accès. Un témoignage a fait part que Ykhlef Cherrati brandissant un Coran au-dessus de sa tête exhortait à la résistance en criant : «Invoquez Dieu sans arrêt et ne leur répondez pas.»

Vers 13 heures 30, selon certaines versions, et à 15 heures selon d'autres, le groupe de mutins s'est dirigé vers la cellule réservée aux détenus ayant eu la qualité de policiers ou douaniers poursuivis pour infraction de droit commun ainsi qu'aux étrangers, soit au total vingt-six personnes, et les a pris en otages. Les otages ont été conduits vers les salles 25 et 28, où ils ont été enfermés. Ils ont été recensés et identifiés afin de servir de moyen de pression durant les tractations. Un détenu malien devait être le premier à être égorgé sous prétexte qu'il était chrétien. Les autres otages de droit commun ont intercédé en sa faveur en affirmant qu'il était musulman. Un des détenus policiers, entendu par la commission, a déclaré avoir subi le simulacre de l'égorgement à trois reprises.

Vers 16 heures, il semble qu'il y ait eu confirmation des termes de sa «fatwa» par Cherrati Ykhlef, incitant par là-même à l'assassinat des otages, soit à cause de leur religion soit pour leur ancienne fonction. Selon un témoignage recoupé, Ykhlef Cherrati, qui semble avoir pris le rôle de «guide spirituel» du groupe des irréductibles, aurait indiqué à ce moment avoir trouvé «le fondement légal justifiant par la Charia l'exécution des otages».

Persistant dans leur logique de Djihad, les mutins ont rompu le jeûne, distribué du sucre et du chocolat aux otages et autres détenus, en les obligeant à manger.

Vers 15 heures 30, appel à la reddition a été lancé par le Directeur de l'administration pénitentiaire. Vers 16 heures, «échec des négociations», Abdelkader Hachani a été retenu au parloir des avocats. Vers 16 heures 15, Layada est retourné seul vers la détention avec un message de la cellule de crise, dernier avertissement avant l'intervention des forces de sécurité à l'intérieur du quartier de détention.

Vers 16 heures 30, au moment où Layada est revenu avec une réponse négative, les forces de sécurité ont commencé à entrer à l'intérieur des quartiers de détention. Layada s'est fait reconnaître par les officiers des forces de sécurité et a demandé à être conduit auprès du directeur de l'établissement pénitentiaire, qui l'a placé à l'intérieur du parloir des avocats.

3) L'intervention des forces de sécurité

Par intervention, la commission entend l'entrée des forces de sécurité à l'intérieur des quartiers de détention.

Selon certains membres de la cellule de crise entendus par la commission, cette intervention était motivée non seulement par l'échec des négociations, mais également par les risques d'exécution de plus en plus précis pesant sur la vie des détenus pris en otages par le groupe des irréductibles. Le début de l'intervention peut être situé vers 16 heures 30, et a consisté pour les services de sécurité d'une part à recenser et identifier les détenus qui avaient rejoint leurs cellules et à les placer en sécurité dans les diverses cours intérieures de la prison, et d'autre part à isoler le groupe des irréductibles et à essayer de préserver la vie des otages.

Ceux-ci ont été placés par les mutins de manière à former un bouclier humain sur trois rangées, à genoux et mains liées derrière le dos à l'aide de lanières découpées dans des couvertures, face à la

grille d'entrée du couloir où étaient retranchés les mutins. Ces derniers étaient retranchés derrière le bouclier humain, à l'exception de Boumaarafi qui en compagnie de Tadjouri et Cherrati s'était placé devant, ces hommes étant persuadés que leur statut dissuaderait les services de sécurité de tirer. Selon leurs témoignages, c'est vers 17 heures que des détenus condamnés à mort, tels Chakendi Abdelkader et Mokhtari se sont fait connaître des services de sécurité pour se rendre.

Jusqu'à 22 heures, des tirs de sommation avec appels à la reddition et quelques grenades lancées vers les lieux isolés permettent de continuer la reddition des mutins. Selon les indications fournies à la commission, l'usage intensif des bombes lacrymogènes a été écarté, compte tenu de la configuration intérieure du quartier de détention et des risques d'asphyxie d'un grand nombre de détenus ne pouvant avoir accès à une ouverture d'aération.

Constatant le grand nombre de détenus qui voulaient se disjoindre de la mutinerie, le groupe des irréductibles semble s'être rabattu sur les otages qu'ils ont fait relever, tête maintenue en arrière par deux à trois mutins sous la menace d'armes à feu et d'armes blanches. Un des otages qui voulait s'enfuir a été tué par un mutin qui l'a éventré avec une arme blanche à double lame, selon des témoignages d'otages. Outre les tirs de sommation, les services de sécurité, probablement des tireurs d'élite, procédaient par tirs précis, en visant les mutins armés tenant en respect les otages.

Laissant les otages dans le couloir, les mutins se sont retranchés dans les différentes cellules situées de part et d'autre du couloir, tirant par intermittence en direction des services de sécurité ainsi que sur tout otage ou détenu voulant se rendre.

Selon un détenu policier pris en otage à ce moment-là, un des mutins aurait lancé une grenade en direction des otages qui n'a heureusement pas explosé. Des équipes spécialisées des services de sécurité ont utilisé des grappins, lancés soit à partir de l'étage supérieur, soit par des grilles du couloir donnant sur la cellule 25, pour leur permettre d'être hors de portée des tirs et les récupérer. Cette méthode a également permis d'évacuer certains blessés et morts.

Vers 6 heures du matin (journée du mercredi 22 février 1995), les forces de sécurité ont lancé quelques grenades lacrymogènes vers le groupe des irréductibles retranchés dans la cellule 25 et les cellules situées de part et d'autre du couloir qui y donne accès.

C'est à ce moment-là que Boumaarafi, qui était dans la première cellule de gauche avec Cherrati, tenant dans sa main une grenade dégoupillée, a choisi de sortir. Le sol étant mouillé, il a glissé, la grenade lui a échappé des mains et a explosé, le blessant légèrement à la jambe. Il a aussitôt été pris en charge par les services de sécurité qui l'ont fait transférer par l'équipe médicale à l'hôpital militaire de Aïn Naadja.

C'est à peu près au même moment que le gardien complice Mebarki a été blessé et s'est rendu aux services de sécurité. Il a également été soigné par les équipes sanitaires de la protection civile.

Vers 7 heures, les affrontements par tirs intermittents de part et d'autre ont blessé cinq policiers, dont l'un décédera des suites de ses blessures.

Jusqu'à 10 heures, les tirs sporadiques ont été tirés à partir de la cellule 25 et des cellules situées de part et d'autre du couloir y attenant. La commission a enregistré le témoignage de détenus ayant accepté de répondre aux appels à la reddition vers 10 heures du matin le 22 février et qui ont vécu l'événement dans le couloir où s'étaient réfugiés les irréductibles. Selon le condamné à mort B. Abdelghani, entendu par la commission : «Il y a eu toute la nuit des appels à la reddition. A un certain moment, un détenu condamné à perpétuité qui s'était rendu aux services de sécurité a été envoyé dans notre cellule (dernière cellule de gauche avant la salle 25) où je me trouvais avec le condamné à mort A. Boualem, afin de nous demander de nous rendre et de nous dire qu'on ne tirerait pas sur nous. Un autre

mutin nous en a dissuadés et nous a convaincus que c'était un piège pour nous exécuter. Nous sommes donc restés dans la cellule. Vers 10 heures du matin le 22 février nous avons accepté de nous rendre et nous avons été libérés.»

Afin de recouper le témoignage de B. Abdelghani, la commission a entendu le témoignage du condamné à mort A. Boualem, retranché avec le groupe des irréductibles. Celui-ci a déclaré : «Nous étions une trentaine retranchés à l'intérieur de la cellule où nous étions réfugiés, nous savions que nous allions tous mourir, un prisonnier est venu nous informer qu'il avait été envoyé par les services de sécurité pour nous convaincre de nous rendre et que personne n'attenterait à notre vie. Un mutin nous en a dissuadés. Mais j'ai répondu au dernier appel à la reddition.»

Constatant que l'ensemble des moyens utilisés n'avait pas pu persuader le groupe des irréductibles retranchés à l'intérieur de la cellule 25 et des cellules situées de part et d'autre du couloir d'accès, les services de sécurité ont décidé de lancer l'assaut vers 10 heures 15 pour :

- mettre un terme à la mutinerie,

- ramener le calme dans la prison,

- évacuer et soigner les blessés,

- évacuer les morts,

- préserver la vie des détenus empêchés de se rendre par les mutins.

L'assaut qui a duré de 30 à 35 minutes s'est terminé peu avant 11 heures.

Prise en charge des détenus blessés ou décédés

Dès le 21 février 1995, des équipes médicales de la protection civile ont été dépêchées au centre pénitentiaire de Serkadji, et des ambulances aménagées auxquelles étaient affectées un médecin et le personnel paramédical étaient en place. Au fur et à mesure des redditions des mutins, tout au long des journées des 21 et 22 février 1995, les premiers soins aux blessés ont été donnés sur place, avant l'évacuation des blessés graves vers les hôpitaux.

S'agissant des détenus décédés et après confirmation du décès par le médecin sur place, le système d'identification suivant a été mis en place : l'identification a été opérée soit par les gardiens de la prison, soit par les services de police judiciaire présents sur les lieux, soit par des détenus eux-mêmes. Les détenus décédés ont tous été photographiés et leurs empreintes digitales relevées par les services anthropométriques de la police judiciaire. A chaque corps correspondait un numéro de dossier, comprenant, outre les photos et les empreintes digitales, un certificat de constat de décès et un certificat médical descriptif. Aucune autopsie n'a été pratiquée, ni sur les gardiens égorgés ni sur les détenus otages ni sur les détenus mutins, parce que, a-t-il été précisé à la commission par le parquet général, la cause de la mort était connue.

A la fin de l'assaut des services de sécurité, il est à relever que seuls 32 détenus décédés ont été formellement identifiés, l'identification des autres s'est opérée progressivement au fur et à mesure des résultats de la procédure d'identification décrite plus haut.

Les dépouilles des détenus décédés ont pour la plupart été dirigées sur la morgue centrale de Bologhine. A la date du samedi 25 février 1995, cette morgue, qui a une capacité théorique de 36 places, abritait 54 cadavres. L'afflux de cadavres venant de Serkadji a fait que les morts étaient entreposés dans les couloirs et un début de putréfaction était constaté. C'est dans ces conditions que Monsieur le Wali d'Alger est intervenu pour exiger l'inhumation rapide des morts, dans un souci de prévention sanitaire.

Ceci peut expliquer la raison pour laquelle le parquet général de la cour d'Alger a délivré un certain nombre de permis d'inhumer sous «X», en attendant que la procédure d'identification permette d'individualiser la tombe.

Il a été porté à la connaissance de la commission que le plus grand nombre de personnes décédées, soit 88, a été inhumé au cimetière d'El Alia, le reste dans les cimetières d'El Kettar et de Bologhine.

Lors de ses investigations auprès de l'administration de l'établissement pénitentiaire de Serkadji, la commission a constaté que dès le 26 février 1995 des télégrammes individuels avaient été adressés aux familles pour les informer du décès de leurs proches. Il leur était demandé de se rapprocher du procureur de la République du tribunal de Bab El Oued pour connaître le lieu d'inhumation et le numéro de la tombe de leurs parents décédés.

Au moment du passage de la commission, seules deux familles n'avaient pas reçu de télégramme en raison du changement de leur lieu de résidence.

A la suite de ces événements, l'administration judiciaire a décidé la suspension des visites, qu'il s'agisse des parents de détenus ou des avocats, en vue notamment de procéder au recensement des détenus, à la réparation des dégâts, au remplacement des serrures brisées et à la réorganisation du système de surveillance.

Devant cet état de fait, un certain nombre d'avocats de détenus ont élevé une protestation auprès de l'Organisation des avocats d'Alger qui, dans un communiqué du 26 février 1995

«s'élève énergiquement contre le refus de lui communiquer la liste des victimes de ces événements,

s'élève énergiquement contre l'interdiction faite aux avocats constitués de rendre visite à leurs mandants».

Dans un communiqué en forme de réponse, daté du 27 février 1995, le parquet général de la cour d'Alger a tenu à «informer les familles des personnes décédées lors de la mutinerie de Serkadji qu'il a rendu public le nombre exact officiel des morts et des blessés et que l'administration de cet établissement a adressé aux familles des défunts, conformément à la loi, des télégrammes relatifs à chaque cas». Le parquet général, selon ce communiqué, en a également informé les avocats, chacun selon son mandant, conformément aux règles en vigueur.

Interrogé par la commission sur la raison pour laquelle le parquet général n'a pas rendu publique la liste nominative des blessés et des décédés, le procureur général a indiqué que l'information sur le décès d'un détenu n'est communiquée, aux termes de la loi, qu'à sa famille et à son avocat. C'est dans un souci de confidentialité et de préservation de l'honneur des familles que la loi ne permet pas de rendre publique une telle information.

Conclusion

La commission a pu tirer les conclusions suivantes.

1 - Les événements de Serkadji s'analysent comme une tentative d'évasion rapidement mise en échec, qui s'est transformée en mutinerie dans l'aile de la prison réservée aux détenus poursuivis dans le cadre de la loi portant répression du terrorisme et de la subversion.

2 - La tentative d'évasion de Serkadji suivie de mutinerie semble présenter des similitudes avec les évasions réussies ou les tentatives qui ont échoué depuis 1992 dans les établissements pénitentiaires de Tazoult, Berrouaghia, Tiaret, Mers El Kebir, Cherchell, El Harrach, Tébessa, etc.

Selon un grand nombre de témoignages recoupés, il semblerait que, pour cette catégorie de détenus, l'action commencée au dehors doit se poursuivre à l'intérieur du centre de détention.

Ces diverses actions ont bien sûr été facilitées par les défaillances du système de garde et de surveillance, mais chaque fois l'apport de la complicité d'agent intérieur a été déterminant.

3 - Beaucoup de témoignages concordent à dire que le régime de détention appliqué aux détenus poursuivis dans le cadre de la loi réprimant le terrorisme et la subversion est plus sévère par comparaison avec le régime appliqué aux détenus de droit commun.

Toutefois, il n'est pas apparu à la commission que le régime de détention soit à l'origine de la tentative d'évasion et de la mutinerie.

4 - La commission a constaté que le fonctionnement de l'établissement pénitentiaire de Serkadji ne correspondait nullement à son statut initial d'établissement de rééducation, puisqu'il fait fonction aussi bien d'établissement de prévention que de réadaptation. A ce statut hybride s'ajoutent les effets négatifs induits par la surpopulation carcérale, composée principalement de détenus poursuivis ou condamnés dans le cadre de la loi réprimant le terrorisme et la subversion.

En outre, la commission a relevé l'inadaptation du système de sécurité en vigueur à l'intérieur du quartier de détention, et l'inadéquate préparation des agents de rééducation affectés à ce type de détenus. En particulier, l'absence de mesures de sécurité préventives appliquées aux personnels de surveillance et de soutien, à leurs entrée et sortie du quartier de détention, a été un facteur déterminant dans la mise en oeuvre de l'opération.

Par ailleurs, la commission déplore l'inexistence d'équipements modernes de sécurité aptes à pallier l'éventuelle défaillance humaine ou la complicité active.

5 - Après échec des négociations entre la cellule de crise et les médiateurs des détenus qui ont duré de 7 heures 30 à 16 heures le mardi 21 février 1995, l'intervention des forces de sécurité qui a consisté à se déployer à l'intérieur de la détention a permis la reddition progressive du plus grand nombre des mutins.

S'accompagnant d'appels incessants au retour au calme, cette intervention a duré du mardi 21 février 1995 vers 16 heures au mercredi 22 février 1995 vers 10 heures.

La commission déplore tout autant le nombre important de morts après l'assaut donné par les services de sécurité que la logique de l'épreuve de force imposée par un groupe de détenus irréductibles, probablement ceux de l'assassinat des quatre agents ainsi que de la prise d'otages des vingt-six détenus de droit commun.

Estimant avoir accompli son mandat en toutes âme et conscience, les membres de la commission espèrent que ce rapport servira à promouvoir l'Etat de droit en Algérie et se félicitent des facilités qui leur ont été accordées pour mener à bien leur mission.

Fait à Alger le 16 mai 1995,
M. K. Rezag Bara.

Chapitre IV
Réactions après le carnage

Lettre au général Zeroual
Abdelkader Hachani
7 mars 1995

A Monsieur Zeroual
Présidence de la République.

Le collectif d'avocats m'a rendu visite aujourd'hui, et m'a informé du lourd bilan du carnage de Serkadji du 22 février 1995. C'est avec une grande peine, car j'ai vécu la situation de près, que j'ai décidé de vous écrire, pour d'abord prononcer des paroles de vérité, et pour que Dieu puisse aplanir la voie du Bien.

Nous avons rejoint les détenus alors que la prison était en pleine révolution : cinq victimes, des centaines de détenus en ébullition, des armes... Nous avons pu, avec l'aide de Dieu, maîtriser la situation grâce à la création sur place d'une cellule de crise, qui a pris ses responsabilités pour éviter qu'il y ait d'autres victimes et d'autres destructions, et dans le but de trouver une sortie pacifique à la crise. Des contacts ont eu lieu avec les autorités et la porte du dialogue a été ouverte sur ces bases. Nous avons montré notre totale disponibilité pour ramener les prisonniers à leurs cellules. Cependant, nous craignions des opérations de représailles de la part de l'administration. Nous avons demandé des garanties, et en l'occurrence la présence d'une tierce partie représentée par un collectif d'avocats qui soit témoin de l'engagement des autorités à régler le problème après la réintégration des cellules par les prisonniers, et ce dans le cadre de la justice et de la loi.

Pour prouver les bonnes intentions de la cellule de crise, nous avons remis l'un des gardiens sain et sauf à l'administration. Mais les autorités sont restées silencieuses face à notre demande, nous faisant fermement comprendre que l'Etat n'avait pas besoin de témoins.

Malgré cela, nous avons commencé à faire remonter les prisonniers dans leurs cellules tout en continuant à exiger la présence des avocats.

Au moment où une délégation de la cellule de crise est allée informer l'administration, j'ai été surpris personnellement par mon isolement et les brutalités à mon encontre. L'assaut de la prison a eu lieu avant que ne se termine l'opération de réintégration des cellules par les prisonniers.

J'ai été informé par le procureur général de la pénétration des forces de sécurité dans la prison sans tirer un seul coup de feu, car la majorité des détenus avaient obéi aux instructions de la cellule de crise. Ce même responsable m'informa qu'il ne restait que 25 détenus récalcitrants, refusant de rejoindre leurs cellules.

Je l'ai imploré au nom de Dieu, au point de le supplier, pour qu'il me permette d'entrer à nouveau dans le quartier, et lui ai dit que peut-être Dieu me faciliterait-Il la tâche de sauver d'autres vies humaines. Devant mon insistance, le procureur général m'a promis de consulter ses supérieurs. Je ne l'ai plus revu.

Finalement la crise tournait autour de la problématique suivante :

- accepter la venue des avocats comme témoins de l'engagement des autorités de traiter le problème selon la loi : ainsi la crise avait-elle de très fortes chances d'être résolue sans perte d'autres vies humaines,

- ou bien refuser leur présence, ce qui ouvrait la porte à toutes les éventualités.

Les autorités ont choisi la mauvaise solution.

Les tirs ont alors commencé, ont duré toute la nuit et une partie de la matinée. Un mur de silence s'est abattu sur moi. Il ne me restait qu'à prier. Je n'ai connu le bilan que

le mardi 7 mars 1995 : cent victimes et un nombre inconnu de blessés.

Notre approche du problème était que la sécurité de l'établissement pénitentiaire était menacée par la présence de détenus en dehors de leurs cellules, et qu'il était de la responsabilité des autorités d'assurer cette sécurité. Mais lorsque la majorité des détenus ont rejoint leurs cellules et qu'il ne restait qu'une infime minorité dans un lieu donné, encerclé de toutes parts, la menace était devenue moindre.

La crise pouvait alors être résolue par le dialogue et la patience, d'autant plus que tous les facteurs de sa résolution pacifique étaient disponibles et que nous en avions entamé les démarches avec des résultats probants.

Nous pensions que le plus grand succès des autorités serait de régler la crise en se limitant au nombre de victimes tombées avant le début des discussions, puis d'ouvrir une enquête dans le cadre de la loi, loin de l'esprit de représailles et de vengeance.

Malheureusement, les autorités ont suivi une logique tout autre et le carnage s'est produit, carnage auquel n'ont pas échappé les détenus qui avaient obéi à la cellule de crise en rejoignant leurs cellules. Ils ont tous été extraits de ces dernières et couchés à plat ventre dans la cour de la prison, de nuit et de jour. Une meute de gardiens, connus pour leur férocité, a été lâchée sur eux pour se venger.

Les détenus ont été bastonnés avec des barres de métal, certains en sont morts et beaucoup d'autres ont été grièvement blessés lors de cette tragédie. Leur seul crime a été que les portes de leurs cellules ont été ouvertes, qu'ils en sont sortis, tout comme ils les ont réintégrées quand cela leur a été demandé, en refermant eux-mêmes les portes derrière eux. Certains détenus ont été appelés nominalement et ont été retrouvés sur la liste des victimes. Notre seul refuge alors restait le Tout-Puissant.

En vérité, tous les membres de la cellule de crise étaient convaincus d'un piège et l'appréhendaient : le piège de la trahison et de la lâcheté.

C'est pour cela que durant près de dix heures les membres de la cellule ont réclamé avec insistance la présence d'une tierce partie, mais sans résultats. Ils n'ont eu alors d'autre choix que celui d'alléger les souffrances.

Je tiens à vous dire en toute franchise que lorsque je me suis rendu compte du refus des autorités de répondre à notre modeste demande pour sauver un grand nombre de vies humaines, je me suis rappelé l'affaire de l'Airbus français, lorsqu'on a autorisé l'envoi d'Algériens à Paris pour qu'ils s'y fassent assassiner par des gendarmes français, ceux-là même qui ont assassiné un million et demi d'autres enfants de ce pays. C'était une atteinte à l'honneur de tout Algérien digne. Cela s'est fait sous le prétexte de sauver des vies humaines. C'était un prétexte que je n'ai pas pu comprendre.

Quant à la tragédie de Serkadji, la demande ne consistait qu'en la présence d'avocats algériens pour qu'ils soient témoins d'un accord entre Algériens pour préserver des vies algériennes. Cette demande a été rejetée sous prétexte qu'il s'agissait d'une atteinte à l'intégrité de l'Etat. C'est un prétexte que je n'ai pas compris davantage.

Ce que j'ai compris par contre, en entendant le crépitement des armes qui fauchaient des Algériens, c'est que je me suis retrouvé à imaginer et à souhaiter la présence d'un Français parmi les prisonniers... D'un seul Français !

Ce qui s'est passé à la prison de Serkadji est un précédent très grave, qui restera une honte dans l'histoire du pays. Je ne vois pas d'autre issue pour effacer cette odieuse image que l'éclatement de la vérité sur les tenants et les aboutissants de cette grave affaire, et ce par la création d'une commission d'enquête indépendante, honnête et impartiale.

En conclusion, je vous informe que j'ai engagé une grève de la faim depuis l'agression par l'administration de la prison dont j'ai fait l'objet le 3 mars 1995, deuxième jour de l'Aïd, alors que j'ignorais encore le bilan de la tragédie.

Après avoir été informé, ce jour, du bilan, je tiens à dénoncer fermement ce carnage et à réclamer une commission d'enquête indépendante.

Prison de Serkadji, le 7 mars 1995.
Abdelkader Hachani.

Lettre au Secrétaire général de l'ONU
Collectif des avocats
Alger, le 27 février 1995.

A Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, s/c de Monsieur le Délégué de l'ONU à Alger.

Excellence,

Nous avons l'honneur de venir respectueusement vous saisir officiellement, et de vous faire tenir copie d'un communiqué rendu public à l'initiative d'un groupe d'avocats constitués pour assurer la défense de personnes détenues à la prison de Serkadji.

Le collectif des avocats est convaincu que l'intervention sanglante des forces de sécurité constitue un véritable crime contre l'humanité qui ne saurait laisser votre organisation indifférente, d'autant plus que la même tragédie s'est déjà produite une première fois à la prison de Berrouaghia en novembre 1994.

Le collectif des avocats a exigé l'ouverture urgente d'une enquête confiée à une commission neutre, composée, entre autres, d'observateurs représentant votre organisation.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de notre haute considération.

Pour le collectif des avocats,

Maîtres Khelili Mahmoud, Bouchachi Mustapha, Abouzakaria Chérif, Tahri Mohamed, Benmouffok Mohamed, Mesli Rachid.

Appel du Syndicat national des avocats algériens
4 mars 1995

Le Syndicat national des avocats algériens, consterné par l'horrible carnage de la prison de Serkadji où près d'une centaine de détenus, tous statuts juridiques confondus, et cinq à huit fonctionnaires de l'administration pénitentiaire ont trouvé la mort dans des conditions obscures, non élucidées et tardivement révélées par l'autorité judiciaire, auxquels s'ajouteraient de nombreux blessés, se déclare entièrement solidaire de l'ordre des avocats et du collectif de défense des détenus dans leurs démarches et leurs déclarations à la presse, en vue d'obtenir que soit rendue publique la liste des victimes décédées et blessées, et que soit garanti aux avocats le libre exercice de leur noble mission de défense de leurs mandants survivants et de communication avec ces derniers.

La SNAA réprouve avec force et condamne le mépris affiché officiellement par le ministère de la Justice, l'administration pénitentiaire et le parquet général d'Alger, à l'égard des avocats régulièrement constitués ou désignés d'office par leurs bâtonniers respectifs pour assurer la défense de nombreux détenus de la prison de Serkadji, pris au piège des opérations punitives sanglantes et d'une rare violence menées par les forces d'intervention pour «mater «ce que les officiels ont qualifié, par médias interposés, de mutinerie ou de tentative d'évasion, et dont la vérité est diversement appréhendée ou appréciée pour des raisons dues à la manipulation médiatique ou à la censure.

Cet événement gravissime, dont le schéma et le scénario sont curieusement identiques ou presque avec ceux de la prison de Berrouaghia en novembre 1994, laisse le

SNAA perplexe et non convaincu quant à la version officielle rendue publique, justement parce que les avocats du collectif de défense ont été délibérément entravés dans l'exercice de leur profession, et leur droit d'être immédiatement et régulièrement informés du sort de leurs mandants, afin qu'à leur tour ils en informent les parents de détenus qui les ont constitués, et qui sont gagnés par une inquiétude et une angoisse on ne peut plus légitimes.

En conséquence, le SNAA en appelle au premier magistrat du pays et à toutes les instances, les personnalités et organisations humanitaires non gouvernementales, ainsi qu'aux partis politiques, pour qu'ils prennent leurs responsabilités respectives devant l'opinion et l'histoire, et afin que :

- soient levés immédiatement et sans conditions les obstacles faits aux avocats du collectif de défense des détenus dans l'exercice de leur mission, et garantie la liberté de communiquer avec leurs mandants,

- soit rendue publique et sans délais la liste des victimes mortes ou blessées, ainsi que des transferts de détenus ayant eu lieu au lendemain du carnage, à Berrouaghia comme à Serkadji.

Le SNAA demande la constitution d'une commission d'enquête neutre et indépendante, pour faire la lumière sur la vérité des deux drames similaires des prisons de Serkadji et de Berrouaghia, et déterminer toutes les responsabilités.

Le Syndicat national des avocats algériens exprime à cet égard toute sa disponibilité pour participer à cette commission et mettre à sa disposition ses représentants les plus qualifiés.

Alger, le 4 mars 1995.
Pour le SNAA,
le président,
Mahmoud Khelili

Déclaration des partis signataires du Contrat national
4 mars 1995

Le carnage de Serkadji, après celui de Berrouaghia, par son caractère collectif, la désinformation qui l'a «accompagné» et les questions qui restent sans réponse, pose un problème de responsabilité de l'Etat.

Les signataires du Contrat national considèrent que la commission d'enquête administrative, à la fois juge et partie, mise en place par le chef du gouvernement, ne peut être ni impartiale ni crédible. Ils exigent que soit rendue publique sans délai la liste nominative des victimes de Serkadji, et appuient la démarche du collectif des avocats et des familles des détenus pour constituer une commission d'enquête nationale indépendante en vue de faire toute la lumière sur cette affaire.

Ils se proposent d'informer les institutions et organismes internationaux en charge des droits de l'homme, dans le but qu'une enquête soit ouverte sur les circonstances de cette affaire.

L'Algérie vit une escalade sans précédent dans la violence qui interpelle les consciences. Cette violence connaît une aggravation par son horreur et son caractère massif, avec les exécutions extrajudiciaires et les attentats dont sont victimes des innocents.

Les signataires du Contrat national dénoncent avec vigueur toute aggravation qui vise à éloigner davantage une solution politique.

Les signataires du Contrat national demeurent convaincus que seule une solution globale, politique et pacifique, est à même d'arrêter l'effusion de sang et de redonner espoir au peuple.

Alger, le 4 mars 1995.
FIS, FLN, FFS, En Nahda, MDA, PT, JMC, LADDH.

Communiqué du collectif des avocats des détenus de Serkadji
13 mars 1995

Nous, avocats des prisonniers, détenus à la prison de Serkadji, victimes de l'horrible massacre qui a causé la mort d'un grand nombre de détenus,

après la visite que nous avons rendue à certains prisonniers qui ont vécu de près les douloureux événements ;

après les appels répétés des avocats des détenus pour la constitution d'une commission d'enquête indépendante, comprenant des organisations nationales et internationales non gouvernementales, ainsi que les familles des victimes parmi les prisonniers ;

après avoir constaté que le parquet général ainsi que le ministère de la Justice ont oeuvré à orienter l'opinion publique, à travers tous les médias, pour masquer la vérité, bafouant ainsi le devoir de réserve et le code de procédure pénale en matière de secret de l'instruction ;

craignant que la vérité ne se perde du fait de la constitution d'une commission gouvernementale présidée par le ministre de l'Intérieur dont les services ont été, en partie, impliqués directement dans l'affaire ;

la défense des prisonniers détenus à la prison de Serkadji proclame les réalités suivantes devant l'opinion publique :

1 - le nombre de morts dépasse celui annoncé par les autorités officielles ;

2 - il y a un grand nombre de blessés, et parmi eux des blessés graves, qui n'ont pas été conduits vers les hôpitaux et qui n'ont pas reçu les soins nécessaires ;

3 - les vies humaines tombées les 21 et 22 février 1995 à Serkadji auraient pu être évitées si les services du ministère de la Justice avaient répondu à la lettre transmise par les avocats, à travers leur organisation, au ministre de la Justice, dans laquelle ils demandaient à agir en intermédiaires pour calmer la situation au sein de la prison, chose qui avait été demandée par les prisonniers eux-mêmes en contrepartie de leur reddition ;

4 - après la fin du massacre, la plupart des prisonniers ont subi des opérations de pillage et des agressions : vol d'effets personnels et coups reçus avec des barres de fer ;

5 - certains prisonniers nous ont affirmé qu'ils subissaient des pressions diverses pour faire des déclarations en vue de masquer la vérité, comme cela fut le cas lors de l'émission télévisée produite immédiatement après les événements, le 11 mars 1995.

Les prisonniers sont soumis à la terreur exercée par un groupe d'hommes masqués, qui fait irruption dans les cellules des détenus et emmène certains d'entre eux vers des lieux inconnus.

Ceux qui ont la charge administrative et judiciaire de la prison de Serkadji, outre les pressions qu'ils exercent sur les prisonniers, oeuvrent à enlever toutes les traces qui pourraient aider à la manifestation de la vérité.

Aussi, la défense des prisonniers demeure attachée à la constitution, dans les plus brefs délais, d'une commission d'enquête indépendante non gouvernementale.

La défense s'interroge sur les véritables raisons de la non-publication de la liste des victimes.

En attendant cela, et pour parvenir à la manifestation de la vérité, la défense appelle le président de l'Etat, en sa qualité de premier magistrat, à éloigner tous ceux qui avaient la charge administrative et judiciaire de la prison de Serkadji.

Alger, le 13 mars 1995.
Les avocats : Mes Mesbah Nadhira, Tahri Mohamed, Gaouar Badia, Benouareth Echabbi, Mecheri Bachir, Bouchachi

Mustapha, Lazhar Athmani, Mesli Rachid, Sisbène Hocine, Bouchachi Rachid, Abouzakaria Chérif, Ali Yahia Abdenour, Khelili Mahmoud, Aissani Abdelhamid, Belkhider Abdelhafid, Hassani Abdelmoumen.

Un avocat dénonce le black-out sur Serkadji
Maître Tahri
7 mars 1995

Dans une interview accordée à l'hebdomadaire La Nation, parue dans le n¡ 90 des 7/13 mars 1995, Maître Tahri, avocat à la cour d'Alger, membre du collectif des avocats des détenus de Serkadji et militant des droits de l'homme, s'explique sur l'interdiction des visites à ses mandants imposée par l'administration pénitentiaire et lève un voile sur le carnage de Serkadji.

***

La Nation – Les avocats ont demandé à rendre visite aux détenus de Serkadji. Cette demande a, semble-t-il, été satisfaite...

Me Tahri – Effectivement, cette demande a été satisfaite, mais bien tardivement, parce que les avocats, dès le moment où ils ont appris qu'il s'était passé quelque chose à Serkadji, s'étaient rendus sur les lieux pour s'enquérir de la situation de leurs clients. D'autant que des riverains de Serkadji avaient témoigné avoir été réveillés, le mardi, vers 2 heures du matin, par des fusillades, des détonations et des cris qui provenaient de l'intérieur de la prison. Selon eux, cela a duré plusieurs heures.

Affolés et inquiets, les avocats ont immédiatement informé leur organisation qui, à son tour, a saisi le parquet général et le ministère de la Justice, leur demandant de permettre aux avocats d'exercer leur droit de libre communication avec leurs clients.

La Nation - Vous avez donc pu les voir...

Me Tahri - Notre souci majeur, en tant qu'avocats, en nous rendant aujourd'hui dimanche 5 mars 95 à la prison de Serkadji, était surtout de dénombrer le nombre de morts ou, si voulez, des survivants. Car ce qui nous a mis dans l'embarras vis-à-vis des familles de nos mandants, c'est que, jusqu'à aujourd'hui, ni le ministère de la Justice ni le parquet général n'ont communiqué officiellement la liste exacte des victimes.

Devant le black-out total, les avocats recourent à l'établissement de leur propre liste sur la base des visites qu'ils ont pu effectuer à Serkadji.

La Nation - Y a t-il des morts parmi vos clients ?

Me Tahri - Les morts, excepté Ykhlef Cherrati, je ne sais pas, parce que je n'ai pas en ma possession de liste officielle. Ce que je peux vous dire, c'est qu'aujourd'hui je n'ai pu voir que quatre survivants. Du fait des onze jours d'interdiction de communiquer, un grand nombre d'avocats se sont rendus à Serkadji pour voir, chacun, tous leurs clients à la fois ; non pour s'entretenir avec eux, mais uniquement pour faire un constat des morts et des vivants.

Pour ce qui est de Cherrati, je n'ai rien reçu d'officiel au sujet de sa mort. Je l'ai apprise comme tout le monde à travers la presse, et j'ai visité une tombe à El Alia où il y avait un petit écriteau portant son nom.

En apprenant sa mort, j'ai été très surpris parce que, de son vivant, lorsque je lui rendais visite à la prison, il me disait qu'il était totalement isolé du reste des détenus et se trouvait seul, depuis le premier jour de son incarcération, dans une cellule étroitement surveillée. D'ailleurs, à chaque visite de son avocat, il était accompagné d'un gardien qui l'attendait pour le raccompagner à sa cellule afin de l'empêcher de contacter qui que ce soit. Je tiens à vous signaler également que Cherrati a fait l'objet d'un traitement spécial, très sévère, durant son séjour à Serkadji ou lors de son transfert à l'audience, au motif qu'il lisait le Coran à haute voix dans sa cellule et qu'avant chaque prière, il disait l'adhan.

A ce titre, des plaintes ont été déposées auprès du tribunal de Bab El Oued à l'encontre des responsables de l'administration pénitentiaire.

La Nation - Le nombre de morts est connu officiellement et a été chiffré par le ministère de la Justice à 96 parmi les détenus et 4 gardiens...

Me Tahri - Lorsqu'il s'agit de morts d'hommes, le nombre n'a de valeur que s'il se trouve au bas d'une liste nominative rendue publique. Et de plus, beaucoup de détenus sont blessés, et on ignore l'état de gravité de leurs blessures.

La Nation - Pourtant, le ministère de la Justice a déclaré que cette liste avait été communiquée aux avocats...

Me Tahri - Ceci est faux. A ce jour, aucune liste n'a été officiellement communiquée ni aux avocats ni à leur bâtonnat, malgré de multiples réclamations. D'ailleurs, un démenti a été opposé à ces contrevérités qui tendent à occulter une réalité incontournable.

En outre, le mutisme qui a entouré l'identité des victimes a créé une confusion telle que les familles des détenus ne savaient plus où donner de la tête. Toutes les portes où elles pouvaient espérer glaner la moindre information étaient closes : dans les différents cimetières d'Alger, à la morgue de Bologhine, au parquet général d'Alger, au parquet de la République de Bab El Oued, à la prison de Serkadji et, bien sûr, dans les cabinets d'avocats.

Devant cette confusion, les familles se sont constituées en u comité qui s'est joint au comité des avocats constitué aux côtés de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homées en un comité qui s'est joint au comité des avocats constitué aux côtés de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH). Des familles ont, d'ores et déjà, saisi des avocats pour déposer plainte pour homicide, et exigent qu'une autopsie soit effectuée sur les cadavres des victimes pour la manifestation de la vérité et la détermination des responsabilités.

La Nation - Quelle impression avez-vous après cette première visite à Serkadji ?

Me Tahri - D'abord, une impression d'incapacité pour un avocat entravé durant plus de dix jours du fait de l'arbitraire et de l'empêchement, en violation de la loi, d'exercer librement sa profession. L'impression d'un avocat qui se rend, pendant tout ce temps, matin et soir, à la porte de Serkadji, sans pouvoir la franchir, sachant que derrière ces murs il y a des morts et des blessés, et que l'institution qui est censée leur assurer la sécurité refuse de communiquer la moindre information.

Tout en étant très tardive, cette première visite nous a donné l'impression d'être plutôt huissiers qu'avocats. Car notre rôle consistait non pas à nous entretenir sur un dossier avec nos clients, mais uniquement à constater de visu qui, parmi nos clients, était vivant et, par déduction, qui était mort. Au lieu d'exercer notre noble mission d'avocat, on était réduit à faire un décompte macabre.

La Nation - Vos clients ont-ils qualifié l'événement de mutinerie ou de tentative d'évasion ?

Me Tahri - Je vous ai dit plus haut que je me suis rendu à la prison de Serkadji pour voir la situation de mes clients et relever la liste des morts et des vivants.

Mais, pour répondre à votre question, sans me référer ni aux témoignages ni aux hypothèses, le chiffre officiel avancé par le ministère de la Justice est assez éloquent pour traduire la violence et l'aveuglement de l'intervention. Car aucun prétexte, quel que soit sa gravité, ne peut justifier ce nombre de morts sans que l'on pense à un massacre, et certains éléments qui seront révélés en temps opportun, ainsi que la similitude avec les événements de la prison de Berrouaghia en novembre 1994, laissent supposer la préméditation.

De toute manière, une commission neutre déterminera les circonstances et les responsabilités dans cette affaire, car les premiers éléments d'information

confirment nos appréhensions et confortent l'exigence d'ouverture urgente d'une enquête.

La Nation - Je crois que Abdelkader Hachani figure parmi vos clients ?

Me Tahri - Oui, effectivement, mais malheureusement, comme une vingtaine d'autres détenus, je n'ai pu le voir aujourd'hui bien que j'aie déposé auprès de la direction pénitentiaire le permis de communiquer le concernant. Je ne peux donc rien vous déclarer à son sujet pour le moment.

Les familles des victimes exigent leur participation à la commission d'enquête
Maître Tahri
22 mars 1995

Dans une interview accordée à l'hebdomadaire arabophone El Hadeth n¡ 22 du 28 mars au 3 avril 1995, Maître Mohamed Tahri, membre du collectif des avocats de Serkadji et militant des droits de l'homme, s'explique sur la tragédie des 21 et 22 février 1995 de manière particulière et sur la situation des droits de l'homme d'une manière générale. L'interview a été recueilli par le journaliste Ahmed Rouaba.

***

El Hadeth - Le dossier des droits de l'homme en Algérie est devenu le principal sujet de préoccupation des organisations internationales. Quelle analyse faites-vous de cette situation et des déclarations de Rezag Bara, président de l'Observatoire des droits de l'homme ?

Maître Tahri - Nous sommes arrivés durant ces deux dernières années, 1994 et 1995, à une situation telle qu'il nous est impossible de parler décemment de droits de l'homme. Les atteintes et violations de ces droits ont atteint un seuil critique qui n'a jamais été atteint dans aucun autre pays du monde. L'atteinte à la dignité humaine dépasse tout entendement, alors que pour nous, en tant que musulmans, la vision des droits de l'homme est tout autre. Dieu a honoré l'homme et lui a accordé tous ses droits. Il est du devoir de tout citoyen de respecter les droits de son frère ; droits légitimés par Dieu, sans distinction sociale, raciale ou religieuse. C'est la vision islamique des droits de l'homme.

Quant à l'Observatoire des droits de l'homme, c'est comme vous le savez un organisme du pouvoir. Il est là non pour défendre les droits de l'homme mais pour couvrir ses violations par le pouvoir, violations qui ont atteint, comme nous l'avons dit précédemment, un seuil critique.

L'Observatoire des droits de l'homme préfère parler de la pollution de l'environnement et de la drogue. Même le discours de Sifi [Ndr : Premier ministre] a trouvé une place dans la publication de cet Observatoire. Dans le même moment, Rezag Bara, versatile, dément l'existence d'exactions, puis découvre qu'il y a seulement 400 cas de «dépassements «alors qu'il en existe des milliers. En tant qu'appendice du pouvoir, il ne peut dire le contraire pour le gêner. Cet organisme n'a aucune crédibilité. La Ligue algérienne de défense des droits de l'homme a mis en cause son existence, comme toutes les organisations non gouvernementales qui défendent les droits de l'homme en Algérie l'ont fait.

Rezag Bara a adressé une lettre aux avocats leur demandant de rejoindre la commission d'enquête sur Serkadji. Les avocats ont catégoriquement refusé car ils n'ont nullement confiance en cet Observatoire qui défend le pouvoir. Les droits de l'Algérien ont été bafoués au point que ce dernier n'est plus considéré comme un être humain, et ce par des institutions censées le défendre.

El Hadeth - Quelle est la position des organisations internationales qui semblent préoccupées par le dossier des droits de l'homme en Algérie ?

Maître Tahri - A notre connaissance, les organisations internationales ont été interdites d'enquête en Algérie. Il ne leur est pas permis d'apprécier la situation sur le

terrain. On a même interdit à Amnesty International d'enquêter sur le cas du Pr Moulay ; l'accès à la prison d'El Harrach, pour que cet organisme puisse s'entretenir avec ce professeur sans la présence d'une tierce personne, lui a été refusé, comme c'est le cas avec tant d'autres prisonniers politiques arrêtés arbitrairement.

El Hadeth - Comment avez-vous accueilli la nouvelle du carnage de Serkadji, et quelle est votre analyse des circonstances du drame, et du divorce entre les déclarations officielles et la réalité patente ?

Maître Tahri - Lorsque nous sommes allés à la prison pour rendre visite à nos mandants, on nous en a interdit l'accès, et l'établissement était encerclé. Nous avons été informés au même titre que les autres citoyens : quatre morts parmi les gardiens et quatre-vingt-seize parmi les détenus, tout comme nous avons entendu les déclarations contradictoires du ministre de la Justice. Tout cela nous amène à nous poser des questions et à nous interroger sur la réalité des faits et sur les causes du carnage.

El Hadeth - Que pensez-vous de la couverture des faits par la télévision ? Avez-vous perçu une certaine désinformation et une tentative d'étouffement des réalités ?

Maître Tahri - En tant qu'avocats, nous disons qu'il y a eu violation des droits de l'homme de la part du procureur général de la cour d'Alger. Comment peut-il amener des détenus à la télévision pour témoigner du carnage alors que l'instruction n'a même pas commencé ? De même, le procureur général interrogeait lui-même les détenus pour travestir la vérité. Des pressions ont été exercées sur certains détenus présentés à la télévision. Nous nous demandons également pourquoi d'autres témoins du carnage n'ont pas été présentés, parmi ceux qui avaient tout vu, qui étaient au courant de beaucoup de choses et que le peuple connaît bien.

El Hadeth - Peut-on accorder une certaine crédibilité à la Commission d'enquête gouvernementale ?

Maître Tahri - La Commission d'enquête est avant tout... gouvernementale, et elle est présidée par un membre qui est partie prenante du conflit. Il aurait été plus subtil pour le gouvernement de faire participer l'autre partie, dans un esprit d'équilibre et d'équité. Cette commission ne peut être juge et partie, c'est inadmissible. Elle n'est pas crédible et on ne peut lui faire confiance. Quant à la Commission Rezag Bara, elle est illégitime car elle soutient le pouvoir. Cette commission est aussi indépendante que l'est Rezag Bara vis-à-vis du pouvoir.

El Hadeth - Après avoir constaté la situation des détenus et de leurs familles, que pouvez-vous dire à leur sujet ?

Maître Tahri - Premièrement, les chiffres donnés par le gouvernement sont inexacts, et nous avons publié un communiqué où nous avons insisté sur le fait que le chiffre des victimes dépassait celui donné par les autorités. Quant aux survivants du carnage, ils sont dans une situation déplorable. Ils font l'objet de pressions et sont victimes d'une politique de terreur. Ils ont été bastonnés et on leur a retiré tous leurs effets. Nous avons demandé dès la fin du carnage l'éloignement des acteurs administratifs et judiciaires de la prison, pour permettre une enquête impartiale et juste. Les familles des victimes et des survivants ont constitué un comité exigeant leur participation à l'enquête, dans le cadre d'une commission indépendante comprenant des avocats, les familles des victimes, les organisations non gouvernementales nationales et internationales des droits de l'homme. A ce comité se sont jointes les familles des détenus de la prison de Berrouaghia. En regard de la désinformation voulue par le pouvoir, particulièrement au niveau de la télévision, le collectif des avocats est contraint de donner des informations sur la réalité des faits.

El Hadeth - Quel peut être le retentissement éventuel du limogeage du ministre de la Justice, et que peut apporter à la justice le nouveau ministre ?

Maître Tahri - Les personnes, en tant que telles, ne nous intéressent pas. L'ex-ministre porte la lourde responsabilité d'une grande partie de l'oppression vécue. Il porte également la responsabilité de ce qui s'est passé à Serkadji, et auparavant à la prison de Berrouaghia. L'identité du nouveau ministre ne nous intéresse pas. Ce qui nous intéresse, c'est la fin de l'oppression, le respect des droits de l'homme et l'application des lois à tout le monde, sans distinctions entre les citoyens. Il ne peut y avoir de droit pour certains et de droit pour les autres. Il y a un seul droit. La personne du ministre ne nous intéresse pas. Nous voulons l'application des lois... des lois justes.

El Hadeth - Concernant Abdelkader Hachani, certains disent qu'il aurait pu bénéficier de la liberté provisoire si vous l'aviez demandée...

Maître Tahri - En tant que collectif de défense, nous ne pouvons demander une libération à titre provisoire pour une personne en détention arbitraire. Ce n'est pas un détenu, c'est un otage. Il est en prison depuis quatre années sans jugement. Pourquoi demander une libération provisoire ? C'est illogique. Hachani a protesté contre cette injustice au moyen de nombreuses grèves de la faim, dont la dernière dure actuellement depuis plus de seize jours, et entraîne une détérioration de son état de santé, plus particulièrement fragile après le carnage de Serkadji.

«X Algérien»
Maîtres Abou Zakaria, Bouchachi, Khelili, Tahri
4 avril 1995

Quatre avocats, membres du collectif pour la vérité sur le carnage de Serkadji, s'expriment dans une interview recueillie par l'hebdomadaire El Hourrya dans son n¡ 18, des 4/11 avril 1995. Ils y mettent à nu certains faits et dénoncent le silence et les tentatives du pouvoir d'étouffer l'affaire.

***

El Hourrya - A ce jour, la commission d'enquête gouvernementale n'a pas encore rendu publics les résultats de ses investigations sur les événements de Serkadji. A côté de cela, le pouvoir observe le silence devant la proposition des avocats de la défense et du Syndicat national des avocats de créer une commission d'enquête indépendante. Quels sont vos commentaires ?

Me Bouchachi - L'adversaire ne peut être juge. La commission d'enquête gouvernementale constituée des ministères de la Justice et de l'Intérieur ne pouvait parvenir à des résultats impartiaux, du fait que ces deux institutions étaient partie prenante dans la gestion des événements qui se sont terminés par un drame.

C'est pour cette raison que le collectif de défense des victimes a demandé, dès le début, la création d'une commission d'enquête indépendante, et ce en regard de l'ampleur de la tragédie. Cette commission comprendrait des avocats, des membres des familles de victimes et d'organisations des droits de l'homme. Les avocats des victimes ont adressé à l'opinion publique une déclaration dans laquelle ils s'interrogeaient sur les causes d'une catastrophe d'une telle ampleur et insistaient sur la création d'une commission d'enquête indépendante.

Quant à la commission gouvernementale, un mois après la tragédie, aucun signe notable ne nous permet de dire que le peuple algérien saura demain la vérité.

Me Khelili - Le ministère de la Justice a limité la discussion. Immédiatement après la tragédie, nous avons demandé la création d'une commission d'enquête indépendante. Au lieu de nous répondre sur cette question précise, le ministère est entré dans des considérations et des discussions marginales, en doutant de la représentativité du Syndicat des avocats. Nous avons refusé d'entrer dans cette polémique, plus particulièrement après le limogeage du ministre de la Justice. Nous tenons toujours à notre exigence d'une commission d'enquête indépendante et refusons le point de vue imposé par le

pouvoir concernant ces événements. La lettre de Abdelkader Hachani est venue confirmer notre vision des événements de Serkadji et a raffermi un peu plus notre exigence.

Ce qui s'est passé à Serkadji ne peut être qualifié autrement que comme une catastrophe. Un certain nombre de prisonniers tués ont été enterrés sans qu'il soit permis à leurs parents de les voir. Leurs tombes portent la mention «X Algérien», selon le témoignage de nombreuses familles de victimes, alors que les détenus sont connus, ont une identité, un dossier judiciaire et administratif à l'intérieur de la prison.

El Hourrya - Pourquoi «X Algérien» ?

Me Abou Zakaria - A mon avis, l'administration pénitentiaire connaissait l'identité des détenus et leur nombre, mais la répression a été si violente et si brutale qu'elle a rendu impossible toute opération d'identification des corps de nombreux prisonniers et leur présentation à leurs familles. C'est ce qui explique que certaines familles ont été avisées du «décès» de leurs enfants lors des événements et qu'elles n'ont pu localiser au cimetière l'emplacement exact de la tombe.

El Hourrya - Pourquoi, à votre avis, les autorités ont-elles refusé de publier la liste des victimes ?

Me Tahri - Les allégations de certaines autorités sur la publication des listes des victimes sont fallacieuses, car les listes n'ont jamais été publiées. Seulement quelques cas individuels ont été signalés. Seules 33 victimes ont été reconnues, et ce sont celles qui ont été enterrées le jeudi suivant la tragédie. Quant aux autres, elles ont été enterrées le vendredi.

Le refus des autorités de publier les listes nous amène à croire que le nombre des victimes est plus élevé que le chiffre officiel qui est de 96. Je confirme effectivement qu'un certain nombre de victimes ont été enterrées sans que leurs familles ne puissent les voir et savoir où elles étaient. De nombreuses familles, déboussolées, visitaient tous les cimetières de la capitale. Elles se retrouvaient le plus souvent devant des tombes de «X Algérien». Ceci restera une tache noire dans l'histoire de l'Algérie.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour répondre au procureur général de la cour d'Alger, qui a affirmé que la loi interdit la publication de la liste des victimes : il n'y a aucune loi qui interdise cela. Par contre, la loi interdit le fait de ne pas remettre les corps à leurs familles. Elle interdit aussi le fait que la télévision nationale divulgue les noms de prévenus qui restent en cours d'instruction judiciaire, donc présumés innocents. Ces prévenus sont présentés devant les écrans de télévision et sont allègrement interrogés... C'est cela qu'interdit la loi. Parler de lois, dans des circonstances pareilles et devant de tels faits, relève de la malhonnêteté intellectuelle.

El Hourrya - Le ministre de l'Intérieur avait annoncé, dans une déclaration faite sur la chaîne III, qu'il allait présenter au Chef du gouvernement un rapport de la commission d'enquête qu'il préside, et qui serait publié quarante-huit heures après. Quelle est votre réaction suite à la non-publication de ce rapport ?

Me Abou Zakaria - Le ministre de l'Intérieur reste responsable de ses engagements vis à vis de l'opinion publique. En ce qui nous concerne, nous restons fermes quant à notre demande de création d'une commission d'enquête indépendante pour faire toute la vérité sur ces faits, sans pressions ni contraintes.

El Hourrya - Est-ce que le collectif de défense a demandé officiellement aux autorités publiques la création d'une commission d'enquête indépendante ?

Me Bouchachi - Nous avons remarqué, immédiatement après les faits, l'attitude des autorités dans l'orientation de l'opinion publique, particulièrement lors de l'émission télévisée, et dans certaines pratiques vis-à-vis des détenus pour qu'ils tiennent un langage déterminé. Pour cette

raison, le collectif de défense a rendu publique une lettre destinée au président de l'Etat, en sa qualité de premier magistrat du pays, pour permettre la constitution de ladite commission.

Me Tahri - Je tiens à insister sur un fait particulier. Ce qui a poussé les avocats à exiger la création d'une commission d'enquête indépendante est l'existence d'un précédent qui est le massacre de la prison de Berrouaghia. C'est un fait identique à celui de Serkadji. Les tenants et les aboutissants restent à ce jour inconnus («mutinerie «s'étant déroulée en novembre 1994, après laquelle les autorités ont reconnu la mort de huit détenus). Le ministère de la Justice s'était engagé à créer une commission d'enquête. Malheureusement, rien n'est apparu, ni sur la commission ni sur les résultats.

Nous ne croyons pas aux chiffres officiels annoncés par le ministère de la Justice concernant les victimes de Serkadji. A notre avis ce chiffre dépasse les 96 morts, selon nos premières investigations en tant qu'avocats. Nous continuons à réclamer la liste nominative des victimes, car leurs parents nous harcèlent, à juste titre, pour connaître le sort de leurs enfants.

El Hourrya - Les autorités concernées répondent à votre demande de création d'une commission d'enquête par le silence. S'agit-il pour vous d'un refus, et quelle serait votre attitude s'il apparaissait qu'il s'agit d'un refus catégorique ?

Me Khelili - Nous, nous avons fait notre devoir. L'affaire de Serkadji est une affaire extrêmement grave qui ne concerne pas uniquement les avocats ou les familles des victimes, mais l'opinion publique dans son ensemble, qui est dans l'obligation de réclamer que la lumière soit faite. Et là, je suis désolé de voir que seulement quelques partis politiques ont demandé la création d'une commission d'enquête indépendante.

Me Bouchachi - Après avoir publié dans la presse de nombreuses déclarations destinées aux plus hautes autorités, nous sommes sur le point de mettre en place une commission d'enquête indépendante constituée d'avocats, d'organisations des droits de l'homme et de représentants des familles des victimes, à laquelle s'associera Amnesty International en tant qu'observateur. Nous demanderons l'autorisation du premier magistrat du pays pour activer dans ce sens. En cas de refus, puisque nous sommes des hommes de loi et que nous respectons la loi, nous aurons la conscience tranquille.

El Hourrya - Quel est votre avis sur la commission d'enquête mise sur place par l'Observatoire national des droits de l'homme ?

Me Khelili - Nous avons effectivement reçu une correspondance de M. Rezag Bara, nous demandant de collaborer avec lui et de lui donner des éléments d'information. Notre syndicat a, par principe, refusé de reconnaître cette pseudo-commission. Personnellement je la considère comme un «non-événement», et ce pour la simple raison que dans le passé nous avons attiré l'attention de l'Observatoire à plusieurs reprises sur des dizaines de cas graves et de dépassements. A aucun moment, il n'a jugé utile de nous répondre...

Trois organisations américaines des droits de l'homme exigent une enquête indépendante sur les événements de Serkadji
4 mars 1995

Trois éminentes organisations américaines pour la défense des droits de l'homme ont revendiqué aujourd'hui la constitution d'une commission indépendante, afin d'enquêter sur les événements des 21 et 22 février dans la prison de Serkadji à Alger. Dans une lettre ouverte envoyée au président Zeroual, ces trois organismes, Human Rights Watch, le Lawyers Commitee for Human Rights et Physicians for Human Rights se sont offerts eux-mêmes pour effectuer une enquête indépendante, ou y participer.

«Le nombre choquant de morts - quatre-vingt-dix-neuf prisonniers et quatre gardiens, pour seulement dix blessés, selon les sources gouvernementales contactées le 1er mars - soulève des questions troublantes sur la conduite des forces de sécurité», ont écrit ces trois organisations dans leur lettre. «En effet, le nombre de morts peut être considéré comme une indication prima facie que les forces de sécurité se sont livrées à un usage de la force considérablement excessif. Votre consentement à la création d'une commission indépendante d'enquête serait la meilleure façon pour votre gouvernement de démontrer sa volonté d'éclaircir le déroulement de ce qui semble être l'incident le plus sanglant survenu depuis le début, en 1992, de la vague actuelle de violence en Algérie.»

Human Rights Watch, le Lawyers Committee for Human Rights et Physicians for Human Rights, ont également exprimé leur inquiétude devant le fait que, plus d'une semaine après les événements, aucune liste des morts n'a été divulguée par les autorités. Selon des avocats, les familles de plusieurs prisonniers restent toujours sans nouvelles des leurs. Les organisations sus-indiquées ont exigé des autorités qu'elles :

- diffusent une liste de tous les détenus blessés ou morts lors de l'affrontement à Serkadji ;

- accordent dans les plus brefs délais l'accès des familles à tous les prisonniers de Serkadji ;

- accordent aux familles des prisonniers tués la possibilité de voir les corps, si elles ne l'ont pas encore eue.

Washington, le 4 mars 1995.

Résumé du rapport de Human Rights Watch
21 août 1995

L'étouffement de l'affaire de la répression de la mutinerie de la prison de Serkadji démontre le climat d'impunité qui a entouré les graves violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité algériennes, selon un rapport de Human Rights Watch/Moyen-Orient publié le 21 août, six mois exactement après ces événements. La répression de cette mutinerie, dans la prison la plus célèbre d'Algérie, a coûté la vie à près de 100 détenus, ce qui en fait l'incident le plus violent des trois dernières années du conflit interne qui sévit en Algérie, et un des événements carcéraux des plus sanglants de ces dernières années.

Human Rights Watch/Moyen-Orient affirme que les autorités algériennes ont empêché toutes les initiatives indépendantes pour déterminer les circonstances de la mort d'un si grand nombre de prisonniers - islamistes pour la plupart - à la suite d'un assaut des forces de sécurité dans le bâtiment où se trouvaient les prisonniers mutinés. Les autorités ont par la suite enterré tous les morts, sans qu'aucune autopsie n'ait été pratiquée afin de déterminer les causes de la mort, et sans permettre aux familles de voir les corps, violant par là les principes les plus élémentaires de la conduite d'une enquête appropriée.

Dans son rapport, Human Rights Watch/Moyen-Orient cite une étude préparée récemment par le collectif des avocats algériens constitués pour défendre les personnes détenues à Serkadji, qui accuse les forces de sécurité d'avoir délibérément massacré les prisonniers lorsque celles-ci ont donné l'assaut pour en finir avec la mutinerie, et d'avoir plus tard exécuté certains prisonniers après que toute résistance a été écrasée. Le rapport des avocats, basé principalement sur des entrevues avec des prisonniers ayant survécu et leurs familles, rapporte aussi qu'après l'incident les autorités ont immédiatement détruit toute preuve matérielle de la scène de tuerie, et ont usé de la force et de menaces pour dissuader les prisonniers ayant survécu de témoigner.

«Le gouvernement algérien semble avoir beaucoup à cacher. Ceci est le second incident grave impliquant des prisonniers

islamistes ; les autorités ont toujours refusé de fournir des réponses crédibles ou de permettre des enquêtes indépendantes «, a affirmé Christopher George, directeur exécutif de Human Rights Watch / Moyen-Orient, en se référant à un autre incident sanglant qui a eu lieu dans la prison de Berrouaghia, au sud de la capitale, en novembre 1994.

Dans le cas de la prison de Serkadji, le gouvernement a seulement accepté la tenue d'une enquête gouvernementale dont les conclusions n'ont jamais été publiées, et une deuxième enquête par une commission mandatée par l'organisme semi-officiel Observatoire national des droits de l'homme, dont les conclusions ont ignoré le problème fondamental des circonstances dans lesquelles les prisonniers ont trouvé la mort.

Le gouvernement n'a pas répondu aux démarches répétées de Human Rights Watch concernant les événements de Serkadji. Le 4 mars, Human Rights Watch, conjointement avec d'autres organisations des droits de l'homme basées aux Etats-Unis, a écrit au président Liamine Zeroual, pour demander une enquête indépendante et proposer sa participation. Human Rights Watch a poursuivi ses requêtes sur les événements de Serkadji et Berrouaghia dans deux courriers datés de mai et juillet adressés à l'ambassadeur d'Algérie à Washington. Aucune réponse ne lui est parvenue à ce jour.

Le président algérien et ses ministres ont déclaré à plusieurs reprises que les violations des droits de l'homme par les forces de sécurité ne seront ni tolérées ni impunies. Cependant, les autorités ont divulgué très peu d'informations, sinon aucune, permettant l'adoption de mesures concrètes en réponse aux centaines d'abus qui leur ont été rapportés par des victimes, des avocats, des organisations des droits de l'homme et d'autres.

Selon des témoignages concordants, l'incident de Serkadji a commencé par une tentative d'évasion avortée d'un groupe de prisonniers islamistes. Après avoir tué quatre gardiens, ils ont pris en otage un groupe de prisonniers de droit commun, tout en libérant d'autres prisonniers de leurs cellules pour qu'ils puissent se joindre à la mutinerie. Les prisonniers rebelles ont réussi à se procurer des armes à feu, apparemment avec la complicité d'un gardien. Après des négociations inabouties et des appels à la reddition, l'assaut massif des forces de sécurité a commencé. Des officiels ont prétendu que l'assaut final se justifiait par le danger imminent qui pesait sur la vie des otages. Un policier aurait été tué pendant l'opération. Selon les informations de Human Rights Watch, aucun membre des forces de sécurité n'a été inculpé pour les faits en rapport avec les 100 morts environ recensés dans la population carcérale.

Le bilan officiel décompte 96 morts parmi les prisonniers, mais aucune liste des victimes n'est jamais parue. Les avocats de la défense qui ont préparé le rapport basé sur le témoignage des prisonniers et de leurs familles ont estimé le total des morts à un chiffre compris entre 100 et 110. Le Comité algérien des militants libres de la dignité humaine et des droits de l'homme avait publié en mars 1995 une liste de 105 noms de détenus tués. Etant donné l'étouffement provoqué par la répression, personne ne peut dire exactement combien de victimes ont été tuées par les forces de sécurité, combien par les prisonniers mutins, et combien sont morts après l'écrasement de la mutinerie.

Par principe, Human Rights Watch condamne la prise d'otages et les violences infligées à ces victimes, comme il condamne toute forme de contrainte exercée par un prisonnier sur un autre pour l'obliger à prendre part à une rébellion. De tels actes devraient être jugés et punis. Human Rights Watch/Moyen-Orient reconnaît aussi aux autorités pénitentiaires le droit d'user de la force pour maintenir l'ordre, protéger les personnes et les biens et prévenir les évasions. Cependant les mesures employées doivent être conformes aux principes du droit international, qui permettent l'usage d'armes à feu uniquement quand les autres méthodes s'avèrent inefficaces et seulement

dans la mesure strictement nécessaire à l'atteinte d'objectifs légitimes.

Le fait que l'incident de Serkadji continue d'être étouffé ne peut que renforcer les soupçons selon lesquels le nombre affreusement élevé de morts était dû aux tirs aveugles des forces de sécurité, et peut-être à l'exécution de prisonniers après la fin de la rébellion. Pour comprendre ce qui est réellement arrivé dans les prisons de Serkadji et Berrouaghia, et pour dissiper l'impression que les forces de sécurité algériennes agissent avec impunité en ce qui concerne les militants islamistes, Human Rights Watch adresse les recommandations suivantes au gouvernement algérien.

- Permettre des enquêtes indépendantes sur les tueries des prisons de Serkadji et de Berrouaghia, conformes aux principes reconnus internationalement, notamment ceux énoncés par l'ONU sur la prévention effective et les enquêtes sur les exécutions extralégales, arbitraires et sommaires. L'objectif principal de cette enquête doit être d'établir les causes et les circonstances de chaque décès, et de rassembler des preuves de responsabilité pénale dans le cas de morts injustifiées ou d'usage de la force disproportionné. L'organisme chargé de l'enquête devrait avoir plein accès aux lieux et à tous les témoins, obtenir l'autorisation de collecter toutes les preuves et documents pertinents des autorités, et pouvoir aussi examiner les corps des victimes pour une enquête médico-légale. Les conclusions devraient être publiées.

- Identifier et poursuivre les membres des forces de sécurité dont la responsabilité a été établie en ce qui concerne les morts et autres abus illégaux lors des incidents dans les prisons.

En ce qui concerne le rôle de la communauté internationale, Human Rights Watch a demandé à plusieurs reprises aux gouvernements et institutions financières d'inclure en priorité les conditions des droits de l'homme dans leurs relations avec Alger. Nous exigeons encore une fois que les futurs prêts, crédits et aides financières soient liés à l'engagement du gouvernement algérien d'améliorer la situation très préoccupante des droits de l'homme. Aucune de ces améliorations ne se fera si le gouvernement ne prend pas l'engagement ferme d'enquêter d'une façon claire et crédible sur les abus commis par ses propres forces de sécurité. Dans leurs contacts avec Alger, les institutions publiques et privées devraient évoquer les incidents particulièrement inquiétants comme les événements de Serkadji, et faire savoir que l'aide apportée sera liée aux progrès accomplis pour mettre fin aux abus et respecter les droits fondamentaux de la personne.

Sigles cités

AIJD : Association internationale des juristes démocrates
APC : Assemblée populaire communale (Conseil municipal)
APS : Algérie presse service, l'agence de presse algérienne
CDN : Commission du dialogue national
CNSA : Comité national de sauvegarde de l'Algérie, créé au lendemain du 1er tour des élections législatives du 26 décembre 1991 pour appeler au coup d'Etat
DGSN : Direction générale de la Sûreté nationale
ENTV : Entreprise nationale de télévision, la chaîne algérienne
FFS : Front des forces socialistes
FIS : Front islamique du salut
FLN : Front de libération nationale
FMPK : fusil mitrailleur à infrarouge
GIA : Groupe islamique armé
GIS : Groupe d'interventions spéciales
HCE : Haut comité d'Etat
JIA : Jamaa (Groupe) islamique armé
JMC : Jazaïr [Algérie] musulmane contemporaine
LADDH : Ligue algérienne de défense des droits de l'homme
LADH : Ligue algérienne des droits de l'homme
MDA : Mouvement pour la démocratie en Algérie
MIA : Mouvement islamique armé
ONDH : Observatoire national des droits de l'homme
PA : arme de poing des forces de répression
PAF : Police de l'air et des frontières
PCO : poste de commandement opérationnel (antiterroriste de Châteauneuf)
PT : Parti du travail
QLSSL : Que la louange et le salut soit sur lui (le prophète)
SM : Sécurité militaire
UGTA : Union générale des travailleurs algériens

Glossaire

adhan : appel à la prière

agha : gardien de l'ordre du temps de la Régence

alayha nahia, alayha namout… : Pour elle nous vivons et pour elle nous mourrons (il s'agit de la formule « Il n'y a de divinité que Dieu, Mohammed est le messager de Dieu»)

Aïd El Adha : Fête du sacrifice

Aïd El Fitr : Fête célébrant la fin du mois de Ramadan

Allah akbar : Dieu est grand

amazigh : «homme libre» ; langue et culture des communautés berbères d'Algérie

asr : le crépuscule, aussi le nom de la troisième prière obligatoire de la journée

bachagha : dignité supérieure à celle d'agha

boulitique : nom donné par dérision, à une façon basse de «faire de la politique», utilisée déjà par Malek Bennabi

chahada : terme à plusieurs sens : a- témoignage, b- attestation de foi, c- martyre

chaouch : planton

charia : loi islamique

chéchia : coiffure traditionnelle

cheikh : vieux, mais aussi titre honorifique donné à une personne savante

chemma : tabac à chiquer

chorba : soupe traditionnelle

chouhada : martyrs

chouyoukh : pluriel de cheikh ; Les chouyoukh du FIS : Abbassi Madani et Ali Benhadj

daïra : sous préfecture

Djazaara : Algérianistes, nom donné par Mahfoud Nahnah à une école de pensée islamique en Algérie, la Djamaa islamya.

djihad : tout combat dans la voie de Dieu.

dohr : midi, aussi le nom de la deuxième prière obligatoire de la journée

douar : village, petite localité

El Baquara : la Vache, nom de la deuxième sourate du Coran

En Nahda : la Renaissance, nom d'un parti politique algérien de sensibilité islamique

fatwa : réponse juridique islamique à une question posée

fatwate : pluriel de fatwa

fedjr : aurore ; nom de la première prière obligatoire de la journée

fellah : paysan

fidayine : ceux qui ont décidé de se sacrifier pour la cause, nom des combattants en ville

fitna : employé ici dans un de ses sens dérivés : grande discorde

gandoura : habit traditionnel

hadith : parole du prophète

haraguas : jeunes Algériens en situation irrégulière à l'étranger

haram : illicite

harkis : supplétif musulman algérien dans l'armée française du temps de la colonisation

hidjab : habit féminin respectant les prescriptions islamiques

hogra : injustice

icha (el) : nom de la cinquième et dernière prière obligatoire de la journée

incha Allah : si Dieu le veut

Islah : Réforme

jahiliyya : la période arabe pré-islamique, qualificatif donné à tout état de la société où les préceptes et la morale islamiques ne sont pas respectés

jamaate islamiyya : les groupes islamiques

k'houl : substance utilisée pour maquiller les yeux

kala Allah kala Arrassoul : Dieu et son prophète ont dit

kamis : robe masculine plus ceintrée que la gandoura

kif kif : c'est la même chose

maghreb : le coucher du soleil ; nom de la quatrième prière obligatoire de la journée

majliss ech choura : conseil consultatif

Mawlid Ennabaoui : anniversaire de la naissance du prophète

moudjahid : combattant

moudjahidine : pluriel de moudjahid

ninjas : agents de répression cagoulés, rappelant les tortues ninjas du dessin animé

oued : rivière

rahma : miséricorde

r'sas : balles

s'hor : pendant le ramadhan, dernier repas pris avant l'aube, il précède le jeûne.

Sahoua : Eveil

soubhane Allah : gloire à Dieu

Sunna : tradition du prophète

taghout : tyran

talebs : maîtres

taqlid : mimétisme

taraouih : prières surrérogatoires pendant le mois de ramadhan, après la rupture du jeûne

tawba : repentir

wali : préfet

wilaya : préfecture

ya : Eh

zaouias : autrefois centres de rayonnement de l'islam

Traduction des titres de journaux algériens en arabe

El Alam Essiyassi : Le Monde politique

El Borhane : La Preuve

El Djazaïr El Youm : L'Algérie aujourd'hui

El Hadeth : L'Evénement

El Haq : La Vérité

El Hayat : La Vie

El Hiwar : Le Dialogue

El Hourrya : La Liberté

El Khabar : La Nouvelle

El Moudjahid : Le Combattant

El Wadjh El Akhar : L'Autre visage

El Watan : La Patrie

En Nour : La Lumière

Escharq El Awsat : Le Moyen-Orient

Esah Afa : à partir d'un jeu de mots arabes. Littéralement, La Vérité est un fléau. Les deux mots attachés donnent La Presse.

Index alphabétique des noms des personnes ayant subi une exaction

C : Carnage de Serkadji — D : Disparitions — E : Exécutions — M : Mineurs — S : Séquestrations prolongées — T : Tortures

Benhamid Abdelkrim (C)
Benhamida Nadji (D)
Benhemama Bouaissi (E)
Beniaghzel El Hadj (E)
Benkara Mustapha (D)
Benkhanouf Aïssa (E)
Benkrati Malik (T)
Benmeliani Mustapha (E)
Benmoussa Azouz (E)
Benrabah Abdelkader (C)
Bensari (E)
Bensassa (E)
Benslimane Hakim (T, S)
Bensous Saïda (E)
Bensous Tahar (E)
Bentayeb Bachir (E)
Benteghri Sofiane (E)
Bentouati Malek (T)
Benyahia Ali (E)
Benyahia Mahieddine (E)
Benyettou Ramdane (E)
Benyoucef Omar (M)
Berani Youcef (E)
Berber Mohamed (S)
Berkane Mohamed (E)
Berrabah Hocine (E)
Berrached Ali (T)
Bessailet Omar (E)
Bezahrichi Abdelwahab (E)
Bouabdallah Lakhdar (E)
Bouabsa Mohamed (E)
Bouachiba Ahmed (D)
Bouadi El Kheir (D)
Bouadi Okba (D)
Bouaïfa Abdesmed (M)
Bouakaz Mourad (C)
Boualem Kada (C)
Boualem Rèdha (E)
Bouamama Noureddine (S)
Bouamoucha Mohamed (E)
Bouanaka Nadir (E)
Bouanid Abdelhakim (E)
Bouaouicha Mustapha (T, S)
Bouazza Abdelaziz (C)
Bouazza Azzeddine (C)
Boubaa Hakim (S)
Boubacha Sid-Ali (C)
Bouchaba Abdelkader (E)
Bouchabou Hamou (E)
Bouchachia Youcef (M)
Bouchafa Zakaria (C)
Bouchareb Saïd (E)
Bouchenafa Ahmed (E)
Bouchenafa Méliani (E)
Bouchouia Tewfik (E)
Bouderaa Hocine (E)
Bouderbala Rachid (E)
Boudi Mohamed (M)
Boudiaf Abderrahmane (E)
Boudiaf Mekki (D)
Boudissa Dahmane (E)
Boudjema Merouane (E)
Boudjema Noureddine (E)
Boudjemaa Farid (E)
Boudjemaa Malika (S)
Boudjradi Larbi (E)
Bougandoura Fayçal (S)
Bouguerroumi Smaïl (C)
Bouhella Mahfoud (E)
Bouhroud Abdelhamid (C)
Bouina Abdelghani (C)
Boukazouha Amine (M)
Boukeddou Rabah (E)
Boukerker Abdeldjellil (D)
Boukhalfa Abderrahmane (T, S)
Boukharfa Ibrahim (E)
Boukhari Aissa (S)
Boukhatela Rabah (D)
Boulaïche M'hand (D)
Boularas Ahmed (E)
Boularas Djillali (E)
Boulefrakh Djamal (C)
Boulegroune Samir (S)
Boulhartz Abderezak (D)
Boumaaza Belkacem (E)
Boumeziane Mohamed (E)
Boumezrag Djamal (C)
Bounoua Mohamed (M)
Bourahla Mérouane (E)
Bouraïne Seddik (C)
Bouredjdal Slimane (S)
Bourhila Siali (E)
Boussalah Lakhdar (E)
Boussalah Mustapha (E)
Boussouar Ali (E)
Boustila Kamal (T, S)
Boutiche Ahmed (T, S)
Boutiche Messaoud (E)
Boutoumou Nacereddine (E)
Bouyoucef Mohamed (S)
Bouzar M'hamed (E)
Bouzemouche Mohamed (C)
Bouzenoun Boualem (C)
Bouznia Lakhdar (E)
Brahim Gharbi (S)
Brahiti Miloud (E)
Chabha Ahmed (T)
Chachoua Djelloul (S)

Chaïb Benyoucef (E)
Chaïd Abdelkader (E)
Chaker Abderrezak (E)
Chanoun Saddek (C)
Chaouch Larbi (E)
Chekakri Abdeldjalil (T, S)
Chenafa Djillali (E)
Chenafa Mohamed (E)
Chenal Mérouane (E)
Chenouf Mohamed (E)
Chergui Mohamed (D)
Cheriar Fodil (C)
Cherif Brahim (C)
Cherifi Omar (C)
Cherifi Smaïl (E)
Cherrad Brahim (D)
Cherrati Ykhlef (C)
Chihani Sahraoui (E)
Chikha Mohamed (E)
Chikhi Fateh (E)
Chikouche Smaïl (E)
Dada Tahar (C)
Dahmane Mustapha (M)
Dahmane Omar (E)
Dahri Abdelaziz (S)
Daoudi Samir (C)
Debbiche Abdelhak (E)
Demane Debbih Noureddine (E)
Deramchi Mustapha (E)
Derrar Mohamed (E)
Dibouche Nabil (E)
Difi Abdeslem (D)
Djaadani Halim (E)
Djaafari Fayçal (C)
Djaatit Hocine (E)
Djaber Amar (C)
Djebbar Mustapha (E)
Djebbar Nabil (C)
Djebbar Redouane (T, S)
Djeddi Ahmed (E)
Djelloul Youcef (E)
Djémaoune Abdeslam (T, S)
Djermouni Abdelkader (S)
Djillali Belkacem (C)
Dridi Nacereddine (C)
El Aoufi Nourreddine (E)
El Kolli Farid (T)
El Kolli Mohamed Seghir (S)
El Oued Mohamed (C)
Farhi Mohamed (E)
Farsi Belkacem (E)
Fekhar Saïd (S)
Fekkir Miloud (E)
Fergani Amar (E)
Ferrah (E)
Fertas Nadji (E)
Freghi Mohamed (E)
Frihi Abderrezak (E)
Garidi Abdelwahab (M)
Genner Slimane (E)
Ghahane Abdeslam (E)
Ghamour Rédha (T, S)
Gharbi Brahim (T, S)
Ghomari Abdelhak (D)
Ghoualem Ahmed (E)
Goudjil M. (T)
Gouigah Mohamed (E)
Gridi Moussa (E)
Guedoudj Hacène (E)
Guemazi Lakhdar (E)
Guenane Azzeddine (E)
Guennouche Yazid (E)
Guettaf Benalia (M)
Guittouche Messaoud (E)
H. Ahmed (S)
Hadj Ali Abdelkader (E)
Hadj Mokhnache Lakhdar (D)
Hadj Omar Ahcène (E)
Hadjadj Slimane (E)
Hadji Messaoud (E)
Hadjou Samir (E)
Hadjouti Mustapha (C)
Hafayed Mohamed (E)
Haïk Djelloul (E)
Hallalat Kouider (E)
Halouane Kamal (T)
Halouane Mohamed Ben Ahmed (T)
Haloui Salah (E)
Hamadou Redouane (E)
Hamaïdia Miloud (E)
Hamani Zoheir (E)
Hamidi Laadjal (E)
Hamioud Abdelghani (E)
Hamitouche Mohamed (E)
Hamlaoui Saïd (E)
Hamma Mohamed (M)
Hamras Athmane (E)
Hani Faci (S)
Hanifi Abdelkrim (D)
Hanifi Rafik (C)
Haouache Abdelkader (E)
Harchaoui Djamal (E)
Harik Noureddine (S, C)
Hassana Tewfik (M)
Hattab Khaled (E)
Hedougha Mokhtar (E)
Hedroug Ouahid (C)
Hemaidi Laïd (E)

Hemel Aïssa (E)
Henni Fatah (E)
Henni Setihi (E)
Hidouci Abdenour (E)
Hocine Abderrahim (S)
Hocine Thamert (S)
Hocini Smaïl (C)
Hosni Lakhdar (E)
Houmine Mohamed Arezki (T)
Ichalalen Abderrahmane (T, S)
Ikrelef-Abdesmad Mazari (S)
Inézarene Djemane (E)
Ismaïl Brahim (M)
Issaad Samia (D)
Izza Abderezak (M)
Kaci Seddik (C)
Kaddour Kheireddine (S)
Kadem Mohamed (E)
Kadir Mohamed (E)
Kaim Salim (E)
Kallal Mohamed Tahar (E)
Kallaziz Ahmed (E)
Kaouane Hacène (C)
Karabadji Benacer Mohamed (C)
Karimi Abdelkader (E)
Karoune Farid (E)
Kassoussi Omar (E)
Kebaïli Lyamine Ali (D)
Kebrita Abdelkader (E)
Kecira Belkacem Nacer (E)
Kentour Brahim (T, S)
Kerbane Athmane (E)
Kerbouche Arezki (T)
Kerkar Allel (E)
Kermani Hocine (D)
Kerrouk Mustapha (E)
Kessar Touati (E)
Kestali Rédha (C)
Ketmouni Ahmed (C)
Khaberdji Mohamed (E)
Khalfoun Rabah (E)
Kheiter Salem (E)
Khelfi (E)
Khelif Abdelaziz (D)
Khelifi Ali (E)
Kherméchene Hadj (E)
Khider Omar (T, S)
Khoualdia Kamal (E)
Kitchane Mohamed (E)
Koriche Mohamed (E)
Kouider Ali (E)
Kouider Ammi (C)
Kouider Kamal (D)
Krider Sahnoun (E)
Kritouche Amar (C)
Kritous Mourad (C)
Labiod Belaïd (E)
Lachmat (E)
Ladaoui Hocine (E)
Lafri Khaled (T, S)
Lahreche Miloud (E)
Laieb Saïd (D)
Lakhdari Abdallah (E)
Lakhdari Tarek (E)
Lamara Kamal (C)
Lamari Ahmed (M)
Lamdjadani Noureddine (S)
Lamzaoui Abdellah (E)
Laouam Mustapha (M)
Laouid Abdelhamid (E)
Laouid Nabil (E)
Laraba (D)
Larachi Hacène (E)
Larbi Merzoug (D)
Latrache Omar (E)
Lazhar Khaled (E)
Lezzar Farid (E)
Loubar (E)
Loucif Djebbar (D)
Maalem Faouzi (E)
Maariche Cherif (E)
Maarouf Cherif (E)
Maddar Ali (E)
Mahmoudi Mohamed (E)
Mahsas Ahmed (E)
Malki Abdelaziz (M)
Manaa Fouad Abderrahmane (D)
Manaa Samir (D)
Manali Bachir (M)
Mansour Belkacem (E)
Mansouri Smail (S)
Maoui Bounab Salim (E)
Mayouf Mahdjoub (E)
Mebarki Mabrouk (E)
Mechemacha Abdelkader (E)
Mechrouk Mohamed (C)
Meddour Djamal (E)
Medjadni Farouk (E)
Medjadni Mohamed (E)
Medjahed Hakim (E)
Meftah (E)
Megdoud Makhlouf (E)
Mehadjer Abdelaziz (E)
Mekhaldi Faouzi (E)
Meliani Ali (E)
Memmi (E)
Merir Abderrachid (E)
Merouche Abderrahmane (D)

Merzak Djaffar (E)
Miassi Hadjoudj Abdallah (E)
Mihoubi Salah (E)
Mokaddem Rabah (D)
Mokhtari Mohamed (E)
Mokrane Zine (E)
Mouaizia Zerrouk (E)
Mouetakid Fatma Zohra (E)
Mouhab Meziane (E)
Mouici Boualem (C)
Moulay Mohamed Saïd (S)
Moussi Amar (E)
Moutadjer Hocine (C)
Naïli Kada (E)
Nassel Djillali (E)
Nassel Mokhtar (E)
Nédjari Benhadj (E)
Negliz Abderrahmane (C)
Nekah Ouilem Ramdane (S)
Nguia Mohamed (E)
Nouacer Mohamed (E)
Othmane Sidali (E)
Ouahabi Aïssa (E)
Ouahid Guebli (C)
Oualha Boualem (E)
Ouandjla Abderrahmane (S)
Ouartsi Mohamed (S)
Ouchefoun Mohamed (E)
Ougah Bachir (M)
Ouilihi Boujemaa (D)
Oulbani Salim (E)
Ould Benaïssa Djamal (E)
Ouled Laala Rachid (E)
Ouyahia Rezki (E)
Raache Smaïl (E)
Radim Bachir (E)
Rahli Fodil (E)
Rahmani Lahmidi (E)
Rahmani M'hand (S)
Rahmouni Boudjemâa (C)
Raït Slimane (S)
Ramdani Rédha (S)
Rebahi Benaïcha (E)
Remit Rabah (C)
Rezikat Salim (E)
Rich Boualem (E)
Rokhma Abdelhalim (E)
Rokhma Benaïcha (E)
Rokhma El Houari (E)
Rokhma Laïd (E)
Rokhma Omar (E)
Rokhma Redouane (E)
Rosti Mohamed (D)
Rouane Mohamed (E)
Roumane Lakhdar (E)
Saad Saoud Mohamed (E)
Saadallah Nacer (C)
Saadaoui Hafnaoui (E)
Saadi Mohamed Taha (E)
Saadoun Miloud (C)
Sadat Mohamed (S)
Sadoun Mohamed (C)
Sahim Mohamed Chérif (D)
Saïbi Mohand Saïd (D)
Saïd Omar (E)
Saïdi Abdelkrim (C)
Saïdi Lamri (C)
Saïdi Mouloud (C)
Saïdi Moussa (C)
Saïdi Sidi Brahim (E)
Saïdoune Abdeslam (E)
Saker Salah (D)
Sakhier Hanifa (E)
Salah Abdallah (T, S)
Salhi Layachi (D)
Salmi Rabah (C)
Saoudi Hakim (E)
Sbaa Mouloud (E)
Sebaihia Mohamed (E)
Sebane Kamal (S)
Sebti Djelloul (E)
Seghier Nourreddine (E)
Sellami Fahim (M)
Sellami Mahfoud (E)
Selloumi Ali (E)
Selmaoui Kamal (E)
Selmaoui Miloud (E)
Selmaoui Mohamed (E)
Selmaoui Samir (E)
Selmouni Saïd (E)
Semcha Karim (E)
Semcha Zoubir (E)
Semmar Ali (D)
Sensri Tahar (D)
Si Mozrag Mohamed Yacine (C)
Sidi Mohamed Abdelatif (E)
Sidouma Menouar (E)
Sief Samir (E)
Sifi Samir (C)
Sihaoui Moussa (E)
Silem Abdelkader (S)
Silem Rabah (M)
Sissani Boudjema (M)
Slimani Abdelkader (S)
Slimani Mohamed (S)
Slimani Rédha (S)
Smaïl Benyahia (E)
Smaïl Mokhtar (E)

Soudek Abdallah (E)
Soufi Abdelhamid (E)
Soufi Houd (E)
Souiguia Tayeb (E)
Souilah Moussa (D)
Souilah Saber (D)
Souilal Belkacem (C)
Tadjouri Kacem (C)
Tahir Abdelkrim (E)
Talbi Abdelkader (E)
Talhi (E)
Talhi Abdelhamid (D)
Talhi Salim (E)
Tali Yahia (T)
Tamine Abdelaziz (D)
Taouche Rédha (C)
Tayan Mohamed (E)
Tayane Mohamed (T, S)
Tayeb Abdallah (E)
Tayeb Rahmani Smaïl (E)
Tayebi M'hamed (T, S)
Tebbi Mohamed (C)
Tefati Omar (M)
Thakhali Abderrezak (M)
Thakhali Messaoud (M)
Thamert Hocine (T, S)
Tibabia Hassen (E)
Tibaoui Saïd (S)
Tighelmamine Mohand Saïd (E)
Touami Rabah (C)
Touhami Abdelkrim (C)
Tounsi Bouzid (C)
Troudi Djamal (E)
Wann Boumédienne (E)
X (T)
X Abdelkader (T)
X Algérien (25 victimes) (E)
X Algérien (36 victimes) (E)
X Algérien (39 victimes) (E)
X Algérien (40 victimes) (E)
X Algérien (49 victimes) (E)
X Algérien (8 victimes) (E)
X Algérien (C)
X Djamal et son frère Omar (T)
X Faouzi (T)
X Mahboub (T)
X Mahmoud (T)
X Rabah (E)
X Rachid (E)
X Youcef (T)
Yahia Mohamed (E)
Yanès Mohamed (E)
Yazid Bachir (S)
Yousfi Nadir (T, S)
Zaïdi Boubekeur (D)
Zaïdi Kara (E)
Zaïri Nadia (E)
Zaïter Badreddine (E)
Zeghmoune Mustapha (T)
Zemirli Abderrahmane (E)
Zeniter Saïd (E)
Zerfat Abdelkader (E)
Zerrouki Adda (E)
Ziane Rachid (E)
Ziani Tewfik (E)
Zidane Hadj (E)
Zidane Madani (E)
Zizi Abdelkader (D)
Zouabri Mohamed (E)
Zoubiri Krimo (C)
Zoulikha Mohamed (E)